П63
752

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE TALLEYRAND

Р. УНИВ БИБЛИОТЕКА
И. Бр. 12714

LA MISSION DE TALLEYRAND

A LONDRES, EN 1792

CORRESPONDANCE INÉDITE DE TALLEYRAND
AVEC LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
LE GÉNÉRAL BIRON, ETC.

SES LETTRES D'AMÉRIQUE A LORD LANSDOWNE

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

Par G. PALLAIN

Portrait de Talleyrand, d'après une miniature d'Isabey.

ЧЕЛЯБИНСКАЯ ОБЛАСТНАЯ БИБЛИОТЕКА

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10
1889

LA MISSION

DE TALLEYRAND

A LONDRES, EN 1792

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1889.

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE M. DE TALLEYRAND

EN VENTE :

Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne, publiée sur les manuscrits conservés au dépôt des affaires étrangères, avec préface, éclaircissements et notes, par M. G. PALLAIN. 3e édition. Un beau volume grand in-8° cavalier. Prix. . . . . 9 fr.

Il a été tiré 100 exemplaires *numérotés* sur papier de Hollande. Prix. . . . . 20 fr.

30 exemplaires *numérotés* sur papier Whatman. Prix. . . . . 40 fr.

(*Couronné par l'Académie française, prix Bordin.*)

POUR PARAITRE SUCCESSIVEMENT :

Son ministère des Relations extérieures sous le Directoire.

Ses Mémoires, Rapports et Lettres à Napoléon Ier. — Ses Instructions aux ambassadeurs. — Sa Correspondance avec d'Hauterive et La Besnardière, pendant ses absences de Paris.

Son ambassade à Londres, 1830-1834.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



Mr DE TALLEYRAND

d'après une Miniature d'Isabey.

Appartenant à M. Paul de Rémusat.

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE DE TALLEYRAND

LA MISSION DE TALLEYRAND

A LONDRES, EN 1792

CORRESPONDANCE INÉDITE DE TALLEYRAND
AVEC LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
LE GÉNÉRAL BIRON, ETC.

SES LETTRES D'AMÉRIQUE A LORD LANSDOWNE

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

Par G. PALLAIN

Portrait de Talleyrand, d'après une miniature d'Isabey.

PARIS
LIBRAIRIE PLON
E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1889

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. VII

I. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 4 décembre 1791. (*Archives de la guerre, cahier du général Biron.*) 1

II. Biron à Narbonne. Valenciennes, 9 décembre 1791. (*Archives de la guerre.*). 4

III. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 11 décembre 1791. (*Id.*). 7

IV. Talleyrand à Biron. Paris, 14 décembre 1791. (*Id.*). 10

V. Talleyrand à Biron. Paris, 15 décembre 1791. (*Id.*). 12

VI. Narbonne à Biron. Paris, 16 décembre 1791. (*Id.*). 13

VII. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 17 décembre 1791. (*Id.*). 15

VIII. Talleyrand à Biron. Paris, 17 décembre 1791. (*Id.*). 16

IX. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 18 décembre 1791. (*Id.*). 18

X. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 20 décembre 1791. (*Id.*). 25

XI. Biron à Talleyrand. 22 décembre 1791. (*Id.*). . . 28

XII. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 25 décembre 1791. (*Id.*). 30

XIII. Talleyrand à Biron. Paris, 5 janvier 1792. (*Id.*). 32

XIV. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 7 janvier 1792. (*Id.*). 35

XV. Delessart à lord Grenville. Paris, 12 janvier 1792. (*Public Record Office.*). 40

XVI. Talleyrand à Biron. Paris, 16 janvier 1792. (*Archives de la guerre.*).. 41

XVII. Lord Gower à lord Grenville. Paris, 20 janvier 1792. (*Public Record Office.*). 42

Pages.

XVIII. Lord Gower à lord Grenville. Paris, 20 janvier 1792. (*Public Record Office.*). 44

XIX. Narbonne à Biron. Paris, 26 janvier 1792. (*Archives de la guerre.*). 46

XX. Talleyrand à Delessart. Londres, 27 janvier 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, supp. vol. 30.). 47

XXI. Biron à Narbonne. Londres, 30 janvier 1792. (*Archives de la guerre.*) 51

XXII. Talleyrand à Delessart. Londres, 31 janvier 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, supp. vol. 30.). 54

XXIII. Talleyrand à Delessart. Londres, 3 février 1792. (*Id.*, vol. 60.). 58

XXIV. Ségur à Delessart. Berlin, 8 février 1792. (*Id.* Prusse, vol. 178.) 63

XXV. Talleyrand à Delessart. Londres, 7 février 1792. (*Id.* Angleterre, supp. vol. 30.). 64

XXVI. Talleyrand à Delessart. Londres, 10 février 1792. (*Id.*). 69

XXVII. Lord Grenville à lord Gower. Whitehall, 10 février 1792. (*Public Record Office.*). 73

XXVIII. Ségur à Delessart. Berlin, 12 février 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Prusse, vol. 178.). 74

XXIX. Talleyrand à Delessart. Londres, 14 février 1792. (*Id.* Angleterre, supp. vol. 30.). 84

XXX. Narbonne à Biron. 14 février 1792. (*Archives de la guerre.*). 89

XXXI. Delessart à Talleyrand. Paris, 15 février 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, supp. vol. 30.). 90

XXXII. Talleyrand à Delessart. Londres, 17 février 1792. (*Id.*). 98

XXXIII. Biron à Narbonne. Boulogne, 21 février 1792. (*Archives de la guerre.*). 110

XXXIV. Talleyrand à Delessart. Londres, 21 février 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, supp. vol. 30.). 114

XXXV. Talleyrand à Delessart. Londres, 24 février 1792. (*Id.*). 119

Pages.

XXXVI. Talleyrand à Delessart. Londres, 27 février 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, supp. vol. 30). 120
XXXVII. Talleyrand à Delessart. Londres, 2 mars 1792. (*Id.*) 133
XXXVIII. Talleyrand à Delessart. Londres, 2 mars 1792. (*Id.*). 144
XXXIX. Talleyrand à Delessart. Londres, 4 mars 1792. (*Id.*). 146
XL. Delessart à Talleyrand. Paris, 8 mars 1792. (*Id.*). 148
XLI. Lord Grenville à lord Gower. Whitehall, 9 mars 1792. (*Public Record Office.*). 149
XLII. Talleyrand à Delessart. Paris, 10 mars 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, supp. vol. 30.). 153
XLIII. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 17 mars 1792. (*Archives de la guerre.*). 154
XLIV. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 19 mars 1792. (*Id.*). 157
XLV. Talleyrand à Biron. Paris, 21 mars 1792. (*Id.*). 161
XLVI. Talleyrand à Biron. Paris, 23 mars 1792. (*Id.*). 163
XLVII. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 26 mars 1792. (*Id.*). 165
XLVIII. Dumouriez à Biron. Paris, 27 mars 1792. (*Id.*). 170
XLIX. Réflexions pour la négociation d'Angleterre en cas de guerre. Paris, 30 mars 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, vol. 580.). . . 172
L. Le ministre des affaires étrangères à Chauvelin. Paris, 30 mars 1792. (*Id.*). 177
LI. Dumouriez à Biron. Paris, 3 avril 1792. (*Archives de la guerre.*). 179
LII. Talleyrand à Biron. Paris, 5 avril 1792. (*Id.*). . 181
LIII. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 6 avril 1792. (*Id.*). 183
LIV. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 7 avril 1792. (*Id.*). 189
LV. Biron à Talleyrand. Valenciennes, 8 avril 1792. (*Id.*). 192
LVI. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 8 avril 1792. (*Id.*). 193
LVII. Beauharnais à Biron. Paris, 11 avril 1792. (*Id.*). 195

Pages.

LVIII. Dumouriez à Biron. Paris, 13 avril 1792. (*Archives de la guerre.*). 197
LIX. Dumouriez à Biron. Paris, 13 avril 1792. (*Id.*). . 201
LX. Biron à La Gravière. Valenciennes, 14 avril 1792. (*Id.*). 204
LXI. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 15 avril 1792. (*Id.*). 204
LXII. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 16 avril 1792. (*Id.*). 211
LXIII. Dumouriez à Biron. Paris, 18 avril 1792. (*Id.*). . 213
LXIV. Lettre confidentielle du roi Louis XVI au Roi d'Angleterre, 18 avril 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, vol. 580.). 215
LXV. Instructions données le 20 avril 1792 à Chauvelin et à Talleyrand. (*Id.*). 219
LXVI. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 20 avril 1792. (*Archives de la guerre.*). 243
LXVII. Dumouriez à lord Grenville. Paris, 21 avril 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, vol. 580.) 245
LXVIII. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 25 avril 1792. (*Archives de la guerre.*). 247
LXIX. Chauvelin à Dumouriez. Londres, 1er mai 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, vol. 580.). 249
LXX. Chauvelin à Dumouriez. Londres, 4 mai 1792. (*Id.*). 255
LXXI. Chauvelin à Dumouriez. Londres, 8 mai 1792. (*Id.*). 259
LXXII. Dumouriez à Chauvelin. Paris, 9 mai 1792. (*Id.*). 262
LXXIII. Biron à Dumouriez. Valenciennes, 11 mai 1792. (*Archives de la guerre.*). 264
LXXIV. Chauvelin à Dumouriez. Londres, 11 mai 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, vol. 580.). 271
LXXV. Note officielle remise le 15 mai 1792 à lord Grenville par l'ambassadeur de France. (*Id.*, vol. 581.) 273
LXXVI. Chauvelin à Dumouriez. Londres, 15 mai 1792. (*Id.*). 279

Pages.

LXXVII. Le roi George III à Louis XVI. Saint-James, 18 mai 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, vol. 581.). 282

LXXVIII. Proclamation du roi d'Angleterre, publiée dans la *Gazette de la Cour,* le 22 mai 1792. (*Id.*). . 283

LXXIX. Le ministre à Chauvelin. Paris, 23 mai 1792. (*Id.*). 286

LXXX. Chauvelin au ministre des affaires étrangères. Londres, 23 mai 1792. (*Id.*). 289

LXXXI. Lord Grenville à Chauvelin. Londres, 24 mai 1792. (*Id.*). 307

LXXXII. Note remise le 24 mai par Chauvelin à lord Grenville. (*Id.*). 309

LXXXIII. Note de lord Grenville, en réponse à celle que M. Chauvelin remit le 24 mai. Whitehall, 25 mai 1792. (*Id.*). 313

LXXXIV. Chauvelin à lord Grenville. Londres, 25 mai 1792. (*Id.*). 315

LXXXV. Proclamation traduite de la *Gazette de Londres,* du 22-26 mai. Londres, 25 mai 1792. (*Id.*). . 317

LXXXVI. Chauvelin au ministre. Londres, 28 mai 1792. (*Id.*). 319

LXXXVII. Talleyrand à Bonne-Carrère. Londres, 28 mai 1792. (*Id.*). 331

LXXXVIII. Le ministre à Chauvelin. Paris, 2 juin 1792. (*Id.*). 334

LXXXIX. Bonne-Carrère à Talleyrand. Paris, 3 juin 1792. (*Id.*). 335

XC. Chauvelin au ministre. Londres, 5 juin 1792. (*Id.*). 338

XCI. Talleyrand à Dumouriez. Londres, 8 juin 1792. (*Id.*). 344

XCII. Le ministre à Chauvelin. Paris, 14 juin 1792. (*Id.*). 346

XCIII. Chauvelin à Chambonas. Londres, 16 juin 1792. (*Id.*). 351

XCIV. Chauvelin au ministre. Londres, 18 juin 1792. (*Id.*). 353

XCV. Note de lord Grenville, du 18 juin 1792. (*Id.*). . 364

XCVI. Chauvelin à Chambonas. Londres, 22 juin 1792. (*Id.*). 367

XCVII. Chauvelin à Chambonas. Londres, 26 juin 1792. (*Id.*). 371

XCVIII. Chauvelin à Chambonas. Londres, 30 juin 1792. (*Id.*). 373

Pages.

XCIX. Le ministre à Chauvelin. Paris, 2 juillet 1792. (*Archives des affaires étrangères.* Angleterre, vol. 581.) 374

C. Chauvelin au ministre. Londres, 3 juillet 1792. (*Id.*) 382

CI. Chauvelin au ministre. Londres, 5 juillet 1792. (*Id.*) 388

CII. Chauvelin à Bonne-Carrère. Londres, 8 juillet 1792. (*Id.*) 390

CIII. Chauvelin au ministre. Londres, 9 juillet 1792. (*Id.*) 394

CIV. Chauvelin au ministre. Londres, 10 juillet 1792. (*Id.*) 397

CV. Note de lord Grenville, en réponse à celle du 18 juin (jointe à la dépêche précédente), à Whitehall, 8 juillet 1792. (*Id.*) 400

CVI. Chauvelin au ministre. Londres, 14 juillet 1792. (*Id.*) 402

CVII. Chauvelin au ministre. Londres, 17 juillet 1792. (*Id.*) 410

CVIII. Chauvelin à lord Grenville. Londres, 25 juillet 1792. (*Id.*) 413

CIX. Talleyrand à lord Lansdowne. Kensington square, 3 octobre 1792. (*Archives du marquis de Lansdowne.*) 419

CX. Talleyrand à lord Lansdowne. Philadelphie, 1er février 1795. (*Id.*) 421

CXI. Talleyrand à lord Lansdowne. New-York, 15 juin 1795. (*Id.*) 444

CXII. Talleyrand à lord Lansdowne. New-York, 25 juin 1795. (*Id.*) 452

CXIII. Talleyrand à lord Lansdowne. New-York, 8 juillet 1795. (*Id.*) 453

INDEX BIOGRAPHIQUE. 455

INTRODUCTION



L'accueil que le public a bien voulu faire à la Correspondance inédite de Talleyrand avec le Roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne, nous encourage à mettre aujourd'hui sous ses yeux une nouvelle série de lettres et de dépêches également inédites, également intéressantes. Ces documents révèlent, sur des questions capitales pour notre pays, la pensée intime, les vues, les craintes et les espérances d'un politique en qui a brillé d'un si vif éclat le génie diplomatique de la France.

On retrouvera dans ces documents les mêmes qualités de style, de bon sens, de pénétration des hommes, de divination des choses, de patriotisme clairvoyant et résolu.

Ce second volume contribuera comme le précédent, comme les suivants, à rectifier l'opinion qu'on s'était faite pendant longtemps de la véritable portée d'un homme d'État qu'on ne voulait prendre que pour un homme d'esprit.

Nous laissons aux biographes le soin d'éclairer les

recoins d'une existence mêlée, pendant les cinquante années les plus tourmentées de l'histoire de France, aux affaires de l'Europe. Nous avons pris le parti de mettre au jour des documents politiques, et de mettre surtout en lumière le personnage diplomatique de Talleyrand.

On verra par cette Correspondance que l'ancien évêque d'Autun, à qui Mirabeau réservait le Département des affaires étrangères dans le projet de combinaison ministérielle qui provoqua le vote impolitique de l'Assemblée constituante sur l'exclusion de ses membres du ministère, mérite autre chose qu'une réputation exclusive de finesse et de dextérité.

Pour demeurer fidèle à son parti, disait le cardinal de Retz, il faut changer souvent d'opinion. Talleyrand, qui a souvent changé de parti dans les affaires intérieures, n'a guère varié, du moins dans le domaine de la politique extérieure. A ce point de vue, cette carrière, traversée par tant d'événements divers, sous des régimes si différents, semble présenter plus d'unité qu'on ne le croit communément.

C'est, ce semble, l'opinion que s'en formera le lecteur quand cette Correspondance diplomatique aura été publiée intégralement; c'était le sentiment de Mignet, qui nous dit un jour : « que Talleyrand n'avait « été jugé que par des flatteurs ou par des libellistes, « sans qu'on eût jamais approfondi son œuvre diplo- « matique, qui est la partie capitale et vraiment natio- « nale de son existence. »

Deux historiens également bien renseignés ont eu connaissance des documents que nous publions : M. de Sybel, et M. Albert Sorel, qui en a tiré un excellent parti dans son remarquable ouvrage : *L'Europe et la Révolution française,* paru en 1887.

Outre ces pièces, nous avons eu en main le cahier où le général Biron, l'ancien ami de Mirabeau et de Talleyrand, copiait, jour par jour, les lettres qu'il recevait et celles qu'il écrivait. Il nous a paru que ces lettres inédites, extraites des Archives du ministère de la guerre, pouvaient éclairer les origines de la mission de Londres; nous donnons donc ici la partie de cette Correspondance qui prépare et précède l'envoi de Talleyrand à Londres, et celle qui s'échange pendant le séjour de la mission française auprès de la cour de Saint-James.

Nous donnons aussi quelques extraits des lettres de Ségur à Berlin dont la mission, dans l'esprit du négociateur français en Angleterre, était le complément nécessaire de celle de Londres.

Les instructions de Ségur, que le lecteur peut consulter aux Archives des affaires étrangères, ne se rapprochent en rien des suggestions romanesques de Biron.

Quant à la Correspondance de Talleyrand, en mission officieuse ou officielle à Londres, elle est extraite des Archives du département des affaires étrangères [1].

[1] Ces documents ont une histoire que les souvenirs de M. Eugène

Dans un récent séjour à Londres, nous avons pu compléter cette correspondance que nous avions recueillie à Paris en 1882 avec l'autorisation de Gambetta, président du conseil, ministre des affaires étrangères, par quelques documents tirés du *Public Record Office* ou du *British Museum*. Ces lettres inédites ont été le plus souvent éclairées par d'autres documents inédits eux-mêmes, qui forment comme l'appendice du texte principal. C'est la méthode qui a été suivie dans notre première publication relative au congrès de Vienne. On a cru nécessaire d'y demeurer fidèle, le

Bimbenet, ancien greffier en chef de la cour d'Orléans, m'ont permis de reconstituer.

C'est devant la haute cour nationale, instituée par le décret du 15 août 1791, et siégeant à Orléans, que devait passer en jugement M. Delessart, ministre des affaires étrangères jusqu'au 10 mars 1792, date de sa mise en accusation.

M. Delessart avait choisi pour défenseur un avocat du barreau d'Orléans, M. Moreau-Laubois, qui comprit bien vite le parti qu'il pouvait tirer, pour la défense de son client, de cette correspondance de Londres.

Il obtint, non sans des démarches répétées, communication de ces dépêches diplomatiques. Ce fut M. Bonne-Carrère, directeur général du département politique, qui fut chargé d'en faire l'envoi au greffe de la haute cour d'Orléans. Elles y furent déposées sous la garde et la responsabilité de M. Jalabert, greffier en chef de cette juridiction.

L'instruction se poursuivait et aurait abouti, à Orléans même, à un procès qui n'aurait été que la préface de la séance de la Convention nationale dans laquelle le Roi fut jugé et condamné, si les massacres de septembre n'étaient venus enlever M. Delessart à ses juges.

Le 1er septembre, la bande du général Fournier fit son entrée à Orléans, et le 4, on lui remit lâchement tous les prisonniers, y compris le malheureux Delessart, qui furent entraînés à Versailles, où leur massacre fut consommé.

La haute cour fut supprimée; la *jugerie* expéditive introduite à

lecteur moderne aimant que la tâche de ceux qui préparent l'œuvre de l'historien, se borne à mettre sous ses yeux les textes et les documents. Cette méthode lui laisse le mérite de former lui-même son jugement et de conclure sur pièces.

Talleyrand, ainsi qu'on l'a rappelé dans l'Introduction du *Congrès de Vienne*, faisait partie, dès sa jeunesse, avec Mirabeau, Dupont de Nemours, Panchaud, etc., de ce groupe de disciples dévoués d'une science nouvelle, « l'*Économique* », partisans décidés

cette époque la rendait inutile ; et ces documents demeurèrent enfouis dans la poudre du greffe d'Orléans avec les autres papiers et procédures de la haute cour.

Les temps s'écoulèrent : le Consulat, l'Empire, la Restauration, pendant lesquels les archives publiques demeuraient dans un abandon absolu.

M. Eugène Bimbenet, entré au greffe de la cour d'Orléans en 1840, se consacra au classement et à l'étude des archives des justices seigneuriales d'Orléans et de la haute cour. C'est dans ces documents qu'il eut la bonne fortune de retrouver la correspondance autographe de Talleyrand avec Delessart.

M. Guizot, informé, donna l'ordre au procureur général de faire remettre ces pièces diplomatiques à un représentant des affaires étrangères, M. Dumont, ancien secrétaire de d'Hauterive, qui vint à Orléans les recevoir de la main même de M. Eugène Bimbenet. Il en donna une décharge, qui existe encore au greffe de la cour. Cette décharge porte la date du 17 novembre 1846.

A la même époque, les documents furent communiqués à M. Thiers, qui exprima ses regrets de n'en avoir pas eu connaissance alors qu'il écrivait son *Histoire de la Révolution*.

M. de Sybel, qui avait été autorisé à en prendre communication aux Archives des affaires étrangères, parle d'une correspondance entre Talleyrand et Narbonne qui n'existe point, et il donne comme extrait de cette correspondance un fragment de lettre, qui figure, à la date du 10 février 1792, dans la correspondance entre Talleyrand et Delessart.

de la paix et des améliorations de la vie humaine [1], pour qui la grande affaire était d'assurer avant tout le développement commercial et industriel de la France, et pour qui c'était un lieu commun de dire que l'accord de l'Angleterre et de la France commandait la paix à l'Europe.

Le 29 juillet 1786, Mirabeau écrivait à l'abbé de Périgord en lui rendant compte d'une entrevue avec le duc de Brunswick : « Il m'a demandé si je traiterais « de chimère impraticable le projet d'une alliance « entre la France, l'Angleterre et la Prusse, dont le « but solennellement avoué serait de garantir en Eu- « rope, à chacun, ses possessions respectives. . . . . « . . . . . Cette idée, qui me roule depuis sept ans « dans la tête, est trop grande pour n'être pas sédui- « sante : elle immortalisera infailliblement le souve- « rain qui l'exécutera et le ministre qui saura le secon- « der; elle changera la face de l'Europe, et totalement

[1] Talleyrand écrit le 4 avril 1787 à son ami d'enfance, de Choiseul-Gouffier, ambassadeur à Constantinople, qu'il tenait au courant de la marche de l'assemblée des notables :

« ..... Alors il se sera fait par Louis XVI le plus heureux changement dans l'administration qu'il y ait eu à aucune époque : des administrations provinciales, et plus de privilèges. C'est la source de tous les biens.

« Il n'y a rien qui ne puisse être fait par les administrations provinciales, et il n'y a pas de changement heureux qui puisse être fait sans elles.

« Mon ami, le peuple sera enfin compté pour quelque chose... Si le Roi fait tous les changements annoncés, son règne sera celui de la monarchie et le plus brillant et le plus utile. Je n'ai pas autre chose dans la tête. Comme tu nous manques dans ce moment-ci, toi, noble, élevé, populaire..... »

« à notre avantage, car les traités de commerce les « plus avantageux aux Anglais ne feront pas qu'ils « soient alors autre chose que nos voituriers [1]. »

Dans un mémoire sur la situation actuelle de l'Europe, antérieur à son départ pour Berlin, et qu'il fit remettre en juin 1786 à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, par Talleyrand, Mirabeau, le futur président du comité diplomatique de la Constituante, écrivait : « A la vérité, la France a des res- « sources inépuisables ; mais il faut qu'elle soit mieux « avertie, mieux servie ; il faut essayer de se rappro- « cher des Anglais, faire alliance offensive et défen- « sive avec la Prusse. » Collègue de Talleyrand au comité diplomatique, il recommandait, avec lui, la même politique à l'Assemblée constituante. Le fils adoptif de Mirabeau a raconté qu'à son lit de mort, ce grand « prodigueur de vie » avait recommandé à Talleyrand

[1] La correspondance de Mirabeau, adressée tantôt à son ami le duc de Lauzun (Biron), le plus souvent à l'abbé de Périgord, avait commencé le 12 juillet 1786.

Ces lettres étaient remises à M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, après avoir été soumises au Roi, *épurées, arrangées, embellies* par l'abbé de Périgord. C'est ainsi qu'il existe aux archives des affaires étrangères trente-deux lettres de la correspondance secrète de Berlin, de la main même de Talleyrand, avec les corrections apportées au texte de Mirabeau.

La trente-deuxième lettre est suivie de la singulière indication, déjà ancienne, que voici : « M. de Talleyrand avait trente-deux ans lorsqu'il a écrit ces lettres qui ne font honneur ni à son esprit ni à ses intentions. On ne comprend pas pourquoi M. de Vergennes l'avait envoyé à Berlin. Mirabeau, qui s'y trouvait dans le même temps, était plus que suffisant pour *éclairer* quelques intrigues. » Le rédacteur de cette note a souligné *éclairer !*

le plan d'une alliance systématique entre la France et l'Angleterre.

Les travaux considérables des historiens contemporains, de MM. de Sybel, Taine, Albert Sorel, démontrent que ce plan patriotique n'avait rien de chimérique. Ces travaux, appuyés sur des documents authentiques, ont mis à découvert les vues divergentes des puissances européennes et les dissonances de leur concert dans les années 1791 et 1792. Ils nous montrent la Prusse et la Russie plus préoccupées peut-être, à cette date de 1791-92, des affaires de Pologne que de celles de France [1]. L'Autriche elle-même, l'une des puissances copartageantes de la Turquie comme de la Pologne, était obligée de diviser son action. Elle ne pouvait se consacrer exclusivement à son rôle de chef de l'Empire ; ses possessions belges, placées aux portes de la France, nous offraient une prise immédiate : il est reconnu que tout en préparant une ligue austro-prussienne, l'empereur Léopold inclinait plutôt vers la

[1] Le 13 février 1792, notre ambassadeur à Vienne, M. de Noailles, écrivait au Département : « L'Impératrice de Russie cherche toujours à échauffer le Roi de Prusse pour les émigrés, mais je crois fermement que le zèle de cette princesse pour leur cause n'est qu'un voile pour couvrir et pour servir de plus grandes vues. Elle brûle d'engager l'Empereur et le Roi de Prusse dans une guerre contre nous, parce qu'alors elle serait maîtresse d'agir en Pologne comme elle le voudrait et d'y reprendre son ancienne influence. Elle craint, si la Pologne devenait puissante, de redevenir elle-même une puissance asiatique. En effet, n'ayant plus de chemins ouverts pour le passage de ses troupes, elle perdrait alors son influence en Empire ; il me paraît qu'on se méfie ici de ses conseils... »

« Si les girondins avaient voulu se concilier le Roi, ils auraient

paix. Quant à l'Angleterre, prête à tous les sacrifices, si Anvers et Amsterdam étaient menacés, — ce seul cas excepté, — elle ne voulait pas la guerre. A voir comment la première coalition se désagrégea après deux années d'efforts mal concertés, on peut croire qu'elle pouvait être évitée ou circonscrite à l'origine. Mais la diplomatie de la France, si habilement orientée par Mirabeau, qui allait rencontrer dans Talleyrand l'interprète qu'il aurait choisi lui-même, fut désarmée et déjouée par les événements imprévus : par la mort de Léopold, que le romanesque Biron considère, bien à tort, comme sans effet sur la politique européenne, et plus encore par la crise intérieure qui éclata sous le ministère girondin, et aboutit, après les journées du 20 juin, du 10 août et du 21 janvier, à la coalition momentanée de l'Autriche et de la Prusse et à l'irrévocable hostilité de l'Angleterre.

En suggérant la mission de Prusse, en se chargeant de celle de Londres, Talleyrand n'était que l'exécuteur testamentaire et politique de Mirabeau.

désarmé toute l'Europe; ils auraient rendu les émigrés ridicules, et ils auraient maintenu la paix de la France.

« Les autres puissances étaient si peu liées, si peu disposées à agir de concert, qu'avec un peu de politique on n'avait rien à craindre. Voilà ce que disait le parti modéré, et je crois qu'il avait raison.

« Brissot et Dumouriez ne pensaient pas ainsi. Brissot était si violent, que je lui ai entendu proposer de déguiser quelques soldats en uhlans autrichiens, et de leur faire faire une attaque nocturne sur quelques villages français ; à cette nouvelle, on aurait fait une motion à l'Assemblée législative, et on aurait emporté un décret de guerre d'enthousiasme. » (Ét. Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau,* etc., p. 410.)

Mirabeau meurt le 2 avril 1791, et c'est quelques mois après que le départ de Talleyrand pour Londres est décidé : c'est au mois de janvier 1792 que l'ancien collègue de Mirabeau au Comité diplomatique, son successeur au directoire du département de Paris, se rend en Angleterre. Il s'y rend d'abord seul, puis avec Chauvelin, « *son prête-nom* ».

En janvier 1791, le Comité diplomatique, réuni pour cet objet au comité militaire et des recherches, avait chargé le collègue de l'évêque d'Autun de fixer l'attention de l'Assemblée sur les bruits de guerre qui se répandaient alors. Mirabeau, passant en revue les différentes puissances de l'Europe, s'écriait[1] : « Sera-ce « l'Angleterre? Relativement aux autres puissances de « l'Europe, il suffit de pénétrer dans les intentions « probables des cabinets; mais quand il s'agit de la « Grande-Bretagne, il faut encore écouter la voix de « la nation. Qu'avons-nous à espérer ou à redouter du « ministère anglais? Jeter dès à présent les grandes « bases d'une éternelle fraternité entre sa nation et la « nôtre, serait un acte profond d'une politique ver- « tueuse et rare. *Attendre les événements*, se mettre en « mesure pour jouer un rôle et peut-être agiter « l'Europe pour n'être pas oisif, serait le métier d'un « intrigant... Eh bien, le ministère anglais, placé « entre deux carrières, entrera-t-il dans celle qui « produira du bien sans éclat ou dans celle qui aura de

[1] Voir séance de l'Assemblée constituante du 28 janvier 1791.

« l'éclat ou des catastrophes ?... Je ne tairai pas, dans « un moment où l'on calomnie parmi nous la nation « anglaise, d'après cette publication d'un membre des « Communes que tout admirateur des grands talents a « été affligé de compter parmi les détracteurs superstitieux de la raison humaine [1], je ne tairai pas ce que « j'ai recueilli dans les sources authentiques, que la « nation anglaise s'est réjouie quand nous avons proclamé la grande charte de l'humanité, retrouvée « dans les décombres de la Bastille. Je ne tairai pas « que, si quelques-uns de nos décrets ont heurté les « préjugés épiscopaux ou politiques des Anglais, ils « ont applaudi à notre liberté même... Je ne tairai pas « que, du sein de cette nation si respectable chez elle, « sortirait une voix terrible contre des ministres qui « auraient dirigé contre nous une croisade féroce pour « attenter à notre Constitution. Oui, du sein de cette « terre classique de la liberté, sortirait un volcan pour « engloutir la faction coupable qui aurait voulu essayer « sur nous l'art funeste d'asservir les peuples et de leur « rendre les fers qu'ils ont brisés. Les ministres ne « mépriseront pas cette opinion publique dont on fait « moins de bruit en Angleterre, mais qui est aussi « forte et plus constante que parmi nous. Ce n'est « donc pas une guerre ouverte que je crains : les embarras de leurs finances, l'habileté de leurs ministres, « la générosité de la nation, les hommes éclairés

[1] Burke.

« qu'elle possède en grand nombre, me rassurent « contre les entreprises directes ; mais des manœuvres « sourdes, des moyens secrets pour exciter la désu- « nion, pour balancer les partis, pour les déjouer l'un « par l'autre, pour s'opposer à cette prospérité ; voilà « ce qu'on pourrait redouter de quelques politiques « malveillants ; ils pourraient espérer, en favorisant la « discorde, en prolongeant nos combats politiques, « en laissant de l'espoir aux mécontents, en permet- « tant à un de nos ex-ministres en démence [1] de les « flatter de quelques encouragements vagues..... de « ne nous voir peu à peu tomber dans un dégoût égal « du despotisme et de la liberté ; désespérer de nous- « mêmes, nous consumer lentement... »

Le rapporteur du Comité diplomatique concluait au développement de nos forces militaires : armer pour négocier.

Quelle a été exactement l'attitude du cabinet britannique pendant cette période qui va de la mort de Mirabeau à la mission de Talleyrand, et de cette mission à la déclaration officielle de neutralité obtenue le 25 mai 1792? Nous avons sous les yeux, pour éclairer cette période de l'histoire de l'administration de Pitt, une série de documents. Ce sont les dépêches échangées entre la cour de Turin et celle de Londres, depuis le commencement de l'année 1791 jusqu'à la fin de 1792 et même au delà. Cette corres-

[1] Calonne.

pondance donne sur l'attitude des puissances européennes à cette époque, les renseignements les plus circonstanciés; elle mérite particulièrement l'attention des historiens, car le comte Saint-Martin de Front, qui représentait alors le Roi de Sardaigne Victor-Amédée III auprès du Roi d'Angleterre George III, jouissait de la confiance de lord Grenville. C'était de plus, on le voit du reste par ses dépêches, un esprit d'une grande finesse et d'une grande ductilité. L'auteur de cette correspondance entretenait avec Grenville des relations intimes qui lui donnaient fréquemment accès dans le privé du *Foreign Office*, où il recevait sur les mobiles secrets de la politique du cabinet Pitt de véritables confidences consignées au cours de ses lettres.

Ces documents mettent à découvert les vues du cabinet de Londres pendant la période même qu'embrasse la mission de Talleyrand : on y voit l'inquiétude que causait au Roi de Sardaigne, comme à tous les souverains de la coalition, cette mission de Londres dont le succès pouvait briser leur concert au moment même où il se formait.

La maison de Savoie, dans cette période de la Révolution, demeurait fidèle à la politique qu'elle avait suivie dans tout le cours du dix-huitième siècle : croyant assurer son salut par les rivalités de la France et de l'Autriche en Italie, elle favorisait ces rivalités. Ce qu'elle recherchait par-dessus tout, c'était de s'agrandir aux dépens du Milanais ; et si ses efforts rencontraient l'opposition déclarée de l'Autriche, ils obtenaient par

contre l'appui de la cour de Londres qui n'avait jamais cessé, depuis le traité d'Utrecht, de favoriser l'agrandissement de la maison de Savoie, pour former avec ses États une barrière contre la France en Italie.

Le comte Saint-Martin de Front arrive à Londres en janvier 1791, au moment même où le Comité diplomatique de la Constituante venait de pénétrer publiquement dans les combinaisons du cabinet britannique. Le ministre de Sardaigne avait pour instruction de chercher à connaître *la manière dont la cour de Saint-James envisagerait l'intervention de celle de Turin dans un concert de mesures pour le rétablissement de l'autorité royale en France.*

Dans le même temps où le Comité diplomatique faisait déclarer à l'Assemblée que ce qu'il craignait, ce n'était pas la guerre ouverte, *mais des manœuvres sourdes, des moyens secrets pour exciter la désunion,* le comte de Front écrivait à sa cour que la Grande-Bretagne, tout en appréciant avec intérêt les efforts qui seraient tentés pour raffermir l'autorité de Louis XVI, bornerait son action *à des manœuvres secrètes pour entretenir la désunion et perpétuer l'anarchie.*

Talleyrand arrive à Londres le 24 janvier 1792 pour préparer une alliance défensive entre l'Angleterre et la France, et dès le 1er février 1792 le Roi Victor-Amédée III écrit à son ambassadeur : « Il ne pourrait rien arriver « de plus contraire à nos vues. » La présence de Talleyrand à Londres causait dans toutes les cours de l'Europe déjà ralliées, ou sur le point de l'être, à la

coalition, une émotion justifiée. Perdant alors l'espoir d'obtenir à ce moment l'appui direct de l'Angleterre, la Sardaigne se retourne vers l'Empereur et le Roi de Prusse : elle entre dans la coalition.

Ce qui résulte de ces dépêches, c'est que l'Angleterre refusait son appui direct à la coalition, et que cette attitude de neutralité, qu'elle observait et qu'elle confirmait par sa déclaration du 25 mai 1792, rendue sur les négociations de Talleyrand, elle la maintint jusqu'à la journée du 10 août et au delà.

Cela résulte encore d'une manière authentique et de cette correspondance et du témoignage de Brissot dans la séance du 13 janvier 1793.

Le 9 septembre 1791, le comte de Front écrivait à Turin : « Le cabinet britannique prend la résolution « de rester neutre... il trouve très doux de n'avoir « rien à faire pour tirer le numéraire de France et « s'emparer de son commerce. »

Après la convention de Pillnitz, la grande Catherine fait de vains efforts pour amener Pitt à la coalition. Pitt *attend les événements.* Les représentants de sa politique dans les cours étrangères observent la même attitude et tiennent le même langage. Ils conseillent de ne pas intervenir directement dans les affaires de la France, mais de s'en remettre à elle-même du soin de sa destruction.

Le 1er mai 1792, le Roi de Prusse communique au ministre anglais à Berlin un plan aux termes duquel

lui et l'Empereur ont résolu de jeter chacun cinquante mille hommes sur la frontière française. Le représentant de l'Angleterre répond que la Grande-Bretagne *gardera la neutralité, à moins que l'on ne porte atteinte à la constitution des Pays-Bas.*

Le 10 février 1792, lord Grenville avait dit au comte de Front : « C'est l'Angleterre qui a fait stipuler au « traité d'Utrecht que les Pays-Bas ne puissent jamais « sortir de la maison d'Autriche, pour opposer une « barrière puissante aux vues de la France sur la « Hollande. C'est l'Angleterre qui, dans le même but, « a travaillé à Reichenbach à les conserver à la mai- « son d'Autriche. » Et plus tard : « C'est le chaînon « qui lie l'Angleterre au continent et le nœud de nos « liaisons avec la cour de Vienne et de Russie; il « serait rompu si les Pays-Bas appartenaient à la « France. »

Les vues de Talleyrand étaient donc justes quand il affirmait dans cette Correspondance que l'Angleterre voulait la paix, que la nation anglaise, favorable en principe à la révolution, ne se mettrait en mouvement qu'en cas d'attaque contre la Hollande. Ce n'est qu'à dater de nos conquêtes aux Pays-Bas que les dispositions du peuple anglais se modifient profondément. C'est toujours la question de l'ouverture de l'Escaut qui devait entraîner l'Angleterre dans la coalition. La Convention venait de donner l'ordre à ses généraux de favoriser cette ouverture ; elle avait fait plus : cédant à cet esprit de propagandisme contre lequel Talleyrand

essayait en vain de la mettre en garde, elle avait rendu ce décret du 19 novembre 1792, que Danton aura la sagesse de faire rapporter le 13 avril suivant. On verra, au cours de ces dépêches, Talleyrand réclamant nombre de fois de l'Assemblée législative le vote d'une loi proclamant nettement le principe absolu de non-intervention de la France dans les affaires intérieures des autres États.

Alors le peuple anglais se rallie tout entier à la politique de son Roi. La Hollande reçoit l'assurance de l'intervention de l'Angleterre pour faire exécuter cette convention de la Haye, dont Talleyrand avait espéré que l'application ne serait jamais faite. Après l'exécution du Roi, Chauvelin, l'ancien prête-nom de Talleyrand, demeuré seul chargé de la légation de Londres depuis le 10 août, reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre dans les trois jours.

Presque aussitôt, la Convention, sans s'en douter, entre dans les vues du ministère britannique en déclarant la guerre à l'Angleterre et à la Hollande. L'Angleterre devient l'âme de la coalition, et son or, le nerf de la guerre.

De ces documents nouveaux, sur l'attitude de l'Angleterre pendant la mission de Talleyrand et après la journée du 10 août, qui mit fin à cette mission, il faut conclure qu'en 1791 et 1792, la politique de Pitt était bien celle que le génie de Mirabeau avait prévue et révélée dans la séance de l'Assemblée constituante du 28 janvier 1791 au nom du Comité diplomatique.

Il en résulte aussi que les motifs qui déterminèrent le cabinet britannique à désavouer la déclaration officielle de neutralité obtenue par Talleyrand, sont bien ceux que Talleyrand indiquait comme capables d'entraîner la rupture, c'est-à-dire la menace directe au Stathouder; que, sur ce point, le vœu du peuple anglais était conforme à celui de son gouvernement, que whigs et tories s'accordaient pour faire de cette question la condition *sine qua non* du maintien de la paix.

Il faut donc reconnaître que les vues politiques de Mirabeau et de Talleyrand étaient pleines de justesse et de pénétration. Elles avaient rencontré dans ce dernier un interprète d'une habileté supérieure. Au milieu de toutes les difficultés qui avaient assailli sa personne et traversé sa négociation, il était parvenu à faire prononcer le cabinet britannique. Quand il quitte Londres en juillet 1792, il a obtenu la reconnaissance du gouvernement nouveau issu de la Constitution de 1791, et la déclaration de neutralité qui est observée jusqu'au jour où les cas de rupture qu'il avait prévus se réalisent.

M. de Sybel le reconnaît sans ambages. « A la vérité, « Talleyrand était parvenu à arracher au gouverne- « ment anglais la promesse qu'il resterait neutre, « même si la France envahissait la Belgique. La Hol- « lande seule devait être exceptée[1]. »

La mission de Talleyrand ayant pris fin au 10 août,

[1] Voir Sybel, *L'Europe pendant la Révolution*, t. II, p. 381.

bien qu'il se montrât disposé à la continuer, nous n'avons pas donné sa correspondance d'Angleterre postérieure à cette date, parce qu'elle a déjà été publiée soit par Lytton Bullwer, dans son *Essai sur Talleyrand,* soit par M. Robinet, dans ses *Recherches sur la diplomatie de la République.*

Quelques biographes de Talleyrand se sont demandé, en s'appuyant sur le témoignage de Chénier [1], si sa mission à Londres ne s'était pas prolongée au delà du 10 août. Il résulte de nombreux témoignages consignés dans les Archives du ministère des affaires étrangères, que Chauvelin fut seul chargé de la légation de Londres à partir du 10 août, et que Duroveray fut rappelé lui-même au commencement d'octobre [2]. Les documents abondent pour prouver à la

[1] Séance du 18 fructidor an III. — Motion de Chénier en faveur du rappel de Talleyrand :

« Dans le temps même où il était proscrit en France par Robes-« pierre et Marat, Pitt le proscrivait en Angleterre... etc., etc. C'est « au sein d'une république, dans la patrie de Benjamin Franklin, « qu'il a été contempler le spectacle imposant d'un peuple libre, en « attendant que la France ait des juges et non des meurtriers, une « République et non une anarchie constituée. »

[2] Noël, envoyé après le 10 août pour servir de coadjuteur à Chauvelin, écrit au ministre des affaires étrangères, le 3 septembre 1792 :

« Si l'on rappelle M. Chauvelin, je propose M. de Sémonville. Sinon, je pourrais peut-être alors, sans avoir les talents de M. de Talleyrand, y suppléer par mon zèle et mon patriotisme, etc. »

Un agent secret écrit au ministre, le 16 octobre 1792 :

« Noël soutient, et je ne suis pas éloigné de le croire, que Reinhart regardait Chauvelin comme un homme léger et changeant dix fois de manière de voir dans peu de temps. Un fait positif est que le *prélat* dîne souvent avec Narbonne et Mathieu de Montmorency, et

fois que Talleyrand était disposé à ne pas interrompre sa mission pacifique, mais que le Conseil exécutif la fit

soupe ensuite avec Chauvelin ; ces messieurs se transvasent, c'est à vous à voir si nous avons encore à louvoyer. »

Noël poussait au rappel de Chauvelin pour le remplacer.

Noël au ministre, du 30 octobre 1792 :

« ...Je sais positivement que l'évêque d'Autun a eu trois conférences avec lord Grenville, et que les dispositions paraissent fort bonnes. Je ne tiens pas cette nouvelle directement du citoyen Talleyrand, n'ayant avec lui aucune communication. On le dit brouillé avec le ministre de France. »

Chauvelin écrit de son côté au Département, le 6 novembre 1792 :

« ...Je dois vous dire de plus, Citoyen, que Vandernoot m'a informé que Talleyrand, qui, depuis une quinzaine de jours, est venu s'établir à Londres même, y avait découvert sa présence et lui avait fait demander formellement à le voir pour l'entretenir d'affaires publiques. Vandernoot m'a demandé s'il devait voir M. Talleyrand et s'il était encore ici l'agent de la France. J'ai dit qu'il était maître de voir ici qui il voudrait, mais que la mission de M. Talleyrand avait cessé depuis l'époque de votre entrée au ministère. » — (Angleterre, vol. 583, Archives affaires étrangères.)

Chauvelin a écrit, le 24 mars 1798, au journal *le Rédacteur :* « Le recueil des pièces imprimées par ordre de la Convention nationale sous le titre de : *Exposé de la conduite de la nation française envers le peuple anglais, et des motifs qui ont amené la rupture,* offre parmi toutes les pièces de ma correspondance officielle un moyen bien simple de désigner à l'observation la moins attentive ceux des actes de ma mission auxquels a pris part le citoyen Talleyrand..... étranger....., et particulièrement à toute notification du 10 août, ainsi qu'à chacun des mémoires et notes adressés par moi au gouvernement anglais, au nom et depuis l'établissement de la République française, le citoyen Talleyrand n'en put avoir d'autre connaissance que par leur publicité dans les gazettes. »

Talleyrand, de son côté, avait écrit au ministre, le 23 septembre 1792 :

« Je suis arrivé, Monsieur, à Londres, samedi dernier, à l'aide du passeport que vous m'avez accordé et dont j'ai de nouveau l'honneur de vous remercier. Comme je n'étois chargé d'aucune mission, après en avoir exercé une, j'ai dû le dire en arrivant, et les papiers publics l'ont annoncé, en prêtant chacun à mon voyage des motifs

cesser, et qu'il obtint non sans peine le passeport qui lui était nécessaire pour quitter la France [1].

A son retour à Paris, il avait repris séance au directoire du Département, où il avait succédé comme administrateur à Mirabeau. Un arrêté pris par ses collègues, à la date du 6 juillet, et confirmé par une proclamation du 11 du même mois, avait suspendu le maire de Paris pour les faits se rattachant aux événements du 20 juin. Dans sa séance du 13 juillet, l'Assemblée avait rendu un décret levant cette suspension, ce qui avait déterminé Talleyrand et tous ses collègues à donner leur démission.

Après le 10 août, l'Angleterre avait rappelé son

au gré de leurs opinions ou de leurs préjugés, ce qui est assez indifférent. J'ai écrit à milord Grenville ; mes anciennes relations avec lui et son caractère très loyal m'en faisoient un devoir. Je voulois aussi lui apprendre que j'étois ici, *sans caractère ni mission,* et en même temps je tenois à me conserver auprès de lui en bonne attitude pour pouvoir être utile à mon pays. C'est dans ce sens que ma lettre a été écrite. Je lui ai offert de lui faire connaître la position de la France depuis les terribles événements dont j'ai été le témoin. Tout ce que, dans les conversations, j'ai pu recueillir jusqu'à ce jour, me laisse espérer que l'Angleterre restera neutre, quoiqu'on ait beaucoup dit ici et à Paris, et surtout beaucoup désiré le contraire. »

[1] Le 28 juillet, l'Assemblée décrète qu'aucun passeport pour sortir du royaume ne sera distribué aux citoyens français, sauf à ceux qui ont une mission du Gouvernement, aux gens de mer et négociants. — Voir séance du 28 juillet 1792.

« M. de Talleyrand eut besoin de toute sa dextérité et de tous ses moyens pour obtenir un passeport de Danton, et revenir à Londres immédiatement après le 10 août. S'il fût resté à Paris quelques jours de plus, il eût été enveloppé dans la destruction des constitutionnels, qui commencèrent bientôt à tomber sous la hache révolutionnaire. » (Ét. Dumont, *Souvenirs sur Mirabeau,* etc., p. 439.)

ambassadeur, sans que pour cela le Conseil exécutif, dont les premières déclarations avaient été pacifiques, ait modifié sensiblement les instructions données à ses représentants.

Ce sera une éternelle question de savoir si une autre attitude de l'Europe ne pouvait pas permettre d'éviter et la guerre et les événements qui suivirent. Si l'Europe, mieux conseillée, éclairée par les événements mêmes qui s'étaient passés récemment en Amérique, où la force irrésistible des principes nouveaux venait de triompher de l'Angleterre, avait su reconnaître alors le droit de souveraineté intérieure de la nation française, ainsi que le demandait Beugnot avant la déclaration de guerre (séance du 20 janvier 1792), comme Mazarin avait reconnu celui de la Grande-Bretagne sous Cromwell, il est permis de croire qu'on aurait évité les dévastations et les massacres prévus par Mirabeau dans ses notes à la Cour et annoncés par lui d'une manière presque prophétique.

Ce qui est positif, c'est que Talleyrand, réfugié à Londres, y conservait une attitude nationale et patriotique; c'est qu'il faisait des vœux sincères pour le succès des armées françaises [1].

[1] Chauvelin au ministre, 9 octobre 1792 : « Il serait superflu de vous dire de quelle joie j'ai été pénétré en apprenant que les troupes ennemies sont enfin sérieusement réduites à évacuer la terre de la liberté... Ce sentiment est celui de tous les vrais Français... et il est partagé par tous les Anglais amis de notre cause et aussi par ceux d'entre nos compatriotes, tels que les citoyens Talleyrand et Girar-

C'est de Londres qu'il data son mémoire du 25 novembre 1792, qui ne l'empêcha pas d'être décrété d'accusation dans la séance du 7 décembre suivant. A la même date, avant le vote de l'*alien bill* par le Parlement anglais, prévoyant le sort qu'allait lui réserver Pitt, qui, se sentant probablement pénétré par lui, le traitait d'homme « profond et dangereux », il écrivit au grand-duc de Toscane pour lui demander asile dans ses États. Celui-ci refusa, en lui rappelant une ordonnance du 1er août 1778 sur la neutralité, qu'il venait de renouveler à l'occasion de la guerre [1]. En janvier 1794, il reçoit l'ordre de quitter l'Angleterre dans les vingt-quatre heures [2].

C'est alors, le 3 février 1794, qu'il s'embarqua pour l'Amérique [3], où il séjourna jusqu'en 1796. L'exil lui

din, que la crainte des événements du mois de septembre ont, avec l'agrément du pouvoir exécutif, engagés à chercher ici un asile momentané.....

« ..... Comme vous me le mandez, une combinaison qui unirait la République française à la simple alliance existante entre l'Angleterre, la Prusse et la Hollande, pourrait être l'un des heureux résultats de nos succès..... » — (Archives affaires étrangères, Angleterre, vol. 582.)

[1] Voir la *Gazette nationale* du 17 janvier 1793.

[2] *Gazette nationale,* primidi 11 ventôse an II (samedi 1er mars 1794) :

« L'évêque d'Autun, qu'on avait fait embarquer pour l'Amérique, « s'est embarqué le 3 de ce mois (février) pour la Hollande ; il « avait reçu l'ordre de quitter l'Angleterre. »

Talleyrand est le seul homme marquant de la Révolution française, réfugié à Londres, qui ait eu à subir un pareil traitement par application de l'*alien bill.*

[3] Mirabeau écrivait, en mai 1789, à un de ses amis, en Allemagne : « L'horizon est si nébuleux qu'il y aurait plus que de la témé-

fut amer, si l'on en juge par une lettre que madame de Staël lui écrivit en 1809 et dont l'original est au British Museum de Londres [1].

rité à prédire ce qui arrivera. Mais le peu de véritables citoyens et d'hommes éclairés qu'il y a dans la tourbe de l'Assemblée nationale fera bien de gagner le grand procès de la Révolution ou de filer en Amérique. Les vengeances de la jugerie n'auront ni terme ni mesure... » — (Voir *Lettres au major Mauvillon,* page 465.)

[1] Madame de Staël à Talleyrand. Genève, ce 28 février 1809 :

« Vous serez étonné de revoir une écriture dont vous avez perdu le souvenir : à la distance où nous sommes, il me semble que je m'adresse à vous comme d'un autre monde, et ma vie a tellement changé que je puis aisément me faire cette illusion. — J'ai dit à mon fils d'aller vous trouver et de vous demander franchement et simplement de vous intéresser à la liquidation des deux millions qui sont plus que la moitié de notre fortune et de l'héritage de mes enfants. C'est une douleur cruelle pour moi de penser que je nuis à ma famille, qu'ils seraient payés si demain je n'existais plus, car le dépôt qu'ils réclament a un caractère si sacré, que les préventions de l'Empereur contre moi peuvent seules l'empêcher de statuer sur cette dette, et cependant il me semble qu'aux yeux de l'Europe, si Europe il y a pour moi, l'exil paraîtrait moins cruel si l'on se montrait juste envers la fortune.

« J'en ai assez dit sur ce sujet, à vous qui devinez tout; vous m'écriviez il y a quatorze ans : *Si je reste encore un an ici, j'y meurs.* J'en pourrais dire autant du séjour à l'étranger; j'y succombe; mais le temps de la pitié est passé, la nécessité a pris sa place. Voyez cependant si vous pouvez rendre service à mes enfants; si vous le pouvez, je le crois, vous le ferez. Je n'ai aucun moyen de vaincre les préventions de l'Empereur contre moi; s'il ne croit pas que sept ans d'exil sont un siècle pour la pensée, s'il ne croit pas que je suis une autre personne ou que du moins la moitié de ma vie est éteinte, et que le repos et la patrie me paraîtraient les champs Élysées, quel moyen ai-je de l'éclairer à mon égard? Aussi me suis-je résolue, si mes enfants ne sont pas exemptés de mon malheur, à faire partir le premier ce printemps pour l'Amérique et à suivre avec les deux autres l'année suivante; il me faut une patrie pour mes fils, et vous voyez s'il en est une en Europe pour qui n'a pas l'appui de l'Empereur. A New-York, je demanderai où vous avez logé.

Mais l'exil ne lui avait fait rien perdre de l'étendue et de la pénétration de son esprit; on en a pour preuves les lettres qu'il écrivit de Philadelphie et de New-York à lord Lansdowne, et que le petit-fils de celui-ci, le marquis de Lansdowne, ancien gouverneur du Canada, actuellement vice-roi des Indes, a bien voulu nous permettre de publier d'après les originaux [1].

Dans notre prochain volume, nous retrouverons Talleyrand ministre des relations extérieures du Directoire [2],

Adieu, ne causerai-je donc pas une fois encore avec vous avant la vallée de Josaphat? Il y a des moments où, malgré mon profond dégoût de la vie, je suis encore assez aimable; alors je pense que j'ai appris cette langue de vous, mais avec qui la parler? Adieu, êtes-vous heureux? Avec un esprit si supérieur, n'allez-vous pas quelquefois au fond de tout, c'est-à-dire jusqu'à la peine? Moi, je voudrais me distraire, mais j'en ai perdu le pouvoir et bien aussi l'occasion. Ce qui me fait surtout mal, c'est l'idée que je nuis à mes enfants; soulagez-moi de cela si vous le pouvez, alors je joindrai ce service à notre dernier entretien, et tout l'intervalle qui le sépare sera comblé.

« Adieu encore une fois, je ne sais finir qu'ainsi avec vous. »

[1] Nous prenons la liberté de recommander aux amateurs d'autographes de faire grande attention à ceux de Talleyrand. Ce diplomate consommé a eu dans sa vie bien des secrétaires, depuis l'habile Desrenaude, à l'agence générale du clergé, jusqu'au bon Colmache, à l'ambassade de Londres. Il en est un entre autres, Perrey, qui imitait dans la perfection son écriture. « Ce Perrey, dit M. Boulay de la Meurthe, appelé en 1806 près de Talleyrand comme secrétaire particulier et congédié en 1826, ne cessa, dès ce moment et jusqu'à sa mort (1848), d'exercer un véritable chantage envers son ancien maître, et ensuite envers madame de Dino. Dans une lettre adressée le 3 avril 1852 au *Moniteur*, M. de Bacourt, exécuteur testamentaire du prince de Talleyrand, déclare retenir des preuves matérielles que Perrey a contrefait l'écriture et même la signature de Talleyrand. » (Voir *Les dernières années du duc d'Enghien*, par le comte Boulay de la Meurthe, 1886.)

[2] Le Directoire exécutif, dont la présidence était alternative et ne

occupé à faire rentrer la France dans le concert européen en concluant la paix avec les cours de Madrid, de Naples et de Turin, et avec le pape Pie VI, cette paix que Mirabeau déclarait si nécessaire aux auteurs de la Révolution, car, disait-il, « rien ne s'achève pendant la guerre ».

C'est la cause de la paix qu'il sert partout et toujours, c'est elle qu'il conseille à la monarchie expirante, à la République naissante, à Napoléon triomphant; mais il entend bien qu'il faut armer pour mieux négocier, et il ne donne pas le nom de paix à tous ces arrangements boiteux qui laissent subsister tous les problèmes et toutes les difficultés. Il donnera de la paix la véritable définition quand il dira : « Qu'est-ce « qu'un traité de paix? C'est celui qui, réglant l'uni- « versalité des objets en contestation, fait succéder « non seulement l'état de paix à l'état de guerre, mais « encore l'amitié à la haine[1]. »

devait durer que trois mois, se composait de Carnot, de Barras, de Letourneur, de Rewbell et de La Réveillère-Lépeaux.

[1] Toutes nos sources sont indiquées à la table du présent volume.

MISSION

DE

TALLEYRAND

A LONDRES

1792

I

BIRON A TALLEYRAND

Valenciennes, le 4 décembre 1791.

Beaumetz devait être ici avant-hier et n'est probablement pas encore parti de Paris; je n'ai pas eu un mot de vous depuis mon départ. Sainte-Foy, à qui j'ai écrit, ne m'a pas répondu; si c'est la manière dont vous comptez me tenir au courant, je puis du moins espérer qu'elle ne fatiguera personne. Si vous ne me répondez pas sur la Prusse[1], j'écrirai directement à M. Delessart, et puis, s'il garde aussi le silence, au comité diplomatique[2]; cette négligence est plus cou-

[1] La lettre que le général Biron annonce avoir écrite sur la Prusse n'a pas été conservée au dépôt des archives du ministère de la guerre.

[2] Le comité diplomatique, nommé le 16 octobre 1791, se compo-

pable qu'elle ne l'a jamais été, et il faut bien qu'à la fin quelqu'un en devienne responsable.

La pétition du département de Paris cause ici du mouvement dans les deux sens[1] : les prêtres non assermentés ont attaqué les constitutionnels dans plusieurs

sait de Koch, Ruhl, Gensonné, Brissot, Lemontey, Brich, Baert, Ramond, Mailhe, Schirmer, Treil-Pardailhan, Jaucourt.

[1] Le 5 décembre, le directoire du département de Paris avait présenté au Roi, à titre de pétition individuelle, et non d'acte du département, un rapport lui demandant d'appliquer son droit de *veto* aux décrets du 29 novembre et jours précédents de l'Assemblée nationale, sur les troubles religieux qui entraînaient « à des mesures que « la Constitution, la justice, la prudence ne sauraient admettre ».

Dans ce document dont il était le rédacteur, M. de Talleyrand reproche à l'Assemblée nationale « de faire dépendre pour tous les « ecclésiastiques non fonctionnaires, le payement de leurs pensions, « de la prestation du serment civique; tandis que la Constitution a « mis expressément et littéralement ces pensions au rang des *dettes* « *nationales*. Or, le refus de prêter un serment quelconque, de prêter « le serment même le plus légitime, peut-il détruire le titre d'une « créance qu'on a reconnue?... » Il ajoutait : « L'Assemblée natio- « nale refuse à tous ceux qui ne prêteraient pas le serment civique « la libre profession de leur culte. Or, cette liberté ne peut être ravie « à personne; aucune puissance n'a pu la donner; aucune puissance « ne peut la retirer; c'est la première, la plus inviolable de toutes « les propriétés...

« Vainement on dira que le prêtre non assermenté est suspect; « mais sous le règne de Louis XIV, les protestants n'étaient-ils pas « suspects aux yeux du gouvernement, lorsqu'ils ne voulaient pas « se soumettre à la religion dominante? et les premiers chrétiens « n'étaient-ils pas aussi suspects aux empereurs romains? et les « catholiques n'ont-ils pas été longtemps suspects en Angleterre? etc.

« Sur un tel prétexte, il n'est aucune persécution religieuse qu'on « ne puisse justifier.

« Un siècle entier de philosophie n'aurait-il donc servi qu'à nous « ramener à l'intolérance du seizième siècle par les routes mêmes de « la liberté? »

On sait que Louis XVI se rendit au vœu des membres du directoire du département de Paris.

villages; avant-hier, ils ont voulu pendre le curé constitutionnel de Brillon, village à quelques lieues d'ici; on a été obligé de faire marcher un détachement de gardes nationales de Marchiennes. Dans d'autres, les prêtres constitutionnels poursuivent les non assermentés, les font insulter et conduire sur la frontière; je crois cependant pouvoir vous répondre qu'avec beaucoup de surveillance, en nous entendant bien avec les corps administratifs, nous maintiendrons la tranquillité publique; j'en répondrais absolument si je restais ici d'une manière plus permanente. On a pris partout l'habitude de s'adresser à moi, et je rétablis le calme assez facilement lorsqu'il est troublé; mais la disette absolue d'officiers généraux va obliger M. de Rochambeau à m'employer à faire des revues d'inspection que tout le monde ferait aussi bien et peut-être mieux que moi, et qui me tiendront éloigné de Valenciennes pendant le temps où j'y serais le plus utile. Cela pourrait encore se changer s'il nous arrivait promptement des maréchaux de camp.

Sans m'écrire, M. Wandermèche, qui est maintenant à Lille, m'a fait dire plusieurs fois qu'il désirait beaucoup causer avec moi. Je n'ai pas cru devoir aller à Lille exprès. Si vous trouvez quelque avantage à ce que je voie M. Wandermèche, vous me le direz.

Quelques personnes de mes amis, en Angleterre, me chargent de faire à M. Delessart l'observation suivante. L'ambassadeur d'Espagne, le ministre de l'Empereur et en général tous les ministres étrangers vont chez

les duchesses de Glocester et de Cumberland, belles-sœurs du Roi. L'ambassadeur de France est le seul qui n'y aille pas, et cela parce que la Reine de France, qui ne pardonne pas à ces femmes de n'être pas nées princesses, a fait dire au chevalier de la Luzerne de ne pas aller chez elles. Vous sentirez aussi bien que moi que, dans l'état actuel des choses, il serait, et ridicule et inconvenable que cet ordre subsistât; ayez donc, je vous en prie, la bonté d'en parler à M. Delessart; je suis certain que l'on ne peut rien faire de plus agréable à tout ce qui aime la révolution française en Angleterre et à tout ce qui désire une alliance avec la France; et je vous assure que c'est une des plus importantes petites choses dont on puisse s'occuper. Adieu, je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur. Répondez-moi donc quelques mots.

II

BIRON A NARBONNE

Valenciennes, le 9 décembre 1791.

J'apprends dans l'instant, mon cher Narbonne, que tu es ministre de la guerre[1]; j'en suis bien aise, parce

[1] Lord Gower écrivait le même jour au Foreign-Office : « M. Louis « de Narbonne est nommé ministre de la guerre; ses tendances et sa

que ce département exige des soins pressans et actifs ; que rien n'est encore perdu, quoique tout soit bien mal, et que tu pourras réparer tout mieux et plus promptement qu'un autre. Avant les rapports officiels que nous allons avoir ensemble, avant que j'aie des comptes à rendre au ministre, je veux te donner un état de situation exact de ce que je vois et de ce que je sais : notre armée du Nord est beaucoup mieux qu'on ne pense ; elle sert bien, la discipline et l'instruction y font des progrès rapides, les principes et les propos de M. de Rochambeau sont bons ; il est d'une activité étonnante et prodigieusement utile ; le soldat a de la confiance en lui, et c'est à cette seule confiance qu'est due la bonne conduite des troupes[1] ; mais nous manquons absolument d'officiers généraux et d'officiers supérieurs...

M. de Rochambeau a chargé Chauvelin de suivre, pendant qu'il est à Paris, les affaires de son armée

« compétence sont aussi bien appropriées à la situation que celles « d'aucun des candidats qui pourraient briguer le ministère dans les « circonstances actuelles. »

Dans la séance de la Chambre des pairs du 13 novembre 1821, M. de Talleyrand dira de Biron et de Narbonne : « ...le duc de Lauzun (Biron) qui avait tous les genres d'éclat, beau, brave, généreux et spirituel ; le chevalier de Narbonne étincelant de gaieté et d'esprit. »

[1] Carnot, rendant compte à la Convention de l'état de l'armée, dira de Biron :

« Nous n'avons pu ne pas voir que l'armée du général Biron est « travaillée dans tous les sens par les plus dangereuses intrigues ; « le général Biron, seul, la soutient contre la séduction par l'ascen- « dant que lui donnent sa droiture, son courage et son dévouement « sans bornes à la cause qu'il a embrassée, et dans laquelle il a « constamment marché sans dévier un seul instant. »

près du ministre de la guerre; il a de l'esprit beaucoup, il est d'une très grande intelligence; tu ne peux t'imaginer à quel point il a été utile ici et avec quel succès il a dirigé M. de Rochambeau dans des circonstances fort difficiles qu'il n'entendait pas parfaitement bien : je puis t'assurer que, sans lui, il ne s'en serait jamais tiré; il est important et heureux que Chauvelin conserve sa confiance; il connaît à merveille et notre armée et les individus qui la composent; je te demande en grâce de le voir et de le croire. Il s'en faut bien que ce soit un homme ordinaire, et en le connaissant davantage, tu verras à combien de choses il est propre. Dis un mot honnête pour lui à M. de Rochambeau quand tu l'auras vu; cela mettra le général à son aise, t'évitera beaucoup d'importunités, et tu sauras beaucoup mieux à quoi t'en tenir...

Parle à l'Évêque[1] de deux lettres que je lui ai écrites relativement à la Prusse; je voudrais que la proposition fût faite à M. Delessart par toi, et que le commencement de ton ministère fût marqué par le plus grand et le plus brillant service que l'on puisse rendre à la nation française et au Roi.

[1] C'est ainsi que les amis de Talleyrand le désignaient, à cette époque, dans l'intimité.

Talleyrand avait donné sa démission d'évêque dans les premiers jours de janvier 1791.

Voici dans quels termes il annonçait cette démission aux administrateurs du district d'Autun, le 20 janvier 1791 :

« Messieurs, j'ai été choisi, il y a quelques jours, par MM. les électeurs de Paris pour être un des administrateurs de ce département; il m'a été impossible de ne pas accepter un témoignage de

III

BIRON A TALLEYRAND

Valenciennes, le 11 décembre 1791.

Je viens de lire avec un extrême plaisir et une véritable admiration votre pétition au Roi; j'avoue même que je ne croyais pas que, dans des circonstances tellement pressantes, il fût possible de parler raison d'une manière aussi constitutionnelle, aussi conséquente, aussi pure en principes; je suis affligé d'une seule chose, inévitable sans doute, mais que je ne crois pas sans remède, c'est que votre succès mérité doit indispensablement beaucoup déconsidérer l'Assemblée nationale, qu'elle a peu à perdre en ce genre, et que si elle attire une fois sur elle la défiance générale, les plus

confiance aussi flatteur donné par une ville dans laquelle je suis né, où j'ai passé ma vie presque entière et où ma famille demeure. Cette place exigeant une résidence habituelle, aurait été, aux termes des décrets de l'Assemblée nationale, incompatible avec celle d'évêque du département de Saône-et-Loire; en conséquence, j'ai donné ma démission de cette dernière, et j'ai, Messieurs, l'honneur de vous en prévenir; je l'ai remise entre les mains du Roi en le suppliant de donner les ordres et de prendre les mesures nécessaires pour l'élection de mon successeur... »

(*Archives départementales de Saône-et-Loire,* série L. — District d'Autun.)



grands malheurs peuvent en résulter. Je voudrais donc que, sans perdre de temps, on lui fît faire ou l'on fît pour elle quelque chose qui la relevât un peu dans l'opinion; on ne remporte pas justement une telle victoire sur une Assemblée législative, sans ouvrir tous les yeux sur la multiplicité des fautes qui ont concouru à faire rendre le décret sur les troubles religieux. Nous en ressentons même déjà les effets : les prêtres non assermentés remuent les prêtres constitutionnels, échauffent le peuple contre les autres, et les deux partis étant excités par les prêtres presque tous mauvais, on ne peut guère en attendre de modération. Avant-hier, la garde nationale d'un village des environs a saisi deux prêtres non assermentés et les a menés sur la frontière en leur enjoignant de sortir du royaume; le poste des troupes de ligne qui est à la barrière frontière les a retirés des mains de la garde nationale et ramenés au capitaine qui commande le cordon frontière dans cette partie; il m'a fait demander ce qu'il en fallait faire : je lui ai ordonné de les envoyer sous escorte à leur municipalité ou à tel autre endroit qu'ils désigneraient, pourvu qu'il ne fût pas éloigné de plus de deux lieues, et j'en ai informé le district. J'ai été averti que beaucoup de villages voulaient se conduire de même, et j'en ai fait prévenir les municipalités; je crains que cela ne cause des batailles de village, et que cela ne nous donne du bruit. Le 5ᵉ régiment de hussards a député son premier lieutenant-colonel M. Miewskowski vers le ministre pour les affaires du

corps; il doit ensuite joindre deux escadrons de ce régiment qui sont à Avignon aux ordres de M. de Choisy. Je vous avertis qu'il me serait tout à fait impossible de me passer de cet officier si on veut se servir des renseignements que je puis donner sur la Prusse. Dites-le à Narbonne pour qu'il le retienne à Paris si cela est nécessaire; dites-lui aussi que personne ne désire plus que moi qu'il soit un bon ministre et n'en est déjà plus convaincu. Si ma vieille expérience militaire peut lui être bonne à quelque chose, je suis absolument à ses ordres. Mademoiselle L... me mande qu'elle a rencontré M. de Beaumetz et qu'il l'a assurée qu'il serait ici demain lundi. J'en serai charmé sous tous les rapports. J'ai beaucoup de choses à lui dire qu'il est impossible d'écrire. Adieu, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Je n'ai pas encore entendu parler de vous ni de Sainte-Foy. J'imagine que j'aurai de vos nouvelles par M. de Beaumetz, et que malgré votre paresse vous ne laisserez pas notre correspondance toute d'un côté et rien de l'autre.

IV

TALLEYRAND A BIRON

Paris, 14 décembre 1791.

Voici ce qui se passe : le Roi va aujourd'hui à l'Assemblée; il y annonce les mesures qu'il prend contre les émigrants; Narbonne parle ensuite et entre en détail. Il y aura trois armées, une de soixante-dix mille hommes en Alsace, cinquante en Flandre et trente à Metz. M. de Luckner et M. de Rochambeau seront maréchaux de France. La troisième armée est donnée à M. de Lafayette, il sera à Metz. Vous allez être lieutenant général dans la semaine : — mandez-moi courrier par courrier où vous voulez être employé, et ce sera fait sur-le-champ. On va envoyer trois maréchaux de camp à M. de Rochambeau. Je ne sais pas pourquoi vous ne reviendriez pas pour vous concerter avec Narbonne. Votre santé est une raison que vous ne trouverez peut-être pas assez bonne, mais l'arrivée de vos trois maréchaux de camp doit vous donner un peu de liberté. Narbonne réussit à merveille avec l'Assemblée et avec le public, il est le ministre que l'Assemblée aime. Si la démarche que le Roi fait aujourd'hui se suit[1],

[1] Ce même jour, le Roi se rendait à l'Assemblée, accompagné de

elle est faite pour établir un système nouveau, et comme nous ne pouvons pas être plus mal, il est fort tentant d'en essayer. C'est peut-être le seul moyen de remettre l'armée. Votre lettre sur la Prusse me fait bien regretter tout le temps que M. de Montmorin nous a fait perdre. Nous serions tranquilles s'il avait bien voulu vous écouter un peu l'année dernière, et Heymann ne serait pas perdu. Je vais faire tout ce que j'imaginerai pour le succès de cette grande mesure ; je crois que le salut est là. Mais nous aurions bien besoin de nous voir pour faire choix des personnes qui peuvent être employées; nous les proposerons ensuite. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

Note de M. de Narbonne.

Et moi aussi je t'embrasse, et te prie de me faire connaître bien vite ce que tu veux, ou j'irai te le demander moi-même; avant huit jours, j'espère aller te

ses ministres, pour porter lui-même sa réponse au message du 29 novembre qui lui avait demandé de prendre des mesures décisives pour faire cesser les rassemblements extérieurs qui menaçaient la paix.

« Je fais déclarer à l'Électeur de Trèves, que si avant le 15 de « janvier, il ne fait pas cesser dans ses États tout attroupement et « toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y sont « réfugiés, je ne verrai plus en lui qu'un ennemi de la France... « J'écris à l'Empereur pour l'engager à continuer ses bons offices « et s'il faut, à déployer son autorité, comme chef de l'Empire, pour « éloigner les malheurs que ne manquerait pas d'entraîner une « plus longue obstination de quelques membres du Corps germa- « nique...

« Je prends en même temps les mesures militaires les plus



joindre. Je te remercie extrêmement de ta lettre. Continue-les-moi, je te prie, et ordonne à jamais de ton serviteur et de ton ami.

V

TALLEYRAND A BIRON

Paris, 15 décembre 1791.

Narbonne doit partir la nuit de lundi à mardi (19 au 20 décembre), il donne rendez-vous aux deux généraux à Metz; sa tournée sera de quinze jours, son discours a fort bien réussi; en tout il prend à merveille. Je ne pense pas à autre chose qu'à votre idée sur la Prusse. L'embarras extrême est tiré des noms propres. Sainte-Foy voudrait y aller; il s'y croit très propre. Son nom est embarrassant à prononcer dans une affaire de confiance, qu'en pensez-vous? Ou venez passer ici trois ou quatre jours, ou écrivez-moi avec détails et qu'il y ait beaucoup de noms propres dans votre lettre; car c'est là surtout ce qu'on ne saurait jamais trouver. Si une

« propres à faire respecter ces déclarations; et si elles ne sont point « écoutées, alors, Messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la « guerre, la guerre qu'un peuple qui a solennellement renoncé aux « conquêtes, ne fait jamais sans nécessité; mais qu'une nation généreuse et libre sait entreprendre, lorsque sa propre sûreté, lorsque « l'honneur le commandent... »



fois nous parvenons à faire prononcer le Roi de Prusse pour nous, nous sommes les maîtres du terrain, la Constitution marchera et les défiances cesseront. Je ne doute pas que la résolution du Roi de Prusse ne fasse celle de l'Empereur. On parle d'envoyer en Prusse, pour remplacer M. de Moustier, M. de Ricé, cela vous paraît-il un bon choix? N'est-ce pas là de l'intrigue Lameth? On ne s'entend point par lettre; il faut que vous veniez, et alors, tout sera parfaitement arrangé. Remarquez que c'est pendant le mois qu'on donne aux Électeurs qu'il faut que nous obtenions du Roi de Prusse une déclaration favorable à la Constitution; plus tard ce serait inutile. Je vous manderai demain quel est l'itinéraire de Narbonne, afin que vous le rencontriez si vous vous décidiez à ne pas venir. Adieu, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

VI

NARBONNE A BIRON

Paris, 16 décembre 1791.

L'Évêque te dira mieux que toutes les lettres du monde tout ce que nous voulons de toi ; un voyage de huit jours en Angleterre ne peut pas t'être désa-

gréable et nous sera fort utile. Ce dont je te prie, c'est de n'y rester qu'un instant, quitte à y retourner ; rien n'est plus important qu'un prompt retour. Te voilà lieutenant général. Il y aura bien du malheur si nous ne trouvons pas moyen d'avoir Dunkerque. Je suis bien sûr de ne pas trouver celui de te faire partir pour la Corse. Tu ne peux pas dans de pareils moments avoir, ou faire semblant d'avoir cette fantaisie. Ce que tu apprendras en Angleterre t'en démontrera davantage l'impossibilité. Je te demande pardon de t'avoir à peine répondu un seul mot depuis que je suis ministre, mais tu imagines bien l'impossibilité où je suis de donner un moment à mes plaisirs. Tu devines aussi sûrement celle de faire ce que tu demandes pour tes adjudants. Les généraux pourront employer qui ils voudront, et comme cela seulement tu pourras les mettre en activité utile. Envoie-moi ce que tu as fait sur les garde-côtes et écris-moi de Londres, je te prie, une longue lettre qui me dise la vérité tout entière. Je t'aime, etc.

VII

BIRON A TALLEYRAND

A Valenciennes, 17 décembre 1791.

Je vous remercie de vos lettres et de vos nouvelles. Je suis enchanté de Narbonne; il rend un grand service en prouvant qu'avec de l'activité, de l'esprit et de la grâce on est un très bon ministre et que l'on vaut mieux que tous les vieux et inutiles routiniers par qui on laissait si constamment gâter les affaires; la mesure est grande, belle et excellente si vous êtes sûr de la Prusse, *qui seule peut vous répondre de l'Empereur*. Si cela n'est pas, vous jouez à quitte ou double un bien mauvais jeu. M. Delessart ne vaut donc pas mieux que les autres et ne sait apparemment pas qu'il sera pendu pour eux et pour lui, car dans ce moment-ci lenteur est trahison. Tous les moyens pour la Prusse sont encore dans leur entier. Je crois pouvoir répondre que nous n'y avons perdu personne. Je les donnerai dans le plus grand et dans le plus évident détail, si vous voulez m'envoyer Sainte-Foy ou quelqu'un de bien, car je ne veux pas risquer de perdre personne pour une chose que l'on ne veut pas faire. Il m'est impossible de quitter l'armée dans ce moment-ci. Rien au monde n'y ferait consentir

M. de Rochambeau, allant surtout à Metz avec Narbonne. Je me crois en effet bien nécessaire en son absence. Remerciez Narbonne de son aimable petit mot. Qu'il dispose entièrement de moi; qu'il me mette où il me jugera utile. Je ne puis choisir, car je ne sais où il y aura de la place et où il lui sera possible de m'employer. Je le répète, c'est pour la chose et point du tout pour moi qu'il faut qu'il me place, car ce qui me convient le plus personnellement est qu'il me laisse aller en Corse, s'il n'a pas besoin de moi. Adieu, je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur. Mille tendresses à Narbonne, je ne lui écris pas parce que je dois le voir mercredi ou jeudi; il ne peut imaginer tout le bien qu'il fait en nommant M. de Rochambeau et M. de Luckner maréchaux de France. Rien ne pouvait mieux peut-être consolider l'armée.

VIII

TALLEYRAND A BIRON

Paris, 17 décembre 1791.

Narbonne part dans la nuit de lundi à mardi; il sera à Valenciennes mercredi (21 décembre), il y dînera. Beaumetz sera à Arras mardi et ira à Valenciennes le mercredi ou le jeudi, à moins que vous ne vouliez

prendre avec lui un autre rendez-vous. Voilà de quoi s'entendre. — Où vous déciderez-vous à aller? — Vous feriez-vous donner une division à part? de quel côté la choisiriez-vous? — Tous les gens en qui vous et moi avons confiance trouvent l'idée de Berlin tout ce qu'il y a de plus sauveur dans ce moment, mais il nous manque à tous des noms propres à employer; donnez-nous-en, sans quoi tout est avorté. Sainte-Foy se trouverait assez propre à cette course, avec ou sans un titre, le tout pour trois semaines, qu'en pensez-vous? Je voudrais bien causer avec vous vingt-quatre heures, — pour rien j'irais à Valenciennes, — cela serait expliqué de cent manières, et je ne sais pas si elles seraient bonnes. — Notre pétition a fait assez de bruit, mais nous avions raison, et la raison finit par avoir le dessus. — On fait quelques changements diplomatiques, mais tous assez faibles. — Il n'y a point de vues dans cette manière d'opérer. — Barthélemy en Suisse est une bêtise; c'est pour lui donner une ambassade : il fallait lui donner une *chose* tout aussi brillante pour la révolution, mais pas la chose qu'il ne saura pas faire. — Adieu, je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur.

IX

BIRON A TALLEYRAND

A Valenciennes, le dimanche 18 décembre 1791.

Je reçois votre lettre et me presse d'y répondre avec tous les détails et tous les noms propres que vous désirez; l'impossibilité absolue de venir pourrait seule m'y décider. Je crois que Sainte-Foy sera très propre à toutes les commissions qui exigeront de l'intelligence et de l'activité, mais cela ne suffit pas dans celle-ci; il faut connaître les habitudes et les individus; il faut être dans une liaison précédente qui ait établi de l'intimité, autorisé de la confiance; or, il faudrait adresser Sainte-Foy à quelqu'un, ce serait une personne de plus dans la négociation et dans le secret qui ne ferait que donner de la défiance et arrêter les communications secrètes. Il existe pour Sainte-Foy une commission beaucoup plus utile parce que son succès serait beaucoup plus probable. Il faut l'envoyer en Angleterre qui va vous échapper, parce que vous n'y avez personne que M. Barthélemy, qui ne se compromettra pas en servant ouvertement la contre-révolution, croira obéir à sa conscience et à son attachement au Roi en ne servant pas la révolution. La neutralité de l'Angleterre res-

semble à la nôtre dans le commencement de la guerre d'Amérique ; elle fournit même de l'argent, des armes et toutes sortes de munitions, seulement avec plus de magnificence et d'activité. M. Pitt compte beaucoup sur notre mauvaise position pour réparer les malheurs de l'Inde; ce n'est pas sans quelque raison qu'il espère aliéner de nous toute la nation anglaise par l'appât d'un commerce exclusif. Il faut donc tâcher de prévenir cette intrigue ministérielle en envoyant Sainte-Foy. Il se tiendra facilement au courant des relations anglaises et prussiennes : on peut savoir beaucoup par l'intérieur de la duchesse d'York dont l'influence sur son père sera longtemps assez grande, et en se concertant avec l'opposition, on déjouera M. Pitt plus facilement qu'on ne pense. Il faut qu'il ait la disposition de quelque argent, et je lui donnerai des lettres de créance fort utiles pour C. Fox et Sheridan, qui ont en moi une entière confiance.

Quant à la Prusse, voici ce qu'il faut faire. Heymann est autant à nous que jamais ; je n'ai entretenu aucune correspondance directe avec lui, mais je suis sûr que ses propos ont été sages et sa conduite excellente; on l'a veillé en Prusse et on a vu qu'il n'avait aucune communication d'affaires avec la France. Le Roi, depuis longtemps, le regarde comme un homme tout à lui, et personne ne peut plus tenir dans sa main tous les entours illuminés et corruptibles du Roi [1]. Il n'y a que

[1] Voir l'*Histoire secrète de la cour de Berlin,* par MIRABEAU.

deux hommes que l'on puisse envoyer à Heymann sans donner le moindre soupçon : l'un est Miewskowski, premier lieutenant-colonel du 5e régiment de hussards, l'homme le plus sûr, le plus sage que je connaisse, et qui m'est parfaitement dévoué, l'élève militaire d'Heymann qui lui serait très utile. S'il fallait d'ailleurs aller chercher Heymann en Pologne où il pourrait bien être chez des gens de mes amis, un Polonais ne fixera l'attention de personne. Voilà pourquoi je vous ai recommandé dans ma première lettre d'engager Narbonne à retenir à Paris Miewskowski, qui doit aller joindre deux escadrons de son régiment à Avignon. L'autre est un M. Duménil qui était homme d'affaires de Conflans, plus intelligent, mais moins sûr que l'autre. Il est l'ami intime de Heymann qui lui écrit assez exactement et dont il fait ici les petites affaires. Ce M. Duménil est à son aise, il jouit d'une fortune indépendante et ne fait rien; je ne sais s'il serait facile de le déterminer à porter à Heymann ses instructions : il n'a jamais été en Prusse; il est vraiment un homme d'affaires, je crois bien que je le déciderais. Quant à Miewskowski, sur un mot de moi, il irait au bout du monde sans faire une objection. Les bases de négociation d'Heymann doivent être un asile en France, c'est-à-dire une propriété en terre pour Bischoffswerder qu'on ne lui délivrera qu'après le succès et quelques centaines de louis pour lui donner de la confiance et du zèle. A ce prix, je réponds de Bischoffswerder; il faut de l'argent et beaucoup peut-être pour mademoiselle de Dönhoff, maîtresse du Roi,

pour son oncle Lindorff, vilain gueux qui a beaucoup d'influence sur elle et qui aime l'argent mieux que tout; il en faut pour mademoiselle de Lindnau, maîtresse de Bischoffswerder qui le gouverne tout à fait, il en faudra pour le ministre Wöhlner, garçon illuminé de Bischoffswerder qui, quand il le faut, fait parler le Saint-Esprit et marcher l'ombre du grand Frédéric; il faut ensuite ménager et payer quelques intrigants subalternes tels que Riede, sa femme et un valet de chambre, secrétaire intime du Roi, qui signe pour lui, qui s'appelle Dufour, ne peut rien, mais sait tout. Il est important de ne pas regarder à l'argent, de ne pas craindre d'être un peu volé pourvu qu'on réussisse, et d'assurer une fortune considérable à l'heureux négociateur sans le rechercher du tout sur sa comptabilité de corruption. Il faut d'ailleurs, si c'est Heymann, que le succès lui assure la place de ministre à Berlin sur la demande du Roi de Prusse[1].

Vous avez encore un autre moyen et un autre négociateur à employer à Berlin, c'est un M. de Jarry, maintenant adjudant général dans notre armée et ci-

[1] Ces conseils que Biron donne à Talleyrand, qui tous deux suivaient le plan de Mirabeau sur l'alliance avec l'Angleterre, ne rappellent guère la pensée du grand politique sur la façon de conclure une alliance avec la Prusse.

Nous lisons dans une lettre inédite adressée par Mirabeau au baron de Goltz, qui venait d'être nommé ministre de Prusse à Paris :

« Berlin, 4 octobre 1786.

« J'espère que la route ne vous paraîtra pas désagréable, et j'ose vous promettre du moins que vous serez annoncé chez nous comme vous méritez de l'être, et que vous y porterez tout ce qu'il faut pour

devant faiseur militaire de M. de La Marck, de M. de Liancourt et même quelquefois du vicomte de Noailles : il a été longtemps au service de Prusse, il a de l'esprit et des connaissances, il appartient beaucoup à M. de La Marck, chez qui il va encore souvent, car il est à sa terre de Raismes, à une lieue d'ici; ne venant jamais à Valenciennes, faisant le démocrate, allant souvent à Bruxelles et prétendant y être mal reçu et mal traité. Je ne répondrais pas de ce M. de Jarry : jusqu'à un certain point son intérêt particulier en répondrait assez. C'est un bien plus petit moyen, bien moins sûr, bien moins étendu; c'eût été autrefois une raison certaine de préférence, il faut espérer que ce n'est pas de même aujourd'hui.

J'aime M. de Ricé et j'en ai bonne opinion; je crois qu'il serait assez bien à Berlin ; mais je voudrais quelqu'un un peu plus saillant, un peu plus animé : une condition nécessaire à Berlin est d'être fort à la mode.

Il y a encore un troisième parti plus difficile et plus

y réussir dans la meilleure et la plus utile société, que vous êtes également fait pour goûter et pour embellir. Servez à resserrer les liens politiques de deux pays que plus d'un parti s'efforce d'éloigner l'un de l'autre et qui, pour l'intérêt de l'Europe et le leur, doivent changer les convenances politiques en un système d'amitié sincère et durable. Montrez par votre exemple que la loyauté déjoue l'astuce, qu'en politique comme en morale, il n'y a que l'honnête d'utile, qu'on peut être bon Prussien sans avoir les manies allemandes, comme on peut être ami des Français sans afficher la gallomanie, et qu'un bon ministre sauve plus d'une erreur grave, même dans l'intérieur, au cabinet qui l'a su choisir pour le représenter dans une cour prépondérante. »

habile, peut-être impraticable, peut-être excellent; le voici. Je voudrais que le Roi fît dire à l'Assemblée qu'il met un grand intérêt à s'assurer des intentions du Roi de Prusse et à l'assurer loyalement des siennes; qu'il désirerait confier cette mission brièvement momentanée à un homme qu'il croit capable de la bien faire; que cet homme a été membre de l'Assemblée constituante, et que le Roi prie l'Assemblée de décider si une commission qui n'est pas durable, que l'on ne peut appeler place ni emploi, qui n'a ni revenus ni avantages fixés, est comprise dans le décret qui exclut les membres de l'Assemblée constituante de toute place à sa nomination. L'Assemblée a peur du Roi de Prusse et de la guerre; cette démarche doit lui plaire, et je ne serais pas étonné qu'elle décidât que le Roi peut employer ainsi un membre de l'Assemblée constituante sans enfreindre le décret. Il faut alors me nommer[1], et, tandis que j'attaquerai le Roi de Prusse directement avec beaucoup d'avantages, je l'attaquerai indirectement avec plus de succès encore, et vous aurez fait au décret une brèche qu'il vous sera facile d'agrandir autant que vous voudrez. Si l'Assemblée refuse, elle se rend pas mal responsable de l'événement; vous vous servez du premier moyen et vous nommez M. de Ricé, car, au fait, je n'en ai pas de meilleur à vous proposer.

Ne pensez pas à me faire venir pour rien concerter avec vous, cela devient plus impossible que jamais.

[1] Biron avait été élu député de la noblesse du Quercy, aux États généraux de 1789.

Les patriotes brabançons arrivent en assez grand nombre sur Lille et sur Douai pour donner de vives inquiétudes au département; ils paraissent avoir des chefs et se former en corps : je crains des sottises et de l'exagération dans les deux sens, d'autant qu'on en annonce un beaucoup plus grand nombre encore. Ne pouvant et ne se souciant pas d'aller à Douai, M. de Rochambeau m'y envoie cette nuit pour prendre toutes les mesures convenables de police et de sûreté et tâcher de faire entendre raison à tout le monde. J'en reviendrai mercredi pour voir Narbonne, et peut-être plus tôt. Il est probable qu'il y aura de grands mouvements à Bruxelles pendant l'absence de M. de Rochambeau, et par conséquent une grande émigration de Brabançons. La tête tourne déjà à M. d'Aumont, et je me crois sérieusement nécessaire dans cette armée.

Adieu, je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur.

X

BIRON A TALLEYRAND

Valenciennes, le 20 décembre 1791.

Je vous ai envoyé hier tout ce que je savais de noms propres, et je ne crois pas que personne puisse donner de plus amples éclaircissements que ceux contenus dans ma lettre. Prenez garde cependant qu'à force de gagner du temps, à la manière de M. de Montmorin, tout ce que vous voudriez faire ne devienne évidemment impossible. Je serai charmé de voir Beaumetz et de causer avec lui à fond; je lui dirai des vérités que chaque jour de temps perdu rendra plus importantes et plus tristes, car je prévois avec douleur que l'on se décidera trop tard. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serais heureux de vous voir ici vingt-quatre heures; mais je pense comme vous que votre voyage serait un événement dont il ne résulterait rien d'utile, et c'est ce qu'il faut éviter. Votre pétition a fait terriblement du bruit, toutes les raisons sont assurément pour vous. Malheureusement, tous les *mais* sont contre, et dans ce moment-ci, il s'en faut qu'ils soient sans influence. M. Barthélemy en Suisse est, comme vous dites, une bêtise qui donne la mesure de M. Delessart.

Il a cru faire d'une pierre deux coups en nommant à une ambassade un homme qui, sous l'ancien régime, n'y eût pas prétendu, et en la donnant en même temps à un homme qui n'a pas voulu servir la révolution. Ces finesses-là sont plus dangereuses qu'on ne pense, mais c'est pour le finassier. Les autres changements insignifiants dans le corps diplomatique sont une bêtise de plus qui n'a pas besoin d'explication.

Vous me demandez *où je me déciderai à aller, si je me ferai donner une division à part, et de quel côté je la choisirais.* Croyez-vous véritablement qu'il dépende de moi de choisir? croyez-vous même qu'il dépende de Narbonne de choisir pour moi? Je pense qu'il y a un assez bon moyen de m'empêcher d'être lieutenant général, et le voici : Le décret dit que les places de lieutenants généraux seront données moitié à l'ancienneté, moitié au choix du Roi. Je suis le cinquième. Mes quatre anciens seront nommés à l'ancienneté, quatre autres au choix du Roi, et dans toutes les suppositions possibles, je serai rejeté à une vacance éloignée. Je ne pourrai pas me plaindre ni être employé que comme maréchal de camp : savoir maintenant dans quelle armée. Vous savez bien que je ne servirai pas dans l'armée de M. de Lafayette : je ne veux pas plus de sa gloire que de ses sottises; je ne peux honnêtement quitter M. de Rochambeau pour aller remplir les mêmes fonctions dans l'armée de M. de Luckner, que je ne connais pas. Je n'ai pu consentir à servir ici que parce que je croyais y être utile; car il n'en peut ré-

sulter pour moi que perte d'argent, de temps et de santé. Je suis convaincu que l'armée de M. de Rochambeau sera purement d'observation et n'aura rien à faire. Je me bornerai donc à demander la liberté d'aller en Corse, où depuis bien longtemps est ma place. J'ai voulu vous dire tout cela avant d'avoir vu Narbonne, parce que je désire que vous sachiez que je suis parfaitement convaincu que Narbonne veut être bien pour moi et qu'il fera de bon cœur tout ce qui dépendra de lui, et que si les circonstances me traitaient mal, je ne lui en saurais assurément pas mauvais gré et je ne penserais pas qu'il y eût eu de sa faute.

J'ai été hier à Douai, où l'arrivée d'environ deux cents patriotes brabançons a tourné la tête de frayeur à tous les corps administratifs; en conséquence, réquisition sur réquisition; ils tenaient la garnison continuellement sous les armes et la crevaient de fatigue. Je les ai un peu rassurés; j'ai, pour les satisfaire, augmenté la garnison de quelques troupes à cheval et dispersé les Brabançons dans les villages voisins, ce dont ils ont été fort contents, car ils étaient au moment d'être reconduits à la frontière, ce qui eût été la plus barbare de toutes les bêtises. Il y a là un petit M. de Béthune, fils du duc de Charost, âgé de vingt ans tout au plus, jouissant déjà d'une fortune immense. Il m'a paru plein d'esprit et fort intrigant et abhorrant l'Empereur sans aimer notre révolution, et se mêlant beaucoup des affaires de Brabant. Il prétend qu'ils vont se réfugier en France par milliers, qu'une partie des troupes

suivra leur exemple et qu'il nous arrivera des régiments tout entiers.

XI

BIRON A TALLEYRAND

22 décembre 1791.

Narbonne n'est point arrivé, mais le sera peut-être quand cette lettre partira, car ce ne sera qu'à sept heures du soir; j'imagine que le rapport du comité militaire aura retardé le départ du ministre de vingt-quatre ou de quarante-huit heures. Je viens de lire dans plusieurs papiers que M. de Ségur est chargé d'une commission particulière pour la Prusse. Si cela est vrai, je vous demande en grâce de brûler mes noms propres; ce serait inutilement que l'on voudrait s'en servir; les gens qui les portent ne feront rien sans des lettres de moi, et bien certainement je ne les donnerai pas. Je vois que M. Delessart veut faire déclarer la Prusse, l'Angleterre et la Suisse contre nous; cela n'est pas difficile à prouver. Il connaît la seule mesure qui pût nous assurer de la Prusse, et il en choisit une directement opposée. Il est très pressant d'agir activement et individuellement en Angleterre, où nous n'avons de ressource que l'opposition, puisque nous

sommes sûrs des mauvaises intentions du Roi et du ministre, et il emploie pendant un intérim nécessairement long un homme qui n'est pas en Angleterre et qui ne la connaît pas. La Suisse exige de grands ménagements, et il y envoie M. Barthélemy qu'il sait n'y être pas propre, car vous le lui avez sûrement dit. Je défie aux princes de faire un plan plus contre-révolutionnaire que celui-là. Si Beaumetz arrive ici aujourd'hui comme vous me l'annoncez, nous en causerons ensemble ; s'il ne vient pas, je lui enverrai une ordonnance à Arras pour le presser de venir, et s'il n'y est pas, j'adresserai au comité diplomatique un mémoire dont je vous enverrai copie, car on ne peut, en honneur et en conscience, voir un désordre aussi coupable et n'en pas avertir sans se trouver aussi responsable des malheurs qui doivent naturellement en résulter.

Vendredi 23.

Nous avons attendu Narbonne hier et avant-hier. M. de Rochambeau vient d'apprendre qu'il était hier à Cambrai et qu'il sera ce soir à Douai où il est allé le joindre; ils iront ensemble à Lille où ils passeront probablement le dimanche au moins et ne nous arriveront que lundi ou mardi. J'ai bien peur que Beaumetz ne vienne pas avant eux. Adieu, je vous embrasse.

XII

BIRON A TALLEYRAND

A Valenciennes, le 25 décembre 1791.

C'est M. de Jarry qui vous porte ma lettre; il ne croit pas tout perdu à Berlin et pense qu'il serait encore possible d'influer sur les déterminations du Roi de Prusse. Je crois que le désir qu'il a d'y être employé lui fait concevoir des espérances que je ne puis partager; personne cependant ne mérite plus d'être vu et entendu; il sait parfaitement bien tout ce qu'il sait, et sait particulièrement bien la Prusse; c'est d'ailleurs un officier très instruit et très distingué. Je crois que vous ferez bien de causer avec lui plus d'une fois. La conduite de M. Delessart me paraît extrêmement coupable, prenez-y garde, je crois qu'il a grand besoin d'être surveillé.

Narbonne est véritablement d'une perfection inconcevable, il voit tout et il est bien pour tout le monde. Son voyage fera un prodigieux et excellent effet sur l'armée, mais il faut qu'il soit de fer pour y résister, car il ne dort pas du tout et se fatigue beaucoup. Les troupes sont enchantées de lui; il réparera les lenteurs de M. Duportail, et ce n'est pas peu dire. J'en suis

aussi content pour moi que pour lui, et son amitié ne veut rien trouver d'impossible. Il faut cependant céder aux circonstances, et voici ce dont nous sommes convenus. Si (ce que je ne puis supposer) M. de Lafayette refusait Metz et le commandement de la troisième armée, il m'y emploierait, sans cela je ne puis l'être en chef que hors de ces trois armées et dans des parties où il n'y aurait pas la moindre chance d'activité. Je pourrais être maréchal général des logis de l'armée de M. de Rochambeau ; mais ce serait près de lui une place insupportable et d'une fatigue que ma santé ne supporterait pas. Je voudrais être employé à Dunkerque dès que je serai lieutenant général. Le voisinage d'Ostende rend ce point intéressant, et la chance d'un débarquement de troupes russes et suédoises peut rendre ce poste d'une importance brillante. Narbonne fera tout ce qu'il pourra pour s'arranger ; cela souffrira peut-être quelques difficultés, parce que M. d'Elbecq, mon ancien de trois ou quatre rangs, excellent homme, peu militaire à la vérité, a été employé à Dunkerque comme maréchal de camp, et voudra peut-être y rester comme lieutenant général. Dans ce cas, je prendrai une autre division dans l'armée de M. de Rochambeau, et le sort décidera du reste. Tout ce que je demande à Narbonne, c'est, dès que nous n'aurons plus la guerre à craindre, de me laisser aller en Corse, où il pourra m'arranger plus commodément et plus agréablement que je ne pouvais l'espérer. M. de Rochambeau quittera Narbonne à Metz pour aller à Paris. Je serai indispensa-

blement obligé de commander ici pendant son absence, et je ne pourrais m'en éloigner quarante-huit heures sans imprudence. Je vais y faire venir mademoiselle Laurent, car j'ai vraiment besoin d'elle pour me soigner et de Juliette pour me faire rire. Adieu, je vous embrasse.

XIII

TALLEYRAND A BIRON

Paris, le 5 janvier 1792.

J'espère que vous serez un peu plus content de nous, mon cher Lauzun. — M. Jarry part, comme vous l'avez ordonné, pour la Prusse ; ses instructions sont celles que vous auriez dictées ; il monte après-demain en voiture. — La réponse à l'office de l'Empereur est très positive; il faut de lui une explication qui finisse tout, car nous n'avons pas le temps de faire des discussions grammaticales sur le mot d'*assemblement*. — Si l'Empereur tergiverse, nous tenons le traité de 56 comme rompu. — Ce n'est pas là *tout :* j'ai extrêmement insisté sur ce qu'il fallait envoyer en Angleterre; j'ai beaucoup dit que cela était bon même pour avoir une meilleure réponse de l'Empereur. — Tout cela est convenu. J'ai proposé vous, avec une mission secrète,

qui fût peu de chose aux premières ouvertures, mais qui annonçât des arrière-pensées. — Vous avez été proposé, à cela on a répondu : S'il n'y avait pas de guerre, à la bonne heure, mais nous avons trop peu d'officiers sûrs, etc., etc. J'ai insisté en disant que vous ne commandiez pas une armée ; la réponse a toujours été : — M. de Rochambeau n'irait pas tout seul, M. de Biron va être lieutenant général, il sera très activement employé, etc. ; et puis enfin, on est arrivé à la raison du cœur : — Un ami de M. le duc d'Orléans ferait mauvais effet dans le moment actuel ; les royalistes en seraient effarouchés. — On sait bien que M. de Biron n'est capable que de choses nobles, mais il ne faut pas donner de l'inquiétude à tous les nouveaux royalistes, etc., etc., etc. Voilà ce qu'ont beaucoup dit, mais cependant très bas, tous les partisans des Autrichiens, et le nombre en est assez grand à Paris. — Après huit jours de pourparlers, on est revenu à moi, et l'on m'a dit : Pourquoi n'iriez-vous pas en Angleterre ? — Parce que je ne suis pas à cela, à une énorme distance, aussi bon que M. de Biron, qu'il faut nommer. — Après mille choses dont je vous épargne l'ennui, — M. Delessart m'a proposé catégoriquement d'aller en Angleterre, et m'a dit : C'est précisément parce qu'il est extraordinaire que vous alliez en Angleterre que vous y êtes bon ; — on jugera à Vienne et à Berlin que nous avons véritablement l'intention de faire quelque chose. — Je lui ai dit que je lui répondrais aujourd'hui, et ma réponse sera que

j'accepte. Vous remarquerez que tout cela est secret et le restera. Alors, j'irai à Valenciennes vous voir, et je vous demanderai pourquoi pendant une des tergiversations de M. de Rochambeau, vous ne feriez pas une visite de quatre jours à madame de Coigny. — Cela me ferait grand bien. — Narbonne arrive ce soir ou demain matin. — Il me mande de Metz qu'à son retour vous serez lieutenant général et qu'il vous enverra tout de suite à l'endroit que vous lui avez paru préférer : — je me figure que c'est Dunkerque dont il a voulu parler, mais il ne fait que l'indiquer dans sa lettre.

La dépêche du Roi pour l'Empereur ne part que samedi ; ainsi vous verrez combien tout *ceci* doit être secret. Je me suis opposé à ce que Jarry retournât par la Flandre. — Sa commission et ses liaisons avec La Marck sont fort en opposition[1]. — Je lui ai dit d'aller droit par Worms. — Adieu, je vous écrirai demain. — Je vous embrasse de tout mon cœur.

[1] On sait que, malgré la recommandation prévoyante de Talleyrand dans sa lettre du 5 janvier, Jarry s'empressa de mettre La Marck au fait de la mission dont il était chargé. Voir Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. II, p. 341.

XIV

BIRON A TALLEYRAND

Valenciennes, le 7 janvier 1792.

Je reçois votre lettre à l'instant, et je me presse d'y répondre avec une franchise qu'un autre que vous prendrait peut-être pour de l'humeur, mais à laquelle vous rendrez plus de justice. M. Delessart vous trompe, c'est vous trahit que je veux dire; je ne serais pas embarrassé de prouver autrement que par des conjectures qu'il cherche des ennemis à la France pour armer toutes les puissances contre la révolution; il a résisté à vos bons conseils tant qu'ils ont pu être utiles; la nomination de M. de Ségur a détruit tous les moyens, et M. Delessart s'est rendu à vos avis dès qu'il n'y a plus eu de succès à en craindre. Vous savez d'ailleurs ce que je vous ai mandé de M. Jarry; il fera très exactement ce que lui dira M. Delessart; c'est à lui seul qu'il appartiendra; il a de l'esprit et connaît bien le pays, mais il n'inspirera pas de confiance et il sera déjoué par les gens mêmes que j'aurais employés, mais tout cela est bien égal, car la première sottise faite (M. de Ségur), pas un agent français ne réussira, et il est impossible que M. Delessart ne le sache pas.

Si nous ne sommes qu'en opposition avec l'Empereur, nous pourrons encore nous en tirer; mais si la négociation n'a d'autre but que de lui donner le temps de prévenir une nouvelle révolution en Brabant et de nous environner de ses troupes, notre danger sera beaucoup plus grand.

Quant à l'Angleterre, M. Delessart ne sait apparemment pas tout le bien qu'il fait en vous déterminant à y aller, mais vous n'en aurez d'idée vous-même qu'après y être resté quelque temps. Ce n'est pas que vous n'ayez à y combattre de très fortes préventions, on y juge sévèrement le parti auquel on vous croit attaché, et par lequel vous y êtes malheureusement le plus connu. On ne croit pas là au patriotisme ni à la sûreté de M. de Lafayette et de ses amis; on sait qu'il a fait par ambition le contraire de ce qu'il avait fait par ambition, et qu'il compromettra sans balancer et ses amis et la sûreté publique pour arriver à deux Chambres à quelque prix que ce soit sans se compromettre lui-même. Ses principes sont ceux de M. Pitt et du ministère anglais; mais l'opposition qui se renforce chaque jour, ne s'en défie pas plus que du ministère français. Je puis cependant vous répondre de quelques membres principaux de l'opposition qui, sur ma caution, vous donneront toute leur confiance; vous aurez bientôt celle de tout le monde, quand les premiers pas auront été bien faits, et quoiqu'il soit déjà tard, je ne doute pas que vous n'ayez d'importants succès si vous n'êtes pas trahi d'une manière infâme. Je ne puis regretter cette

commission, elle n'est pas acceptable avec l'opinion que j'ai du ministre des affaires étrangères. Ma santé ne me permet guère d'ailleurs de m'occuper d'affaires. J'ai la jaunisse, la fièvre, je suis souffrant, j'ai besoin de me reposer et j'y suis déterminé. Je ne vous cache pas que je suis profondément indigné du ménagement criminel qu'a le ministère pour les nouveaux royalistes qui sont apparemment les nouveaux contre-révolutionnaires, puisque, de peur de leur déplaire, on n'ose donner aux bons citoyens que l'on connaît être irréprochables, les commissions importantes auxquelles on les croit propres. Si ce n'est pas cette raison, je dois croire, par une longue suite d'exemples, que M. de Lafayette, qui règne maintenant très ostensiblement aux dépens de qui il appartiendra[1], ne l'a pas permis et que l'exécution de sa volonté est la première de toutes les affaires. Comme ce n'est pas ainsi que s'entend la liberté, je ne veux plus servir du tout, ni en France ni en Corse, jusques à ce que l'on puisse se dévouer à la Constitution sans devenir suspect; j'enverrai donc à l'Assemblée nationale ma démission motivée, et je servirai volontaire dans une garde nationale quelconque jusques à ce que je croie pouvoir avec honneur me retirer tout à fait. Ne croyez pas cependant que ma très juste indignation me fasse perdre un instant de vue la crainte de vous compromettre. J'attendrai avec patience le temps

[1] *De qui il appartiendra* doit désigner le Roi. C'est l'expression qu'employait déjà dans ce sens Mirabeau quand il écrivait de Berlin à l'abbé de Périgord.

qu'il faudra pour que vous ne puissiez pas même être accusé d'avoir fait une indiscrétion. Je serais pour mille raisons charmé que vous passiez à Valenciennes. En une conversation je vous donnerais plus de moyens pour l'Angleterre qu'en vingt lettres[1]. Il n'y a d'ailleurs

[1] Le projet d'une alliance entre l'Angleterre et la France, après la guerre de l'indépendance américaine, si hardi à ce moment, appartient à Mirabeau, qui écrivait déjà en 1786 la lettre inédite suivante à Biron :

« Berlin, le 25 juillet 1786.

« Je n'ai pas encore reçu, Monsieur le duc, depuis que j'ai quitté Paris, une seule lettre qui me parle, soit de ceux qui ont des bontés pour moi, soit de la chose à laquelle on a jugé à propos de m'occuper, et qui cependant mériterait qu'on y donnât un peu plus d'importance. Mais j'ai eu occasion de beaucoup parler de vous et de vérifier plus que jamais combien vos idées sur les pays que vous connaissez sont justes et saines. Je ne saurais entrer dans ces détails aujourd'hui. Je désire seulement vous encourager dans le beau et vraiment grand projet où je vous ai laissé : celui de tourner vos forces dans la carrière où tout vous appelle vers un changement de système sans lequel l'Europe errera toujours à l'aventure entre les agonies de mauvaises paix qui ne seront que des trêves indéfiniment ordonnées par l'épuisement réciproque et les horreurs de guerres aussi indécises que ruineuses.

« J'ai beaucoup causé avec le duc régnant de Brunswick dont vous connaissez la sagesse et les talents, et qui parle de vous avec un très grand plaisir; j'ai discuté avec lui cette idée prétendue chimérique d'une alliance entre la France et l'Angleterre; il la regarde comme le sauveur du monde et comme n'ayant d'autre difficulté que les préjugés de la fausse science, et la tiédeur de la pusillanimité.

« J'en ai parlé... philosophiquement avec la légation anglaise, et j'ai trouvé milord Dalrymple, et même son très britannique secrétaire de légation, infiniment plus près de ces idées que je n'aurais osé espérer. Le lord m'a dit qu'aussitôt la nouvelle de la Confédération germanique, il avait dit au marquis de Carmarthen et à M. Pitt qu'il n'y avait plus qu'un système pour l'Angleterre, celui d'une coalition avec la France, fondée sur la liberté illimitée du commerce; que M. Pitt lui avait répondu qu'outre que l'on n'était pas mûr à

rien que je ne donnasse pour causer deux heures avec vous. Adieu, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

cette grande révolution, la France avait encore trop de jalousie contre l'Angleterre pour s'y prêter, et que les deux ministres s'étaient accordés à soutenir qu'il était impossible que l'Angleterre fît les premiers pas, parce qu'ensuite, si nous ne nous y prêtions point, elle aurait inspiré gratuitement la méfiance aux puissances dont elle est obligée aujourd'hui de rechercher l'alliance.

« J'avoue que je suis parfaitement de leur opinion en ceci. J'ajoute qu'il me paraît impossible de persuader à l'Angleterre que nous songeons sérieusement à cette grande métamorphose de toute la politique du globe, aussi longtemps que nous aurons l'air de nous occuper presque entièrement du système maritime, et de nous reposer absolument pour le maintien du système continental sur notre alliance avec la cour de Vienne, dont la puissance qui porte tous les jours sur de plus grandes bases, n'aura bientôt plus aucun contrepoids sur le continent; pas même le nôtre, puisque nous sommes partagés entre la terre et la mer, et que l'Empereur n'a et n'aura de longtemps que le développement de ses forces continentales.

« Cependant, où marchons-nous, Monsieur le duc? à recueillir les fruits amers d'une méfiance universelle, et à tomber dans les dernières syncopes de l'épuisement en voulant forcer la nature des choses qui ne permet pas que la même puissance ait les deux sceptres, qui nécessite la prodigalité de capitaux immenses et toujours renaissants pour créer et soutenir une puissance de mer, prodigalité incompatible avec l'incalculable dérangement de nos finances, qui surtout frappe de malédiction et de stérilité tous les efforts dont le but serait de substituer une puissance artificielle à celle qu'elle a donnée et dont elle réchauffe les germes et facilite les développements autant qu'elle contrarie tout ce qu'on fait en dépit d'elle...

« Mais je parle de la guerre devant Annibal. Je ne veux, Monsieur le duc, que vous encourager à cultiver sur ce beau sujet votre propre pensée, à tracer, comme vous savez faire, le parallèle du système continental appuyé de toutes les invitations de la nature et du système maritime, investi de toutes les entraves et de toutes les chausse-trapes de la politique; à montrer la possibilité, j'ai presque dit la facilité, d'asseoir sur l'éternelle et inébranlable base de l'intérêt commun l'alliance de deux pays qui doivent et peuvent commander la paix au

XV

DELESSART A LORD GRENVILLE[1]

Paris, le 12 janvier 1792.

Cette lettre sera remise à Votre Excellence par M. de Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun, qui se rend en Angleterre pour différents objets qui l'intéressent personnellement. Je ne doute pas, Monsieur, que M. de Talleyrand ne vous soit connu par sa réputation d'esprit, par ses talents distingués, ainsi que par le rôle important qu'il a joué dans notre Assemblée constituante dont il était membre. Je serai personnellement très reconnaissant pour l'accueil que Votre Excellence voudra bien lui faire : vous l'en jugerez sûrement digne par ses qualités personnelles.

M. de Talleyrand, en sa qualité de membre de l'Assemblée constituante, n'est susceptible d'aucun caractère diplomatique [2]. Mais comme il a été à portée

monde, ou qui ne cesseront jamais de l'ensanglanter en se déchirant.

« Aimez-moi, Monsieur le duc, comme je vous suis dévoué; donnez-moi de vos nouvelles et laissez-moi espérer qu'une fois le sort sera juste envers vous, et que vous remplirez enfin vos belles destinées. »

[1] Lord Grenville, cousin de M. Pitt, était secrétaire d'État aux affaires étrangères, conservateur des Parcs.

[2] L'article 2, section IV, du chapitre II de la Constitution de 1791 était ainsi conçu :

« Les membres de l'Assemblée nationale actuelle et des législa-

d'étudier nos rapports politiques, surtout ceux que nous avons avec l'Angleterre, je désire que Votre Excellence veuille bien s'en entretenir avec lui, et je suis assuré d'avance qu'il la convaincra de notre désir de maintenir et de fortifier la bonne intelligence qui subsiste entre les deux royaumes : elle sera certainement un des principaux objets de mes vœux et de mes efforts, et je profiterai avec empressement de cette occasion, Monsieur, pour vous en donner l'assurance, comme pour vous prier d'agréer les sentiments de très parfait attachement avec lequel

J'ai l'honneur d'être, etc.

XVI

TALLEYRAND A BIRON

Paris, 16 janvier 1792.

Je serai à Valenciennes le 18 au soir, mon cher Lauzun. Je vous y porte une commission de quatre mille

tures suivantes, les membres du tribunal de cassation et ceux qui serviront dans le haut-jury, ne pourront être promus au ministère ni recevoir aucunes places, dons, pensions, traitements ou commissions du Pouvoir exécutif ou de ses agents, pendant la durée de leurs fonctions ni pendant deux ans après en avoir cessé l'exercice. »

Cet article était reproduit de la motion qu'avait fait voter Robespierre, dans la séance du 7 avril 1791.

chevaux à acheter en Angleterre. Narbonne voudrait bien que vous fissiez cette acquisition, pour que nous ne fussions pas trop trompés par tous les agents ordinaires du gouvernement; — pour tout cela, il vous donne huit jours. — Vous êtes lieutenant général ; — M. Chauvelin dit que c'est fait d'hier au soir. — A mercredi. Vous devriez bien faire que les portes ne fussent pas fermées avant quatre heures après midi suivant l'usage, toujours à ce que dit M. Chauvelin. Adieu, je vous embrasse. Je vous porte de l'argent pour votre course de chevaux, je suis charmé que par ordre vous alliez huit jours en Angleterre *avec moi*.

XVII

LORD GOWER A LORD GRENVILLE

Paris, 20 janvier 1792.

MILORD,

Ma dernière dépêche faisait part à Votre Excellence du projet de mission en Angleterre du ci-devant évêque d'Autun. L'intention ne m'en fut communiquée qu'hier à table par M. le ministre des affaires étrangères qui se trouvait chez moi. Il me dit que cette mission n'avait été définitivement arrêtée que dimanche

dernier; qu'il avait passé chez moi le lendemain dans le but de s'entendre avec moi à ce sujet, et que, n'ayant pu recevoir chez lui les ministres étrangers à cause des débats, qui rendaient indispensable sa présence continuelle à l'Assemblée, il profitait de cette occasion pour m'en entretenir. Il ajouta que, M. l'Évêque devant faire un détour, ma dépêche, selon toutes les probabilités, parviendrait à Votre Excellence avant l'arrivée de M. l'Évêque à Londres. J'ai tout lieu de croire qu'il se trompe dans son calcul. M. de Périgord est muni de lettres de recommandation de M. le ministre; on ne saurait les appeler lettres de créance, vu qu'il serait inconstitutionnel de sa part de jouer un rôle public quelconque. Je crois que le duc de Biron l'accompagnera à Londres, quoique M. Delessart ne m'en ait pas fait mention.

D'après les discours de M. Brissot et de M. Vergniaud dans les débats de cette semaine, il semblerait que les Jacobins désirent la guerre; mais il y en a un grand nombre, disciples de M. Robespierre, qui cherchent à l'éviter par des négociations.

Les dernières dépêches de M. de Sainte-Croix, de Coblence, me porteraient à supposer que les troupes françaises ne pourront pas trouver de prétexte pour franchir le Rhin en ce moment. Ou bien les émigrés se dispersent, ou bien ils se retirent.

L'Assemblée n'a pas encore décidé s'il serait à propos de déclarer la guerre à l'Empereur, ou s'il serait préférable d'arriver à un accord en négociant.

J'ai l'honneur d'être, Milord, en toute vérité et avec le plus profond respect,

De Votre Excellence,

Le très obéissant et très humble serviteur.

XVIII

LORD GOWER A LORD GRENVILLE

(CONFIDENTIELLE)

Paris, 20 janvier 1792.

MON CHER LORD,

Dans ma dépêche de ce jour, je vous communique ce que M. Delessart m'a dit hier à table chez moi, au sujet du voyage de M. l'évêque d'Autun en Angleterre; je crois cependant devoir vous faire part des observations que me fit en même temps M. de Narbonne à ce sujet; il me dit combien il était étonné du retard qu'avait mis M. Delessart à me faire part de la mission de M. de Périgord[1]; il m'assura qu'il l'avait prié de

[1] Dans une lettre en date du 13, lord Gower avertit déjà lord Grenville du voyage de Talleyrand.....

« .....Dans l'état actuel de l'armée française, le Comité diplomatique et M. Delessart s'efforceront de prévenir une guerre, ou tout au moins de négocier dans le but de gagner du temps et d'augmenter les forces.

« M. de Périgord, ci-devant évêque d'Autun, est sur le point de se rendre en Angleterre. »

m'en avertir dès qu'il en avait été question, et il ajouta que l'Évêque arriverait très probablement en Angleterre quelques jours avant ma dépêche. En effet, il ne se détournera de la route directe que pour toucher à Valenciennes, où il doit rencontrer le duc de Biron, qui l'accompagnera probablement en Angleterre. Je sais que M. de Biron favorise depuis longtemps une alliance entre la France et l'Angleterre[1], et comme il a profité de ses voyages précédents à Londres pour faire un grand nombre de connaissances, il sera à même de présenter l'Évêque d'Autun à des personnes de toutes les opinions et de tous les partis. Le bruit avait couru que M. de Sainte-Foy avait été nommé pour l'accompagner à cet effet; le choix de M. de Biron est décidément préférable sous tous les rapports. Mais pour en revenir à M. Delessart, sa paresse d'esprit contraste si singulièrement avec l'activité et la hardiesse de M. de Narbonne, que madame de Staël devra user de toute son habileté pour les maintenir d'accord.

[1] Voir page 38, note 1, la lettre de Mirabeau au duc de Lauzun.

XIX

NARBONNE A BIRON

Paris, 26 janvier 1792.

J'ai imaginé avec raison, mon ami, qu'un petit tour en Angleterre serait excellent pour ta jaunisse, et j'espère bien que je ne me serai pas trompé, mais je le suis fort sur le prix dont tu me parles. Le major Maitland mandait que ce serait à beaucoup meilleur marché, et c'est d'après cela que, sur-le-champ, Doumer a envoyé un courrier à Londres à ses correspondants pour savoir les propositions qu'ils pourraient faire pour une fourniture de tant de chevaux. La réponse n'est pas encore arrivée; j'avais dit à l'Évêque de t'expliquer tout cela, de te dire que je te ferais part de ces propositions pour que tu visses si elles étaient raisonnables, possibles, et même si tu voulais t'en charger. C'est d'après cela seulement que je pourrai trouver la raison et les moyens de t'ouvrir le crédit que tu croirais nécessaire. Mais tu vois que ma position me commande toute la clarté imaginable. — Sais-tu bien d'ailleurs que peut-être dans trois jours je ne serai plus ministre? — Je leur dis demain que s'ils ne font pas tout ce qui est nécessaire pour la guerre, je donne

ma démission. Mathieu[1] explique tout cela à l'Évêque, à qui je n'écris pas aujourd'hui. Je t'aime et t'embrasse de toute mon âme.

XX

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 27 janvier (Golden square, n° 33).

Je suis, Monsieur, arrivé à Londres mardi soir, 24 du mois, avec M. de Biron, qui est venu remplir la commission que le ministre de la guerre lui a donnée.

En arrivant, et même avant d'arriver, je me suis vu dans les papiers publics : on y disait déjà que j'avais eu des conférences avec M. Pitt[2] et que je n'en avais rien obtenu. Vous croyez bien que cette petite malice, dont il ne serait guère plus difficile de trouver la source que le but, surtout si elle venait de Paris, ne m'a pas fort inquiété[3].

[1] Sans doute Mathieu de Montmorency, ami particulier de Talleyrand.

[2] M. Pitt était premier lord de la Trésorerie, chancelier de l'Échiquier, lord surveillant des Cinq Ports, connétable du château de Douvres.

[3] On lit dans la *Correspondance de Londres,* au *Moniteur universel* du 3 février 1792 :

« MM. de Talleyrand et de Biron arrivèrent le 25 dans cette capi-

Milord Grenville est à la campagne, et ce n'est que demain que je verrai M. Pitt, à qui je remettrai votre lettre. — Je regarde comme certain, et par ceux qui lui appartiennent et même par ceux qui ne tiennent point à lui, que cette première entrevue sera plus en observation qu'en ouverture. En tout il me paraît que les affaires vont un peu lentement dans ce pays. On ne s'y presse pas beaucoup pour soi, à plus forte raison pour les autres. Il faut bien que notre pétulance française sache s'accommoder de cette manière. Ce n'est pas tout d'avoir raison; il faut encore bien prendre le temps de ceux auprès de qui l'on veut en faire usage.

Du reste, Monsieur, tout ce que j'ai fait de réflexions en chemin, combinées avec celles que j'ai faites depuis que je suis ici, me confirme dans le système que je vous ai développé à Paris et au succès duquel j'espère que je pourrai servir. Déjà même peut-être ma présence

tale; on assure qu'ils ont une mission particulière auprès du cabinet de Saint-James. On s'est empressé de faire mettre dans les gazettes anglaises que M. l'ancien évêque d'Autun avait vu M. Pitt, et qu'il en avait été fort mal reçu; mais, par malheur, M. de Talleyrand s'étant arrêté quelques jours en route, ce qu'on avait préparé pour le lendemain de son arrivée a paru la veille. Ce petit anachronisme donne un démenti formel à cette calomnie.

« Quoi qu'il en soit, M. Pitt a dû recevoir et a sûrement reçu avec les égards convenables M. de Talleyrand. Quant à l'alliance défensive que ce dernier était chargé, du moins selon le bruit public, de négocier avec lui, quelque difficile qu'il paraisse d'y réussir, certaines nouvelles de l'Inde pourraient écarter bien des obstacles. »

On peut croire que cette note habile était communiquée par M. de Talleyrand lui-même. Dans sa longue carrière diplomatique, M. de Talleyrand s'est parfois plaint de la presse, il s'en est servi plus souvent encore.

n'a-t-elle pas été tout à fait inutile sous ce rapport. J'ai quelque raison de le penser.

Les membres influents de l'opposition ont cherché à être bien pour moi, et les dispositions de M. Pitt ne s'annoncent pas comme devant être aussi fâcheuses qu'on le dit à Paris : il faut pourtant s'attendre à des difficultés, à des obstacles même de plus d'un genre ; car ce n'est pas une petite affaire que nous entreprenons : mais, entre autres moyens, si M. de Ségur marche dans le même sens que moi en Prusse, je crois pouvoir vous assurer que nous arriverons à quelque chose.

Il y aura, comme à l'ordinaire, des espérances de parti à l'ouverture du Parlement ; mais l'opposition ne paraît pas en mesure d'accroître beaucoup ses forces [1].

On n'a pas encore reçu de nouvelles de l'Inde ; on attend avec grande impatience le bâtiment qui doit les apporter.

Je m'occupe en ce moment à réunir quelques matériaux dont je formerai une longue lettre que vous ne tarderez pas à recevoir. Par le premier courrier, vous aurez les détails de ma conversation avec M. Pitt.

Je vous écrirai très exactement ; vous pouvez y compter. Croyez bien, je vous le répète en finissant, qu'un rapprochement avec l'Angleterre n'est pas une chimère.

J'ai soumis hier à notre chargé d'affaires, dont en

[1] L'opposition ne comptait guère plus de cinquante membres à la Chambre des communes.

tout j'ai été fort content, la note de la municipalité de Strasbourg relative à la détention de M. Albert à Lancaster. Il va suivre cette affaire ; vous pouvez en assurer M. de Dietrick [1].

On nous donne encore ici quelques inquiétudes sur de faux assignats ; M. Hirsinger [2] est sur la trace.

Le courrier de France qui devait arriver hier n'est pas encore arrivé.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur, l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur.

[1] Un jeune Strasbourgeois, du nom de Charles-Albert, avait été arrêté à Manchester, en novembve 1791, et jeté dans la prison de Lancaster sur la plainte d'un ouvrier anglais, qui avait déclaré sous serment qu'il lui avait donné de l'argent pour passer en France.

Les lois anglaises qui interdisaient cet embauchage étaient fort inconnues du jeune Albert, dont la mise en liberté était réclamée avec une généreuse insistance par un compatriote, le maire de Strasbourg, M. du Dietricht.

Les manufacturiers de Manchester poursuivaient avec fureur l'envoyé français de MM. Boyer-Fonfrède et Lecomte, négociants de Bordeaux qui venaient d'installer à Toulouse des manufactures de produits similaires des leurs.

Malgré toutes les démarches du chargé d'affaires de France, de l'ambassadeur, le jeune Albert, aux prises avec la procédure criminelle de l'Angleterre, si savante et si compliquée, ne pouvait parvenir à se faire juger.

[2] M. Hirsinger venait d'être présenté à Sa Majesté Britannique en qualité de chargé des affaires de France par l'ambassadeur d'Espagne. Le même jour, il rendait compte à son ministre de l'arrivée de M. de Talleyrand :

« M. de Talleyrand m'a remis avant-hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois. Je me suis empressé de lui offrir mes bons offices et, d'après son désir, j'ai écrit ce matin

XXI

BIRON A NARBONNE

Londres, 30 janvier 1792.

Je reçois ta lettre, mon cher Narbonne, et je dois te faire quelques observations ; je t'ai effrayé en te disant le prix des chevaux. Je l'ai supposé le plus haut possible avec l'espoir d'en rabattre, ce qui arrivera très certainement. On te fait perdre un temps que tu désires ne pas gaspiller. Voilà, ce me semble, ce qu'il y avait à faire : c'était de décider d'abord si tu voulais avoir des chevaux à quelque prix que ce fût, ou de fixer le plus haut prix auquel tu voulais qu'on les payât, ensuite, ouvrir un crédit à qui tu aurais voulu, aux conditions que tu aurais jugées nécessaires. Tu saurais à présent sur quoi compter, et tu aurais selon toute apparence un assez grand nombre de chevaux achetés ; il eût aussi été à désirer que cette disposition n'eût pas été aussi connue, car, en arrivant à Douvres, je l'ai trouvée dans tous les papiers publics, ce qui renchérira

à M. Pitt et à milord Grenville pour leur demander le moment où je pourrais avoir l'honneur de leur présenter ce prélat chargé de lettres pour eux. M. de Talleyrand ne pourra faire sa cour au Roi que mercredi prochain, et le lendemain à la Reine. Il n'y a point cour avant cette époque... »

НАРОДНА БИБЛИОТЕКА

les chevaux. Je ne sais si MM. Chollet et Bourdieu te proposent de nouveaux moyens : ils n'en connaissaient aucun lorsque nous les avons vus, l'Évêque et moi, et le chevalier Maitland leur avait dit seulement qu'il faudrait envoyer en Irlande, et ils pensaient, eux, qu'il n'y avait autre chose à faire que de mettre cette affaire entre les mains d'un seul homme qui la ferait lentement et à sa volonté. J'étais, moi, d'une opinion absolument contraire ; je pensais qu'il fallait commencer par enlever par lots tout ce qu'il y aurait à vendre dans les maisons publiques d'encan de Londres qui sont nombreuses et présentement toutes pleines de chevaux. Cette manière est la plus économique de toutes, en ce qu'elle n'admet pour ainsi dire point de concurrence, qu'ayant besoin de chevaux pour plusieurs armes, il y en aurait un très petit nombre à réformer, et sur lesquels on n'aurait point ou peu perdu en les revendant sur-le-champ aux mêmes encans. Cela n'aurait empêché ni d'aller en Irlande ni de passer des contrats avec les gens qui pouvaient acheter des chevaux dans les provinces. J'avais déjà fait un arrangement avec un nommé Tattersall, homme très riche, et qui tient dans sa main tous les chevaux d'Angleterre. Il devait me fournir mille chevaux le premier mois et ensuite cinq cents, par mois suivants, jusques à concurrence de quatre mille. Nous étions en discussion sur le prix et assez d'accord à tous les autres égards. Il demandait 32 livres sterling par cheval, donnant pour raison qu'on les payait entre 25 et 28 pour

les troupes à cheval anglaises, et que j'exigeais qu'on les rendît à Douvres à ses frais et que tous les risques jusques à Calais fussent à son compte. Je lui offrais, moi, 25 livres sterling, et je crois que je serais parvenu à couper le différend par la moitié. Les chevaux achetés par lots aux encans seraient revenus à beaucoup meilleur marché, mais ce n'est pas cette économie qui doit le plus nous occuper. Celle de sauver le change est bien plus grande et bien plus importante, et quoi que l'on puisse dire, voici comme je la crois possible. Il faudrait emprunter à une ou plusieurs maisons de banque de Londres une somme double de celle que l'on voudrait employer à l'achat des chevaux, et en payant l'intérêt par mois au taux demandé qui n'excéderait pas 1 pour 100 par mois. La somme entière pourrait être de deux cent mille livres sterling. Cent seraient envoyées en France pour y faire des achats considérables de vin, d'eau-de-vie et de toutes les marchandises qui se débitent bien en Angleterre. Cette somme de cent mille livres sterling gagnerait sur le change à Paris ce qu'elle perdrait à Londres. On adresserait les marchandises dans différents ports d'Angleterre ; on chargerait quelqu'un d'intelligent de les vendre à des négociants avec une remise légère, mais suffisante pour les décider à les acheter. Cette opération faite deux fois, ce qui pourrait être prompt et facile, avec l'argent qui résulterait de cette vente, on rembourserait la maison de banque qui en aurait prêté. Goy, qui est ici, pourrait y servir très utilement. Il me

paraît évident qu'en prenant ce moyen l'on sauverait le change, et qu'il y aurait même quelque bénéfice qui diminuerait le prix des chevaux.

Permets-moi à présent de t'observer que tu m'as dit que je ne pourrais rester que dix ou douze jours tout au plus en Angleterre, et que maintenant, avant de rien commencer, il faut que j'attende ta réponse aux lettres de MM. Chollet et LL... Ce sont, comme tu vois, trois bonnes semaines de perdues, et plus de temps que je n'en devais passer en Angleterre écoulé sans avoir rien fait.

XXII

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 31 janvier 1792.

A peine, Monsieur, avais-je mis à la poste la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, que les nouvelles de l'Inde sont arrivées [1]; elles sont maintenant dans tous les papiers publics; je ne vous les

[1] Cette lettre est datée du 31 janvier.

Le même jour, le roi Georges avait ouvert la session du Parlement anglais et prononcé le discours d'usage, dans lequel, après avoir demandé un établissement convenable pour le duc d'York, il louait la conduite intelligente et courageuse de lord Cornwallis dans l'Inde,

redirai pas : comme elles n'offrent rien de décisif, je vois déjà que les deux partis s'efforcent de les tourner à leur avantage.

J'ai vu M. Pitt samedi dernier. M. Hirsinger m'a conduit chez lui : notre entrevue s'est passée, comme je l'avais prévu, toute en politesses. Il a observé sur la lecture de votre lettre que je n'avais pas *de caractère :* je lui ai répondu que je ne pouvais en avoir; il a promptement ajouté qu'il n'en serait pas moins empressé à causer avec moi sur ce qui concerne la France, et il m'a montré de la curiosité. Il s'est rappelé que nous nous étions vus autrefois à Reims [1], et cela a fourni à

qui permettait d'espérer une fin honorable et avantageuse de la guerre (de l'Inde).

Il ajoutait que la paix maintenue entre la Grande-Bretagne et toutes les puissances de l'Europe autoriserait la réduction des effectifs militaires de terre et de mer. Le paquebot le *Swallow* venait d'apporter à l'hôtel de la Compagnie des Indes les dépêches favorables de lord Cornwallis qui annonçaient la défaite de Tippo-Saïb devant Coïmbetour.

D'après le correspondant qui rend compte de la séance d'ouverture du Parlement : « Les voûtes, caves et appartements contigus à la Chambre des pairs avaient été visités le matin, précaution que l'on a toujours eu soin de prendre depuis la conspiration des poudres. »

Les journaux de Londres, en rendant compte de la séance d'ouverture du Parlement, signalaient la présence à cette cérémonie de nombreux étrangers, parmi lesquels on avait remarqué particulièrement dans la même tribune M. de Talleyrand, M. de Lally-Tollendal et M. de Cazalès.

[1] Dans une lettre *inédite,* du 3 décembre 1787, l'abbé de Périgord écrivait à Mirabeau :

« Il est question pour moi dans ce moment de l'archevêché de Bourges; c'est une belle place : il y a une administration, et cela donne nécessairement entrée dans les États.

« L'archevêque est en apoplexie : on ne croit pas qu'il puisse

notre première visite qui, comme vous le voyez, n'a été qu'une reconnaissance. J'ai vu ensuite milord Grenville, qui m'a parlé dans le même sens que M. Pitt. Il m'a dit avec des formes très obligeantes qu'il espérait que nous nous reverrions bientôt. Comme il n'est question jusqu'à présent que de pressentir les dispositions, j'observe ces petits détails qui, dans toute autre circonstance, paraîtraient bien minutieux. J'oubliais que M. Pitt m'a demandé si je comptais rester quelque temps en Angleterre; je lui ai répondu que c'était mon intention.

Mon projet est de le voir souvent, mais plus par occasion que par rendez-vous. Je crois qu'il est bien de ne pas marquer de l'empressement : c'est le moyen peut-être d'en inspirer; c'est montrer du moins qu'on n'a pas trop besoin d'une réponse, et c'est se placer, je crois, dans la meilleure position pour arriver à un but lorsque vous aurez bien arrêté votre plan de campagne politique. Mon opinion est toujours que votre meilleur terrain est l'Angleterre. Dans nos circonstances, ce n'est même que là que je vois de la terre ferme.

Comme nous avons ici affaire à des hommes très méthodiques, il faudra de l'ordre dans notre marche. D'abord et avant tout, je pense qu'il faut tâcher d'obte-

durer plus de quinze jours ou trois semaines. J'ai fait beaucoup d'absences depuis six semaines. J'ai passé assez de temps à Reims chez l'archevêque. »

C'est en cette même année que Pitt était venu en France avec Elliott et Wilberforce.

nir l'assurance d'une neutralité dansle mo ment actuel; montrer de toutes les manières possibles que l'Angleterre, par aucun de ses traités, ne doit se croire tenue à accorder des secours à nos ennemis; que le traité d'Utrecht ne peut être invoqué en sens contraire, par la raison que depuis longtems nous sommes attaqués et nullement agresseurs; que par là, aucun des articles de ce traité ne trouve ici l'application dont on voudrait nous faire peur, etc. Je ne sais, mais je pense fortement que ce sera une très bonne, peut-être même une assez grande chose que d'obtenir une déclaration positive dans ce sens. Un refus bien prononcé de reconnaître l'obligation de fournir des forces à ceux qui ont compté sur elles est nécessairement un pas vers nous, et par cela même une ouverture à alliance. Quant aux moyens de faire expliquer l'Angleterre, il y en a de simples et qui ne demandent que bon sens et franchise : il y en a de plus imposans dont je vous parlerai dans ma prochaine lettre : ensemble je les crois décisifs; mais surtout croyez fermement à la fausseté des bruits qui se répandent en France sur les dispositions de l'Angleterre à notre égard [1]. Plus je vois, plus je me persuade que vous avez tout ce qu'il faut pour traiter avec elle d'une très bonne manière. On vous dira beaucoup le con-

[1] Voici ce qu'écrivait le chargé d'affaires de France, M. Hirsinger, au département, le lendemain 1er février :

« On assure que des réductions dans l'armée et dans la marine vont avoir lieu incessamment. On ne conservera que sept gardes de côtes, savoir trois à Portsmouth, trois à Plymouth et un à Chatam. L'armée éprouvera une réduction de cinq ou six régiments, et sera

traire, je sais qui et je sais pourquoi ; mais je n'en suis nullement inquiet si vous savez vous en défier. J'espère toujours que M. de Ségur ira dans le même sens que moi en Prusse; s'il ne le faisait pas, il rendrait toute conduite ici extrêmement difficile, mais je déclare que, pour moi, il ne me découragerait pas. — Je vous prie, Monsieur, de m'écrire et de me mander quelles sont les idées auxquelles vous vous êtes arrêté; il m'est tout à fait nécessaire de les connaître.

J'ai l'honneur, etc.

XXIII

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 3 février 1792.

Je vous ai parlé, Monsieur, dans ma dernière lettre, de la neutralité sur laquelle il est essentiel d'insister et dans laquelle même je pense qu'il faut se renfermer pour le présent : mais ce ne sera pas assez de prouver

mise sur le pied où elle était avant l'armement de 1787. On va faire aussi pour 200,000 livres sterling de réductions dans les taxes publiques. »

. . . . . .

. . . . . .

qu'elle n'est contraire à aucun des traités qui lient la Grande-Bretagne aux autres puissances; je crois aussi qu'il faut montrer par une bonne contenance que nous avons le droit de la demander, et que l'Angleterre a aussi intérêt à la vouloir. Il faut parler à chacun son langage. C'est avec cent cinquante mille hommes que nous parlons aux puissances du Nord, c'est avec une escadre que je crois fermement qu'il convient de parler à l'Angleterre. On ne décide jamais les nations sans leur donner des retours sur elles-mêmes, sans les agiter sur leurs propres intérêts; et lorsque leur force repose sur le crédit que le moindre événement, que des apparences même peuvent ébranler, combien ce moyen ne peut-il pas être employé avec succès! Il faut donc que l'Angleterre, qui très certainement montre plus de tranquillité qu'elle n'en a, voie en nous des voisins qu'il lui est essentiel de ménager; qu'elle sache bien que nous pouvons lui être et plus utiles et plus nuisibles que la Prusse, qui ne peut certainement lui assurer ni l'Inde ni l'Amérique; que notre nouvelle constitution, soit qu'elle l'approuve ou non, est la plus forte garantie de la sienne; que deux nations voisines, dont l'une fonde sa prospérité principalement sur le commerce et l'autre sur l'agriculture, sont appelées par la nature éternelle des choses à bien s'entendre, à s'enrichir l'une par l'autre, etc., etc.[1]. Tout

[1] Le 12 octobre 1786, l'abbé de Périgord avait écrit à Mirabeau, sur le même sujet, la curieuse lettre *inédite* que voici :

« Comme il va être question dans tous les pays de notre traité de

cela est vrai, tout cela est même facile à prouver. Il ne s'agit que de le persuader, et c'est à quoi un bon maintien est nécessaire. En vérité, je ne sais quel génie

commerce avec l'Angleterre, je vous envoie, mon cher comte, une note qui renferme le sens dans lequel on désire ici que l'on en parle.

« *Note sur le traité de commerce.*

« Il paraît que le traité de commerce plaît beaucoup aux deux parties. Les Anglais y voient un grand débouché pour leurs lainages, leurs cotons façonnés et leur quincaillerie. — Nous comptons sur une très grande exportation de nos vins, de nos toiles, batistes, etc., et probablement tous ont raison, mais avec les modifications que le temps seul peut faire apprécier. En général, le traité paraît avoir consacré un principe trop souvent méconnu, que les droits modiques sont les seuls moyens de présenter le revenu et de prévenir la contrebande. Ainsi 10 à 12 pour 100 sont les droits que les marchandises anglaises vont payer.

« Si dans les premières années l'avantage paraîtra être du côté des Anglais, il est clair que chaque année le commerce français gagnera du terrain par là; d'autant que rien ne s'oppose à ce que nos manufactures imitent peu à peu les produits de l'industrie anglaise, tandis que la nature ayant refusé à l'Angleterre le sol et le climat qui seuls peuvent produire nos vins, ils seront toujours dans notre dépendance à cet égard.

« Il est certain que les vins de Portugal continuent à être consommés en Angleterre en assez grande quantité; mais en général, on préférera les vins de France; cela est prouvé par l'exemple de l'Irlande où il se boit dix fois plus de vin de France que de celui de Portugal. — Les vins de France ne devant désormais payer en Angleterre que les mêmes droits que ceux de Portugal y payent aujourd'hui, c'est-à-dire, 40 livres sterling par tonneau, ou environ 24 sous de France, la bouteille, nos vins de Médoc pourront s'y vendre à bon marché et seront préférés aux vins de Portugal. Les Anglais pourraient à la vérité diminuer les droits actuels sur les vins de Portugal, mais ils craindraient de les diminuer trop sensiblement pour ne pas compromettre le produit de leurs brasseries qui forme la branche la plus importante de leurs droits d'accise, et qui rapporte plus de 1,800,000 livres sterling par an.

« En tout le traité sera incontestablement avantageux aux deux

malfaisant s'est mêlé de nos affaires ; mais je vois maintenant qu'on a pris jusqu'à ce jour tous les moyens imaginables pour donner de nous dans notre position actuelle la plus inconcevable des idées : que tour à tour on a cherché à persuader que nous ne voulions rien, que nous ne pouvions rien, que nous ne savions rien, que nous n'avions ni plan, ni hommes, ni armée, ni marine. Assurément, avec de telles idées, si on les laisse s'accréditer, surtout si on les accrédite, il est clair qu'on doit trouver une extrême difficulté à traiter avec tout le monde. Changeons de conduite et de langage, et l'Angleterre nous écoutera, je vous en réponds. Mais si nous ne nous croyons pas dignes de traiter avec elle, si nous nous tenons pour battus d'avance sur toutes les propositions que nous ferons, si nous avons l'air, en un mot, de ne pas croire à notre propre révolution, quelle confiance pouvons-nous inspirer? C'est donc sur notre attitude que j'insiste. Oui, je crois qu'une escadre à Brest ferait un excellent effet, et ne crois point du tout à l'impossibilité de l'armement que ne manqueront point d'objecter ceux qui ne savent jamais faire que des objections. Je crois même qu'un arme-

pays, procurera une augmentation de jouissances à leurs habitants et de revenus à leurs souverains respectifs. Il tendra à les rapprocher l'un de l'autre. En général, il porte sur ces principes libéraux qui conviennent aux grandes nations et dont la France devrait d'autant plus donner l'exemple, que c'est le pays de l'univers qui, par ses avantages naturels, gagnerait le plus à ce que de tels principes fussent universellement établis dans le monde commerçant.

« Adieu, mon cher comte, je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur. »

ment est nécessaire, ne fût-ce que pour former les officiers qui doivent fournir à nos remplacements et pour rétablir la discipline. Ces raisons annoncées sont même assez fortes pour qu'aucune puissance ne nous demande, de manière à nous embarrasser, les motifs de notre armement. De plus, je crois qu'il est essentiel que vous envoyiez ici un ministre plénipotentiaire bien dans le sens de la révolution et qui représente dignement et fortement la nation française; je crois enfin qu'il faut manifester de toutes manières, volonté, force, courage, persévérance, respect pour toutes les nations et des égards particuliers pour la nation anglaise. C'est là ce qu'on doit faire, ce qu'on eût dû faire depuis longtems, et nous ne serions pas où nous en sommes. Je ne conçois rien à la conduite qu'on a tenue en Prusse ; je suis sûr qu'elle n'a pas eu votre approbation. Ce n'est sûrement pas la faute de M. de Ségur, mais le tort est d'avoir laissé cette place-là sans personne pendant quatre mois.

J'ai été présenté au Roi avant-hier. — Formules de politesse et questions d'usage [1]. — Je n'ai pas encore reçu de vos nouvelles, j'en ai bien besoin, je vous le répète, pour avancer.

J'ai l'honneur, etc.

[1] *Gazette universelle* du 19 février 1792 : « Les négociations dont M. l'ancien évêque d'Autun est chargé en Angleterre se réduisent aujourd'hui à demander une simple neutralité. Le cabinet de Saint-James ne se refusera pas sans doute à cette parole, quitte à la retirer lorsqu'il le jugera convenable à ses intérêts. Il est très vrai que le roi

XXIV

SÉGUR A DELESSART

Berlin, 8 février 1792.

. . . . . .

Le Roi de Prusse désire mon éloignement. Il supporte impatiemment ma présence. Il me l'a fait entendre. Il a défendu secrètement à sa famille et à tout ce qui lui appartient, hors au ministre, de me parler et de me recevoir. Cette défense a été secrète, mais n'a pas su rester longtemps cachée. Il a cru toutes les calomnies répandues contre moi, de fausses dépositions d'un Prussien venant de Strasbourg, de fausses copies de mes prétendues instructions. Il me croit le projet et les moyens d'opérer de grands mouvements dans le pays et de faire beaucoup d'intrigues à sa cour. Tout ce qui l'approche me fuit de peur d'être

d'Angleterre, peu porté à favoriser la révolution française, a accueilli très froidement M. de Talleyrand. La Reine a témoigné encore plus d'éloignement pour lui, puisqu'elle ne lui a pas même parlé. Les ministres l'ont accueilli avec plus d'égards, et nous saurons sous peu s'ils lui ont accordé quelque confiance. Personne, au reste, n'était plus propre que M. de Talleyrand à réussir dans une négociation aussi difficile et que les circonstances rendent en même temps si délicate. »

perdu. Aucun des moyens que j'ai employés pour détruire ces calomnies n'a réussi. Les émigrés, une foule de lettres anonymes, les efforts des ministres étrangers et d'autres qui redoutaient mes médiocres talents ont confirmé et fait adopter les mensonges les plus grossiers. De plus, le hasard les a servis. L'envoi de M. Jarry, employé jadis par la Prusse pour remuer en Brabant, l'imprudence de quelques démagogues allemands et français, ont donné à l'imposture une apparence de vérité. L'ombrage que je donne augmente chaque jour, et ma présence aigrit, tandis que mon but est de calmer.

. . . . . .

XXV

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 7 février 1792.

Toutes mes réflexions me ramènent à chaque instant, Monsieur, à ce que je vous ai dit souvent : certitude *de fait,* importance extrême d'une neutralité prononcée, possibilité d'y amener l'Angleterre, moyens pour y parvenir; voilà ce que je vois partout, ce que j'espère que vous verrez aussi. Par là, on anéantira des bruits que tantôt la malveillance, tantôt la pusillanimité ont

cherché à accréditer et qui pourraient finir par donner à des chimères l'importance de la réalité. On déjouera de lâches espérances, et en montrant cette neutralité en opposition avec tout ce que l'Angleterre pouvait trouver de prétextes soit dans ses préjugés de rivalité, soit dans les dispositions qu'a pu lui inspirer notre conduite envers les Américains, soit dans la lettre de quelques anciens traités, on fera pressentir fortement aux amis et aux ennemis de notre révolution une alliance par laquelle il faut que nous finissions un jour. C'est là, encore une fois, ce que je recueille de toutes parts et ce qui se réalisera, je pense, en dépit de tous les petits obstacles tracassiers et de tous les en dessous possibles. Que faut-il pour cela? Le bien vouloir et bien montrer qu'on le veut : voilà tout. J'ai passé mon temps jusqu'à ce jour en observations; elles me conduisent toutes là. Mais, en l'absence d'un ministre plénipotentiaire, j'ai besoin que vous m'autorisiez positivement à faire une demande et que vous annonciez qu'on veut bien véritablement en France ce que je ne puis que désirer individuellement en Angleterre. Je vous ai mandé aussi dans ma dernière lettre qu'il serait bien que l'expression de notre vœu, du vœu du Roi et de toute négociation tendante à ce but fussent accompagnées du développement de forces navales. Je tiens toujours à cette idée, car je crois fermement que c'est avec les instruments prisés par une nation qu'il faut se montrer lorsqu'on veut traiter avec elle de quelque manière que ce soit. Ne voyez pas en cela,

Monsieur, ombre de contradiction. Je le répète, les dispositions sont plus que rassurantes, sont même bonnes, et pourtant il convient d'employer quelques moyens imposans pour du moins en accélérer l'effet; je vois ici une double disposition assez naturelle, surtout dans un pays commerçant. L'Angleterre tient à ce que nous vivions bien, même, je crois, à ce que nous vivions mieux ensemble. Elle y voit justice pour le présent, bonne politique, intérêt pour l'avenir. Mais comme aussi en ne se mêlant de rien, en nous laissant à nos propres moyens pour nous tirer de nos embarras, elle pourrait et conserver l'espoir d'être un jour bien avec nous et tourner en attendant à son profit sous plus d'un rapport jusques à nos troubles mêmes, il est clair qu'elle aimera mieux renvoyer à demain que faire aujourd'hui; en un mot, rester neutre que se dire neutre; et c'est pour l'amener à la neutralité déclarée qu'il faut une bonne contenance de force vis-à-vis d'elle; il faut aussi une manifestation de volonté sur laquelle on ne puisse pas se méprendre; enfin, l'attitude complète d'une nation qui veut, qui peut et qui ne sépare jamais le sentiment de son droit de celui de sa force. Surtout qu'on ne montre pas un état de fluctuation et d'incertitude, ces demi-volontés du découragement ou du regret qui ont fait dire que nous-mêmes ne croyons pas encore être une nation, qu'à nos propres yeux la constitution n'était point encore assurée, qu'elle restait en litige jusqu'à la fin de nos troubles; que ceux qui gouvernaient avaient paru plus d'une fois, par leur irrésolu-

tion, par des lenteurs qui souvent n'étaient dues qu'aux circonstances, se réserver en arrière-pensée l'espoir ou du moins l'idée que tout ceci ne tiendrait pas, et en avaient conclu peut-être qu'il ne fallait que se traîner jusqu'au dénouement [1]. Il est évident pour vous, Monsieur, ainsi que pour moi, qu'il n'y a rien de pis au monde, qu'il faut de toute nécessité prendre une marche absolument contraire sous peine de ne réussir jamais à rien; qu'on ne peut inspirer de la confiance lorsqu'on n'en montre pas, et qu'à cet égard un gouvernement quelconque ne peut pas plus en imposer à une nation voisine qu'à son propre peuple. Pardon si j'insiste autant sur ces idées, mais elles me frappent à tous les instans; et je me persuade chaque jour davantage que c'est pour ne pas les avoir senties qu'on a suscité bien des obstacles à notre révolution en laissant les nations

[1] « L'intérêt du Roi, et il le pense ainsi, semble devoir être de maintenir la paix, et de laisser l'Assemblée agir comme elle le jugera convenable...; la faction antimonarchique n'ignore point ce danger pour elle, et c'est une raison de plus pour qu'elle pousse les choses à l'extrême. Elle a donc imaginé, afin de déraciner tout ce qui reste de l'ancien système, de solliciter l'alliance de la Grande-Bretagne et de la Prusse. C'est pourquoi l'évêque d'Autun a été envoyé à Londres, et, si je ne me trompe, il est autorisé à proposer à l'Angleterre la cession des îles de France et Bourbon, en outre de celle de l'île de Tabago, en retour d'une alliance contre l'Empereur.

« ...Le ministre de la marine s'est opposé vivement, dans le conseil, à la mission de l'Évêque; il en a indiqué les conséquences, et il a obtenu quelques restrictions utiles...

« Cette mission de l'évêque d'Autun a donné lieu, dans la coalition, à une espèce de schisme. Le parti Lameth et Barnave s'y oppose fortement. M. de Lessart, qui avait adopté le projet sur les observations de l'Évêque qui l'avait conçu et de ses amis, l'a abandonné sur

étrangères dans un doute très naturel sur nos véritables intentions.— Conclusion : — Marquez-moi le plus tôt possible, d'après les dispositions que je vous annonce et sur lesquelles je ne vous flatte nullement, quel est le genre de demande que vous m'autorisez à faire; faites-moi part de vos motifs, de vos moyens, et écrivez à M. Pitt ou à mylord Grenville que vous m'avez chargé de leur en faire connaître les développemens. Tout cela m'est nécessaire. Si nous savons nous y prendre, j'ai grande confiance que nous arriverons à cette déclaration de neutralité qui nous est si importante, et bientôt après, j'espère, à une garantie réciproque de nos colonies dont je vous parlerai une autre fois. Le courrier qui est arrivé ne m'a point apporté de vos nouvelles.

J'ai l'honneur, etc.

les réclamations des autres. Puis on envoya à l'Empereur un exprès pour lui assurer que malgré les apparences on ne lui voulait aucun mal... Le Roi et la Reine sont blessés au cœur par toutes ces mesures irréfléchies... On m'a prié en confidence de vous assurer de leur part qu'ils sont bien loin de vouloir un changement de système... et d'abandonner leurs anciens alliés, et que si l'on voulait tirer avantage des avances que l'on fait en ce moment à l'Angleterre, vous voulussiez bien regarder ces démarches comme prenant leur source dans l'égarement du moment, mais non pas comme ayant obtenu leur approbation, parce que *c'est tout le contraire*. Je vous prie, Monsieur, de brûler cette lettre, de crainte d'accident. Vous sentirez combien il est important pour Leurs Majestés que cette communication reste secrète. C'est une affaire personnelle entre vous et elles.

« A G. Washington, 4 février 1792. » (*Mémoires du Gouverneur Morris,* t. II, p. 113.)

Morris était à Londres vers le 20 février. On l'accusait d'être envoyé à Londres pour contrarier la négociation particulière de M. de Talleyrand avec les ministres anglais.

XXVI

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 10 février 1792.

Je ne reçois point de nouvelles, Monsieur, et vous en êtes à ma cinquième lettre.

Je commence à avoir besoin que vous animiez un peu ma correspondance, ne fût-ce que par quelques questions.

Je sais tout ce qu'on vous a dit à Paris sur les dispositions de ce pays-ci : je sais aussi par quelle voie M. Bertrand[1] est instruit; eh bien! soyez sûr qu'il n'y a de vrai que ce que je vous ai mandé : je renvoie à ma dernière lettre. Neutralité de fait, sans aucun doute, quelque chose qui arrive. Neutralité prononcée, avec du temps et des formes, car c'est là une affaire. Quand vous la voudrez traiter, il y aura à suivre une marche pour laquelle je pourrais être utile au ministre plénipotentiaire que vous enverrez et dont je crois qu'on aura besoin bientôt, car il n'est pas décent pour la dignité nationale que vous n'ayez pas ici un homme marquant de notre pays avec un caractère public.

[1] Ministre de la marine.

Vous êtes sûrement très fâché de l'événement cruel arrivé à M. de Biron [1]. Sous tous les rapports c'est un malheur. Il n'y a pas eu moyen de faire valoir sa commission pour le sauver. Milord Grenville a voulu

[1] « *Londres,* 7 *fév.* — M. de Biron a été arrêté hier, sur la plainte d'un marchand de chevaux appelé Foyard, pour une dette de 414 l. st.; il a été conduit à une de ces maisons d'arrêt qu'on nomme *spanging houses,* et il y est encore, quoiqu'on ait fortement sollicité son élargissement devant milord Kenyon, président du banc du Roi. M. de Biron allègue que le billet est faux. M. Erskine, son défenseur, l'un des plus habiles et des plus éloquents orateurs du barreau anglais, a fondé sa défense sur un autre moyen. Il a prétendu que M. de Biron ayant été envoyé en Angleterre pour une mission particulière par le ministère de France, il devait jouir de tous les privilèges que la loi assure aux étrangers revêtus d'un caractère public. Milord Kenyon a demandé la vérification du faux titre de créance, et l'exhibition des lettres de change qui constituent M. de Biron chargé d'une négociation en Angleterre par le Roi des Français et la nation française. » (*Journal de Paris,* 13 février.)

M. Delessart écrira le 15 février, au chargé d'affaires de France à Londres, à ce sujet :

« Nous venons d'être informés, Monsieur, que M. de Biron a été arrêté à Londres pour dettes, qu'il a été conduit en prison, et qu'il a invoqué inutilement l'intervention de la justice. Ignorant la nature des dettes pour lesquelles M. de Biron a été poursuivi, nous ne saurions juger si son arrestation est illégale et une violation du droit des gens, ou si elle est fondée. Quoi qu'il en soit, Monsieur, dès qu'il est sous la main de la justice, nous sentons que l'intervention du ministère anglais est inadmissible; que nous la provoquerions en vain et que les tribunaux seuls peuvent prononcer sur le sort de M. de Biron. Cependant, l'intention du Roi est que vous fassiez en sa faveur, sans compromettre le nom de Sa Majesté, toutes les démarches qui pourront dépendre de vous, soit pour obtenir sa liberté, soit pour alléger sa situation, et nous serons infiniment sensibles à tout ce que le ministère anglais voudra bien faire pour vous seconder. Je recommande particulièrement cette affaire à votre zèle et à votre prudence. Vous voudrez bien vous concerter avec M. l'évêque d'Autun sur tout ce qu'il y aura à faire pour M. de Biron. Ses lumières et sa sagesse sont le meilleur guide que vous puissiez avoir. »

être bien. Je l'ai vu plusieurs fois à cette occasion, mais la loi a été plus forte que tout. J'ai bien de la peine à croire que cette affaire soit absolument naturelle : il y a probablement là quelque instigateur en arrière. Il a fallu de l'esprit de parti et de la haine pour penser à donner de la force en Angleterre à des billets qui n'en avaient point en France. Il se trouve parmi les billets faux quelques billets vrais : ceux-là, je les paierai; ils sont en petit nombre, et je ne doute pas que vous ne l'approuviez : ils peuvent monter peut-être à deux mille livres sterling : pour les billets faux, nous chercherons des cautions en attendant un procès, mais il sera dehors, ce qui est absolument nécessaire : je ne puis vous dire le mauvais effet que produit cette détestable aventure; il est possible qu'il soit dehors demain au soir, alors il partirait sur-le-champ pour Valenciennes.

Je reçois de France des nouvelles qui me font peine et que je ne puis entendre. Comment se fait-il que dans un moment aussi difficile et qui veut tant de réunion, le ministère ne marche pas ensemble et s'affaiblisse par ses propres divisions[1]?

[1] « Veut-on, dit le *Patriote français,* juger le conseil du Roi par un fait? Lorsqu'on y agita la question de traiter avec l'Angleterre et de renoncer à la maison d'Autriche, quatre ministres votèrent pour l'Autriche, c'est-à-dire pour continuer la ruine de la France, et MM. Cahier de Gerville et Narbonne furent les seuls qui opinèrent pour se lier avec l'Angleterre et la Prusse.

« D'après cette anecdote, et en admettant que MM. Talleyrand et Ségur soient allés le premier à Londres et le second à Berlin, pour

Faites-vous la guerre à mort entre vous ou bien accordez-vous.

Choisissez, car en vérité je vous vois chaque jour à la veille d'une action, et vous n'avez ni temps ni force à perdre en petites guerres. Je vous exhorte à vous tuer ou à vous unir. Il n'y a que cela de sûr et de loyal.

J'avais pensé que vous trouveriez dans le discours du Roi de quoi rassurer l'Assemblée sur les dispositions de ce pays-ci; mes lettres pourraient aussi vous servir à cela. Vous aviez communiqué dans le temps des craintes à cet égard au comité diplomatique, n'était-il pas naturel qu'elles fussent détruites par vous-même? et je crois tout à fait que le discours du Roi d'Angleterre vous en donnait les moyens. Car là où il y a intention de réduire les forces militaires lorsque nous augmentons ou plutôt que nous déployons les nôtres du côté des Pays-Bas, il y a sûrement dans l'esprit : neutralité sur notre querelle actuelle avec l'Empereur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

entamer avec ces deux cours les premières négociations d'une alliance, on aurait facilement la clef de l'étrange réception faite par le Roi de Prusse à M. de Ségur, et des traverses opposées à M. de Talleyrand dans ses opérations auprès du cabinet britannique. »

XXVII

LORD GRENVILLE A LORD GOWER

Whitehall, le 10 février 1792.

MILORD,

Comme il est possible que le voyage de Mr Talleyrand en Angleterre forme un sujet tout naturel de conversation à Paris, je crois devoir porter à la connaissance de Votre Excellence qu'à son arrivée ici, il me remit de la part de M. Delessart une lettre d'introduction générale, le représentant comme un personnage bien renseigné sur les relations politiques de la France, surtout avec l'Angleterre, et me priant de m'entretenir avec lui à ce titre, tout en m'avertissant particulièrement *qu'il n'est susceptible d'aucun caractère diplomatique.*

Il ne s'est entretenu avec M. Pitt et avec moi qu'en termes généraux, sans entamer la moindre question politique. Je n'en fais mention que pour la gouverne de Votre Excellence, sans vouloir insinuer que vous abordiez un entretien à ce sujet avec les ministres français, et j'ai écrit dans le même sens à lord Henry Spencer et à sir Morton Eden.

Quant au duc de Biron, qui est arrivé ici en même

temps que Mons[r] Talleyrand, je crois utile aussi de faire savoir à Votre Excellence qu'il n'est point venu me voir, soit pour me présenter une lettre, soit pour faire une commission quelconque, et qu'il n'a pas même été présenté à la Cour; lorsqu'il fut arrêté ici pour dettes, Mons[r] Talleyrand s'adressa à moi, me priant de signer un mandat pour sa mise en liberté à cause de sa qualité d'exempt d'arrestation civile, en vertu des lois internationales; je ne me crus cependant pas autorisé à accéder à cette demande, vu que le duc de Biron ne me semble avoir aucun droit à un privilège de ce genre.

XXVIII

SÉGUR A DELESSART

Berlin, 12 février 1792.

. . . . . .

Je suis parvenu à découvrir tout ce qu'on a médité et exécuté pour me déjouer, et je crois qu'il était impossible de me conduire autrement que je ne l'ai fait. J'ai attendu, pour vous en parler en détail, le moment où j'ai pu avoir non des certitudes, je les ai eues dès le premier moment, mais des preuves, et à force de soins, je me les suis procurées.

Lorsque d'après le vœu de l'Assemblée nationale, le Roi menaça l'Électeur de Trèves d'une invasion s'il ne cessait pas d'autoriser les rassemblements et les armements dans ses États, cette démarche donna à tous ceux qui désirent la guerre et une contre-révolution l'espoir de réaliser leurs projets, et ils employèrent tous leurs moyens pour engager le Roi de Prusse à se déclarer en leur faveur.

Ces menaces faites à l'Électeur de Trèves aigrirent au dernier point le Roi de Prusse, comme ennemi des principes de la révolution et comme membre du Corps germanique. Dès ce moment, les émigrants qu'il avait assez froidement traités furent en grande faveur, et reçurent de l'argent, des caresses et des espérances. Une seule inquiétude leur restait : Frédéric-Guillaume aimait leur cause ; mais la crainte de vider son trésor et de quitter le repos l'empêchait de se décider à la guerre.

Sur ces entrefaites, le Roi m'ordonna de me rendre ici. Dès que je fus nommé, ma très faible réputation fit peur à tous les ennemis de la paix, et ils résolurent de mettre en œuvre toutes sortes de moyens pour me fermer toutes les voies, pour embarrasser tous mes pas et pour m'empêcher de réussir. Ils connaissaient la crédulité du Roi de Prusse, et il leur fut facile d'en profiter. D'ailleurs, ils savaient qu'un cabinet qui a soulevé la Pologne par ses intrigues après l'avoir autrefois partagée ; qui a excité des troubles en Hongrie, il y a deux ans ; qui a semé l'insurrection dans le Brabant,

favorisé la révolution de Liège et qui est habitué à se servir de tous moyens en politique, croit facilement qu'on peut employer les mêmes armes contre lui.

En conséquence, il tomba d'abord une pluie de lettres, ou signées ou anonymes, de tous les mécontents de divers lieux, qui me désignèrent comme un démagogue enragé, comme un politique perfide, comme un ennemi de la royauté, comme un émissaire des Jacobins. On avertit le ministère prussien que je venais avec un crédit de plusieurs millions; que j'amenais plusieurs Jacobins déguisés en domestiques; que plusieurs négociants français et allemands travailleraient ici à me faire un parti et à séduire les troupes, et qu'on m'enverrait de Paris plusieurs intrigants habiles pour me seconder.

On écrivit que M. de Maisonneuve, qui avait été ici aimé et estimé, reçu dans la société intime du Roi, avait été l'émissaire de l'Assemblée constituante, que pour l'en récompenser, on l'avait fait ministre et maréchal de camp. Et moi qui ne l'amenais que pour être plus agréablement reçu par une société qui l'aimait et pour avoir des liaisons dans un pays où je ne connaissais personne, je passai pour l'avoir pris avec moi comme un agent utile pour corrompre les personnes les plus influentes.

On rappela en même temps au Roi de Prusse de prétendus bons mots contre lui qu'on supposait que je m'étais permis en Russie, et son amour-propre très combustible ne me le pardonnera jamais.

Mais tous ces moyens réunis n'inspiraient encore qu'une grande méfiance que ma conduite et mes discours pouvaient dissiper. On se servit d'une fourberie plus fine, et l'effet en a été tel que l'impression ne s'en est peut-être jamais bien effacée. On fit arriver de je ne sais où, par la poste, au ministère prussien, une fausse copie de mes instructions. C'est un mémoire de douze pages qui est entre les mains de M. de Schulemburg[1]. Je n'ai pas pu me le procurer, mais je sais qu'il contient de telles atrocités que, si le ministre ne s'y était opposé, le Roi m'aurait refusé mon audience.

Sa Majesté s'était fait un petit extrait de cette prétendue instruction, et, comme il était dans son cabinet, j'ai trouvé à la fin le moyen d'en avoir une copie que je joins à cette lettre. Vous verrez d'après cet extrait les nobles moyens dont on s'était servi pour empoisonner ma mission et pour irriter le Roi de Prusse au point de ne pas garder de ménagements avec moi.

Pour seconder ces manœuvres, le hasard a voulu qu'une personne que je ne connais pas et qui se trouvait en même temps que moi à l'auberge de Strasbourg, avait écouté et écrit une conversation que M. Dietrich, qui m'était venu voir, avait eue avec moi et l'avait apportée à un ministre, qui me l'a avoué. Cette honnête personne, que l'on dit Allemande, a entendu, comme

[1] « Ces prétendues instructions n'étaient que la reproduction à peu « près littérale du plan développé par Biron à Talleyrand dans sa « lettre du 17 décembre. » V. Sorel, *loc. cit.*

on peut entendre à travers une muraille, une conversation en langue étrangère. M. Dietrich est vif, chaud, patriote : il se croyait au moment de voir l'Alsace attaquée et me parlait des intelligences qu'il avait en Allemagne et des dispositions des peuples à embrasser, en cas de guerre, la cause des François. J'oublie mille autres choses qu'il a pu me dire; mais l'écrivain allemand a écrit, a modifié et m'a prêté ce qu'il a voulu. Enfin, il a fait une pièce politique qui lui a valu quelque argent ou quelque faveur à Berlin, et ce dialogue sans doute infidèle a fait regarder comme réelles toutes les calomnies qui étaient venues de tous côtés.

La colère du Roi était montée à tel point, qu'il ne m'aurait pas reçu si ses ministres, de peur d'aigrir les affaires, ne lui en eussent pas remontré tous les inconvénients. Ainsi il résolut de me donner une audience, de me laisser traiter avec ses ministres, mais de me donner personnellement tous les désagréments qui dépendraient de lui, et vous sentez bien que toutes les personnes notées dans les fausses instructions évitèrent avec soin mon approche, de peur d'être perdues[1]. Vous jugerez facilement qu'ignorant toutes ces

[1] La *Gazette universelle,* numéro du 4 février 1792, dans sa correspondance de Berlin, du 24 janvier, donne un récit très détaillé de l'incident :

« M. de Ségur eut sa première audience du Roi le dimanche 14 janvier, jour où le roi de Prusse reçoit les étrangers et le Corps diplomatique. Sa Majesté, après avoir reçu le rapport dans la salle d'ordre, et causé avec les généraux qui y étaient assemblés, entra dans la salle des étrangers. Ordinairement le Roi ne parle qu'aux étrangers présentés du jour, et dit quelques mots à l'un ou l'autre

noirceurs, dont les plus atroces ne furent faites que deux jours après mon arrivée, j'eus lieu d'être étrangement surpris de voir ceux qui m'avaient accueilli un jour me fuir le lendemain; de voir le prince de Reuss, ministre de l'Empereur, qui m'avait reçu en ami, me tourner le dos dès qu'on l'eut instruit de ces mensonges qu'il prenait pour des vérités; de voir enfin le Roi me marquer au cercle son ressentiment d'une manière indécente.

Je crus d'abord que c'était uniquement l'animosité contre ceux qui tiennent à la constitution qui m'attirait cet accueil; mais la société de Berlin, la plupart aristocrate, me recevait avec infiniment de politesse et dé-

des membres du Corps diplomatique. Le dimanche d'ensuite il parle à ceux de ce corps auxquels il n'a rien dit le dimanche précédent. Ce jour-là, après avoir reçu trois ou quatre étrangers, le Roi dit un mot *à chacun* des ambassadeurs, et se contenta de *toiser* M. de Ségur. A gauche de M. de Ségur se trouvait le ministre de l'Électeur de Mayence, auquel le Roi demanda à haute voix : *M. le prince de Condé est-il toujours avec l'Électeur?* « Non, Sire, fut la réponse du ministre, il s'est rapproché davantage des frontières de France, et il occupe actuellement le territoire du cardinal de Rohan. » Le Roi finit par s'entretenir longuement avec M. Heymann (ancien lieutenant de Bouillé qui avait émigré), et il affecta même de le faire avancer pour qu'on vît plus clairement la distinction qu'il voulait lui faire.

« L'après-midi, il y avait cercle chez la Reine : le Roi la fit prévenir de ne point parler à M. de Ségur, et elle répondit que *jamais ordre ne serait exécuté avec plus de plaisir*. En conséquence, elle fila très vite devant M. de Ségur, sans même le regarder, et après avoir parlé à tout le monde, elle s'arrêta particulièrement devant M. Heymann, avec lequel elle eut un entretien assez long.

« On a répandu le bruit que M. de Ségur était celui des ministres qui convenait le moins à la cour de Prusse; c'est une erreur : tout

rangeait par là mes combinaisons. Ne pouvant rien comprendre à ce que j'éprouvais, je pris le parti de ne pas avoir l'air de m'en apercevoir. Mais, peu de jours après, je sus que le Roi avait fait défense secrète aux Reines et aux Princes, après mes audiences, de me parler et de me recevoir. Enfin, un jour, le prince Ferdinand ayant prié chez lui tout le corps diplomatique, même les chargés d'affaires, excepté moi, il me fut impossible de paraître ne pas me douter d'une conduite aussi choquante qui faisait autant de bruit et qui était si peu décente pour le caractère dont j'étais revêtu. Le prince Ferdinand me fit secrètement instruire qu'il ne l'avait pas pu et qu'il ne partageait nullement les sentiments du Roi.

Pendant ce temps, M. de Maisonneuve éprouvait tant de dégoûts, ses amis l'instruisaient si bien de l'ombrage qu'il inspirait, qu'il se hâta de donner ses lettres de rappel et partit.

L'un des membres du corps diplomatique avec lequel j'étais anciennement lié et une autre personne qui a beaucoup de crédit ici et d'honnêteté, me vinrent faire part de ce qu'elles avaient pu découvrir, et m'apprirent qu'on désapprouvait généralement la conduite du Roi.

le monde peut savoir qu'avant sa mission actuelle, il a été deux fois à Berlin, qu'il y a formé des liaisons qui peuvent lui être fort utiles, enfin, qu'il y est très avantageusement connu, et par son esprit, et par ses lumières, et par son habileté. »

C'est à la suite de cette audience que le bruit s'était répandu à Paris, dès le 3 février, que M. de Ségur avait tenté de se suicider. Voir p. 86.

Dans toute autre circonstance, j'avoue que j'aurais demandé hautement l'explication de cette conduite et que, sur le refus d'une satisfaction, je serais peut-être parti sans prendre congé, bien sûr que le Roi aurait appris à la cour de Berlin qu'elle doit traiter son ministre avec plus d'égards; mais le but de ma mission était la paix; je ne voulus pas aigrir : j'aurais servi ceux qui veulent la guerre. J'évitai donc tout éclat, et je me contentai d'avoir une conversation confidentielle avec un des ministres qui me témoignaient quelque intérêt, et demander non ministériellement, mais particulièrement, quelle était la cause de la conduite inattendue qu'on tenait à mon égard. Il me dit que, comme ministre, il n'aurait pas répondu, mais que comme particulier il m'avouerait que mes anciennes négociations avaient aigri le Roi de Prusse contre moi; que je m'étais permis des personnalités qui l'avaient blessé et que, pour cette raison seule, le choix qu'on avait fait de moi lui était désagréable.

Je crus d'abord ce qu'il me disait, et, sacrifiant mon amour-propre au bien des affaires, je dis au ministre que j'espérais faire revenir le Roi de ses préventions et lui prouver qu'on m'avait calomnié; que j'avais autrefois fait mon devoir en négociant contre ses intérêts; mais qu'assurément je n'avais jamais parlé de lui qu'avec le respect qui lui était dû, et je le quittai en espérant que cette démarche suffirait pour changer les dispositions du Roi.

Mais j'appris bientôt que ma porte était assiégée

d'espions de police, que les Français qui venaient chez moi étaient notés à la police. M. Jarry arriva et fut renvoyé. Je vis bien qu'il y avait à tout cela d'autres causes que j'ignorais.

J'eus encore d'autres entretiens avec le ministre qui me témoignait de l'amitié. Je tâchai de l'éclairer sur le but simple et pacifique de ma mission. Je cherchai dans mon imagination tout ce qui pouvait occasionner ces injustes préventions du Roi; à la fin, il me confia l'affaire de Strasbourg et quelques craintes sur des agents secrets. Je sus par d'autres voies qu'on me supposait d'étranges instructions.

Alors, Monsieur, je fus vraiment indigné, je vis que la méchanceté et la crédulité ôtaient tout moyen de triompher du mensonge, et je vous pressai vivement de me donner un successeur.

Je dis non pas ministériellement, mais en confidence, à un ministre que je savais que j'étais personnellement désagréable au Roi, que je vous l'avais écrit, que j'avais demandé un congé, mais que j'espérais que le Roi n'oublierait pas, pendant mon séjour, que j'étais ministre de Sa Majesté Très Chrétienne ; qu'au reste, j'espérais qu'on rougirait un jour des fourberies dont on avait été la dupe.

Depuis ce moment, la circonspection de ma conduite, mes discours et mes liaisons ont un peu déjoué les projets de mes ennemis et m'ont aidé à attendre avec décence mon successeur, et je crois que d'après ces détails que je vous prie de tenir secrets, le Roi trouvera

que, loin de rien faire de précipité, j'ai usé de toute la prudence dont une pareille position était susceptible.

Les désagréments que j'éprouvais avaient beaucoup d'indécence, mais n'enfreignaient strictement aucun droit politique. S'ils avaient porté sur une conférence ou sur une audience, toute prudence aurait été inutile et j'aurais été obligé de faire un éclat. J'ai pris le parti de regarder tout ce qui m'arrivait comme personnel et étranger au ministre.

Cette marche sauve au Roi et au conseil tout embarras et m'a valu le bonheur très inattendu de pouvoir remplir en tous points ma mission, malgré les épines dont elle était hérissée et les entraves dont j'étais entouré. Le prince Henry et quelques amis m'ont servi. Le voile commence à se lever. La cour s'aperçoit qu'elle a été trompée. Je sais qu'elle veut me marquer plus d'égards, mais je lui suis toujours désagréable, et après avoir prouvé mon dévouement en restant ici, en supportant toutes ces injustices, en les regardant comme personnelles et en prenant sur moi seul ce qu'elles ont de désagréab e, je me dois à moi-même de marquer clairement au Roi de Prusse combien je suis blessé de l'opinion défavorable qu'il a eue de moi et combien j'ai d'empressement de m'éloigner de lui.

Il aurait fallu pour en agir autrement qu'il reconnût qu'il s'était trompé et qu'il me le témoignât; mais son amour-propre ne le lui permettra pas, et sous tous les rapports je devais faire cesser cette position.

. . . . . .

XXIX

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 14 février 1792.

Vous ne m'écrivez donc point : je n'entends rien à cela, et je vous jure que c'est mal. N'en résultât-il que des retards, ce serait encore fâcheux, et il n'est pas difficile de voir que c'est le moins qui puisse en arriver.

Je vous ai parlé des dispositions en général, je les ai étudiées de tous les côtés et aux bons lieux : croyez bien à ce que je vous ai dit, croyez aussi que ce sera bientôt le moyen d'aller en avant. Il est impossible, surtout d'après vos anciennes craintes, que mes idées sur la neutralité de fait ne soient pas quelque chose pour vous. Dites-le-moi donc, et je vous ferai part des moyens que je crois les meilleurs pour aller plus loin, pour obtenir sinon la neutralité positivement déclarée (car il faut une occasion particulière pour cela), au moins la neutralité clairement manifestée, ce qui serait un équivalent et produirait un effet excellent dans les circonstances.

Toutes les nouvelles annoncent bien du brouillard à

Paris[1], c'est bien malsain pour toute espèce de négociations dans le pays étranger. On a bien besoin de

[1] « Comment sommes-nous? Jamais nous ne fûmes dans un état de crise plus alarmant que celui où nous nous trouvons; des intrigues de toute espèce nous circonviennent et nous assiègent, et nos ennemis croient déjà nous vaincre, parce qu'ils ont réussi à nous diviser.

« La coalition plus dangereuse que les rebelles d'outre-Rhin s'agite encore, et elle est l'âme secrète de tous les projets. Elle voulait autrefois la république fédérative, aujourd'hui elle veut les deux chambres et la noblesse. Les imprudents coalisés ne voient pas que leur liaison avec le Pouvoir exécutif, qu'ils ont déjà trahi, ne peut durer qu'autant qu'ils lui seront encore utiles, et que s'ils font jamais réussir tous ses desseins, ils seront, il est vrai, ses dernières victimes, mais ils seront sacrifiés...

« Le Pouvoir exécutif, contraint d'exécuter ce qu'il hait et ce qu'il voudrait changer, exécute mal, ce qui est mille fois pis que de n'exécuter point. Le vaisseau de l'État, comme celui de Thésée, périt d'un côté, pendant qu'on le raccommode de l'autre. Les agents du Pouvoir exécutif voyant que la *peau du lion ne peut suffire, y cousent un lopin de la peau du renard.* La ruse succède à la force, une guerre cachée et des moyens tortueux à une marche franche et courageuse. Quelques-uns, entièrement imbus d'idées pleinement aristocratiques, désirent l'anéantissement des lois confiées à leur surveillance; d'autres, avec de la probité, des lumières et des intentions droites, cèdent à des insinuations perfides, et servent d'autant mieux les projets de la coalition, que leur réputation justement acquise, leur popularité méritée et obtenue par des moyens honorables, donnent à leur opinion et à leur conduite une influence plus oppressive, une autorité plus respectable..... La Cour, moins hostile que ses conseillers, laisse entrevoir sa haine ou du moins son insouciance. Dans un moment où la rareté extrême du numéraire, le discrédit des assignats, la hausse excessive des denrées qui en est la suite, une inquiétude dont personne ne peut se défendre, des agitateurs gagés et des moyens factices portent le peuple à des mouvements tumultueux toujours à craindre, le bruit d'une nouvelle évasion du Roi se répand, avec quelque apparence de probabilité, et le Roi ne prend pas la peine de rassurer les citoyens. » (*Chronique de Paris*, jeudi 9 février 1792.)

Ce journal était rédigé par Noël, qui depuis fut envoyé en mission en Angleterre.

voir l'administration se montrer ; faites qu'on l'aperçoive et qu'elle sache périr ou marcher. Tout ce qui est hors de la France demande à qui l'on peut s'adresser, et sur qui l'on peut compter.

L'aventure de M. de Ségur, que je dis fausse tant que je puis, a fait un fort mauvais effet[1] ; on en a pro-

[1] On lit dans la *Gazette universelle* du 3 février 1792 :

« De Paris, le 3 février.

« Lorsqu'il a été annoncé, il y a sept ou huit jours, que M. de Ségur regardait sa mission à Berlin comme finie, et qu'il demandait son rappel, c'était dire qu'il n'avait pas réussi dans sa négociation, cependant il avait été d'abord assez bien reçu du Roi et de ses ministres, mais un jour d'audience publique, le Roi, après avoir affecté de parler plus qu'à son ordinaire, à tous les ministres étrangers, tourna brusquement le dos à M. de Ségur, lorsque celui-ci approcha pour faire sa cour. Ce ministre revint chez lui, sans doute très affecté d'une injure qu'il croyait lui être personnelle ; il s'enferma dans son cabinet, écrivit pendant quelque temps à son bureau, il appela ensuite, et demanda à son valet de chambre un *large couteau,* que celui-ci lui apporta sans soupçonner l'usage auquel son maître le destinait. M. de Ségur écrivit encore pendant deux ou trois heures, après quoi, il se perça trois fois le sein de son *large couteau.* On accourut au bruit qu'il fit en se débattant ; de prompts secours lui furent donnés. On s'aperçut bien que le cœur qu'il avait voulu percer n'était pas offensé ; mais comme il paraissait y avoir extravasion de sang, on désespérait de son état, lorsqu'on fit partir le courrier qui apporta ici, avant-hier au soir, cette triste nouvelle. »

M. de Ségur écrivait de Berlin, à la date du 14 février 1792, à M. Delessart :

« Les papiers publics et des lettres particulières m'ont appris l'étrange nouvelle qui s'est répandue à Paris sur mon compte. La chute de cette fable a été aussi rapide qu'elle devait l'être, et la prudence de M. de Moustier aurait dû, dans tous les cas, l'engager à en attendre la confirmation avant d'y croire et de la communiquer. J'ai cherché à approfondir la source de cette nouvelle ; tout ce que j'y comprends, c'est qu'un jeune secrétaire qui est ici a fait une lourde bévue, que son cerveau exalté lui a fait supposer une chimère et

digieusement parlé ici, et surtout on l'a extrêmement mêlée avec la révolution. On a espéré qu'en décriant nos agens, on décriait nos principes. L'affaire de M. de Biron n'est pas meilleure par ses suites dans l'opinion, elle me fait beaucoup de peine. Les Français qui sont ici ont été bien lâches; il est prouvé que toute cette aventure a été conduite par eux. Je crois qu'il sortira aujourd'hui de prison, mais sûrement pas plus tard que demain. L'affaire des vrais billets est finie par moi; celle des faux était trop considérable pour que je pusse déposer la somme dont il avait besoin[1]. Avec les ma-

écrire ce qu'il a supposé. Jusque-là, il m'avait été fort utile et il était exaspéré de l'inquisition exercée ici contre les Français, des calomnies répandues sur mon compte. Et un jour que je me suis fait saigner parce que je crachais du sang, ce qui m'arrive malheureusement trop souvent, n'ayant pu me voir et supposant du mystère à cette incommodité, entendant mal un laquais allemand, qui lui disait que je rendais beaucoup de sang, il s'est monté la tête et a écrit promptement ce qu'il a cru entendre. Il est honteux, désespéré de sa balourdise, il m'a fait pitié et je lui ai pardonné. Je me flatte que cette nouvelle étrange est absolument tombée, comme toutes les sottises qui, dans ce temps-ci, inondent toutes les feuilles et tous les pamphlets, et je suis bien aise du regret que doit avoir M. de Moustier d'avoir imprudemment donné tant d'éclat à un bruit de semblable nature. »

[1] Une correspondance de Londres, insérée dans la *Gazette universelle,* donnait l'explication suivante de l'incident :

« M. de Biron est toujours en état d'arrestation, il a véritablement signé les billets qu'on avait crus faux. Voici comment il avait contracté des dettes immenses : il existe à Londres une infinité de clubs où l'on joue gros jeu, il est d'usage que les valets-maîtres des clubs soient de riches propriétaires; c'est même une place qui s'achète. Ces valets ont toujours dans leur portefeuille 3 à 4 mille livres sterling; les personnes qui sont connues, lorsqu'elles perdent, ne font qu'appeler le valet, qui donne, suivant la demande et la solvabilité de la personne, 2, 3, 400, 1,000 et 2,000 livres sterling.

nières de nos émigrans, il aurait été fort imprudent à moi de me dégarnir tout à fait d'argent ; d'ailleurs, je n'en aurais pas eu assez.

Je suis indigné de la manière dont je me vois travesti dans les papiers français. C'est du mal qui ne produit que du mal, mais on ne sait pas assez qu'il peut en produire beaucoup. J'espère que toutes ces vilenies-là ne vous affectent pas.

Je finis en vous répétant que j'ai besoin d'une lettre de vous, bien claire, dans laquelle vous me disiez ce que vous pensez de mes lettres, ce que je puis dire de votre part, et que vous m'autorisiez par là à suivre d'une manière moins aventureuse l'idée de rapprochement avec l'Angleterre à laquelle je tiens plus que jamais.

J'ai l'honneur, etc.

Christin, secrétaire de M. de Calonne, envoyé ici, y est arrivé depuis trois jours. Nous n'y sommes pas vraisemblablement pour le même objet.

Si elles gagnent, elles payent tout de suite, plus une prime de 200, 300 et même 1,000 livres sterling quelquefois ; si elles perdent, le matin suivant, elles donnent au valet un billet au-dessus de la somme portée, que ce valet négocie. M. de Biron a beaucoup fréquenté ces maisons de jeu ; il a beaucoup perdu et emprunté de cette manière ; il a fait une quantité considérable de billets qui forment l'objet de sa situation actuelle. M. le prince de Galles, le duc d'York et le lord Starmond se sont mis au rang de ses souscripteurs, mais on doute que ces différentes souscriptions puissent procurer à M. de Biron sa liberté, puisqu'il doit plus de quatre millions. »

XXX

NARBONNE A BIRON

Sans date, arrivée à Londres
le 14 février 1792.

Toute réflexion faite, mon ami, et après avoir examiné toutes les possibilités, je suis réduit à dire non à tes propositions; les chevaux nous reviendraient à cinquante louis, et nous trouvons le moyen de nous en procurer d'ailleurs pour trente tout au plus. Rien de plus ingénieux que tes moyens d'esquiver le change, mais crois-tu que cette opération, excellente à faire pour un particulier, ne présente pas des délais et des obstacles presque insurmontables quand elle est faite par le gouvernement? Outre que l'Assemblée qui a annoncé vouloir connaître et se mêler de tous les marchés, ne voudrait pas se prêter à cet arrangement. Je ne te demande pas pardon de la course que je t'ai fait faire. J'espère qu'elle aura été utile à notre ami et qu'elle t'aura été agréable. Mais je te demande pardon de te prier de revenir sur-le-champ. J'ai vraiment besoin de toi. J'ai besoin de savoir bien exactement ce que tu veux faire.

La guerre me paraît incontestable. Il faut donc que tu me dises où et comment tu veux la faire. D'abord,

je suppose que tu veux une de ces légions, mais jusqu'ici voilà la seule chose que j'aie pu imaginer pour te distraire. Nous aurions bien besoin aussi de distractions. Tout tourne à la plus cruelle dissolution. La méfiance est à son comble, et cette guerre que nous avons tant et de si bonnes raisons de craindre est peut-être encore la seule ombre d'espérance qui nous reste. Dis à l'Évêque que tous mes amis ont cru indispensable dans cette crise de ne pas ajouter à notre malheur par une division dans le ministère. Dis-lui que M. Delessart a l'air dans le conseil d'être fort bon pour lui. Qu'il ne soit pas étonné s'il ne reçoit pas d'instructions bien précises. Il ne les aura qu'après la réponse de l'Empereur. On lui mande, ainsi qu'à toi, tous les détails de notre position; j'en fournis tous les matériaux.

Moi, je n'ai que le temps de vous aimer et de vous embrasser.

Pardon encore, mais reviens sur-le-champ, je te prie.

XXXI

DELESSART A TALLEYRAND

Paris, 15 février 1792.

J'ai reçu, Monsieur, les quatre lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date des 27 et

31 janvier, 3 et 7 du mois courant. Je me suis fait un devoir de les mettre sous les yeux du Roi et de son conseil. Sa Majesté en a entendu la lecture avec toute l'attention qu'exigeait l'importance des objets qui y sont traités, et je ne perds pas un instant à vous informer du point de vue sous lequel Sa Majesté les a envisagés, ainsi que les déterminations auxquelles elle a jugé devoir s'arrêter. Je dois commencer par vous assurer, Monsieur, que le Roi a vu avec une véritable satisfaction les dispositions favorables que vous avez rencontrées dans les ministres anglais et l'espoir certain où vous êtes qu'on pourra, si la guerre éclate, les amener à une neutralité franche et loyale, même à une alliance, et à la garantie réciproque de nos colonies.

Vous pensez, Monsieur, que le moyen le plus sûr et le plus efficace pour accélérer les résolutions des ministres britanniques serait l'armement d'une escadre dans le port de Brest. Nous devons conclure de là que vous entrevoyez quelque incertitude dans leurs dispositions, et que votre opinion est que nous la ferons cesser en prenant une attitude imposante. Mais pouvons-nous nous flatter que l'effet répondra à votre attente? N'est-il pas à craindre plutôt que la cour de Londres, prenant nos démonstrations pour une menace indirecte, n'imite notre exemple, et qu'au lieu d'affermir la bonne intelligence entre les deux nations, nous ne provoquions une rupture? Ne nous faisons pas illusion sur notre position et sur celle de la Grande-Bretagne. Vous connaissez trop bien l'une et l'autre pour que j'en fasse le déve-

loppement. Vous conviendrez que les probabilités ne se présentent pas en notre faveur, et vous sentirez sûrement comme moi qu'il serait bien dangereux de les mettre à l'épreuve. Je dois ajouter que dans l'état actuel des choses, les Anglais ne feront rien par crainte, et que la détermination que nous demandons de leur part ne peut être que le résultat de leur conviction, c'est-à-dire de leur intérêt.

Nous devons supposer, Monsieur, que cet intérêt existe, puisque vous avez conçu des espérances. C'est donc cette supposition seule que nous devons prendre pour guide dans la marche à suivre pour arriver à notre but, savoir, pour nous assurer d'une manière positive de la neutralité de l'Angleterre en cas de guerre ; et pour acheminer les choses vers une alliance telle que je m'en suis entretenu avec vous lors de votre départ.

L'opinion du Roi est que nous devons nous expliquer franchement avec la cour de Londres ; que nous devons lui exprimer notre vœu avec confiance et l'inviter à nous faire connaître avec la même loyauté ses intentions et ses sentiments. Assurés sur le fond, il ne restera qu'à déterminer la forme dans laquelle seraient constatés les engagements que Sa Majesté Britannique prendra envers nous : le dernier point est de la plus grande importance, et il devra être concerté avec le lord Grenville et M. Pitt.

Le Roi vous autorise à convenir avec ces deux ministres de la note officielle qui, selon vous, devra être remise par notre chargé d'affaires, ainsi que la réponse

qui lui sera faite. Vous voudrez bien m'envoyer ces deux projets; et si nous les adoptons, comme j'en suis persuadé d'avance, je ne perdrai pas un instant à vous les faire repasser avec les instructions nécessaires pour le sieur Hirsinger. Au reste, Monsieur, si les ministres anglais imaginent une meilleure forme que celle que je viens d'indiquer, je vous prie de m'en informer. Vous pouvez les assurer que nous adopterons toutes celles qui pourront donner de l'authenticité et de la solidité aux arrangements dont il est question.

Je dois seulement vous observer que nous ne nous contenterons point de promesses verbales; et vous vous en expliquerez nettement si cela devient nécessaire.

Vous avez sûrement présenté, Monsieur, que la guerre ayant lieu, l'Empereur en sera le principal acteur[1], que par conséquent les Pays-Bas seront naturellement le premier théâtre des hostilités, c'est donc essentiellement sur ces provinces que devra

[1] On lit dans le *Moniteur universel* du 3 janvier 1792, à la correspondance d'Allemagne :

« Ainsi donc, tous les principes prétendus de la diplomatie, ses ruses, ses diplômes, ses manifestes, ses menaces, ou ses protestations, tout ce vieux système où le perfide a toujours triomphé du faible, va (peut-être pour la dernière fois) s'employer, se perfectionner contre la France, et déjà Léopold, cet *Agamemnon Cunctator,* a pu donner à ses associés, contemplant *l'inertie favorable à ses vues qu'il entretient dans le ministère français,* un gage authentique des succès qu'on a lieu d'attendre de sa conduite profondément calculée et si dignement exemplaire. »

porter la neutralité de la cour de Londres ; et c'est un point qu'il importe d'éclaircir : mais vous sentirez de vous-même que cet objet devra être traité avec autant de dextérité que de circonspection, et qu'il conviendra de ne provoquer une explication catégorique à cet égard que lorsque vous serez assuré des dispositions du ministère anglais pour le système de la neutralité. En tenant une autre conduite, vous courriez le risque de l'effaroucher et de faire échouer dès le principe votre négociation.

Il est encore, Monsieur, un autre point qu'il nous importe de tirer au clair. Le Roi d'Angleterre comme Électeur de Hanovre a à sa disposition un corps de troupes de trente à quarante mille hommes; si ce prince fournit son contingent conformément aux lois de l'Empire, nous n'aurons rien à dire : mais s'il emploie toutes ses forces, il nous fera la guerre d'un côté tandis qu'il se dira neutre de l'autre; et ces forces, il pourra les augmenter sous prétexte qu'il ne fait que remplir le devoir que lui impose sa qualité d'État de l'Empire. Il résultera de là que la neutralité qui nous aura été promise ne sera qu'un être de raison, puisqu'elle sera bornée essentiellement à l'inaction de la marine anglaise, qui n'aura aucune opération à faire dans une guerre purement continentale.

Vous désirez, Monsieur, que j'écrive à milord Grenville pour appuyer les demandes que vous lui ferez. Il me semble que la lettre que vous avez remise à ce ministre à votre arrivée est suffisante pour le dé-

terminer à ajouter foi à ce que vous lui direz. Cependant si, après vos premières conférences avec lui, vous convenez ensemble que vous avez besoin d'une autorisation plus explicite, je proposerai volontiers au Roi de vous la donner; et même, je ne ferai aucune difficulté de confirmer les demandes que vous aurez faites; mais (et c'est un point sur lequel je dois insister) je ne pourrai me prêter à cette dernière démarche qu'autant qu'elle aura été concertée et que vous serez assuré qu'elle produira son effet, parce qu'autrement je compromettrais le nom du Roi et je me ferais justement accuser d'imprévoyance. Je ne saurais trop, Monsieur, vous recommander cet article. Poursuivons nos intérêts, mais maintenons notre dignité. Recherchons les Anglais, mais ne nous jetons pas imprudemment dans leurs bras. Au reste, Monsieur, comme vous êtes sur les lieux, vous êtes plus à portée que nous de bien apprécier les objets et de juger jusqu'à quel point nous sommes dans le cas d'espérer ou de craindre. Ainsi, dès que vous aurez conféré avec les ministres anglais, et que vous aurez pénétré leurs véritables intentions, je vous prie de m'adresser un mémoire dans lequel vous développerez l'état actuel de notre situation à l'égard de l'Angleterre et les moyens de parvenir sûrement au but qui est l'objet de votre mission.

Vous avez sûrement été informé, Monsieur, de la mauvaise réception que M. de Ségur a éprouvée à Berlin ; et vous avez conclu que le Roi de Prusse n'est rien moins que disposé à se rapprocher de nous ; cette

réflexion ne nous a pas échappé, mais elle ne nous a pas découragés parce que nous sommes persuadés que si le ministère anglais veut de bonne foi s'unir à nous, il saura faire adopter son système à Sa Majesté Prussienne; d'ailleurs (abstraction faite de ce système), M. de Ségur nous a procuré des lumières suffisantes pour juger que ce prince [1] n'a pas d'intentions hostiles à notre égard, et que notre conduite seule pourra le porter à la guerre contre nous ; c'était l'objet essentiel de la mission de M. de Ségur; car nous ne nous sommes pas flattés, vu le mécontentement qui règne en Allemagne à notre égard [2], que le Roi de Prusse se lierait avec nous, et qu'il sacrifierait par là l'objet chéri

[1] Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume II ne voulait rien tenter contre la France de la révolution sans l'appui déclaré de l'Autriche.

En octobre 1791, lors du rappel de M. de Moustier, ministre de France à Berlin, il avait répondu à notre agent, qui le sollicitait de faire connaître ses dispositions, « qu'il aiderait le roi de France de toutes ses forces, qu'il était prêt, que l'Empereur seul l'arrêtait, qu'il ferait marcher 50,000 hommes si l'Empereur en faisait marcher autant ». — *Journal de Fersen,* 15 octobre 1791. (Le comte de Fersen, t. I, p. 32.)

[2] « Il est sans doute de l'intérêt prussien d'affaiblir l'alliance entre la France et l'Autriche; mais il ne s'agit point ici d'une querelle particulière avec Léopold; c'est la cause de l'Allemagne, c'est celle des têtes couronnées, c'est celle du système général de l'Europe que l'on veut défendre; et d'ailleurs, on ne croit pas ici que votre constitution soit assez solide pour garantir les relations politiques que l'on pourrait contracter avec la France.

« D'après ces considérations, on doute que M. de Ségur soit heureux dans sa mission. Le bruit se répand déjà qu'il va repartir pour la France, désespérant de réussir. »

(*Gazette universelle* du 30 janvier 1792. — Extrait d'une lettre de Berlin du 14.)

de sa politique, je veux dire, l'*Association germanique* [1], qui est son ouvrage autant que celui de Frédéric II. Le conseil du Roi ne s'est jamais dissimulé cette vérité : Sa Majesté aura fait vainement des efforts pour la détruire, et c'est le cas de dire que les choses sont souvent plus fortes que la sagesse et la prévoyance des hommes.

Nous ne connaissons pas encore, Monsieur, notre position vis-à-vis de la cour de Vienne [2]; et notre incertitude à cet égard nous met dans une grande perplexité, parce qu'elle embarrasse notre marche et nos dispositions ; cet état de choses ne saurait durer longtemps. Si incessamment nous ne recevons pas une réponse précise, nous ferons de nouvelles démarches pour en provoquer une, et nous aviserons à la conduite que nous aurons à tenir si elle n'est pas satisfaisante. Il faut croire que nous saurons à quoi nous en tenir

[1] M. Delessart écrivait à Ségur, le 30 janvier, dans sa lettre de rappel : « Vous avez réussi autant que les circonstances le permettaient. Nous ne pouvions en aucun temps en attendre davantage, car nous nous serions flattés en vain d'engager le roi de Prusse à se séparer de l'Empereur dans une cause qui intéresse le Corps germanique. La résolution invariable de Frédéric-Guillaume, résolution prise déjà par le feu Roi de Prusse, est de consolider la confiance des États de l'Empire dans le cabinet de Berlin et d'empêcher l'Empereur de se l'approprier. »

[2] M. Delessart ignorait qu'un traité d'alliance entre la Prusse et l'Autriche avait été signé à Berlin le 7 février 1792.

Le 15 janvier, sur l'instance des Girondins, l'Assemblée avait déclaré traître à la patrie tout Français qui prendrait part à un congrès, et le 25, elle avait mis directement en cause l'Empereur, et l'avait sommé de s'expliquer avant le 1er mars.

avant que vous ayez fixé nos idées sur ce que nous pouvons attendre du ministère britannique.

XXXII

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 17 février 1792.

J'ai eu, Monsieur, avant-hier avec lord Grenville un entretien fort long, fort substantiel, et que j'avais réfléchi depuis longtemps. Je l'avais déjà vu plusieurs fois, mais j'avais toujours évité d'entrer trop en matière. Outre qu'il me paraissait bien de ne pas marquer un empressement qui décelât un trop grand besoin, je tenais aussi à reconnaître auparavant la disposition des esprits, à me rendre compte à moi-même de toutes mes idées, et surtout à observer la France sous les points de vue où on ne la voit que de loin; je trouvais en cela un moyen de mieux s'entendre, et je ne voulais en négliger aucun.

Voici, à peu de chose près, quel a été le sens de ma conversation et souvent les propres mots.

Pour entrer en matière et appeler la confiance, il m'a paru convenable de lui dire d'abord ce que j'étais et ce que je devais paraître à ses yeux.

Si vous m'avez jugé, lui ai-je dit, sur cette multitude de papiers antirévolutionnaires dont vous avez été inondé en Angleterre, vous me connaissez bien mal. Il était impossible d'attaquer un corps tout-puissant, dont les priviléges et l'existence étaient à mes yeux incompatibles avec la liberté, sans exciter contre soi une multitude de haines; je les avais prévues : je les ai supportées sans m'en plaindre; vous verrez, j'espère, quand vous me connaîtrez par vous-même, à quel point toutes les expressions de ces haines auraient dû m'être à jamais étrangères, etc., etc., etc.

Depuis longtemps tout ce qui pense sainement en France désire un rapprochement avec l'Angleterre (c'est toujours moi qui parle à M. Grenville); on le croit raisonnable, naturel et en définitive avantageux aux deux puissances[1]. Notre gouvernement a désiré que

[1] Quand, au mois de juin 1791, M. de Talleyrand fit à l'Assemblée constituante une proposition tendant à faire adopter un système uniforme de poids et mesures, il conseilla d'écrire au Parlement d'Angleterre pour l'engager à concourir, avec la France et par des commissaires choisis en nombre égal dans l'Académie des sciences de Paris et dans la Société royale de Londres, à la fixation de l'unité naturelle de mesures et de poids.

« Chacune des deux nations, ajoutait-il, formerait sur cette me-
« sure ses étalons, qu'elle conserverait avec le plus grand soin, de
« telle sorte que si, au bout de plusieurs siècles, on s'apercevait de
« quelque variation dans l'année sidérale, les étalons pussent servir
« à l'évaluer et par là à lier ce point important du système du monde
« à une grande époque, celle de l'Assemblée nationale. Peut-être
« même est-il permis de voir, dans ce concours de deux nations
« interrogeant ensemble la nature pour en obtenir un résultat im-
« portant, *le principe d'une union politique,* opérée par l'entremise
« des sciences. »

je vinsse ici. Les opinions de plusieurs des agents dont il s'est servi jusqu'à présent se sont trouvées mauvaises et n'ont que trop réussi à dénaturer notre révolution auprès des puissances étrangères. Il sait que je me suis dévoué tout entier à la cause de la liberté et de l'égalité, et à l'établissement de notre constitution monarchique, en même temps que j'ai combattu tous les désordres et toutes les intolérances par lesquels on gâtait une aussi belle cause; il sait aussi que dans tous les temps j'ai soutenu que l'Angleterre était notre alliée naturelle[1]; de tout cela, il a conclu qu'en parlant de nos

[1] Cette politique d'alliance avec l'Angleterre, que Talleyrand préconisait à Londres au début, il la défendait encore au terme de sa carrière diplomatique.

Consulté par le Gouvernement de juillet sur la politique à suivre dans les circonstances nouvelles, il répond dans une dépêche du 27 novembre 1830, au général Sébastiani, ministre des affaires étrangères :

« La France ne doit pas songer à faire ce qu'on appelle des alliances, et elle doit être bien avec tout le monde et seulement mieux avec quelques puissances, c'est-à-dire entretenir avec elles des rapports d'amitié qui s'expriment lorsque des événements politiques se présentent. Ce genre de lien doit avoir aujourd'hui un principe différent de celui qu'il avait autrefois. Ce sont les progrès de la civilisation qui formeront désormais nos liens de parenté; nous devons donc chercher à nous rapprocher davantage des gouvernements où la civilisation est plus avancée. C'est là que sont nos vraies ambassades de famille.

« Ceci conduit naturellement à regarder l'Angleterre comme la puissance avec laquelle il nous convient d'entretenir le plus de relations.

« L'Europe est certainement en ce moment dans un état de crise; eh bien, l'Angleterre est la seule puissance qui comme nous veuille franchement la paix. Les autres puissances reconnaissent un droit divin quelconque; la France et l'Angleterre seules n'attachent plus là leur origine. Le principe de la non-intervention est adopté également

intérêts j'exposerais fidèlement ses intentions et que je ne le tromperais pas dans le rapport que je lui ferais des vôtres : il a pensé de plus, et j'ai lieu de croire que ce n'est pas sans quelque raison que l'Assemblée nationale verrait avec plaisir que je fisse ce voyage dans une telle vue. Je ne pouvais point avoir de *caractère* auprès de

par les deux pays. J'ajouterai, et je le compte pour quelque chose, qu'il y a aujourd'hui une sorte de sympathie entre les deux peuples.

« Mon opinion est que nous devons nous servir de tous ces points de rapprochement pour donner à l'Europe la tranquillité dont elle a besoin. Que quelques États soient ou ne soient pas disposés à la paix, il faut que la France et l'Angleterre déclarent qu'elles la veulent, et que cette volonté, émanée des deux pays les plus forts et les plus civilisés de l'Europe, se fasse entendre avec l'autorité que leur puissance leur donne.

« Quelques-uns des cabinets qui marchent encore sous la bannière du droit divin ont en ce moment des velléités de coalitions, ils peuvent s'entendre parce qu'ils ont un principe commun ; ce principe s'affaiblit à la vérité dans quelques endroits, mais il existe toujours : aussi, lorsque ces cabinets se parlent, ils s'entendent bien.

« Ils soutiennent le droit divin avec du canon ; l'Angleterre et nous, nous soutiendrons l'opinion publique avec des principes ; les principes se propagent partout, et le canon n'a qu'une portée dont la mesure est connue.

« L'Europe se trouve donc partagée entre ces deux manières de gouverner. Ce sont aujourd'hui celles qui la régissent ; les forces sont à peu près égales entre le principe qui fait mouvoir les armées russes et autrichiennes, et le principe qui, agissant par l'opinion, est sûr de faire mouvoir des forces au moins égales. Ce dernier rencontrera de nombreux alliés dans les pays qui lui sont opposés, et son antagoniste ne compte guère parmi les siens que le faubourg Saint-Germain. S'il y a balance, il faut la faire pencher de notre côté, et le moyen d'y arriver, c'est d'attirer la Prusse vers nos idées qui sont moins éloignées d'elle que les autres pays du Nord...

« Vous m'avez demandé quel pouvait être, dans l'état actuel de la France, le système politique auquel elle devait s'attacher... Je suis convaincu que c'est avec l'Angleterre que la France doit chercher à agir. »



votre cour, notre constitution s'y opposait, mais je pouvais y présenter le vœu des Français, y manifester leurs sentimens et en appuyer l'expression des motifs les plus forts de raison, de justice et de convenance.

Il est essentiel avant tout, ai-je ajouté, de vous dire ce que c'est que la France aujourd'hui. On ne cesse de vous répéter que tout y est en combustion, en anarchie, etc., etc. Tout cela est au moins exagéré et sûrement travesti. Oui, sans doute, il y a des inquiétudes; il y a aussi du mal-être, car on a remué tout le royaume, et chacun y cherche maintenant sa place[1]. Ce n'est pas d'ailleurs à un Anglais instruit qu'il faut expliquer comment une révolution aussi extraordinaire, commencée il y a moins de trois ans, a laissé après elle quelque germe d'agitation ; c'est un reste de lutte entre nos anciens abus et nos principes actuels, et ce mouvement prolongé était presque inévitable dans un moment où des pouvoirs anciennement confondus viennent de se séparer et essayent de marcher ensemble.

Cependant, il existe une Constitution acceptée par le Roi, jurée par toute la France, un gouvernement dont les parties sont distinctes, des administrations locales, actives et surveillées, des juges, des jurés, une grande force armée, un sol inépuisable et complètement affran-

[1] M. de Talleyrand dira sous la Restauration, dans la discussion de la loi sur la presse :

« L'art de mettre les hommes à leur place est le premier peut-
« être dans la science du gouvernement. Mais celui de trouver la
« place des mécontents est, à coup sûr, le plus difficile, et présenter
« à leur imagination des lointains, des perspectives où puissent se

chi, enfin des moyens fournis par la Constitution pour arriver à toutes les réformes qui seront nécessaires. Tout cela, il est vrai, n'est point encore en pleine activité; car l'inexpérience, l'inquiétude, la mauvaise foi retardent bien des mouvemens. Mais au milieu de tous ces obstacles, malgré tant d'amours-propres irrités et jetant les hauts cris, tout ira nécessairement et mieux de jour en jour; car, après tout, la volonté nationale a prononcé; et il se manifeste dans toutes les occasions une énergie incalculable pour la soutenir. L'esprit de liberté s'est naturalisé en France; il est là pour toujours; de sa nature il est impérissable; et ce qui en est une suite, c'est la résolution de ne point souffrir qu'aucune puissance étrangère vienne s'immiscer dans nos affaires[1]. Il est généralement convenu en France qu'il y a dans notre Constitution plusieurs défauts; en mon particulier, j'en suis intimement convaincu; mais ce que nous voulons tous, et rien n'est plus juste, c'est que ce soit nous qui corrigions ces défauts, à l'époque et de la manière que nous jugerons préférable pour nous : car bien certainement personne n'a le droit de nous dire : « Nous prétendons que vous soyez mieux que vous n'êtes. » C'est là, c'est contre tous ces principes qui n'en font qu'un, que vien-

« prendre leurs pensées et leurs désirs, est, je crois, une des solu-
« tions de cette difficulté sociale. »

[1] En 1650, le Parlement anglais publiait dans une déclaration solennelle que, ne voulant point troubler les nations étrangères, il n'entendait point qu'elles troublassent l'Angleterre en intervenant dans ses discussions.

dront nécessairement se briser tous les efforts contre-révolutionnaires. On pourra retarder le retour de la paix chez nous; on n'y introduira jamais ni l'autorité arbitraire ni même une autre liberté que celle que nous voulons.

D'après cela, il se présente bien des réflexions à vous développer. Si je parlais à un ministre de l'âge de M. de Maurepas et dans un pays moins éclairé que l'Angleterre, j'éprouverais peut-être quelque embarras en ce moment, car, à celui qui n'aurait que peu de momens à vivre et qui concentrerait tout l'intérêt public dans une étroite existence, on pourrait pardonner de voir certain avantage pour l'Angleterre tant que dureront nos troubles, et il serait difficile de le désabuser: mais vous n'avez que trente ans [1]; après plusieurs années vous serez jeune encore, et soit qu'alors vous soyez ou ne soyez plus ministre, vous jouirez avec une âme jeune de la gloire d'avoir préparé pour votre pays un bonheur réel et durable. Or, c'est en vous plaçant dans cet avenir qui vous est destiné et en livrant à votre mépris les petites considérations mercantiles du moment qui sont indignes d'une nation grande et forte, et qui seraient d'ailleurs, sous tous les rapports, de la plus imprévoyante politique, que je vais raisonner avec vous.

La révolution française est faite [2]: on peut la contra-

[1] Pitt, de son côté, avait été nommé ministre en décembre 1783; il avait vingt-quatre ans.

[2] Personne n'a mieux caractérisé l'œuvre de l'Assemblée consti-

rier, on peut la combattre; mais elle a remué trop de têtes, elle a relevé trop de sentimens pour que jamais on puisse l'anéantir. Voilà, ai-je ajouté, un vaste champ de méditation pour tous les gouvernemens; voilà ce qui doit tenter particulièrement un ministre digne de notre époque lorsqu'il a vu traduire au tribunal de la raison tous les droits, tous les pouvoirs, toutes les prétentions, tous les préjugés de la terre. Les puissances du Nord qui s'agitent en ce moment devraient en conclure que c'est en vain qu'elles uniront leurs efforts contre elle : les Anglais doivent penser de plus que de telles tentatives sont injustes, sont criminelles, car eux aussi sont libres parce qu'ils ont voulu l'être. Et qu'on ne cherche aucun prétexte dans le passé, car et les choses, et les hommes, et les rapports, tout a changé, et il y aurait de l'injustice, presque de la lâcheté de s'en prendre à une nation qui date de si peu de jours sa véritable existence, de tout ce qu'en des temps éloignés on s'est permis d'entreprendre en son nom. De là, après avoir repoussé toutes les idées de propagandisme qu'on nous attribue, après m'être fortifié de la pureté des intentions du Roi, après avoir parlé en termes convenables de la Constitution anglaise et assuré que nous ne cesserions de voir en eux nos aînés en liberté et nos modèles de courage pour la défendre, je lui ai dit :

« Si c'était le moment d'épuiser ce que le nouvel ordre

tuante que M. de Talleyrand dans l'admirable Adresse aux Français qu'il lut dans la séance du 11 février 1790.

de choses présente de réflexions nouvelles à quiconque voit un peu dans l'avenir, je pourrais ajouter que ce n'est pas par là uniquement que la France et l'Angleterre sont appelées à être un jour unies ; que des préjugés seuls ont pu les diviser; mais que la nature irrésistible des choses et l'intérêt de tous devaient tôt ou tard les rapprocher; que la prospérité de nos deux pays étant fondée sur des bases différentes, ils sont destinés à s'entr'aider fortement de tous leurs moyens et non à se tourmenter par des rivalités, qui, en dernier résultat, ne présentent que des efforts infructueux et même nuisibles à l'un et à l'autre. J'ajouterais encore que le moment n'est probablement pas loin, et vous devez le sentir ainsi que moi, où cette foule de traités par lesquels on a cru lier ou séparer les peuples sur de misérables motifs seront sérieusement examinés, et où on ne laissera subsister que ceux qui seront réclamés par la justice et l'intérêt véritable des nations ; mais sans m'étendre davantage sur cet objet, sur lequel j'ai voulu seulement appeler vos réflexions, et très éloigné surtout de vous manifester le moindre vœu qui pût déranger vos rapports actuels avec les autres puissances de l'Europe, je vous dirai sans aucun détour que je désirerais qu'il s'établît entre nos deux nations une garantie réciproque de toutes nos possessions orientales, occidentales et européennes (M. Delessart verra sûrement là qu'en écartant toute idée de cession, j'ai touché les deux cordes sensibles pour l'Angleterre : l'Inde où est la guerre, et l'Irlande qui est menacée de

troubles). Je pense fermement que cela serait bien et pour vous et pour nous : car, et ce serait un grand bienfait que nous vous devrions, nous trouverions là un moyen puissant d'ordonner et de raffermir notre intérieur. Pour vous : car vous y trouveriez l'assurance d'une longue paix, et, vous le savez mieux que moi, la paix est l'âme de votre commerce et de votre crédit, et le crédit est l'âme de votre État. Enfin, je ne vous dissimulerai point cette manière de voir, dans un moment où la malveillance et la mauvaise foi ont essayé de persuader que l'Angleterre aussi se déclarerait contre nous, il est digne peut-être de votre loyauté sollicitée par la nôtre que vous donniez par un tel moyen, qui me paraît le seul raisonnable, une preuve certaine de votre neutralité, dont au reste aucun homme sensé ne doute et dont je ne doutai jamais, etc., etc., etc.[1]. »

Voilà à peu près ce que j'ai dit à milord Grenville; j'y avais trop pensé pour que ma mémoire ne soit pas fidèle. Je lui ai parlé pendant près de trois quarts d'heure. Il m'a écouté avec une extrême attention, et

[1] Quelques jours auparavant, le chargé d'affaires du Roi de France écrivait au Département :

« Le gouvernement britannique paraît être fort occupé de quelque objet intéressant; il se tient presque tous les jours des conseils particuliers. Rien ne transpire de ce qui s'y passe, mais on s'accorde généralement sur ces deux points :

« 1° L'Angleterre ne souffrira pas que la France fasse une invasion dans les Pays-Bas autrichiens.

« 2° L'Angleterre ne peut se dispenser d'entrer dans la ligue qui se forme de toutes parts contre la France. »

m'a répété plusieurs fois, avec un grand intérêt. Je l'avais prié, et j'ai eu besoin de le lui redemander, de ne pas m'interrompre et de ne me faire aucune réponse en ce moment, car je ne voulais, lui ai-je dit, en aucune manière surprendre son opinion ni rapporter de réponse vague[1]. Je voulais qu'il m'entendît bien, et qu'il pût ensuite faire toutes ses réflexions à loisir. Il m'a paru sensible à cette manière. Pour que le moins possible de ma conversation fût perdu pour lui, je la lui ai rappelée en masse avant de le quitter. Je l'ai prié de ne pas perdre de vue ce que je lui avais dit sur l'objet de mon voyage en Angleterre, sur ce qu'était la France en ce moment, sur ce qu'elle pouvait être un jour, sur les rapports naturels, et accrus peut-être par la révolution, qui existent entre l'Angleterre et la France, sur ce que nous désirons en ce moment et sur les motifs qui doivent aussi le faire désirer au gouvernement anglais. Il m'a dit qu'il m'avait très bien entendu, très bien retenu. J'ai répété que je le priais de ne pas me répondre, et nous nous sommes séparés.

[1] Quarante ans plus tard, en 1833, Talleyrand renouvellera auprès de lord Grey et de lord Palmerston les démarches qu'il poursuit en 1792, pour conclure avec l'Angleterre un traité d'alliance défensive sur le pied du *statu quo* européen.

Rendant compte de sa négociation, il écrira au Département : « C'est donc sur ce terrain que j'ai cru devoir me placer pour faire valoir auprès de lord Grey et de lord Palmerston le projet de traité dont j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec vous.

« Les deux ministres ont écouté fort attentivement les observations que je leur ai développées à ce sujet, et il m'a paru qu'elles leur faisaient impression. »

Vous verrez, j'espère, que ma conversation avec milord Grenville ne ressemble guère à celle que dans les journaux on me fait avoir avec M. Pitt. — J'oubliais de vous dire que dans le courant de ma conversation avec M. Grenville, j'ai fait raison de ce genre d'inconvenances.

Maintenant, je vous demande, Monsieur, qu'au moment où vous voudrez un résultat qui sera, je l'espère, dans mon sens, vous choisissiez et envoyiez un ministre plénipotentiaire bien dans les mêmes idées, qui soit d'un assez bon esprit et même assez jeune pour ne pas être fâché de les devoir à un autre. Mon vœu à moi, après avoir tout parcouru, serait M. Chauvelin. Il a de l'esprit à grande dose, une manière franche et prononcée dans la révolution. Je ne crois pas que vous puissiez trouver mieux.

Vous savez que M. Biron est enfin en liberté [1].

J'ai l'honneur, etc.

1 *Hirsinger à Delessart.*

« Londres, le 21 février 1792.

« Le courrier qui m'a apporté la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois, a été retardé à Calais par les vents contraires, et n'est arrivé ici que ce matin.

« M. de Biron, Monsieur, a été remis en liberté jeudi soir moyennant le cautionnement de M. de Courchamp et de milord Rawdon, qui ont répondu de la somme de 4,500 livres sterling pour laquelle il avait été écroué. Comme il s'agissait de soustraire M. de Biron à la poursuite de ses autres créanciers, milord Rawdon lui a donné asile, et l'a fait partir dans la nuit du samedi au dimanche, après s'être assuré qu'il trouverait à son arrivée à Douvres un paquebot

XXXIII

BIRON A NARBONNE

Boulogne, 21 février 1792.

La désastreuse et inutile course que tu m'as fait faire en Angleterre est enfin terminée, mon cher Narbonne. Je ne te reproche aucun des malheurs qui en résultent, ni la longue et insupportable suite qu'ils auront pour moi ; je t'observerai seulement que si je connaissais moins ta loyauté et ton amitié, que si je n'avais enfin à juger que la conduite d'un ministre dangereusement livré à mes ennemis, je pourrais soupçonner la plus atroce des perfidies et j'aurais le droit de rendre mes soupçons publics ; je suis heureux

tout prêt pour le transporter à Calais, où probablement il a débarqué lundi matin.

« L'arrestation de M. de Biron fut faite d'après les lois strictement observées en Angleterre contre tous les débiteurs qui refusent de faire honneur aux engagements qu'ils ont contractés. M. de Biron n'étant point ici sous la protection du droit des gens, je n'ai pu en aucune manière invoquer en sa faveur celle du ministère anglais absolument nulle devant la loi, toute démarche à cet égard m'eût infructueusement compromis. J'ai donc cru devoir me borner à compatir à son sort, et à rappeler aux Anglais qui me parlaient de lui, que M. le maréchal de Biron, son oncle, tira des prisons de Paris, en pareille occasion, l'amiral Rodney. »

de n'avoir à me plaindre que de ta légèreté, mais il faut que tu saches, non ce que tu as fait, car j'espère que tu ne le sais pas, mais ce que l'on t'a fait faire. J'étais malade et tranquille à Valenciennes, à mille lieues de toute intrigue et de toute affaire, sans aucune espèce d'ambition, ne désirant de ton amitié que la permission de respirer, pendant huit jours, un air un peu plus pur, exigeant au contraire que tu ne suivisses pas le penchant qui te porterait à me traiter mieux qu'un autre ; et que, s'il y avait guerre, tu m'employasses où tu me jugerais le plus utile, sans consulter mon goût ni mes convenances, insistant surtout à me rendre en Corse, dès que l'on n'aurait plus besoin de moi en France. Telle est, en y ajoutant la jaunisse, la situation où l'Évêque m'a trouvé à Valenciennes. Il m'apporte là une lettre ministérielle de toi qui me prescrit d'aller en Angleterre attendre des instructions qu'elle m'annonce ; l'Évêque m'apporte aussi une lettre particulière de toi, dans laquelle tu me dis que tu as besoin de moi, pour surveiller ou faire le marché de chevaux le plus considérable possible ; tu me recommandes surtout de ne rester que six ou huit jours tout au plus. L'idée d'acheter beaucoup de chevaux de troupes en Angleterre, où ils sont plus chers que partout ailleurs, et où l'état du change les renchérissait encore de 40 pour 100, me parut bizarre. Je te le représentai, je te crus commandé par la nécessité et par l'urgence du besoin. Le secret était la première condition indispensable pour obtenir quelque succès, mais il n'avait pas été gardé, car tous

les papiers publics d'Angleterre parlaient de ma mission avant que j'y fusse arrivé; il est vrai que cette mission, tu en avais en même temps exclusivement chargé des banquiers qui ne se sont occupés d'autre chose que de se conserver l'avantage du change qui était de plus de quatre mille livres sterling par million. Il est vrai que lorsque je te mande que les chevaux reviendront à Calais ou tel autre port à vingt-sept livres sterling tout au plus et probablement à beaucoup moins, on te persuade qu'ils en coûteront cinquante et que tu me réponds que tu t'en procureras à trente et que l'Assemblée nationale désapprouverait les mesures que l'on pourrait prendre pour sauver le change. Il est également vrai que tu restes trois semaines sans me donner de tes nouvelles et que ce temps a été employé à envoyer de Paris à tous les aristocrates français de Londres de faux billets de moi pour lesquels j'ai été arrêté et pour lesquels je serais éternellement resté en prison (car le nombre s'en serait prodigieusement et facilement accru, puisque l'on n'a que la peine de les faire faire, ces billets), si je n'avais été tiré d'affaire par la générosité d'un jeune Français nommé M. de Courchamp, que je n'avais jamais vu, et par l'amitié de milord Rawdon, mon ancien ami; conviens que si tout cela était ainsi arrivé sous le ministère de M. du Portail, créature de M. de Lafayette, tu en aurais été révolté et que tu n'aurais pas reconnu sans indignation les armes dont la haine de M. de Lafayette s'est si souvent permis de se servir contre les plus désintéressés

amis de la révolution qu'il ne regardait pas comme les siens. Cette considération m'empêche de rendre compte à l'Assemblée nationale de la générosité patriotique de M. de Courchamp, que j'aurais tant de plaisir à rendre publique, si ce n'était pas donner à tes nombreux ennemis de spécieux prétextes d'élever contre toi des soupçons que rien dans le monde ne peut jamais me faire partager. Ne parlons plus de cette vilaine affaire, ni de quelques dégoûtants détails dont les preuves sont presque malgré moi restées entre mes mains et que je dois cependant conserver comme du vinaigre des quatre voleurs, en cas de perte.

Tu me demandes à présent, mon cher Narbonne, où je veux être employé et comment je veux faire la guerre. Je n'ai pas changé d'intention, et je te répondrai encore et toujours : Où on me croira le plus utile, sans le moindre égard pour mes convenances personnelles. Tu me demandes si je veux une de tes six légions : je ne sais pas ce que c'est; s'il peut être utile que j'en aie une, je la prendrai et j'y donnerai tous mes soins avec plaisir et avec zèle. Si ce n'est qu'un agrément ou un avantage pour moi, je ne m'en soucie pas. Ta lettre ministérielle me prescrit de retourner à mon poste le plus promptement possible; ta dernière lettre particulière me dit de retourner à Paris. Permets-moi d'obéir à ta lettre ministérielle; il me serait à présent désagréable d'aller à Paris, où beaucoup de choses m'agiteraient et me tourmenteraient encore. Je suis extrêmement malade et je n'ai pas le temps d'attendre

pour me reposer, car je n'en puis plus. Je prends donc mon parti de retourner lentement à Valenciennes; ce que je désire très vivement et que je te demande avec les plus fortes instances, c'est de savoir ce que tu fais de moi avant d'y arriver; j'y mets un prix dont tu ne saurais te faire d'idée, et je te saurais en vérité bien mauvais gré d'y mettre la moindre négligence; ne garde donc pas, je t'en conjure, mon courrier plus de vingt-quatre heures; je lui dirai où il pourra me rejoindre; je ne puis aller vite, car le froid me fait un mal horrible. Adieu, mon cher Narbonne. Tu connais mon tendre et inaltérable attachement pour toi.

XXXIV

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 21 février 1792.

Je reçois dans le moment, Monsieur, vos deux lettres du 15, dont une est écrite de votre main[1]. Le temps me manque tout à fait pour répondre à l'une et à l'autre par la poste qui va partir. Je répondrai donc uniquement et brièvement aujourd'hui à cette dernière, me réservant de vous faire une autre fois, et quand je saurai surtout votre opinion sur ma dernière lettre

[1] Cette dernière lettre n'a pas été retrouvée, l'autre était de la main de M. de Rayneval.

n° 7 [1], une réponse détaillée à la seconde qui contient des réflexions d'un grand intérêt.

Je ne vous reparlerai pas de l'escadre, puisque vous y trouvez impossibilité. Je persiste à croire néanmoins que l'idée était juste et bonne, et ne puis croire au danger que vous y voyez auprès de l'Angleterre, en supposant toujours qu'on s'y serait bien pris et qu'on aurait eu soin de ne montrer ni frayeur ni dessein hostile. Car c'étaient là mes conditions. La formation de notre nouvelle marine était un motif plus que suffisant pour prendre cette attitude de force ; mais n'en parlons plus pour le moment.

Quant au ministre plénipotentiaire, ma dernière lettre vous le redemande avec instance. Et je ne puis, je l'avoue, renoncer à ce désir tant que je ne connaîtrai pas vos raisons : j'ajoute aux miennes que la France *actuelle* n'est pas du tout représentée en Angleterre, mais du tout, du tout. Et il est de première nécessité qu'elle le soit, au milieu surtout de la négociation présente.

Enfin donc, vous vous unissez tout à fait : voilà une nouvelle extrêmement bonne. Car, et l'Assemblée et vous, tout s'en trouvera bien. L'agent que vous avez choisi pour vous entendre avec les membres bien voulans de l'Assemblée, veut, je crois, consciencieusement la Constitution. Il a de plus beaucoup de moyens d'esprit. Mais, en grâce, ne vous faites pas un système

[1] Voir la lettre du 17 février 1792.

qui ne plie jamais ; sachez arriver à tous les côtés de l'Assemblée[1] ; il y a d'honnêtes gens de tous les côtés ; ainsi ne mettez pas du courage à n'aboutir jamais qu'à ceux qui n'ont que des intentions à offrir. Il ne faut pas être tout d'une pièce quand on a affaire à tant de mille morceaux. Votre union aura l'avantage de dissiper et de déconcerter utilement tous les journalistes qui, par suite de petits esprits de parti, paraissent s'être partagé les ministres, et, ce qu'il y a de pis, que les ministres ont paru plus d'une fois s'être partagés entre eux. C'était assurément un bien triste emploi de leur influence et de leur activité. Je vous envoie là un peu des réflexions des hommes de ce pays-ci qui connaissent bien la carte du nôtre.

Je vois par votre lettre particulière que vous faites attention à ce que dit tel ou tel journal. Il me suffira, je pense, de vous affirmer une fois pour toutes qu'aucune de mes lettres, telle que je l'ai écrite, ne se trouve dans aucun journal et que je n'ai écrit ni fait écrire à aucun journaliste[2]. Les idées que je puis avoir

[1] Mirabeau avait déjà dit :

« Le détroit où se trouve engagé le vaisseau public est également « court et difficile. Un pilote habile peut, sans doute, le mettre en « haute mer, et s'il y est une fois, il est sauvé, mais il ne le peut « qu'avec le concours de l'équipage ; et je ne connais point en ce « moment de matelot à mépriser. »

[2] Le *Patriote français*, journal de Brissot de Warville, avait publié dans son numéro du 15 février 1792, sous la rubrique :

Extrait d'une lettre écrite par un Français résidant à Londres.

10 *février.*

« On a été absurde à Paris toutes les fois qu'on a voulu vous

exprimé dans quelques lettres où je parlais de la position actuelle des choses, ont été altérées par des per-

effrayer sur l'Angleterre, en disant, et au comité diplomatique et ailleurs, *qu'elle se déclarerait contre vous si vous attaquiez l'Empereur*. Ce qu'ont dit sur cela M. Delessart et M. Barthélemy, n'a pas les moindres fondements. Continuez à le croire et dites-le à qui voudra, et surtout à qui ne voudra pas l'entendre.

« On ne doute pas même ici que nous n'obtenions *une déclaration positive de neutralité*, si notre ministre le veut bien. Ce point est fort important, il suffirait pour déjouer sans retour toutes les espérances de vos intrigants, et conduirait bientôt à l'alliance; événement que célébreront à l'envi tous les hommes sensés, tous les amis de la paix, tous les esprits justes qui pensent qu'il faut vouloir ce que veut la raison et la nature des choses. Notre ministre des affaires étrangères est informé de tout cela, et s'il n'agit pas en conséquence, c'est mauvaise volonté ou crainte de certains faux patriotes qui le subjuguent.

« Il est nécessaire qu'on voie ici clairement que nous désirons de nous unir à l'Angleterre; il faut qu'elle nous voie en attitude de force et de volonté; il faut (notez ce point-ci), il faut surtout que votre ministre *ait l'air* de croire *tout à fait* à notre révolution, et à notre révolution faite; il faut que par ses discours, par ses actions, et *principalement* par les agents qu'il emploie, il manifeste sans obscurité et sa croyance et sa résolution. Sans cela, il est impossible de rien obtenir, il n'y a pas moyen d'inspirer une confiance *qu'on ne montre pas soi-même*, qu'on n'éprouve pas, qu'on ne veut pas avoir; et il devient tout simple que les nations les mieux disposées pour vous restent en arrière. Si M. Delessart n'est pas convaincu de ces vérités, ce n'est pas faute de les lui avoir rendues aussi claires que le jour, j'en suis parfaitement informé; je ne doute pas même par tout ce que je vois et ce que j'entends dire, qu'il sera bientôt temps de faire des demandes officielles et d'envoyer à cet effet un ministre plénipotentiaire sur lequel la nation puisse compter : il faut de l'attention dans le choix de ce ministre..... »

« *N. B.* Ceux de nos confrères qui voudront transcrire cette lettre peuvent compter qu'elle vient de bon lieu. »

C'est sans nul doute cet article du *Patriote français* qui faisait l'objet principal de la lettre écrite par M. Delessart à M. de Talleyrand.

sonnalités où je ne me retrouve pas et qui me choquent autant que vous. Je vois par là qu'en défigurant tout, on abuse de tout, et qu'il n'est sorte de réserve qu'on ne doive s'imposer, même dans ses lettres particulières. Je faisais part ce matin à M. Duroveray [1], qui est ici, qui est lié avec tous ces messieurs, mais qui vaut mieux que la plupart d'entre eux, de l'impression que faisaient sur moi toutes les feuilles que je venais de recevoir, par la certitude où j'étais qu'elles affligeaient les personnes et faisaient ici beaucoup de mal aux choses. Et ce n'est pas pour la *Gazette universelle*[2] que je dis cela, car je vous jure qu'elle m'est parfaitement indifférente, quelque mal qu'elle prétende me faire. M. Duroveray a été complètement dans mon sens, et il m'a promis d'écrire à tous les faiseurs de journaux de sa connaissance combien, à son avis, leur manière était dangereuse pour la révolution à qui chaque jour ils suscitent de nouveaux ennemis.

J'ai l'honneur, etc.

[1] M. Duroveray, ancien collaborateur de Mirabeau au *Courrier de Provence*, était devenu le coopérateur de M. de Talleyrand. Il connaissait bien l'Angleterre, où il s'était installé avec son compatriote M. Dumont, bibliothécaire de lord Shelburn (marquis de Lansdowne).

[2] La *Gazette universelle,* journal feuillant, ne cessait d'attaquer l'ancien évêque d'Autun; à cette même date, elle se faisait écrire de Londres :

« On ignore si M. de Talleyrand avance dans sa négociation; il est toujours bien reçu de M. Pitt et du duc de Leeds. Ce qui surprend, c'est qu'il est encore mieux avec M. Fox et les autres chefs de l'opposition, et qu'il voit même M. Burke. On prétend qu'il a

XXXV

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 24 février 1792.

Ce n'est pas encore aujourd'hui, Monsieur, que je vous renverrai votre courrier. — Je suis trop souffrant d'un très gros rhume pour pouvoir répondre à la lettre du 15 février, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dans tout le détail qu'elle exige. J'ai passé presque toutes ces journées-ci dans mon lit; mais demain ou après-demain au plus tard, j'espère être tout entier à moi et en état de vous communiquer les idées qu'une lecture très attentive de votre lettre m'a fait naître. Rien jusqu'à présent ne me fait dériver de tout ce que je vous ai dit dans le n° 7. L'opinion des gens bien voulans et éclairés de ce pays-ci m'y confirme même chaque jour davantage.

Les affaires de M. de Biron se sont arrangées de manière que je n'ai pas besoin d'un nouveau crédit. Les cautions que nous avons trouvées ont suffi à tout. Je ne suis à découvert de rien à présent.

J'ai l'honneur, etc.

fait la conquête de ce dernier. S'il peut parvenir à opérer sa conversion, ce sera un miracle plus grand que celui d'obtenir ce qu'il est venu chercher. »

XXXVI

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 27 février 1792.

J'ai répondu, Monsieur, par la poste et sur-le-champ à la moins longue de vos deux lettres. J'ai l'honneur de répondre aujourd'hui par votre courrier à la seconde, beaucoup plus étendue et à laquelle je vous ai annoncé une réponse détaillée : vous approuverez sans doute que pour ne rien omettre je la suive article par article :

« 1° Vous écartez l'idée de l'armement d'une escadre,
« parce que vous pensez que cette attitude inattendue
« paraîtrait une menace à l'Angleterre et pourrait
« provoquer une rupture. »

Je pense parfaitement comme vous, Monsieur, que nous ne devons pas menacer l'Angleterre : cela ne va ni à notre position, ni à nos vues, ni à nos principes. Mais j'étais loin de croire qu'un armement suffisamment motivé par la réforme actuelle de notre marine pût paraître une menace : c'était seulement une très bonne contenance vis-à-vis d'une puissance maritime, une manière d'être beaucoup mieux écouté au moment

où l'on a des propositions à lui faire, en un mot, un excellent préliminaire pour disposer à croire qu'il peut y avoir intérêt à traiter avec nous. On ne cesse de dire depuis longtemps avec une affectation fatigante, que nous n'avons ni armée, ni marine, ni gouvernement; que nous sommes enfin une nation effacée, une nation morte aux yeux de toute l'Europe : eh bien, moi, je voulais montrer à l'Angleterre que nous ne le sommes pas; et c'est dans la marine que je plaçais pour elle notre signe de vie. Vous me marquez d'après un billet de M. Bertrand[1], qu'il y a impossibilité absolue dans le moment : je me tais, en déclarant toutefois que je renonce avec regret à une idée qui ne présente encore, je l'avoue, à mon esprit aucun obstacle insurmontable.

« 2° Vous me dites que pour amener l'Angleterre « soit à une neutralité, soit à une alliance[2], suivant les « dispositions, il faut s'expliquer franchement avec la « cour de Londres et l'inviter à nous faire connaître

[1] Voici ce billet de M. Bertrand à M. Delessart :

« Paris, 13 février 1792.

« M. Bertrand fait mille compliments à son cher collègue et le prévient qu'il est absolument impossible de penser au moindre développement de nos forces navales dans ce moment-ci. M. de Marigny, arrivé de Brest avant-hier, a confirmé la nouvelle qu'il n'y restait pas un seul officier capable de commander une frégate. Il faut attendre au 15 mars, époque de la revue de la nouvelle formation, pour savoir si nous aurons ou si nous n'aurons pas une marine; jusque-là, il est prudent de n'en pas parler. »

[2] Un traité d'alliance, disait Talleyrand, est la promesse d'un secours mutuel dans le cas où l'une des puissances contractantes éprouverait une agression ou voudrait en faire éprouver une.

« avec la même loyauté ses intentions ; s'assurer posi-
« tivement du fond de ses sentiments et concerter
« avec beaucoup de soin la forme des engagements
« respectifs. Mais vous ne vous contenterez pas, me
« dites-vous, de promesses verbales. »

J'entre tout à fait dans cet ordre d'idées, et je ne m'en écarterai point; mais en tout il y a l'instant à choisir, et les moyens à bien connaître. J'espère que je saurai fixer l'un et m'accorder parfaitement avec vous sur le choix des autres.

« 3° Vous m'observez que, dans le cas de guerre, le
« théâtre des hostilités étant naturellement les Pays-
« Bas, c'est sur ces provinces que doit porter la neu-
« tralité, mais qu'il faut avoir la prudence de ne pro-
« voquer une explication précise à cet égard qu'après
« s'être bien assuré des dispositions générales de neu-
« tralité de la part du ministère anglais, et cela dans
« la crainte d'effaroucher, etc., etc. »

Cette marche pourrait être adoptée, j'en conviens, car elle va droit à un des objets importans : mais croyez-vous qu'elle serait la plus simple, la plus praticable? Depuis mon arrivée à Londres, la neutralité de fait n'a cessé un instant de me paraître certaine : je vous l'ai toujours dit; je vous le dis encore : mais je vous ai dit en même temps que la déclaration de cette neutralité, que je n'ai cessé d'espérer, était une affaire qui demandait du temps et des formes, par la raison très naturelle que les Anglais, tant qu'ils ne seront stimulés par rien, provoqués par aucun traité particulier, pour-

ront très bien ne pas voir de motif assez déterminant de la faire et y voir au contraire quelque danger : et cette raison est bien plus forte lorsque de la déclaration générale de neutralité on arrive à une déclaration spéciale par rapport aux Pays-Bas, par exemple, sur lesquels on se prépare, dit-on, à faire valoir en sens contraire (tort ou raison, n'importe) des conventions antérieures : aussi vous observais-je que l'Angleterre, malgré toutes les raisons de rapprochement qu'on peut lui donner et qu'on peut espérer de faire entendre, aimerait probablement mieux *renvoyer à demain que faire aujourd'hui, rester neutre que se dire neutre.* Ce sont là les propres expressions de ma lettre n° 4 [1] : de là, je concluais qu'il fallait en quelque sorte la réveiller par une contenance de force et de volonté qui pût en imposer : mais en même temps incertain, surtout si cette force serait déployée, je pensais que le plus sûr moyen d'obtenir cette déclaration ou manifestation de neutralité et d'obtenir même davantage, était de ne pas en faire la proposition expresse qui pourrait trop facilement être écartée par des réponses dilatoires, mais de la faire sortir comme conséquence immédiate d'un traité quelconque et comme conséquence la moins contestable, et là j'arrêtais mon idée sur la garantie réciproque de nos possessions, etc., etc. J'y voyais, et j'y vois encore tous les avantages possibles : intérêt réel et calculable pour les deux puissances, conserva-

[1] Voir lettre du 7 février.

tion de nos colonies, reconnaissance positive de notre nouveau gouvernement, neutralité tant générale que spéciale, et même plus que neutralité, enfin, principe d'alliance complète pour l'avenir dont on jetterait les fondemens et qui nécessairement daterait de cette époque : c'est dans ce sens aussi, et vous avez dû le voir, que j'ai dirigé ma conversation avec milord Grenville : j'ai à peine prononcé le mot de neutralité : je me suis constamment placé au-dessus en ne lui laissant pourtant pas ignorer à la fin que je voyais aussi en cela, au moins une manifestation de neutralité de la part de l'Angleterre, à laquelle j'attachais du prix, mais de la réalité de laquelle, au reste, je n'avais jamais douté.

Cette proposition de garantie que vous aurez, j'espère, approuvée, qui renferme implicitement l'expression et qui est plus que l'expression de la neutralité la plus certaine, serait, je pense, très heureusement fortifiée par une proposition accessoire, qui est tout à fait dans vos vues, que je n'ai pourtant encore ni faite ni indiquée, mais vers laquelle je me sens entraîné chaque jour davantage par des motifs qui me frappent extrêmement : je vous ai dit dans ma lettre n° 7 [1] qu'à l'occasion de la garantie réciproque dont j'ai parlé à milord Grenville, il n'avait encore été question ni directement ni indirectement d'aucune cession. Et je tiens à repousser toute idée de ce genre tant qu'elle aura pour

[1] Voir lettre du 17 février.

objet quelques-unes de nos possessions orientales : mais après les plus mûres réflexions et sans en avoir rien communiqué à qui que ce soit, je pense qu'à l'appui de cette garantie si désirable, il serait extrêmement utile qu'on pût proposer à de certaines conditions la cession de Tabago [1] dont vous m'avez parlé avant mon départ. Cette île est d'une très mince importance pour nous ; et pourtant elle est regrettée jusqu'à un certain point par les Anglais : cela est sûr. Eh bien, si par suite et comme complément de la garantie on la leur cède, à condition toutefois qu'ils nous prêteront leur crédit pour emprunter, par exemple, trois à quatre millions de livres sterling, je vois là une opération excellente pour la France et de votre part une opération d'homme d'État. D'abord, encore une fois, le sacrifice serait nul ou presque nul pour nous : quant aux avantages, ils seraient immenses ; je ne sais pourquoi je vous les dis : par l'emprunt qui serait effectué, nous nous procurerions un numéraire

[1] On sait avec quelle violente injustice on reprocha, à ce moment, à Talleyrand, d'avoir proposé la cession de Tabago à l'Angleterre.

Après le 10 août, le Conseil exécutif reprit la négociation sur la même base. Nous lisons dans une dépêche adressée par le ministre des affaires étrangères, le 28 septembre 1792, à Noël, agent de Danton en Angleterre :

« Vous me demandez, Monsieur, si l'on serait recevable à proposer aux Anglais Sainte-Lucie que, dites-vous, ils paraissent désirer. Les principes de notre gouvernement ne permettront jamais aucune cession de notre territoire, mais cette difficulté ne serait pas de la même force à l'égard de Tabago. Je me suis suffisamment expliqué à ce sujet dans les instructions qui vous ont été remises. »

Ces instructions du 29 août, après avoir recommandé à Noël de

considérable dont, à l'approche surtout d'une guerre, ou même pour de simples préparatifs de guerre, nous avons un besoin urgent, et qui, aux yeux de nos ennemis quelconques, paraîtrait tout à coup comme une nouvelle armée : ce numéraire, nous l'aurions à un prix infiniment plus bas que tout ce que nous avons pu nous procurer jusqu'à ce jour, soit sous l'ancien, soit même sous le nouveau régime : nous fortifierions extrêmement par là et la garantie et tout ce qui en sera la suite ; nous nous attacherions de plus en plus l'Angleterre qui, dès lors, nécessairement et personnellement, s'intéresserait à nous, à notre conservation, à nos succès, à l'affermissement de notre constitution, parce que là elle verrait les véritables cautions qui répondraient de sa créance ; nous rehausserions en notre faveur dans toute l'Europe, sous les rapports commerciaux et politiques, l'opinion qu'il nous est si important de relever et de soutenir; enfin, ce qui serait d'un prix incalculable et ce qui mérite toute l'attention du gouvernement, nous ferions infailliblement remonter nos changes, réduits en ce moment à

tenter un emprunt de 3 à 4 millions de livres sterling, ajoutent : « Dans le cas où il serait nécessaire pour obtenir la garantie du Gouvernement britannique que nous fissions quelques sacrifices, le Conseil exécutif autorise à offrir à la Grande-Bretagne la cession de l'île de Tabago que nous avons acquise par le traité de paix. Ceux qui habitent cette île sont presque tous nés dans l'Empire britannique; leurs mœurs, leurs habitudes, leur langage, leurs besoins même les mettent dans une relation nécessaire avec leur ancienne patrie. Cette circonstance nous fait croire que le commerce britannique attacherait à la restitution de cette île un véritable prix. »

un état de dépression si déplorable [1], puisque, au lieu de laisser la France débitrice de tout le monde, nous lui créerions par là une quantité considérable de débiteurs dans les pays étrangers. Il m'est impossible de voir autre chose pour nous qu'un bien énorme dans un tel arrangement : et quoique non encore suffisamment autorisé à en faire la proposition formelle à l'Angleterre, et décidé par conséquent à ne pas la risquer dans ma prochaine entrevue avec milord Grenville, je le suis pourtant tout à fait, pour pressentir du moins l'opinion du ministère anglais, à lui en présenter l'idée comme hypothèse plus ou moins probable suivant que je le verrai plus ou moins disposé à l'adopter.

« 4° Vous rappelez, Monsieur, dans votre lettre, « que le roi d'Angleterre, comme Électeur de Hanovre, « a à sa disposition un corps de troupes de 30 à « 40 mille hommes, qu'en cette qualité, il aura son « contingent à fournir dans le cas d'une guerre de

[1] Voici ce qu'en disait un membre de l'Assemblée, M. Monneron, vers la même époque :

« La baisse de nos changes est une suite évidente de la masse démesurée de nos papiers représentatifs ; car qu'est-ce que le change? C'est en dernière analyse la conversion de la monnaie d'un État en monnaie d'un autre État : or, notre monnaie de papier perdant 30 et 40 pour 100, contre toutes les marchandises, contre l'argent, qui est devenu aussi une marchandise, doit perdre également 30 et 40 pour 100 contre l'argent des puissances étrangères ; il résulte de là que plus cette masse de papier augmentera, moins elle aura de valeur relative ; plus le prix de tous les objets acquerra de surhaussement, plus l'argent de France deviendra cher, et enfin plus la perte de nos assignats sera grande. »

« l'Empire : mais vous remarquez que si à cette occa-
« sion il déploye toutes ses forces, il anéantirait tout à
« fait par là la neutralité qui nous aurait été promise,
« puisqu'alors cette neutralité se bornerait à l'inaction
« de la marine anglaise qui n'aura aucune opération à
« faire dans une guerre continentale. Vous concluez
« de là que c'est un point qu'il faudra bien éclair-
« cir. »

Je sens cela parfaitement : aussi, s'il était question d'une simple déclaration de neutralité à rédiger, j'aurais grand soin que cette crainte fût littéralement écartée dans le cours de la rédaction : et il y aurait certainement moyen, sans quoi l'Angleterre ne pourrait jamais faire de déclaration de neutralité : mais la neutralité ou plus que neutralité dont nous voulons nous assurer doit se manifester par un traité de garantie : ce ne sera donc plus ici tout à fait la même chose : cependant, il faudra également prendre dans l'acte de garantie les précautions les plus rassurantes, toutes celles en un mot qu'on a cru devoir prendre dans les circonstances où l'on a le plus redouté que l'Électeur de Hanovre ne fût en opposition avec le Roi d'Angleterre. Car c'est bien là le cas actuel. Quand nous serons plus près de la conclusion, vous voudrez bien adresser soit à moi, soit au ministre plénipotentiaire de France, que je crois toujours important d'avoir ici, toutes vos idées à ce sujet. Les exemples analogues doivent être connus. En attendant, je ne puis que bien noter ce point et le rappeler expressément dans le cours de mes conver-

sations avec milord Grenville : et vous ne devez pas douter que je ne le fasse quand il en sera temps.

« 5° Sur la demande que j'avais eu l'honneur de vous « faire, d'écrire de nouveau à milord Grenville pour « donner plus de consistance à mes démarches et « affermir par un assentiment prononcé les désirs que « je ne pouvais exprimer qu'individuellement, vous « me marquez que vous regardez votre première lettre « comme suffisante pour qu'on ajoute foi à ce que je « dirai : vous me promettez cependant de proposer au « Roi de m'accorder une autorisation plus explicite, « s'il est convenu entre les ministres anglais et moi « qu'elle m'est nécessaire, et vous ne ferez aucune « difficulté, dites-vous, de confirmer les demandes que « j'aurai faites : mais, ajoutez-vous en insistant sur ce « point, vous ne pourrez vous prêter à cette demande « qu'autant qu'elle aura été concertée et que je serai « assuré qu'elle produira son effet, sans quoi vous « compromettriez le nom du Roi et vous seriez accusé « d'imprévoyance. Vous ajoutez : Poursuivons nos « intérêts, mais maintenons notre dignité : recher- « chons les Anglais, mais ne nous jetons pas impru- « demment dans leurs bras, etc. »

A cela, Monsieur, je réponds qu'à toute rigueur votre première lettre a pu suffire jusqu'à présent ; mais sans déterminer le genre de succès que pouvait produire une seconde bien confirmative, il m'est difficile de ne pas sentir qu'elle eût été à la fois et convenable et utile. Car elle eût montré persévérance de votre

part et union entière de sentiments et d'opinion de vous à moi : et cette convenance, je l'avoue, m'a semblé presque nécessitée dans un moment surtout où celles des gazettes françaises que l'on croit ici influencées par le gouvernement, ont dit si positivement que je n'étais pas envoyé par le ministère et ne se sont pas rétractées. Il faut, Monsieur, que nous songions quelquefois que, dans tout ce que nous allons tenter, les Anglais doivent naturellement être un peu moins pressés que nous ; qu'ils ont aussi une dignité à maintenir; qu'enfin, dans ce que je vous demandais, il ne fallait que des formes, que votre esprit vous eût facilement suggérées, pour vous assurer que vous ne compromettiez en aucune manière ni le Roi, ni la nation, ni vous. Du reste, l'envoi d'un ministre plénipotentiaire pourra à plusieurs égards suppléer à ma demande ; mais il me faudra bientôt ou l'un ou l'autre ; et j'aurais aimé tous les deux.

« 6° Dès que vous aurez conféré, me dites-vous, « avec les ministres anglais et que vous aurez pénétré « leurs véritables intentions, je vous prie de m'adres- « ser un mémoire dans lequel vous développerez l'état « actuel de notre situation à l'égard de l'Angleterre, « et les moyens de parvenir sûrement au but qui est « l'objet de votre mission. »

Vous devez voir, Monsieur, que ce mémoire est en grande partie dans les lettres que je vous adresse : je puis, du reste, si vous le jugez encore nécessaire, en faire un séparément : car mes matériaux sont presque

tout disposés : mais pour le réduire dans ses véritables limites et y présenter un système complet, j'ai besoin d'une nouvelle entrevue au moins avec milord Grenville, dans laquelle je puisse bien m'assurer de ses intentions et arrière-intentions, s'il en a; comme aussi je désire connaître auparavant ce que vous pensez de ma première conversation avec lui et des nouveaux développemens contenus dans la lettre que je vous écris aujourd'hui. Car c'est alors seulement que mes idées et mes espérances pourront être complètement arrêtées. Vous jugez par mon exactitude à vous écrire, et à vous écrire de longues lettres, que ce n'est pas lenteur de ma part, mais plutôt envie de faire mieux et plus brièvement en agissant avec plus de données et avec des données plus certaines.

« 7° Vous me parlez de la réception qu'a éprouvée « M. de Ségur à Berlin : vous me dites qu'il vous a pro- « curé des lumières suffisantes pour juger que le Roi « de Prusse n'a pas d'intentions hostiles à notre égard, « et que c'était là l'objet essentiel de sa mission : car, « ajoutez-vous, vous ne vous étiez pas dissimulé « que le Roi de Prusse ne vous sacrifierait pas l'objet « chéri de sa politique. »

Je serai presque tenté de conclure de là, Monsieur, que M. de Ségur vous a apporté autre chose que des promesses verbales, car j'ai peine à concevoir qu'après une mauvaise réception surtout, vous soyez aussi satisfait de ce qu'il vous a annoncé, et en conceviez une si grande confiance dans un prince dont l'attitude reste

menaçante, et dont les nouveaux engagements se manifestent au moins comme suspects, tandis que vous m'écrivez au sujet de l'Angleterre, qui n'est point armée et qui même diminue ses forces : « *Je dois vous observer* « *que nous ne nous contenterons pas de promesses ver-* « *bales.* » S'il était vrai que M. de Ségur eût obtenu quelque chose de plus que des paroles, je désirerais bien en être instruit, cela me serait ici fort utile.

« 8° Au reste, dites-vous, nous sommes persuadés « que si le ministère anglais veut de bonne foi s'unir à « nous, il saura faire adopter son système à Sa Majesté « Prussienne. »

Je ne puis, je l'avoue, m'empêcher de vous marquer ici un peu de surprise, en vous voyant vous porter aussi rapidement au dernier terme de toutes les négociations avec l'Angleterre, et pour le présent et dans l'avenir. Incertain d'abord de la neutralité de fait au moment de mon départ, ou plutôt disposé à croire le contraire, vous vous placez déjà dans la première lettre que je reçois de vous et sans aucun effort, à la supposition de l'alliance complète de l'Angleterre avec la France, d'une alliance telle qu'elle commanderait à la Prusse de renoncer à son système que vous appelez vous-même *système chéri par le Roi de Prusse actuel.* Je crois bien que tôt ou tard on arrivera là; c'est tout à fait mon opinion : mais, certes, ce n'est pas l'ouvrage d'un jour qu'une révolution diplomatique qui renverserait ainsi le système général de la politique européenne.

Ce sera sans doute quelque chose et ce doit être, je pense, à vos yeux beaucoup, d'après l'opinion où je vous ai laissé, si nous parvenons à jeter les fondemens de cette alliance dans les momens de trouble et de tempête universelle où nous sommes; si nous arrivons enfin par un traité de garantie à plus que de la neutralité de la part d'une nation rivale qui, après tout, pour peu qu'elle se laissât entraîner par le torrent de l'opinion des autres puissances, ne manquerait pas au besoin de prétexte pour la refuser ou du moins pour en reculer chaque jour la déclaration.

J'ai l'honneur, etc.

XXXVII

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 2 mars 1792.

J'ai vu, Monsieur, hier matin, milord Grenville : il m'avait écrit qu'il désirait me parler : il est très instant que je vous apprenne ce qui s'est passé dans notre entrevue.

Milord Grenville m'a rappelé ce que je lui avais dit dans ma précédente conversation. Il en avait rendu compte au conseil du Roi : voici quelle a été sa réponse.

Je vais vous exposer le fait et je vous ferai part en même temps de mes réflexions. Vous verrez que le tout s'accorde avec ce que je vous ai dit depuis mon arrivée à Londres : que les intentions de l'Angleterre sont loin d'être inquiétantes, que la neutralité de fait est incontestable[1] : et certes, c'est quelque chose, puisque d'abord cela rassure pour le présent, et que de plus cela permet de tout espérer pour la suite.

Nos dispositions pour la France, m'a dit milord Grenville, sont bonnes; vous devez le croire : non seulement nous sommes loin d'être au nombre de vos ennemis, mais nous désirons sincèrement, je vous l'atteste, la fin de vos troubles. L'espèce d'avantage que l'on suppose que nous en retirons ne nous touche point : ce qu'on a dit là-dessus blesse même les hommes justes et éclairés. Ils savent (et c'est ce que le ministère anglais actuel, M. Pitt et moi surtout, s'honorent d'avoir professé) qu'un peuple commercial n'a qu'à gagner à la liberté de tout ce qui l'entoure : pour notre tranquillité même nous désirons que vous soyez délivrés de vos inquiétudes. Ceux qui ont osé dire parmi vous, a-t-il ajouté, que nous avions fomenté vos troubles nous ont calomniés. Nous les défions d'en alléguer la moindre

[1] Gower écrivait à cette même date à lord Grenville :

« Paris, 2 mars 1792.

« J'ai saisi hier l'occasion, au courant de la conversation, d'assurer M. Delessart que j'étais convaincu que les ministres de Sa Majesté sont déterminés à maintenir inviolable le traité de commerce entre les deux nations. J'ai fait également mention de l'affaire de Tabago, il m'a dit que M. de Talleyrand était chargé de l'arranger. »

preuve. Encore une fois, vous n'aurez point à vous plaindre de nous. Je suis bien aise que vous soyez resté quelque temps en Angleterre; vous aurez dû recueillir de toutes parts cette disposition, et j'aime en ce moment à vous la confirmer; mais quant aux divers points qui ont été l'objet de notre dernière conversation, et que j'ai parfaitement retenus, je dois vous dire que l'avis du conseil a été de ne point faire de réponse.

Comme j'étais particulièrement venu en Angleterre pour reconnaître les dispositions, j'ai recueilli ces paroles avec une très grande attention; mais comme aussi je désirais, autant qu'il serait possible, ne pas me borner là, j'ai repris succinctement ce que je lui avais déjà exposé, lui observant de nouveau que ce n'avait jamais été des propositions de ma part (je n'étais pas envoyé pour cela), mais de simples idées que je ne lui avais pas même encore entièrement développées, et qu'il m'avait été impossible après de longues réflexions de ne pas croire très avantageuses aux deux nations. — Ne pouvant penser, lui ai-je dit, que vous ne mettiez pas de l'importance et beaucoup d'importance aux considérations que je vous ai présentées, surtout aux objets sur lesquels elles portent, je présume que c'est sans doute à cause de mon *non-caractère* que vous vous renfermez dans ce silence (je ne voulais pas en effet qu'on pût même soupçonner que toute négociation ultérieure était arrêtée par là, et qu'une réponse à moi fût une réponse pour la France). A cela il n'a répondu précisément ni oui ni non, et je m'y attendais : mais

avec un air où j'ai cru voir un peu d'embarras, il m'a observé que dans toutes les affaires, surtout dans les affaires diplomatiques, le cabinet de Saint-James était extrêmement méthodique : ce qui m'a paru vouloir dire que c'était en effet une des principales raisons du silence, et que n'étant point ici obligé de parler, on avait mieux aimé ne pas se presser de le faire. J'ai vu aussi là, ou du moins j'ai cru voir autre chose; c'est que le conseil étant, comme vous le savez, divisé d'opinions, MM. Pitt, Grenville et Dundas assez favorables à un rapprochement avec la France, MM. Camden, Thurlow et surtout le Roi, tout à fait contraires au rapprochement, il en était résulté comme plus commode et assez naturel l'avis mitoyen, si bien connu dans tous les conseils du monde, de ne pas s'expliquer en ce moment. Je lui ai dit que je croyais, que même je savais que lui et M. Pitt n'étaient nullement éloignés de nous : je lui ai rapporté quelques propos remarquables qu'il avait tenus à ce sujet : il ne les a point désavoués. Enfin, je lui ai dit avec confiance qu'il m'était prouvé que tôt ou tard l'alliance entre la France et l'Angleterre aurait lieu. Loin d'écarter cette idée, il m'a répondu sur-le-champ et positivement qu'il l'espérait : sur cela je l'ai quitté en lui disant que malgré sa réponse je me proposais d'avoir l'honneur de le revoir encore. Si un ministre plénipotentiaire ou un ambassadeur de France avait été en Angleterre, si même j'avais été certain qu'il dût venir bientôt, je ne m'en serais pas tenu là : dans l'incertitude où j'étais à cet

égard, j'ai cru convenable de ne pas insister, mais, comme vous le voyez, la question reste tout entière pour celui que vous enverrez; elle aurait pu être plus avancée par moi si, avant cette conversation, j'avais eu la lettre que je vous avais demandée et dont j'aurais bien voulu que vous sentissiez autant que moi l'utilité. Aujourd'hui elle ne serait plus bonne à rien.

Raisonnons maintenant notre position. Le gouvernement anglais, par intérêt, par prudence et même par opinion, ne voudra ni nous inquiéter ni nous contrarier : car non seulement il le dit, il l'affirme, il veut que nous le croyions, mais de plus nous voyons très clairement que loin d'avoir une attitude menaçante, il annonce des réductions de forces militaires, d'où il suit que nous devons avoir la plus entière confiance dans ses paroles; il n'en est pas ici comme de la Prusse : rien ne les dément, et tout les confirme. Mais en même temps il ne faut pas être étonné que le ministère, qui, dans son ambition, voit que l'opinion du roi nous est contraire, et, pour sa popularité, observe que la nation, qui est bien voulante pour nous[1], redoute cependant tout ce qui pourrait conduire d'une manière quelconque à la guerre, n'emploie des dilatoires pour rester toujours en mesure avec la France et retarder le moment de la conclusion. Je ne sais pas encore quand ils feront pour, mais je vous garantis qu'ils ne feront rien

[1] La nation anglaise ne paraissait pas favorable à une guerre contre la France. Les murs de Londres étaient souvent charbonnés de ces mots, écrits en très gros caractères : *No war with French.*

contre nous, même dans le cas pour lequel vous me marquez de l'inquiétude, dans le cas où les Pays-Bas seraient le théâtre des hostilités, car alors même ils n'y seraient forcés par la lettre d'aucun traité et ils n'en tourmenteront pas l'esprit pour y trouver une obligation de guerre qui n'y est pas et dont la nation voudrait encore moins que toute autre. Le traité qu'on vous oppose à Paris est celui de La Haye, du 10 décembre 1790. Eh bien : d'abord il n'a pas été ratifié; et l'eût-il été, l'Angleterre a beaucoup plus de raisons qu'il ne lui en faut pour n'y voir aucun engagement relatif à nos circonstances [1].

L'art. 4 de ce traité, en établissant la garantie de l'Angleterre, de la Prusse et des Provinces-Unies, en détermine suffisamment l'étendue et les bornes. « Leurs Majestés, y est-il dit, le Roi de la Grande-« Bretagne et le Roi de Prusse, et Leurs Hautes Puis-« sances les États-Généraux des Provinces-Unies, garan-« tissent de la manière la plus solennelle à Sa Majesté « Impériale et ses augustes héritiers et successeurs « *la souveraineté* des provinces belgiques maintenant « réunies sous sa *domination,* pour ne composer qu'un « *seul, indivisible, inaliénable* et *incommutable domaine,* « qui sera *inséparable des États de la maison d'Autriche* « en Allemagne et *gouverné* selon les constitutions,

[1] C'était cependant une opinion très répandue dans le monde politique de Londres que la convention de La Haye devait lier l'Angleterre à la cause de l'Empereur, dans le cas où les Pays-Bas seraient attaqués.

« privilèges et coutumes légitimes exprimées dans les « articles 1 et 3 ci-dessus; comme les puissances sus- « mentionnées *garantiront* également *la conservation* « *et pleine jouissance des constitutions, privilèges et cou-* « *tumes légitimes exprimées dans ces mêmes articles.* »

La nature de cette garantie se lie parfaitement au principe des conventions de Reichenbach, où il avait été arrêté entre l'Empereur et les trois puissances que *la tranquillité et le bon ordre seraient promptement rétablis dans les provinces belgiques, et que les trois puissances alliées concourraient au rétablissement de la domination de Sa Majesté dans ces provinces, moyennant l'assurance de leur ancienne constitution,* avec une amnistie plénière et l'oubli parfait de tout ce qui s'est passé pendant les troubles; le tout sous la garantie des trois puissances.

C'est donc la *souveraineté* de l'Empire sur les provinces belgiques; c'est l'exercice paisible du droit de gouvernement suprême, selon les constitutions, privilèges et coutumes légitimes exprimés dans les articles 1 et 3; c'est le retour de la *tranquillité* et du *bon ordre* par rapport au système politique de l'intérieur; c'est, en un mot, le rétablissement de la domination de l'Empereur dans les Pays-Bas que l'Angleterre s'est obligée, avec les deux autres puissances, à garantir à Sa Majesté Impériale et à ses successeurs; et elle ne s'est obligée qu'à cela.

Or, comme l'objet d'une expédition militaire de la France dans ces provinces est évidemment d'attaquer le *territoire* et non d'envahir ou d'altérer la souveraineté,

de faire cesser des provocations hostiles et non de *diviser le domaine* ou d'en opérer l'*aliénation* ou la *commutation;* comme, relativement à la France, cette expédition n'offre rien, dans son principe, qui puisse porter atteinte à l'exercice de la *domination* de l'Empereur ou au maintien des constitutions, privilèges et coutumes légitimes, tels qu'ils sont exprimés dans les articles 1 et 3, l'Angleterre, en considérant le but du traité, les intentions des garants, les termes de la rédaction, ne peut voir dans l'expédition militaire de la France un événement qui appelle l'exécution de la garantie, qui, du reste, comme je l'ai déjà dit, n'est pas ratifiée.

2° Il ne suffit pas de savoir que le cas de garantie n'existe point dans cet événement : il faut être assuré de plus que l'Angleterre ne l'y trouvera pas. Or, dans les circonstances actuelles, l'Angleterre est très loin de vouloir reculer les bornes de sa garantie, de rien ajouter à son obligation antérieure en lui donnant un sens trop étendu, et d'y voir autre chose que ce qui y est réellement. L'intérêt de l'Angleterre est de jouir longtemps d'un état de paix qui, en étendant l'influence de son commerce et de son industrie, puisse amener sans effort, et à une époque qu'il soit possible de ne pas regarder comme très éloignée, une diminution sensible et des impôts et du capital de la dette. Cet intérêt de l'Angleterre qui est évident en soi, est de plus généralement senti[1]. Nulle guerre n'est donc possible de sa

[1] Le roi George avait dit, dans son discours d'ouverture du Parlement : « Je vous invite à considérer avec attention les mesures

part que lorsqu'elle y sera obligée par des circonstances irrésistibles et que le résultat pourra en être utile et agréable à la nation.

Or, rien de cela n'existe ici, au contraire : l'accroissement de la maison d'Autriche et de la Russie est en ce moment l'objet de l'attention et de l'inquiétude du gouvernement anglais. Tous les hommes qui s'occupent ici des intérêts politiques de la nation parlent de cet accroissement graduel et combiné comme d'un événement de la plus haute importance pour l'avenir : ils pensent qu'il mérite une continuité de surveillance, de soins, peut-être même de dispositions secrètes... Dans la séance de la Chambre des pairs du 17 de ce mois relativement à l'armement de la Russie, lord Grenville a dit qu'*il fallait prendre garde au grand accroissement de l'Autriche et de la Russie*.

D'autres membres ont parlé dans le même sens, et il est aisé de conclure de tout cela que ce n'est point dans les circonstances actuelles que l'Angleterre, qui n'est et ne se croit obligée à rien, à qui la paix donne tant d'avantages et qui veut les conserver, ira soutenir inutilement et dangereusement pour elle la cause de l'Empereur, dont elle redoute l'accroissement de puissance. J'en conclurais même que la coalition du Nord pourra accélérer l'époque de l'union de l'Angleterre avec la France. Mais ne prenez pas *accélérer* dans l'ac-

que la situation des fonds et du crédit public peut vous permettre d'adopter pour opérer une réduction dans le taux de l'intérêt des annuités de toute nature qui sont actuellement rachetables. »

ception que nos circonstances lui donnent. Il faut toujours ici du temps pour prendre un parti, et à plus forte raison lorsque la situation prospère du pays permet si bien d'attendre. Mais comme de notre côté nous n'avons pas le droit de perdre un moment, il est de la dernière importance que vous envoyiez en Angleterre un ministre plénipotentiaire ou plutôt même un ambassadeur, car vous ne pouvez pas m'en donner le titre et vous voyez où je suis arrêté. Envoyez quelqu'un! pour la chose publique et pour vous, je vous le demande. Je n'ai cessé de le dire; il n'est pas décent que la France n'ait personne ici, et j'ajoute avec plus de connaissance que jamais, que cela nous est préjudiciable. Il faut, à cause de la France, un homme irréprochable dans la révolution, et à cause de l'Angleterre un homme considérable. C'est à vous à trouver cela. Remarquez bien qu'une des phrases les plus communes d'ici est : *Nous avons un ambassadeur chez vous; pourquoi n'avez-vous pas d'ambassadeur chez nous?* Et c'est aux gens qui nous veulent le plus de bien que cela paraît le plus extraordinaire.

Je suis très aise d'avoir indiqué à milord Grenville a garantie réciproque, de la lui avoir indiquée même comme plus avantageuse sous bien des rapports à l'Angleterre qu'à nous, enfin, d'avoir paru ne pas borner nos vues et nos espérances à une simple neutralité lorsque le moment d'entrer en négociation serait arrivé. Car ç'eût été peut-être trop se réduire que de montrer en ce moment le désir de ne pas avoir l'Angleterre

contre nous en se soumettant à l'idée de ne pas l'avoir pour. Je n'ai pas entamé non plus la cession de Tabago : ainsi, et dans ce que j'ai dit et par ce que j'ai tu, vous devez voir que la dignité du Roi a été bien conservée. Je persiste à penser, ou plutôt je suis plus sûr que jamais que c'est ici, et ici seulement, qu'est notre bon terrain, mais cette terre produit lentement. Ambitieusement et inconstitutionnellement parlant, je vous atteste que je ne voudrais pour mon compte qu'un titre et du temps devant moi pour fonder et établir ici les rapports les plus utiles pour la France [1].

J'ai l'honneur, etc.

[1] Hirsinger à Delessart, Londres, 9 mars 1792 :

« .....Le discours de Jenkinson dont j'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous parler dans ma dernière dépêche, a fait grande sensation; on l'attribue assez généralement à milord Hawkesbury, son père, parce qu'on croit y reconnaître ses principes sur la manière dont l'Angleterre doit envisager la France. En effet, Monsieur, nous ne pouvons pas nous dissimuler que le ministère anglais ne voie avec une perfide satisfaction l'embarras où nous nous trouvons : notre situation le met dans le cas d'opérer des réformes dans sa marine, le discrédit de nos finances fait que les Anglais retirent de chez nous leurs fonds pour les employer chez eux, la baisse énorme de notre change enrichit leur commerce; enfin, l'Angleterre a le plus grand intérêt, sous tous les rapports, que notre état de crise se perpétue, et je ne sais pas si on ne pourrait pas la soupçonner, avec quelque fondement, d'entretenir chez nous, par des menées sourdes, un certain esprit de parti en opposition au retour du bon ordre. Cet état de choses donne à penser que l'intérêt de l'Angleterre étant de nous voir appauvrir, elle cherche aussi les moyens de nous isoler pour nous mettre dans l'impossibilité de lui nuire, et on peut, je crois, assurer que sa politique à notre égard est absolument subordonnée aux circonstances ultérieures qui pourraient lui faire apercevoir un plus

XXXVIII

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 2 mars 1792.

Je quitte, Monsieur, l'argumentation de mes lettres pour causer un moment avec vous. Si tous les hommes que vous avez dans les pays étrangers vous écrivent

grand intérêt à changer son plan ; ce qui me confirmerait dans cette opinion, c'est que dans un conseil tenu dernièrement, M. Pitt, à ce qu'on assure, a combattu victorieusement le Roi et le lord chancelier, qui étaient d'avis que l'Angleterre devait entrer dans l'association des puissances réunies contre la France. Ce ministre, qui ne nous aime pas, est trop éclairé sur les véritables intérêts de son pays pour s'exposer, par une démarche marquante, à lui faire perdre les avantages énormes qu'il retire de notre position, et bien éloigné de songer à resserrer les liens qui subsistent encore entre les deux nations, on croit que la seule circonstance qui pourrait le déterminer à se déclarer ouvertement contre nous, serait une invasion de notre part dans les Pays-Bas, non que l'Angleterre se croie liée par la convention de La Haye, qui strictement parlant n'est point obligatoire puisqu'elle n'a point été ratifiée, mais bien parce qu'elle craindrait qu'une fois maîtres des Pays-Bas, les patriotes hollandais ne se réunissent aux patriotes français pour nous rendre dans ce pays l'influence que nous y avons perdue. »

D'autre part, un agent secret écrivait au Département :

« Pitt, Dundas et Rose, conseiller et ami intime des deux premiers, sont des hommes d'une sagacité si ingénieuse, que l'abbé de Périgord même, si connu par la sublimité de son esprit et par l'étendue de ses connaissances, n'a jamais pu ni les pénétrer à fond, ni les deviner, quoiqu'il ait été souvent pénétré et deviné par eux. »

autant que moi, je sens que leur activité doit vous paraître un peu fatigante. — Je vous presse pour envoyer ici un ambassadeur; je vous atteste que c'est important pour vous. Dans les moments d'embarras populaires, tous les reproches faux ou vrais accourent. Il faut se mettre plus qu'en règle. Et comme je parlerai nécessairement à mon retour des dispositions que j'ai cru voir ici, et de l'espoir d'un rapprochement pour la suite, il est à craindre que la malveillance, ne supprimant bientôt les mots *pour la suite,* n'impute tous les retards à ce sujet, et ne se permette absurdement de dire : Si M. Delessart avait voulu envoyer en Angleterre un ambassadeur, il y a longtems que l'alliance serait faite; M. de Talleyrand ne pouvait pas faire de demandes officielles, le gouvernement anglais n'était point obligé de lui répondre : c'est à cause des bonnes dispositions de l'Angleterre que M. Delessart a choisi ce pays pour le laisser sans ambassadeur. — Assurément tout cela serait plus qu'absurde; ce serait fou; mais ce ne serait pas la première folie qui aurait trouvé de l'appui et qui aurait fait du mal. — Le choix de votre ambassadeur est pressé et en même temps fort délicat. Si vous envoyez ici un homme connu pour tenir à l'ancien système politique de la France, vous vous ferez du mal à Paris, et même vous vous en ferez ici. Je vous dis là, je vous jure, tout ce que je dirais à M. de Narbonne en pareille situation. — Je crois voir d'ici que le ministère de France va plus ensemble. Que cela soit bien vrai et bien durable, et vous aurez de la

force. S'il s'établit anarchie entre vous six, vous n'aurez ni le droit ni le moyen de la reprocher aux autres. — Comme je ne doute pas que vous m'envoyiez bientôt un ambassadeur ici, mon projet est de l'y attendre et de lui remettre un mémoire renfermant toutes mes idées sur l'utilité et les moyens de l'alliance. Je voudrais bien avoir une réponse prompte à ces deux lettres-ci. — Il faut bien que je vous dise que M. Hirsinger n'est pas de force à remplacer même pour quelque temps un ministre ici. Comme chargé d'affaires même, on le trouve extrêmement médiocre; c'est l'avis beaucoup trop général. Il ferait peut-être bien dans quelque coin de l'Allemagne. — Adieu, Monsieur, je vous renouvelle l'assurance de mon zèle et de mon respectueux attachement.

XXXIX

TALLEYRAND A DELESSART

Londres, 4 mars 1792.

Je dois, Monsieur, vous faire part de toutes mes idées et de toutes celles que les hommes de ce pays-ci bien disposés pour nous me communiquent. En voici une de ce dernier genre que je vous soumets entièrement. Elle appartient à milord Stanhope et a paru à

M. Duroveray avoir quelque valeur. Ils savent l'un et l'autre combien le Roi d'Angleterre est personnellement prévenu contre notre révolution; mais ils pensent en même temps qu'un très bon moyen de le rapprocher de nous serait d'engager le Roi à lui écrire d'amitié et à lui montrer dans sa lettre qu'une liaison franche lui serait agréable et lui semblerait utile pour l'un et pour l'autre. Cette lettre pourrait être cordialement et noblement écrite [1]; c'est affaire à vous. Si l'on parvenait par là à conquérir l'opinion du Roi d'Angleterre, la besogne serait ici aux trois quarts faite. Voyez si pour cela ou pour autre chose relative à l'Angleterre vous croyez utile que je retourne à Paris pour conférer avec vous, mandez-le-moi; ayez la bonté de dire que vous m'avez écrit de revenir, et je partirai sur-le-champ, laissant ici tout mon monde, que je viendrai rejoindre au bout de quelques jours. — Je finis ma lettre en vous répétant que tous les quarts d'heure que je passe en Angleterre me ramènent à la nécessité d'y avoir un ambassadeur. Tout ce que vous voyez d'écriture de moi doit vous excéder : concluez-en pourtant que je ne songe à autre chose qu'aux moyens d'y être utile pour nous.

J'ai l'honneur, etc.

[1] Ce fut Dumouriez qui obtint du Roi cette lettre, qui se trouve à la page 215.

XL

DELESSART A TALLEYRAND [1]

Paris, 8 mars 1792.

J'ai reçu, Monsieur, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 27 février, 2 et 4 mars, sous les numéros 11, 12 et 13. Ces lettres exigeraient une discussion extrêmement étendue et des explications qui, quelque longues qu'elles fussent, seraient probablement encore imparfaites. Je crois donc qu'il est infiniment préférable que nous conférions ensemble sur les objets qui sont la matière de vos différentes dépêches, et je vous invite, comme vous en avez eu vous-même l'idée, à venir passer quelques jours à Paris ; vous pourrez ensuite retourner à Londres, où le petit séjour que vous aurez fait ici vous mettra d'autant plus à portée de servir la chose publique. Je serai charmé, pour mon compte, d'avoir une occasion prochaine de vous renouveler mon inviolable attachement.

Je vous recommande la lettre que je joins ici. Cette lettre est adressée à M. d'André.

[1] Cette lettre est de la main du ministre.

XLI

LORD GRENVILLE A LORD GOWER

Whitehall, le 9 mars 1792.

MILORD,

Les dépêches de Votre Excellence jusqu'au n° 11 inclusivement ont été reçues et soumises à Sa Majesté.

La notification signifiée par Votre Excellence au gouvernement français au sujet du tabac n'a aucun rapport, que je sache, avec les stipulations du traité conclu avec la France; mais Votre Excellence ne s'est point trompée en assurant à M. Delessart, en réponse à ses observations à ce sujet, que le Roi se proposait de maintenir loyalement et strictement les stipulations de ce traité. Aucun entretien n'ayant eu lieu entre M. Talleyrand et moi au sujet de Tabago, il serait utile que Votre Excellence fît de nouvelles représentations à M. Delessart à ce sujet.

Depuis ma dépêche adressée à Votre Excellence concernant M. Talleyrand, j'ai eu l'honneur de le voir deux fois au sujet de sa mission dans ce pays. La première fois que je le rencontrai, il m'entretint en termes très généraux de la disposition où sont le gouvernement français et la nation de nouer les relations les

plus étroites avec la Grande-Bretagne, et il me proposa dans ce but un traité de garantie mutuelle, ou tel autre moyen que le gouvernement de ce pays préférerait. Cela dit, il me pria instamment de ne pas lui faire de réponse sur-le-champ, me donnant à entendre qu'il préférerait me revoir plus tard à ce sujet. Je lui répondis que pour lui faire plaisir, je le reverrais dans le but qu'il venait de mentionner, bien que je jugeasse utile de l'avertir qu'en toute probabilité je me bornerais à lui exprimer l'impossibilité absolue où je me trouve d'aborder un entretien ou des négociations quelconques sur des questions aussi délicates avec un personnage n'ayant aucune autorité pour traiter. Quand je le revis, je le lui répétai, en ajoutant toutefois que c'était la seule réponse qu'il me fût loisible de lui donner; que cependant je me faisais fort de lui dire, à lui personnellement, comme je l'avais déjà dit du reste à tous les Français avec lesquels je m'étais entretenu sur l'état actuel de la France, que notre gouvernement ne cherche nullement à fomenter ou à prolonger les dissensions qui règnent, pour en tirer profit.

Je ne mentionne ces détails que pour renseigner Votre Excellence, car je crois utile que vous en soyez informé. J'ai tout lieu de croire probable que le gouvernement français s'adressera à Votre Excellence pour s'enquérir jusqu'à quel point Sa Majesté serait disposée, soit à faire une déclaration formelle de sa neutralité en cas de guerre entre la France et les autres puissances avec lesquelles elle est en contestation,

soit à intervenir (dans le cas où les deux partis le désireraient), en offrant ses bons offices, sa médiation ou un arbitrage, surtout en ce qui concerne les réclamations des princes possessionnés en Alsace.

Votre Excellence sait que dans le cas où de telles questions seraient abordées avec vous par d'autres, sauf par le ministre des affaires étrangères muni de l'autorisation du Roi, vous devez vous y refuser absolument, ces sujets étant d'une nature trop délicate pour être traités autrement que par les voies officielles régulières[1].

Mais si l'on abordait avec vous ces questions en votre qualité de ministre, j'ai l'ordre de Sa Majesté d'enjoindre à Votre Excellence de déclarer qu'elle

[1] Talleyrand savait, comme lord Grenville, recommander ces procédés d'une sage diplomatie. Voici ce qu'il disait dans ses instructions au général Andréossy, nommé ambassadeur à Londres en 1802 :

« Le défaut d'instructions et la nécessité de consulter son gouvernement sont toujours des excuses légitimes, et auxquelles on ne peut se refuser pour obtenir des délais dans les transactions politiques. Vous en ferez usage même quand vous auriez une opinion arrêtée sur le sujet en question, de peur de vous compromettre ou de vous tromper. Il est peu de transactions politiques qui ne soient pas de nature à admettre des délais, et dans l'état actuel de l'Europe, il n'y a point de délais qui puissent mettre dans un danger imminent des transactions politiques.

« Mais un négociateur ou un ministre, quelque présence d'esprit qu'il ait, et quelque expérience qu'il ait eue, peut, en donnant une réponse décisive et non pas dilatoire, faire à sa cause et à son pays, par un moment d'oubli, un mal que plusieurs années de bons services pourraient souvent ne pas réparer.

« Ne donnez jamais de réponse directe aux propositions qui vous seront faites, ni à aucune plainte ni offre imprévue. »

ignore complètement les intentions de sa cour sur ces points, exception étant faite pour les assurances générales que vous avez déjà été autorisé à donner de la disposition pacifique et amicale du Roi envers la France. Mais Votre Excellence se déclarera toute prête à me transmettre toute demande qui pourrait lui être adressée officiellement, dans le but d'apprendre les sentiments du Roi sur les points que je viens de mentionner; toutefois vous réclamerez comme sauvegarde dans une question aussi délicate, que la demande vous soit faite par écrit.

Votre Excellence comprendra que ces instructions ne sont données que pour le cas où la question serait abordée par le ministre français, et que le Roi n'a nullement l'intention que Votre Excellence en entame la discussion, ou fasse la moindre démarche qui ait l'air de l'amener.

Recevez, etc.

XLII

TALLEYRAND A DELESSART

Paris, le 10 mars 1792 [1].

J'arrive, Monsieur, et j'attends avec impatience le moment où je pourrai avoir l'honneur de vous voir. Je vous renouvelle tous mes hommages [2].

[1] Ce jour-là même, Brissot faisait voter un décret d'accusation contre M. Delessart, qui était mis en état d'arrestation. Les scellés étaient apposés sur ses papiers.

[2] *Lettre d'un agent secret.* « Une lettre particulière de Londres m'apprend que M. de Talleyrand est sur le point de revenir, et qu'il n'est point content de son voyage. On ne me fait pas beaucoup de détails ; on me dit seulement qu'au moment où il venait de former le projet de faire un voyage en Écosse, il a changé d'avis et a pris le parti de repasser en France. Il est possible que tout ce qui s'est débité ne soit point vrai ; mais la personne qui m'écrit m'assure qu'elle croit bien savoir que M. de Talleyrand a été le sujet de toutes les conversations. On lui a trouvé l'esprit très conciliant, et tout le monde s'accorde à le regarder comme un homme très instruit ; mais on a remarqué qu'indépendamment de la réserve et de la fraîcheur avec lesquelles les ministres ont accueilli les ouvertures qu'il leur a faites, ils n'ont pas été contents qu'il eût vu, autant qu'il l'a fait, l'opposition. Le bon effet qu'aura produit son voyage est que M. Pitt en a tiré quelque avantage aux yeux des demi-politiques, et qu'on l'a regardé comme un commissaire de la nation française, qui est venu offrir à l'Angleterre des réparations de la conduite qu'a tenue la France dans l'affaire de l'Amérique. On s'est un peu amusé de la détention de M. de Biron et des occupations de M. de Talleyrand pendant le temps qu'a duré cette détention. »

. . . . . .

XLIII

BIRON A TALLEYRAND

A Valenciennes, le 17 mars 1792.

J'apprends que vous êtes arrivé. J'espère que c'est seulement pour vous faire de nouvelles instructions; la mort de l'Empereur[1] et les suites nombreuses et compliquées, peut-être incalculables, qu'elle peut et doit avoir, attireront toute l'attention du ministère anglais et desserreront probablement quelques-uns des nœuds politiques de la nation anglaise. Le Roi de Bohême et de Hongrie ne sera point Empereur ou le sera à des conditions imposées par le reste de l'Empire; nous devons les surveiller partout et prévenir impérieusement toutes celles qui nous seraient désavantageuses; il existe deux moyens que je regarde comme immanquables et que je ne pourrais, je l'avoue, voir rejeter

[1] L'empereur Léopold était mort le 1er mars.

On lit dans le *Moniteur* du 18 mai : « Il est certain que la position des affaires est entièrement changée par la mort du souverain... François n'est dans ce moment que chef de la maison d'Autriche. Les engagements récents de son père avec d'autres puissances le liaient peut-être plus comme chef de l'Empire que comme chef de cette maison; François ne peut donc pas avoir, quant à présent, l'obligation de suivre les engagements de son père qui dérivent de l'arrêté du Collège, du *conclusum* de l'Empire et de la convention de Pillnitz... »

encore sans concevoir de violents soupçons sur la bonne foi de ceux qui s'y opposeraient. Le premier est votre retour en Angleterre avec des ouvertures un peu plus positives, appuyées d'une escadre de vingt vaisseaux prêts à faire voile pour l'Inde. Si tout le monde le croit impossible, je me charge de trouver des officiers, de l'armer, de l'équiper, et je réponds qu'elle sera subordonnée. Chaque jour d'expérience me prouve qu'il a fallu se donner presque autant de peine pour établir l'indiscipline que pour rétablir la discipline. Avec une telle escadre derrière votre négociation et ce que *vous,* vous avez de talents, il vous sera facile de faire entendre à l'Angleterre que vous la rendrez un peu responsable des démarches que pourront faire ceux de ses alliés sur qui son influence est connue.

Le second moyen, plus facile et au moins aussi sûr, est de réduire à une excellente défensive l'armée de M. de Luckner et celle de M. de Lafayette et de reverser sur celle du Nord tout ce que l'on en pourra tirer de troupes, et surtout de cavalerie, et de commencer dès ce moment un cantonnement de soixante mille hommes jusques à ce que l'on puisse camper sur notre extrême frontière. Nous serions alors en mesure de déclarer au Roi de Hongrie que nous désirons maintenir la paix, mais qu'à sa première réponse ambiguë ou à la première marche de ses troupes qui pourrait nous inquiéter, nous entrerons sur-le-champ en Brabant. Si ses dispositions pour nous sont mauvaises, cette mesure me paraît indispensable, et si elles sont bonnes, elles lui fourniront une

réponse convenable aux sollicitations qui lui seront faites de se déclarer contre la France; mais il n'y a pas un moment à perdre, car, quel que soit son caractère, on le rendra forcément notre ennemi si nous laissons impunément des troupes étrangères s'approcher de nous.

On s'occupe encore en Europe d'un congrès relatif à nos affaires, et je crois que l'on s'en occupe au moins autant en France. Je crois M. de Luckner et M. de Lafayette trop bons citoyens pour résister sans des raisons irréplicables, à la proposition de renforcer l'armée que les circonstances semblent devoir rendre la plus active.

Nous ne sommes pas très tranquilles dans ce moment; on cherche presque partout à embaucher nos soldats, et des officiers en sont accusés dans plusieurs garnisons. Nous avons à Guise un régiment de cavalerie en insurrection d'après ces inquiétudes. On cherche aussi à fomenter des troubles pour les grains. On a voulu, hier, mettre nos pauvres en insurrection parce que la municipalité n'avait pas pu changer leurs billets de confiance contre des sous, et comme ils sont huit ou dix mille, cela a donné quelques moments d'inquiétude. Avec quelques précautions, cela n'est pas dangereux. Le résultat de tout ceci est que je ne puis quitter Valenciennes quarante-huit heures dans ce moment sans un véritable danger de troubles intérieurs.

XLIV

BIRON A DUMOURIEZ

A Valenciennes, le 19 mars 1792.

Vous êtes, Monsieur, ministre du département le plus important, vous le connaissez mieux que personne, et vos talents et votre patriotisme doivent vous donner une grande influence dans le conseil du Roi. Nos principes politiques et constitutionnels ont si constamment été les mêmes depuis bien des années, que je regarde comme un devoir de l'amitié de vous soumettre quelques réflexions qui fixeront peut-être votre attention.

La mort de l'Empereur est un avantage pour nous, en ce qu'elle change les circonstances et les intérêts de plusieurs puissances, en nous laissant dans la même situation, puisque nous ne voulons ni ne pouvons vouloir que la paix générale et le maintien de notre liberté; nous savons donc ce que nous avons à faire, tandis que les autres ne le savent pas encore, et nous pouvons gagner sur eux tout le temps de leur incertitude. Il serait aussi coupable que dangereux de ne pas profiter de cette faveur du ciel; les moyens les plus certains me semblent être ceux-ci : 1° un rappro-

chement avec l'Angleterre, et il n'est pas impraticable, quoique le ministère soit contraire à notre révolution et qu'une grande partie de l'opposition soit aristocrate. La très grande majorité de la nation est absolument décidée à ne pas nuire à la constitution française, et voici le véritable état de la question. Le Roi et le ministère ne veulent aucune espèce de rapprochement avec la France et n'ont rien à redouter de la surveillance de l'opposition à cet égard. Mais, plus sûrement encore, la nation ne permettra pas que le Roi et le ministère lui fassent risquer une guerre, pour laquelle elle a la plus forte répugnance, par condescendance pour les passions particulières du Roi et de ses ministres ; cette négociation doit être menée très différemment de toute négociation ordinaire dont la progression reste ensevelie dans le secret du cabinet et le succès dépendant de la volonté des intérêts, de la fantaisie des ministres ; les deux nations doivent être associées au détail et à la marche de celle-ci. Nous demandons franchement et amicalement des explications positives à l'Angleterre. Il ne doit pas nous suffire qu'elle ne veuille pas encore nous faire du mal et qu'elle nous renvoie à ses alliés pour l'avenir. Après le bonheur de n'avoir pas d'ennemis, le plus grand est de connaître tous ceux que l'on a.

Les différentes opinions qui agitent l'Angleterre nécessitent les mesures qui peuvent donner un grand poids aux ouvertures qu'il est convenable de faire. Vingt vaisseaux armés et prêts à mettre à la voile

pour l'Inde en imposeront à toutes les intrigues royales anglaises, et la nation, je le répète, ne permettra pas au ministère, au Parlement même, de courir le risque d'une guerre avec la France; une telle guerre peut, en effet, présenter des suites désastreuses et probables à une nation qui n'a d'autre hypothèque à donner à une dette immense que son crédit. Personne ne peut calculer le bouleversement que produirait à Londres la chute de la Compagnie des Indes, et tout le monde le sait. Il y a peu de jours encore que l'on opposait avec publicité les obstacles insurmontables que l'on rencontrerait pour armer une escadre, et l'on faisait écrire par les officiers généraux qu'il n'était plus possible de servir et que la France n'avait plus de marine. Mais M. de La Coste est un bon citoyen, un homme vertueux; il connaît parfaitement la marine, il a sa confiance; il trouvera les moyens d'armer une escadre, j'en réponds sur ma tête, et s'il avait besoin d'aide, je me chargerais volontiers de lui trouver des matelots et peut-être même des officiers sans quitter mon poste. Notre ami La Touche y mettra le même zèle avec plus de moyens encore; d'ailleurs, je ne saurais trop le dire, cette escadre remportera de grandes victoires politiques sans sortir de la rade de Brest.

Voici quel est l'autre moyen, plus simple, plus facile, plus indiqué. Nous avions perdu un temps précieux, et après des préparatifs de guerre ruineux, nous attendions dans l'inaction que Léopold fut prêt et cernât nos frontières de nombreuses armées. Un événement imprévu

a retardé pour nous la pendule politique de l'Europe. Il faut que le Roi de Hongrie choisisse, repousse, cherche des alliés. Nous avons le temps de prévenir les conditions que l'on voudra mettre à son couronnement. Si ses intentions sont mauvaises, nous ne pouvons prendre des mesures trop fortes et trop promptes, et si elles sont bonnes, nos précautions lui fourniront une réponse convenable à faire aux puissances qui le solliciteraient de se déclarer contre la France. Nous n'avons d'autre parti à prendre que de réduire à une forte et excellente défensive les deux armées de MM. de Luckner et de Lafayette et de faire refluer tout ce qu'il serait possible d'en tirer sur l'armée du Nord, en cavalerie surtout, pour commencer sur-le-champ un cantonnement le plus considérable possible (jusqu'au moment très prochain où l'on pourra camper). Sur les frontières du Brabant, nous serions alors en mesure de déclarer au Roi de Hongrie que nous désirons maintenir la paix, mais qu'à sa première réponse ambiguë, à la première marche de ses troupes qui pourrait nous inquiéter, nous entrerons dans le Brabant. Il n'y a pas un moment à perdre; quel que soit le caractère du Roi de Hongrie, on le rendra forcément notre ennemi, si nous laissons impunément des troupes étrangères s'approcher de nous. On s'occupe encore beaucoup en Europe d'un congrès relatif à nos affaires, et je crois que l'on s'en occupe au moins autant en France.

Sous l'ancien régime, il n'y avait pas de besoin qui pût déterminer à oser affaiblir l'armée d'un général

très en faveur, mais nous ne devons pas craindre de si criminels ménagements quand nous voyons le Roi composer ses conseils de citoyens distingués par leur patriotisme et leur attachement à la constitution.

XLV

TALLEYRAND A BIRON

Paris, le 21 mars 1792.

Je suis arrivé ici, mon cher Lauzun, au milieu de tous les grands événements. Je les ai tous appris à la fois. — Voilà une grande circonstance[1] ! Nous donnera-t-elle la guerre? change-t-elle absolument notre position? Si nous pouvions retarder la nomination d'un Empereur, nous aurions fait une grande chose ; c'est à cela surtout que le nouveau ministre des affaires étrangères doit travailler. Il faut exciter toutes les ambitions en Allemagne et suivre un plan bien complet

[1] « La mort de Léopold est un grand événement pour l'Europe... Sans doute les cours qui avaient concerté de vastes plans avec Léopold, feront tous leurs efforts pour les faire adopter aussi à son successeur ; elles feront plus, elles profiteront de la jeunesse inexpérimentée, du caractère vif et décidé, de l'humeur guerrière de François, pour pousser leurs projets avec plus de vivacité. On reprochait à Léopold de la lenteur, de l'indécision qui tenaient à son caractère circonspect, conciliant et pacifique... » (Extrait du *Moniteur universel.*)

avec l'Angleterre. — On va faire une quatrième armée dans le Midi; c'est à vous qu'on la destine. Dumouriez, à qui j'en ai parlé, me l'a dit; il la voulait s'il n'eût pas été ministre; il la veut pour vous aujourd'hui. — Mon opinion est qu'il faut absolument que vous veniez ici; car ce n'est qu'en présence que les choses s'arrangent. Voici le plan tout entier. Beaucoup intriguer en Allemagne, parler d'une manière très haute à l'Espagne et à la Sardaigne et négocier amicalement avec l'Angleterre. — Si nous avons la guerre, l'armée du Midi sera fort en activité. — Vous ne me dites pas un mot de vos affaires. — Est-ce que vous ne vous décidez pas à passer par-dessus le désagrément des controverses sur tout cela avec monsieur votre père? Il faut s'assurer de son moment *de zèle* et s'assurer à dater d'aujourd'hui de la tranquillité pour l'avenir : — c'est de plus le véritable moment de payer des dettes; elles n'ont jamais été moins chères. — Si vous avez ici des choses que vous préfériez faire faire ou faire dire par un autre, je suis à toute heure à vos ordres. — Je vous prie de me mander vos projets; *je compte retourner en Angleterre vers le* 10 *ou* 12 *avril*. Si vous étiez à Valenciennes, j'irais y passer vingt-quatre heures avec vous; — si vous devez revenir ici, à quelle époque y reviendrez-vous? — Les nouveaux ministres de l'intérieur et des contributions ne sont pas nommés. Il est important qu'ils marchent d'accord avec M. Dumouriez et M. de La Coste, sans quoi l'administration serait encore déchirée par ceux qui doivent la fortifier. Il me paraît

que le ton des dépêches de Dumouriez est bon; il est absolument à la révolution. M. de La Coste me paraît être fort considéré : s'il nous conserve les colonies, il sera bien habile. — Les dernières nouvelles de Saint-Domingue [1] sont bien mauvaises.

Adieu, etc.

XLVI

TALLEYRAND A BIRON

Paris, le 23 mars 1792.

On fait partir M. de Wittgenstein [2] demain pour Avignon, et on lui donne le commandement de toutes les troupes du Midi. J'ignore à quoi tient ce changement. C'est vraisemblablement parce qu'il a été nécessaire de faire partir sur-le-champ quelqu'un pour Avignon. Je demanderai aujourd'hui à M. Dumouriez ce que tout cela veut dire. C'est lui qui m'avait dit positivement que vous auriez l'armée du Midi. — Le nouveau ministère est tout à fait dans le même sens [3]; j'espère

[1] Voir la séance du mercredi 21 mars, de l'Assemblée législative.

[2] M. de Wittgenstein commandait la seconde division de l'armée du Nord.

[3] Le 16 mai, lord Gower annonçait le nouveau ministère à lord Grenville :

« Conformément aux instructions de Votre Excellence, je saisirai

qu'ils agiront bien ensemble, et qu'enfin nous aurons une administration. Les nouvelles de l'extérieur ne paraissent pas changer notre position. — Il paraît que l'on veut suivre la marche tracée par Léopold. — C'est vers cette idée et vers le Roi de Prusse, comme chef, que tous les esprits de l'Allemagne se portent. Dumouriez paraît mettre beaucoup d'activité dans son département; — ses dépêches sont bien au fond, mais n'ont

la première occasion d'entretenir de l'affaire des créanciers de Tabago le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Dumouriez, maréchal de camp, précédemment commandant à Cherbourg, et attaché, pour le service diplomatique, à l'administration du duc de Choiseul. On assigne le ministère de l'intérieur à M. Dietrich, maire de Strasbourg. Ces deux personnages ont fait partie du club des Jacobins.

« On prétend également que M. Clavière, actuellement membre de cette société, et ami intime de MM. de Condorcet et Brissot, sera nommé ministre des contributions. Compatriote de M. Necker, il rivalise avec lui au point de vue de la compétence en matière de finances. M. de Grave, ministre de la guerre, irréprochable au point de vue de la vie privée, s'est fait une réputation dans le monde littéraire, il a participé à l'éducation des enfants du duc d'Orléans.

« Le ministre de la marine, M. de La Coste, a été chef de bureau dans le département même dont il détient aujourd'hui le portefeuille. On n'est pas encore fixé quant au titulaire du ministère de la justice. » — Le Roi communiquait dans la séance du 24 mars à l'Assemblée le nouveau ministère. Le ministre de l'intérieur était Roland et non Dietrich.

« J'avais choisi pour mes premiers agents, disait le Roi, des hommes que l'honnêteté de leurs principes et de leur opinion rendait recommandables. Ils ont quitté le ministère; j'ai cru devoir les remplacer par des hommes accrédités par leurs opinions populaires, etc. »

Le ministre de la justice ne sera désigné qu'ultérieurement. Ce sera M. Duranton de Bordeaux; dans son discours de réception à l'Assemblée, dans la séance du 16 avril, il fera ressortir qu'il a consacré vingt ans de sa vie à la solitude, se livrant exclusivement à l'étude des œuvres de Rousseau et d'autres grands écrivains politiques.

pas assez de noblesse de style; et c'était nécessaire dans le nouveau système. — N'êtes-vous pas dans l'admiration de la hausse de nos changes? — Le papier sur Paris se fait avec une facilité étonnante; cela doit effrayer les émigrés au moins autant que toutes nos armées, — car, si le mal-être intérieur passe, nous serons d'une force irrésistible. — M. Le Normand a fait banqueroute, et ce n'est pas la dernière que les spéculations sur les changes feront faire. — Où en êtes-vous de vos affaires? les suivez-vous? c'est là qu'il faut chercher le bonheur. Dans deux ans, il sera là tout entier pour nous qui ne sommes plus jeunes.

Adieu, je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur.

XLVII

BIRON A TALLEYRAND

Valenciennes, le 26 mars 1792.

J'ai reçu avant-hier votre lettre par Beauharnais, et je vois avec chagrin que nous différons beaucoup d'opinion dans les circonstances actuelles; croyez-moi, elles sont telles que ce n'est plus des hommes qu'il faut s'occuper, mais bien positivement des choses. Intriguer

en Allemagne, ou ailleurs, ne réussira plus même aux plus heureux ; vos intrigues en Allemagne n'exciteront point d'ambition, ne retarderont point l'élection d'un Empereur.

Nous n'avons ni secours ni argent à promettre aux autres puissances, nous n'avons point de bien à leur aire ; nous ne pouvons leur faire que du mal ; nous devons nous borner à leur en imposer par un maintien ferme et soutenu, et les seuls moyens sont, je ne cesserai de le répéter, une escadre prête à faire voile pour l'Inde et une armée prête à entrer en Brabant.

Il est impossible que vous ayez beaucoup à vous plaindre du Roi de Hongrie, ni même du Roi de Prusse, tant que vous pourrez faire la révolution de Brabant qui très probablement entraînera celle de Hollande ; il n'y faut plus penser si vous avez la maladresse de réduire l'armée du Nord au seul pied de défensive, et cela pour rendre active la seule qui ne dût jamais l'être et la faire commander par le moins expérimenté de nos trois généraux, quand le plus habile ne serait pas trop bon pour la circonstance. Dites-leur donc que s'ils veulent absolument que le destin de la France dépende de la médiocrité de M. de Lafayette, il faut au moins se ménager les moyens de le soutenir s'il est battu : M. de Rochambeau peut seul lui donner du secours, mais il ne faut pas le laisser dans un strict état de défensive qui ne lui permette pas de rien détacher. On a persuadé au ministère et même à M. de Rochambeau que c'était la révolution de Liège qu'il

fallait faire; son succès n'entraînera certainement ni le Brabant ni la Hollande, et celle du Brabant eût nécessairement entraîné Liège. Si l'on est invariablement décidé à cette absurde sottise, il faut du moins la faire le moins mal possible, car enfin M. de Lafayette peut éprouver un revers tel qu'il donne l'entrée de la France, inonde la Champagne de cavalerie ennemie et ne laisse guère d'obstacles à redouter à l'armée autrichienne, si elle ne peut être arrêtée par une partie de la nôtre. Songez donc que M. de Rochambeau n'a pas quatre mille chevaux dont il puisse disposer et qu'il doit garder des plaines immenses et empêcher des pointes qui désoleraient tout le pays. J'ai écrit tout cela à Dumouriez. Dites-lui encore que son caractère tranchant peut seul tout sauver, qu'il ne souffre pas que pour des mouvements intérieurs qui n'existent pas encore, que pour des troubles dans le Midi qui s'apaiseraient d'eux-mêmes, on livre le nord de la France, Paris, et ce qui est cent fois plus dangereux, *l'opinion*.

C'est aujourd'hui le 2 avril, cette lettre est commencée depuis six jours sans que j'aie pu la continuer; une foule de petits événements plus importuns qu'importants ne m'ont pas laissé une minute à moi. Je ne puis penser à quitter ceci même pour vingt-quatre heures, quand bien même ma présence serait nécessaire à mes affaires à Paris, et je suis bien loin de le croire. J'ai envoyé à M. Pays tous les éclaircissements relatifs à mes affaires en Angleterre, car il faut commencer par quelque chose, par le plus

pressé. J'attends la réponse de mon père. Je ne crois pas autant que vous à son désir de payer mes dettes; c'est que j'ai vu la lettre de M. de La Borde écrite de sa part à M. du Tems. Cette lettre ne disait pas un mot d'argent et le priait seulement de venir me consoler dans ma prison et m'offrir apparemment de recevoir tous ses sacrements, et disait positivement que de peur de trop s'engager, il ne pouvait promettre en aucune manière de venir à mon secours. Ses propos sont toujours les mêmes, ils sont seulement très différents vis-à-vis des gens d'affaires que les trois quarts et demi du temps il ne veut pas écouter du tout. Il est entièrement conduit par des aristocrates de toutes les classes dont je vois que le principal but est de m'éloigner et de me mettre tout à fait hors du jeu, et j'ai tout lieu de croire que M. Pays est un des plus ardents et des plus cachés. Il m'a fait parvenir indirectement, de différentes manières, que si je voulais sur-le-champ partir pour la Corse, quand j'y serais une fois, je serais parfaitement content de mon père; que sans cela, je ne pouvais en attendre aucune facilité. J'ai fait dire à mon père par madame de Gontaut que s'il ne décidait rien sur mes affaires en Angleterre, je ne laisserais sûrement pas dans l'embarras les gens qui avaient répondu pour moi, et que je retournerais à Londres me remettre en prison (ce que je ferais, je vous jure). Il en a été très frappé et a dit qu'il me répondrait et prendrait des arrangements. Je les attends.

Savez-vous que l'on dit beaucoup à Valenciennes

que le Roi devait venir se mettre à la tête de notre armée, et que ce serait une chose faite si on avait pu m'en tirer? M. de Rochambeau aurait été retenu à Paris sous quelque prétexte, M. de Crillon serait revenu prendre le commandement de Valenciennes et aurait tout facilité, s'il n'eût pas été arrêté lui-même, ce qui était à peu près sûr. On dit à présent que c'est à Metz qu'il doit aller, que c'est pour cela que M. de Lafayette commande l'armée du Centre et qu'elle est la seule prête à entrer en campagne : vous sentez bien que je crois tout cela. J'ai la certitude qu'il en a été fortement question; je ne sais ce qui en a été convenu.

On dit que Chauvelin va ministre plénipotentiaire en Angleterre; on ne pouvait faire un meilleur choix, car ce jeune homme est plein d'esprit et voit à merveille. Mais ne perdez jamais un instant de vue que vous ferez tout ce que vous voudrez si vous êtes appuyé par une escadre, et que l'on se moquera de vous deux si vous ne l'êtes par rien. Je serai charmé de vous voir vingt-quatre heures, une bonne conversation entre nous peut ne pas être inutile. Adieu, je vous aime et je vous embrasse de tout mon cœur.

XLVIII

DUMOURIEZ A BIRON

Paris, le 27 mars 1792.

Vous jugez, Monsieur et ancien ami, avec quel plaisir j'ai reçu vos deux lettres du 18 et du 24. Prenez-vous-en au désordre d'une première prise de possession d'un département *in reatu,* du retard de ma réponse. Mon cœur ne sera jamais en faute avec mon honorable ami Biron. Il y a longtemps que nos opinions et nos sentiments s'accordent. Voici le moment venu de mettre à exécution pour une nation libre ce dont on nous a écartés sous le despotisme absurde des ministres. Vous êtes, mon ami, un des plus forts arcs-boutants de ma machine politique et militaire. Je garde précieusement les réflexions de votre lettre du 18. Nous nous écrirons plus à fond à cet égard, lorsque j'aurai débrouillé le chaos dont je me suis chargé. Je ne veux entrer aujourd'hui dans aucun détail. La lettre sévère de M. de Grave vient non de lui, mais de ses bureaux, c'est un récitatif obligato-bureaucratique ; au lieu de vous en courroucer, il faut en rire.

D'ici au 1er mai, nous saurons à quoi nous en tenir sur l'exécution ou la cessation du Cartel ; je prévois

avec plaisir qu'à la tête des troupes de la Nation, vous commanderez bientôt une armée autrichienne dont nous nous servirons parfaitement contre les despotes. Je vous écrirai plus clairement à cet égard, et vous ne resterez pas oisif, si Dieu me prête vie ministérielle.

En attendant, puisqu'on vous ordonne d'être scrupuleux sur l'observation du Cartel, devenez de votre côté minutieux et tracassier sur son inobservation de la part des Autrichiens. Je ne suis pas fâché que vous leur donniez ce genre d'inquiétude, en y mettant cependant la prudence qui est en vous.

Notre crise actuelle ne peut plus durer. J'ai donné aux négociations une tournure franche et décisive qui va faire cesser toutes nos perplexités. Je vous embrasse, etc.

P. S. — Nous avons besoin entre gens honnêtes et forts de nous aider pour sauver la patrie et la constitution.

XLIX

RÉFLEXIONS POUR LA NÉGOCIATION D'ANGLETERRE EN CAS DE GUERRE.

Paris, le 30 mars 1792.

Si nous ne pouvons prévenir ni empêcher la guerre contre l'Empereur, le Roi de Prusse et le Corps germanique, nous serons obligés, pour l'éloigner de nos frontières, et surtout de Paris, de marcher dans les Pays-Bas, qui deviendront le théâtre des expéditions militaires.

Il est possible que l'Angleterre, en vertu de son traité de La Haye avec feu Léopold et la Hollande, prenne ombrage de l'envahissement de ces belles provinces et fasse semblant de croire que nous voulons les joindre à l'Empire français.

M. de T... doit préparer ses réponses aux chicanes que cet événement amènera dans sa négociation.

Il doit d'abord partir d'après le fait. C'est que lorsqu'il aura à traiter sur cette matière, nous serons déjà sur la Meuse avec un corps de soixante mille hommes dans le pays de Liège, qui se trouvera en révolution, ayant derrière nous les Pays-Bas, qui seront aussi en

révolution, et prenant en avant et sur nos flancs nos propagandistes, soutenus de baïonnettes.

Alors, M. de T... dira au ministre anglais, si celui-ci se porte à des menaces :

— Vous avez été sage jusqu'à présent, vous avez été généreux, vous avez respecté nos embarras, nous vous déclarons que l'envahissement dont vous voulez faire le prétexte d'une menace contre nous, est un acte purement défensif. Nous portons la guerre dans les États de la maison d'Autriche pour éviter notre ruine en opérant la sienne, pour la punir de l'ingratitude et de la mauvaise politique avec lesquelles elle sacrifie une alliance aussi avantageuse que la nôtre à de vains préjugés. Nous vous attestons qu'il est contre les principes de notre constitution de conquérir. Nous déclarons que nous ne voulons point garder les Pays-Bas ni les joindre à notre Empire. Il est possible que la maison d'Orange, par la crainte de voir réveiller le parti des patriotes hollandais, se croie obligée de se joindre à nos ennemis, lorsqu'elle nous verra établis dans la Belgique. En ce cas, ce qui peut résulter de cette déclaration n'est pas dangereux pour nous, mais est incalculable en esprit de liberté et de révolution.

Ainsi, comme il ne peut résulter qu'un très grand malheur pour la maison d'Orange, et une grande révolution en Hollande, si ce cas arrive, vous, ministère anglais, vous devez bien peser quels sont vos avantages ou vos désavantages à l'appui du système stathoudérien en Hollande, et comme, vraisemblablement, vous avez

arrangé vos calculs politiques avec la Hollande sur cet état de gouvernement, vous devez employer toute votre influence à neutraliser le parti stathoudérien, pour que l'état de choses qui vous est avantageux avec ces alliés subalternes continue à subsister; si vous prenez un autre parti, si vous ne retenez pas la faction stathoudérienne, si vous poussez les Hollandais à se déclarer contre nous, il en résultera que vous serez sortis du sage système de neutralité qui vous distingue, à notre égard, de tous les autres gouvernements de l'Europe, et que vous serez entraînés à courir la chance d'une guerre contre nous. En ce cas, calculons sur nos succès possibles. Vous ferez du mal à notre commerce par votre corsairage; mais, par là, vous anéantirez le vôtre même, en rompant tous vos liens commerciaux avec nous. Vous désolerez nos côtes de la Manche et de l'Océan; mais si vous vous avisez de vouloir faire des descentes, vous trouverez partout des hommes libres et courageux qui vous feront repentir de vos ruineux armements. Vous serez obligés, comme dans la guerre de 1756, de soudoyer une armée très dispendieuse dans la basse Allemagne et de payer une partie des frais de la guerre, qui tomberaient en entier sur la maison d'Autriche si vous ne vous en mêliez pas.

Quel dédommagement retirerez-vous de cette guerre, en vous supposant même des succès? Vous prendrez nos colonies? C'est peut-être nous rendre service; car il faudra que vous vous prépariez à y soutenir l'affreuse guerre des noirs : il faudra que vous versiez des tré-

sors pour rétablir les habitations; il faudra que vous accordiez des droits civils aux mulâtres; ces droits s'étendront des mulâtres aux nègres libres, et de ceux-ci aux esclaves. Il faudra que vous entreteniez dans les Antilles françaises de très grosses garnisons et des stations très dispendieuses. Cependant, l'exemple se trouvera donné dans vos propres possessions, et elles se trouveront elles-mêmes exposées aux mêmes fléaux que les nôtres.

Je suppose qu'avec beaucoup de temps et de dépenses, vous veniez à bout de les pacifier et de les faire fleurir, croyez-vous que les Espagnols puissent vous laisser jouir tranquillement de la plus belle moitié de l'île de Saint-Domingue? Que déjà pénétrés et coupés dans le golfe du Mexique par votre importante colonie de la Jamaïque, par vos établissements au Mosquitos, à Honduras, à Campêche; par votre commerce interlope avec la Nouvelle-Espagne et le Mexique, ils souffrent que toutes leurs communications soient interceptées par la ceinture entière des Antilles dans les mains d'une seule puissance?

Les Espagnols ne seront pas vos seuls ennemis. Les Américains ne peuvent compter sur la stabilité de leur liberté que d'après le partage des îles de l'Amérique entre plusieurs puissances européennes.

C'est cette balance politique qui les met dans le cas de n'avoir qu'une marine marchande; mais dès qu'ils verront que la sûreté de leur constitution et tout leur commerce pourront, par votre envahissement des An-

filles, devenir entièrement dépendants de vous, ils formeront bien vite une marine militaire pour s'opposer à votre trop grande puissance. Ils deviendront une puissance navale de plus que vous aurez à combattre, et qui se joindra aux Espagnols, aux Hollandais et à nous-mêmes pour vous arracher le fruit de vos usurpations. Nous-mêmes, après la fin de cette guerre, que nous soutiendrons avec énergie et même avec succès, parce qu'il est impossible que des opérations militaires combinées entre tant de puissances puissent réussir et parce que la rage de la liberté gagnera tous les stipendiaires qui viendront se frotter contre nous; nous-mêmes, dis-je, nous vous laisserons peut-être en ce moment régner sur les mers pour ne pas faire deux guerres à la fois; mais dans deux ou trois ans, nous rentrerons sur nos flottes, et nous irons reprendre les possessions que vous nous aurez usurpées. Enfin, supposons que cela n'arrive pas, n'ayant pas assez d'argent, après une guerre de terre, pour en recommencer une de mer, nous aurons une garantie dans nos mains. Cette garantie sera ces mêmes Pays-Bas, que nous tiendrons pendant tout le cours de notre négociation, qui nous dédommagera au centuple de colonies qui font en ce moment l'objet de notre inquiétude et de notre ruine. Alors, vous nous aurez rendus conquérants malgré nous, puisque nous serons obligés de garder ces belles provinces en nantissement de ce que vous nous aurez enlevé.

Calculez alors la perte de l'alliance de Hollande, l'ou-

verture de l'Escaut, et tout ce que vous avez à craindre d'un surcroît de population de cinq ou six millions d'hommes, et de la possession d'un pays riche et abondant. Vous seuls aurez porté atteinte à notre constitution, vous seuls nous aurez forcés d'étendre notre puissance en propageant notre esprit de liberté.

Au lieu que si vous restez neutres, nous sommes sûrs de démembrer la ligue nombreuse, mais peu solide, de nos ennemis. Vous pouvez même nous aider à contenir le Roi de Prusse et la Hollande; dans ce cas, vous devenez nos bienfaiteurs et nos alliés naturels; nos rivalités cessent, et nous devenons conjointement les arbitres de la paix ou de la guerre dans tout l'univers.

L

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES A CHAUVELIN

Paris, le 30 mars 1792.

Le Roi, Monsieur, vous a nommé ministre plénipotentiaire à Londres[1]; en vous chargeant de cette

[1] Le même jour, Gower écrit à Londres :

« 30 mars 1792.

« J'apprends que l'on se propose d'envoyer immédiatement en Angleterre, avec le titre de ministre plénipotentiaire, M. de Chau-

mission auprès d'un peuple libre depuis longtemps, il vous confie les grands intérêts d'une nation qui vient de conquérir la liberté. Sa Majesté est persuadée d'avance que votre conduite sera dans toutes les circonstances l'expression de vos sentiments et de vos principes pour la Constitution. C'est ainsi que vous répondrez à la confiance du Roi, c'est ainsi que vous devez être assuré de la conserver.

Je vous prie, Monsieur, d'être convaincu de ma satisfaction à vous annoncer cette marque particulière de la bienveillance de Sa Majesté.

velin, l'un des maîtres de la garde-robe du Roi, un jeune homme de principes antiaristocratiques, ami de M. de Narbonne et de M. de Périgord ; ce dernier doit l'accompagner; il mettra à son service sa compétence en matière de négociation, sans enfreindre le décret de la dernière Assemblée. »

Étienne Dumont raconte, dans ses Mémoires, que M. de Chauvelin s'étant aperçu qu'on lui donnait un grand titre, mais qu'on lui ôtait la réalité du pouvoir, hésita à se rendre en Angleterre.

Il n'avait guère d'illusion à se faire à cet égard : voici les termes dans lesquels le ministre des affaires étrangères l'avait proposé au Roi dans son rapport du 28 mars :

« Il est nécessaire que cet adjoint soit entièrement dans la main de Talleyrand, et ne puisse rien faire seul et de lui-même, n'étant absolument qu'un prête-nom. Je propose pour cette adjonction M. de Chauvelin, qui convient à M. de Talleyrand.

« Je propose de faire partir sur-le-champ pour Londres M. de Talleyrand, qui a déjà entamé une négociation fort bien conduite dont je rendrai compte au Roi par extraits.

« J'achève pour ce négociateur une instruction pour le cas de guerre que nous prévoyons.

« Comme d'après les décrets il ne peut avoir de titre pour sa mission d'Angleterre, je propose au Roi de lui donner un adjoint avec le titre de ministre plénipotentiaire. »

LI

DUMOURIEZ A BIRON

Paris, le 3 avril 1792.

J'ai désiré un moment, mon brave, spirituel et franc ami, que vous commandassiez l'armée du Midi ; j'ai appris votre refus avec chagrin, surtout quand cela ne m'a plus regardé, car c'était une escobarderie de Narbonne de m'enlever un poste que j'avais créé. A présent, je suis très aise que vous soyez à portée de faire l'avant-garde et le corps agissant de l'armée du Nord en cas de guerre.

Ne murmurez pas sur l'enlèvement d'une division au respectable général que vous aimez tant et à si juste titre. En cas d'événement, il ne manquera ni de troupes ni d'occupation. Je me suis fait toutes les mêmes objections que je trouve dans votre lettre et peut-être de plus fortes encore ; mais je vous expliquerai un jour les motifs des ministres à cet égard, et vous les approuverez. En attendant, préparez-vous à être bientôt très employé, si, comme je le prévois, le prince de Kaunitz répond aussi impudemment *aux hommes accrédités par leurs opinions populaires, qu'aux gens recommandables*

par leurs principes estimables[1]. Nous ne provoquerons point, mais nous n'avons pas le temps d'endurer plus longtemps, et vous verrez par la manière dont l'Assemblée a reçu mon annonce de la *seconde aux Jacobins* que la troisième sera très mal venue, et que la nation française sera forcée à une alliance offensive et défensive avec ce club, après trois déclarations de guerre de la maison d'Autriche et des puissances de l'Europe *concertées*. En attendant, préparez-vous à faire des niches à vos voisins, et si, sous huit jours, je n'ai pas une réponse catégorique, non seulement laissez arriver les déserteurs armés ou non, mais même les corps entiers s'ils se présentent. Je vous prierai en ce cas de les envoyer à Paris, où leur promenade fera un beaucoup meilleur effet que la promenade du Château-Vieux. Ma première lettre pourra décider vos démarches à cet égard, et je serai parfaitement clair avec vous pour faire trotter votre tête et votre cœur.

Je viens d'apprendre la mort du pauvre Leben en Pologne, et on m'a remis ses papiers. Je renvoie l'Évêque d'Autun à Londres avec le jeune Chauvelin; les décrets m'y obligent. Ils iront fort bien ensemble. J'ouvre quelque négociation d'un genre nouveau. C'est bien tard, mais ce n'est pas ma faute. Je voudrais avoir un Biron à mettre partout. J'en voudrais surtout un dans mon cabinet et encore mieux à ma place. Vous

[1] Ce sont les expressions du Roi annonçant la démission de l'ancien ministère et la formation du nouveau, dans sa lettre lue à l'Assemblée dans la séance du 24 mars.

êtes nécessaire à la vôtre. Comptez sur ma franche et tendre amitié.

LII

TALLEYRAND A BIRON

Paris, le 5 avril 1792.

Il est positivement décidé, mon cher Lauzun, que votre général Rochambeau ne retourne pas. Il traînera ici, parlera d'eau dans la poitrine[1], sera à la veille de partir et restera. C'est de son intérieur qu'on tire tout ce que je vous dis là. — Il faut que ce soit vous qui commandiez, si l'on fait quelque chose; dites-moi quel en est le moyen; c'est-à-dire, dites-moi quel est le plus ancien pour qu'on l'envoie ailleurs. Vous savez bien qu'en vertu de votre charmant décret de la Montagne, vous ne pouvez rien commander que par ancienneté : ainsi il faut se défaire de tout ce qui est plus ancien que vous. — Mon opinion est que vous allez, d'ici à quinze jours[2], être dans la plus grande activité; on attend la

[1] Portail, qui soignait le maréchal de Rochambeau, le déclarait atteint d'hydropisie.

[2] Le 14 avril, Biron écrira au fils du maréchal de Rochambeau :

« J'ai reçu, mon cher Rochambeau, la lettre du général Beaulieu et votre réponse. Je crois que vous allez être promptement débarrassé de cette correspondance, car le général Dalrymple, parti hier à

réponse du Cabinet de Vienne, et on la prévoit.— Vous savez que Dumouriez a toujours été à l'idée d'attaquer, il y est plus que jamais [1]. — Tout ce qui nous tourmente dans l'intérieur l'y porte. Il faut que nous sachions par vous ce que nous devons faire faire à M. de Grave et à M. Dumouriez. — Mon projet est de partir pour l'Angleterre à la fin de la semaine prochaine; je vous y tiendrai fort au courant de ce que nous y ferons. Je ne doute pas que vous n'approuviez le choix de Chauvelin; c'est l'opinion que vous en avez qui m'a décidé à le demander. Il y a bien longtems que je n'ai reçu de vos nou-

six heures du soir de Paris, sort de chez moi et me dit que, quelques instants avant son départ, la réponse du roi de Hongrie était arrivée et qu'elle était tellement insolente qu'elle rendait la guerre indispensable, et que l'on disait hautement que nos opérations offensives seraient immédiates. Ne divulguez cependant pas cette nouvelle, je vous prie, qu'elle ne vous soit parvenue par quelque autre voie. J'imagine que j'aurai des nouvelles ce soir ou demain. Je vous les communiquerai sans perdre de temps. »

[1] Il était exactement renseigné.

Le 14 avril, Dumouriez écrira à Biron :

« M. Marais, mon cher Biron, passe par Valenciennes et va à Bruxelles pour agiter les États, car il faut faire tout le mal possible aux Autrichiens. Vous pouvez vous ouvrir à lui sur vos projets, il est parfaitement sûr, franc et hardi. Vous pouvez par lui ouvrir une correspondance particulière avec M. Ruelle, secrétaire de légation, ainsi que M. Marais; suivez très vivement le projet d'embauchage; allez-y bon jeu, bon argent, d'après ma lettre d'hier matin. Le plus tôt que nous pourrons faire promener des uniformes autrichiens au Palais-Royal sera le mieux. Adieu, je vous embrasse. Le pauvre Noailles, l'ambassadeur, est déserté, et, le lendemain, il m'arrive une lettre de lui qui m'annonce que tout est sans remède pour la négociation; ainsi l'ambassade de Maulde est à vau-l'eau, il ira en Hollande, sa première destination. Travaillez vigoureusement, préparez-vous, je presse de Grave. »

velles. *Juliette* ne pourrait-elle pas m'écrire un mot? — L'assassinat du roi de Suède [1] n'est pas une grande nouvelle : d'abord, il ne mourra point; ensuite, il mourrait que cela ne changerait rien à l'espèce de coalition que les puissances ont faite. Adieu, écrivez-moi. — Que faites-vous pour vos affaires? On me dit ici que la bonne volonté de monsieur votre père est toujours la même, est-ce que vous n'en usez pas? Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

LIII

BIRON A DUMOURIEZ

Valenciennes, le 6 avril 1792.

Je ne suis point du tout courroucé de n'avoir point l'armée du Midi que je n'ai jamais désirée, et, quoique cela soit un peu ennuyeux, il faut cependant que vous sachiez tout ce qui s'est passé à cet égard. Quand Narbonne est arrivé au ministère, je ne lui supposais pas exactement les mêmes opinions qu'à moi, et mon premier soin a été de me garer de toutes les préférences dont notre ancienne liaison pourrait lui donner l'idée; il m'a demandé ce que je voulais, lorsqu'il est

[1] Gustave III avait été assassiné le 13 mars.

venu à Valenciennes, et comme il me conviendrait d'être employé. Je lui ai répondu, devant M. de Rochambeau, que je n'avais point de vœu particulier, que je désirais aller où je pourrais être utile, et que j'exigeais de son amitié de compter absolument pour rien mes convenances ou mes répugnances personnelles. Je lui ai même dit : *Je servirai si tu veux sous M. de Lafayette; il y a apparence que nous nous surveillerions utilement.*

Il m'a ensuite envoyé en Angleterre pour une commission dont il ne voulait pas l'exécution. Je passe sur cette mission, qui pourrait paraître suspecte aux moins soupçonneux. En revenant d'Angleterre, Narbonne m'a écrit pour me proposer de commander les troupes qui allaient être rassemblées sur les frontières du Piémont. Je n'ai pas voulu m'écarter de la règle que je m'étais faite de ne pas choisir. Je me suis contenté de représenter au ministre que je me croyais utile, peut-être nécessaire à l'armée du Nord, et qu'un lieutenant général qui convenait aux corps administratifs, aux troupes et à M. de Rochambeau, ne serait peut-être pas facile à remplacer. Je n'ai plus entendu parler de rien; enfin, une lettre de M. de Chartres, du 7 mars, m'a appris que son régiment sortait de Valenciennes et que M. de Narbonne l'emploierait dans l'armée du Midi, dont il me destinait le commandement. Je n'ai pu voir sans inquiétude éloigner à la fois de cette ville, très aristocrate, M. de Chartres, et moi et un régiment très patriote. Je n'ai pu me

dissimuler que l'on suivait avec acharnement le projet de me tirer de l'armée du Nord, où il me semblait qu'il fallait me laisser à quelque prix que ce fût. Des bruits accrédités par l'opinion de personnes sages et patriotes m'ont fait regarder comme un devoir de n'abandonner que malgré moi un poste important. J'ai fait de nouvelles représentations à Narbonne, et j'ai écrit à M. de Rochambeau que j'aimais mieux rester sous ses ordres que de commander en chef; Narbonne a été renvoyé[1] et n'a pas eu le temps de me répondre; M. de Rochambeau m'a répondu sans autre explication que vous commandiez l'armée du Midi et que je restais dans la sienne.

Parlons maintenant de M. de Rochambeau. On me mande que sa santé donne les plus grandes inquiétudes, qu'il a de l'eau dans la poitrine et qu'il ne sera sûrement pas en état de rejoindre son armée; cette perte est irréparable, car ses intentions sont pures et ses talents militaires rares; vous ne le remplacerez pas, mais tâchez du moins de lui donner pour successeur un général dont les opinions et le patriotisme soient inattaquables. J'avoue que je ne me sens pas l'expérience suffisante pour une si forte charge et que je craindrais qu'elle ne fût au-dessus de mes forces. Une réflexion surtout m'arrêterait. Ce serait pour moi la difficulté, je dirai même l'impossibilité de commander cette armée, s'il y avait du changement dans le ministère. Mais je vous

[1] Narbonne avait quitté le ministère, un peu avant Delessart, le 9 mars.

promets, mon brave et loyal ami, de servir de bon cœur sous tel général patriote que vous voudrez, fût-il mon cadet. J'ai un ancien d'un rang sous lequel je dois cependant vous avertir que je ne servirais pas, c'est M. de Crillon. Si on lui donne le commandement de notre armée et que l'on ne m'emploie pas ailleurs, je quitterai et m'engagerai dans un bataillon de volontaires nationaux.

Vous m'annoncez d'ici à quinze jours une invitation à venir passer vingt-quatre heures avec vous. Peu de choses, je vous jure, me feraient autant de plaisir, et je crois bien que cela pourrait être utile, mais en vérité, je crois qu'il y aurait quelque danger à me faire quitter Valenciennes, même pour quarante-huit heures. On travaille nos troupes de toutes les manières possibles. On ne s'occupe d'autre chose que de préparer des insurrections. Ma présence contient tout, parce que ma surveillance est grande, que je suis bien informé et beaucoup avec le soldat. Je ne couche jamais hors de Valenciennes. J'ai annoncé deux ou trois fois que j'allais à Lille ou à Douai pour quelques jours; je suis revenu le soir et j'ai presque toujours trouvé que l'on avait cherché ou commencé à faire du train. Je sens l'énorme différence de causer tête à tête ou par un tiers. Si vous avez quelqu'un en qui votre confiance soit entière et dont vous puissiez vous passer trois jours, envoyez-le-moi. Si cela ne vous suffit pas, je m'arrangerai de manière à arriver chez vous au jour convenu à sept heures du matin et à repartir le même soir, car je n'ai personne à

laisser à Valenciennes sur qui je puisse compter absolument pendant mon absence. Si vous pouvez parvenir à ce que le décompte et généralement tout ce qui regarde le soldat, soit payé en argent, je vous réponds qu'il n'y aura plus moyen de le dégoûter ni de le séduire.

Vous me dites, mon excellent ami, que quand je saurai les raisons qui ont déterminé les ministres aux mesures relatives aux trois armées, je les approuverai. Je n'en doute pas assurément puisque vous m'en assurez; vous me permettrez seulement encore de vous observer que, dans toutes les suppositions possibles, il me paraît obligatoire de mettre l'armée du Nord dans un tel état, qu'elle puisse détacher un gros corps, à l'appui de celle du Centre, soit par une diversion, soit par une jonction, et prenez garde qu'en négligeant cette urgente disposition, vous n'attiriez, vous autres ministres patriotes, une grande responsabilité sur vos têtes et, qui pis est, sur vos consciences.

Par tout ce qui me revient de M. de la Gravière, que je connais peu, il me paraît qu'il se conduit avec intelligence et patriotisme; recommandez-lui bien, je vous en prie, de m'informer exactement de tout ce qui peut nous intéresser, et de nous ménager quelques moyens d'être instruits quand il n'y sera plus. Le maréchal ne veut et ne voudra pas dépenser un écu en nouvelles ni en espions; cela est dans son caractère; il était ainsi en Amérique, aussi ne savions-nous rien; je meurs de peur que nous ne soyons de même ici, et cela serait in-

finiment plus dangereux. Faites-lui donner quelques fonds pour cela, et faites-lui ordonner de les employer.

Vous avez parfaitement raison d'envoyer Chauvelin en Angleterre. Ce jeune homme est excellent, propre à tout, et mérite toute votre confiance, je vous en réponds. Je ne vous parle pas de l'Évêque, vous connaissez mon sentiment pour lui. Adieu, mon bon et cher ami; je vous aime, etc.

P. S. — Il vient de me déserter tout à l'heure trois caporaux du 5ᵉ régiment d'infanterie ci-devant Royal-Suède, et nous savons que c'est d'après une lettre venue d'Ath, d'un sous-officier précédemment déserté du même régiment. Cette lettre annonce la levée d'un corps de sous-officiers déserteurs payés quinze sous par jour et à qui l'on fait espérer d'ailleurs un avancement rapide dans d'autres nouveaux corps que l'on va lever; ce moyen est le plus dangereux que l'on puisse employer pour nous enlever notre meilleure espèce d'hommes et la plus utile. J'envoie sur-le-champ les signalements de ces caporaux à M. de la Gravière; je le prie de ne rien négliger pour s'assurer s'il est vrai que le gouvernement autrichien permette à Ath la formation d'un corps de sous-officiers déserteurs français, et, dans ce cas, je donnerai ordre sur nos frontières de recevoir les déserteurs autrichiens, à moins que je ne reçoive de vous des instructions contraires.

LIV

BIRON A TALLEYRAND

Valenciennes, le 7 avril 1792.

Les nouvelles de M. de Rochambeau sont en effet bien mauvaises, et je commence à croire comme vous qu'il ne viendra pas; c'est vraiment un malheur, tant par ce qu'il vaut (ce qui militairement est beaucoup) que par ce que ne vaudra pas son successeur. Je le cherche inutilement et je ne m'aime guère mieux que les autres, quoique je pense valoir un peu mieux; c'est une grande charge que l'armée du Nord, dans les circonstances et dans les dispositions présentes. Il faut réunir les talents et l'expérience, ou, du moins, tout ce qui peut les faire supposer. Il me semble que si M. de Rochambeau ne peut pas revenir, le seul parti à prendre serait de faire passer le maréchal de Luckner à notre armée et de laisser le commandement de celle d'Alsace à M. de Gell, qui, avec le Rhin devant lui, sera plus que suffisant à une très bonne défensive. Le nom de Luckner fera beaucoup, et le danger de confier à M. de Lafayette l'armée active et le destin de la France sera moins grand. Si on ne veut pas cela, et mon opinion est que l'on aurait grand tort de ne pas le vouloir, il faut savoir si M. de

Choisy est assez rétabli pour commander ici; il est homme de guerre très actif et nous conviendrait assez. Après lui, j'avoue de bonne foi que je ne vois plus que moi, et voici quels sont mes anciens dans notre armée. M. d'Aumont, vous savez ce que c'est. M. d'Elbecq, galant homme, bon patriote, très sensé, susceptible d'avoir une bonne influence, en ayant où il est; fort usé, assez peu militaire. Je servirais sous lui de tout mon cœur, et je crois que nous vaudrions ensemble tout ce que nous pouvons valoir. Je servirais aussi sous M. d'Aumont, dont les intentions sont excellentes, qui a seulement le grand désavantage d'être toujours gouverné par des subalternes et de s'en cacher. Je crois d'ailleurs qu'il serait ridicule de lui donner une armée à commander. J'ai encore un ancien d'un seul rang, sous qui rien ne me fera servir, c'est M. de Crillon; cela ne tient pas du tout à l'infâme conduite qu'il a eue à Valenciennes, pendant mon absence, à la joie qu'il a montrée de tout ce qui m'était arrivé de malheureux, à son empressement à le rendre public, à ses propos, etc., mais au peu de cas que je fais de ses talents militaires et de son patriotisme. Si l'on n'envoie pas à l'armée du Nord un général dont les principes soient connus, il faudra que je l'environne de la popularité, de la confiance que m'ont méritées les miens; et pourrais-je, vis-à-vis des autres, être la caution d'un homme à qui je ne me fierais pas? Si c'est M. de Crillon qui commande notre armée et que l'on ne veuille pas m'employer ailleurs, je quitterai et je ferai la campagne sol-

dat dans un bataillon de volontaires nationaux. Après vous avoir dit très franchement qu'il y a de meilleurs choix à faire que moi, vous me permettrez de vous observer que si le décret de la Montagne s'oppose à ce que je puisse commander les lieutenants généraux, mes anciens dans notre armée, il a déjà été enfreint pour M. de Lafayette, qui a été prendre le commandement de l'armée de la Moselle, quoique M. de Belmont, qui y est resté, fût lieutenant général dix ans avant lui. Si cette exception ne peut regarder que M. de Lafayette, s'il est au-dessus des lois, cela doit donner beaucoup d'espoir à ceux qui ne veulent pas s'y soumettre.

Vous m'annoncez une grande activité d'ici à quinze jours. Mon ami Dumouriez me l'annonce aussi; mais si l'on a l'idée d'attaquer, il faudrait y joindre celle d'être prêt, et pour peu que l'on perde de jours, cela va devenir impossible. Les officiers de notre armée n'ont point encore d'ordre de faire leurs équipages; si on ne le leur donne qu'au moment où la guerre sera certaine, les assignats tomberont encore, tout renchérira, et trois cents livres en assignats seront une ressource très insuffisante pour les lieutenants et sous-lieutenants qui n'en ont pas d'autre, et c'est la très grande majorité maintenant. Il faut encore s'occuper d'un objet urgent, c'est que les autorisations des commissaires de la trésorerie nationale n'arrivent pas aux payeurs des armées un mois après les ordres du ministre pour les dépenses pressées, car personne ne veut payer, personne

ne veut avancer, personne ne veut faire crédit, et le service manque. Si l'on ne compte pas choisir les généraux d'armée parmi les honnêtes gens, il faut attacher un commissaire de la trésorerie nationale à chaque armée, pour autoriser les payeurs à faire à temps les fonds des dépenses nécessaires et pressées.

Le choix de Chauvelin était sans nulle comparaison le seul à faire. Il est plein d'esprit, d'intelligence et de raison, il fera bien tout ce dont il sera chargé.

Je pense comme vous que l'assassinat du Roi de Suède n'est pas une grande nouvelle, il ne jouera pas mal le héros blessé, il ne mourra pas; il enverra des troupes contre nous, elles débarqueront à Ostende ou à Saint-Valery. Avec un peu de persévérance et d'intelligence, on pourrait empêcher leur succès et s'assurer facilement d'elles.

LV

BIRON A TALLEYRAND

Valenciennes, le 8 avril 1792.

Beauharnais va passer quarante-huit heures à Paris; je serai bien aise qu'il cause un peu avec vous et Dumouriez de notre position. Les circonstances sont si grandes et la manière dont on disposera de notre

armée si importante, qu'il ne faut pas faire notre faute éternellement ordinaire, celle d'être toujours prêts les derniers. Je me réfère surtout à Beauharnais.

Je vous embrasse.

LVI

BIRON A DUMOURIEZ

Valenciennes, le 8 avril 1792.

J'ai vu hier au soir M. de La Hogue[1], mon bon ami; j'ai longtemps et inutilement sollicité M. du Portail de faire le marché que vous allez conclure, mais il l'a opiniâtrément refusé, et le besoin le plus urgent d'armes n'a pu le décider. J'ai prié M. de La Hogue de nous ménager à Bruxelles une correspondance utile pour ne pas rester absolument sans nouvelles dans le cas où M. de La Gravière serait retiré[2].

Je vous envoie copie d'une de mes lettres à l'évêque d'Autun; c'est mon opinion en honneur et conscience,

[1] Le 5 avril, Dumouriez écrivait à Biron : « Je vous adresse M. de La Hogue, ancien officier, très intelligent, qui nous conclura un marché de 60,000 fusils. »

[2] M. de La Gravière, ministre de France à Bruxelles, entretenait à ce moment une correspondance très suivie avec Biron. (Voir Archives du ministère de la guerre.)

sans fatuité ni modestie, et comme si je n'étais pas partie intéressée. Faites-en l'usage que vous voudrez vis-à-vis de M. de Grave ou de tout autre. Comptez entièrement sur notre armée si l'on n'emploie que des officiers généraux patriotes; n'y comptez pas du tout s'ils sont suspects.

M. de Beauharnais va passer quarante-huit heures à Paris. Je désire bien qu'il puisse causer une demi-heure avec vous de notre position et des choses pressantes dont nous avons besoin, et qu'il ne faut pas abandonner à la lenteur ordinaire des formes bureaucratiques. Vous connaissez M. de Beauharnais, mon cher ami; il est plein d'esprit et d'intelligence, il vaut mieux qu'aucune lettre que je puisse vous écrire. Occupez-vous surtout de ne pas laisser subordonner tous nos préparatifs aux retards successifs du départ de M. de Rochambeau, et souvenez-vous que, sous l'ancien régime, nous avions le sort éternel de n'être jamais prêts quand même nous étions décidés à commencer.

LVII

ALEX. DE BEAUHARNAIS A BIRON

Paris, 11 avril 1792.

Je quitte M. Dumouriez, avec lequel j'ai eu, mon Général, une longue conférence, et que je dois revoir demain. Voici les principaux objets dont je m'empresse de vous instruire. L'armée du Nord sera offensive comme celle du Centre; c'est celle d'Alsace qui sera d'observation et défensive. Le départ du Maréchal paraissait encore incertain au ministre; mais, dans la supposition de son absence ou de sa présence, voici les désirs de M. Dumouriez dans l'une ou l'autre hypothèse, et ce qui lui paraît certain, c'est que M. de Luckner passera à l'armée du Nord si la santé de M. de Rochambeau le retient ici, et que si ses forces ui permettent de commander, une division de l'armée du Nord, forte d'environ vingt mille hommes, sera à vos ordres et agira offensivement. Toutes les mesures relatives à ce système vont être prises, plusieurs même qui s'y lient ont déjà été ordonnées. Les officiers vont recevoir l'ordre de faire leurs équipages. M. Dumouriez, qui me paraît avoir de l'influence sur l'esprit de M. de Grave, m'a promis de ne le point quitter que

toutes les expéditions relatives aux besoins de notre armée ne fussent faites[1]. C'est demain ou après-demain qu'il y a un comité *ad hoc* à l'hôtel de la guerre. L'opinion publique est toujours que M. de Rochambeau ne partira pas, et que ce doit être ou vous ou M. d'Estaing qui devez commander l'armée. J'ai passé la soirée hier chez Condorcet avec l'abbé Siéyès, la députation de Bordeaux, etc., etc.; ils désirent tous que vous ayez en chef le commandement de l'armée du Nord si M. de Rochambeau ne peut pas, et que M. de Luckner soit placé de préférence à l'armée du Centre, y conservant Lafayette sous lui. C'est M. de Montesquiou qui commande l'armée du Midi, M. de Wittgenstein s'étant démis de ce commandement. Je vous quitte, mon Général, pour aller voir M. de Rochambeau, qui a dû se purger aujourd'hui. Je vous marquerai demain le résultat de notre conversation. Narbonne est mieux[2]. Adieu; comptez que, quelques mesures que vous commandent les circonstances, comme elles seront tou-

[1] L'ambassadeur d'Angleterre écrivait dans sa dépêche du 23 mars précédent :

« M. de Lafayette se proposait de partir... Mais son départ a été différé de jour en jour... J'apprends qu'il a passé toute la journée de mardi dernier au ministère des affaires étrangères avec M. Dumouriez, tout au moins ne l'a-t-il pas quitté de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi; en effet, ce jour-là était désigné pour une conférence entre les représentants et le ministre. Chacun de nous a paru successivement au ministère pendant ce laps de temps, et, en comparant nos rapports, nous avons constaté que M. de Lafayette assistait à toutes les entrevues. »

[2] Lord Gower écrit le 13 avril :

« La chute de cheval de M. de Narbonne n'aura sans doute pas

jours en faveur de la liberté de notre pays, comptez, mon cher Général, que c'est avec plaisir, que c'est avec une forte détermination que mon cœur lie ma destinée à la vôtre. Je défendrai la constitution française à vos côtés et je serai heureux, en servant ma patrie, de n'être pas étranger à vos succès et de contribuer à votre gloire. Adieu très tendrement.

P. S. — Je suis bien fâché d'avoir manqué Chauvelin; mille tendres amitiés s'il est encore avec vous.

LVIII

DUMOURIEZ A BIRON

Paris, le 13 avril 1792.

J'ai causé avec M. de Beauharnais, mon cher Biron, et il vous rendra ma conversation; j'ai commencé hier le travail militaire; cela m'est très aisé, parce que de Grave me témoigne une confiance filiale; je vais conti-

d'autre conséquence pour lui que l'amputation d'un doigt. A ce propos, on fait remarquer qu'il est à un doigt de sa perte. » M. de Narbonne avait été dénoncé par le prince de Hesse et par son aide de camp Dubois-Crancé; il était sous le coup d'un décret d'accusation. Il avait quitté le ministère de la guerre le 9 mars.

nuer et j'espère que, sous peu, je serai assez parfaitement sûr de tous les détails pour pouvoir presque vous répondre qu'il ne manquera rien à vos préparatifs pour pouvoir camper du 25 au 30 de ce mois.

Puisque les Autrichiens ne se ménagent pas davantage en procédés, je vous exhorte, dès ce moment, à les imiter; le vrai moyen de vous venger de ce qu'ils font déserter ou accueillent vos sous-officiers est de recevoir dès ce moment leurs déserteurs. Faites-les passer tout équipés à Paris, et pour qu'ils soient parfaitement reçus, adressez-les de club en club jusqu'à celui des Jacobins [1].

Si, comme vous me l'assurez dans l'une de vos précédentes, vous avez la possibilité de faire déserter une compagnie ou un escadron entier, nous serons sûrs que cela nous produira deux bons effets : le premier, d'encourager la nation, parce qu'elle verra par expérience qu'elle peut espérer fondre cette grande armée par l'appât de la liberté et de l'aisance; le deuxième est d'effrayer les généraux autrichiens en leur inspirant la méfiance contre leurs soldats. Comme les généraux sont des Allemands brutaux et bêtes pour la plupart, ils croiront pouvoir arrêter la désertion en redoublant de sévérité, et cette même sévérité augmentera les

[1] « Hier au soir, M. Dumouriez s'est rendu à une réunion des *Jacobins,* où il a prononcé un discours patriotique, très applaudi par l'unanimité des membres du club; ce discours fit une telle impression sur l'esprit de M. de Robespierre, que celui-ci ne put se défendre d'embrasser le ministre. » Lord Gower à lord Grenville, le 23 mars 1792.

déserteurs. Je conçois que ce plan d'embauchage doit coûter quelques frais, d'autant plus qu'il faut tâcher de l'exécuter en grand et sur le plus grand nombre de garnisons qu'il sera possible. Faites-moi un aperçu de cette dépense, qui vaut mieux que les frais d'équipage, et je vous ferai toucher sur-le-champ ce que vous jugerez nécessaire d'après la première expérience que vous en aurez faite; car il faut un premier exemple, ne fût-ce que d'une cinquantaine d'hommes, pour m'autoriser à y jeter de l'argent; mais alors, nous pourrons aller de l'avant, et ce moyen de faire la guerre à nos ennemis en vaut bien un autre. C'est vous, mon cher Biron, qui devez particulièrement rendre ce service à votre patrie. Vous en direz ce que vous voudrez à M. le Maréchal, mais je vous prie de ne lui en parler que lorsque la machine sera parfaitement montée, et même je crois que vous pouvez vous dispenser de lui faire cette confidence. J'ignore quels sont vos rapports avec le jeune Rochambeau et à quel degré vous pouvez vous servir de lui pour cette excellente opération; sa position à Maubeuge est excellente pour cela. Je vous laisse le maître de ne pas l'employer ou de vous servir de lui: c'est à vous à lui donner toutes les instructions à cet égard, ainsi qu'à ceux des officiers généraux ou particuliers auxquels vous croirez pouvoir vous confier; c'est dans vos lettres que j'ai conçu le plan de faire cette opération très en grand. Occupez-vous-en sur-le-champ, pour qu'avant huit jours nous puissions promener des Autrichiens dans Paris, comme on va y promener des

soldats de Châteauvieux[1]. J'y laisserai mettre la même publicité pour les deux résultats dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre. Les Autrichiens crieront à la perfidie et à l'infraction. J'ai mes réponses toutes prêtes. D'ailleurs, nous approchons de l'époque où les ménagements seraient une bêtise. Ainsi tâchez, sous huitaine, d'avoir déjà fait quelque chose. Envoyez-moi votre mémoire de frais, et il sera remboursé tout de suite.

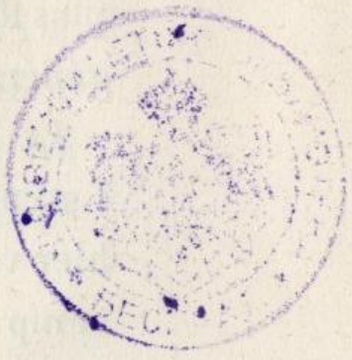
Le Vasseur, mon aide de camp (il est jacobin, et vous pouvez vous en servir dans les clubs), part demain pour servir auprès de vous. Sa meilleure qualité est une grande fidélité et une grande soumission. D'ailleurs, ce n'est point un aigle, vous pourrez l'employer en courrier, si vous avez quelque chose d'important à me faire passer.

Soyez sûr, mon ami, que M. de Lafayette ne commandera point l'armée du Nord; que si M. de Rochambeau se trouvait malheureusement hors d'état de faire la campagne, on y ferait passer M. de Luckner (M. de Crillon ne sera pas même sur les rangs pour le commandement); qu'enfin si la totalité de l'armée n'agit pas extérieurement, c'est vous qui commanderez la partie

[1] Quarante soldats du régiment suisse de Châteauvieux avaient été condamnés, en 1790, à trente ans de galères pour sédition militaire; ils avaient été exceptés de l'armistice rendu après la promulgation de la Constitution. Le 12 février 1792, l'Assemblée avait décrété leur mise en liberté; leur retour fut un triomphe, la ville de Brest leur offrit un banquet, et, le surlendemain, 15 avril, la ville de Paris organisa des fêtes en leur honneur.

agissante. Mon amitié n'a aucun mérite dans cette disposition. Je n'ai fait que consulter l'intérêt de la patrie et l'opinion publique. L'amitié est bien à son aise quand elle est aussi parfaitement d'accord avec le bien public. Soyons toujours ainsi, mon ami, et laissez-moi saisir les occasions de vous mettre à la main le bâton qu'ont honoré vos pères. C'est la seule velléité aristocratique qui puisse être d'accord avec mon civisme et ma philosophie. Répondez-moi sur-le-champ, travaillez promptement et en grand sur l'armée autrichienne, et aimez-moi comme je vous aime. Nous avons toujours été d'accord sur nos opinions politiques, nous avons travaillé ensemble, nous avons été repoussés ensemble par l'ancien régime et nous parviendrons ensemble à affermir le nouveau.

Je vous embrasse, etc.



LIX

DUMOURIEZ A BIRON

Paris, le 13 avril 1792.

Je vous envoie, mon ami, M. Le Vasseur, mon aide de camp, pour servir avec vous ; c'est un homme

fidèle et sûr que vous pourriez m'envoyer en courrier si vous aviez quelque chose de très important, mais ce n'est pas un homme d'esprit, ainsi que vous en jugerez vous-même. Ainsi ne vous en méfiez pas comme d'un homme aposté. Ces manières ministérielles de l'ancien temps ne sont pas de mon genre. A cet égard, je ne ruinerai pas la nation en dépenses secrètes.

Le prince de Hesse va joindre votre armée sous peu de jours, vous connaissez son activité pour travailler en révolution. Il prétend avoir du crédit dans les Pays-Bas. Vous verrez quel parti M. le Maréchal et vous pourrez en tirer. Puisque les troupes autrichiennes débauchent vos sous-officiers et ne vous rendent pas vos déserteurs, commencez plus tôt que plus tard à les faire travailler et tâchez de nous envoyer à Paris des uhlans et des Hongrois que nous puissions caresser et promener comme les soldats de Châteauvieux. Le plus tôt sera le mieux. Il faut commencer à frapper les généraux de terreur en soufflant l'esprit de désertion.

Le Maréchal va vous joindre, et il sera arrivé avant Le Vasseur, qui va sur ses chevaux. Vous allez rassembler vos troupes du 25 au 1er mai sur trois points : le camp de Maubeuge de cinq à six mille hommes, le camp de Valenciennes de dix-huit à vingt, et un petit camp sous Dunkerque de trois à quatre. Ces camps sont d'instruction, et il faut surtout le publier, si nous sommes obligés de faire la guerre, ce qui sera décidé du 15 au 20. Le soin de réunion des deux camps de Maubeuge et Valenciennes sera sur Mons, et M. de

Grave fera renforcer de quelques bataillons celui de Dunkerque, qui pourra prendre une position plus centrale, ou sur le territoire des Pays-Bas ou sur le nôtre.

Je crois le Maréchal toujours très opposé au plan d'offensive; quand il aura les ordres, vous vous chargerez de le convertir. Je n'ai pas besoin de vous recommander la plus souveraine discrétion sur tout ce que je vous écrirai. Le succès de vos opérations en dépend. En attendant, plus de ménagements sur l'embauchage, et mandez-moi s'il vous faut de l'argent pour y réussir et quel est votre plan à cet égard. Et surtout envoyez-nous les déserteurs à Paris tout habillés, armés, montés, surtout s'ils peuvent être un peu nombreux, adressez-les de club en club. Mandez au jeune Rochambeau d'en faire autant. Il faut qu'on les voie à Paris, qu'on les y fête et que tous les papiers publics en retentissent. Vous m'avez mandé dans une de vos lettres que vous êtes en mesure à cet égard. Placez le prince de Hesse dans quelque point où il puisse rendre le même service. Employez-le comme le roi Agramant emploie le roi Brunel dans l'Arioste.

Adieu, mon digne ami; on cabale beaucoup contre nous. Je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur.

LX

BIRON A LA GRAVIÈRE

Valenciennes, le 14 avril 1792.

Je m'empresse, Monsieur, d'avoir l'honneur de vous informer qu'un homme de mes amis, parti de Paris hier, 13 avril, à six heures du soir et arrivé à Valenciennes à midi, m'informe que la réponse du Roi de Hongrie est arrivée hier à deux heures et qu'elle est telle qu'elle rend la guerre inévitable. Il me promet de ne point divulguer cette nouvelle à Bruxelles, jusques à ce qu'elle y arrive par une autre voie. J'ai cru devoir vous en informer sans perdre de temps. Je m'attends à avoir l'honneur de vous voir ici très incessamment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LXI

BIRON A DUMOURIEZ

Valenciennes, le 15 avril 1792.

Vous me faites un plaisir extrême, mon excellent ami, en me disant que vous dirigez beaucoup le travail

militaire et que de Grave vous témoigne une confiance filiale; certes, il a grande raison, s'il veut faire aller son département. Personne n'a plus de confiance que moi dans la pureté de ses intentions et dans son patriotisme, mais je ne puis me dissimuler que rien ne va, qu'il ne répond qu'aux petits détails et jamais aux questions importantes. Je lui ai écrit plusieurs lettres particulières qui, je crois, méritaient son attention, et je n'ai eu pour toute réponse que quatre lignes de sa main, très vagues, dans lesquelles il m'assure seulement qu'il s'occupe de notre armée. Dans les circonstances actuelles, cela ne peut suffire à l'officier qui commande, car on excite continuellement le soldat à faire des réclamations dont quelques-unes sont toujours fondées. Nous calmons tout en promettant d'écrire au ministre; nous écrivons, en effet, mais jamais le ministre ne répond. Il faut donc que le soldat voie nécessairement de la mauvaise volonté, ou dans les généraux, ou dans le ministre. Les ennemis de la chose publique se servent avec beaucoup d'avantage de ce moyen d'aigrir les esprits et d'échauffer les têtes. Je ne m'effraye pas plus aisément qu'un autre, et la confiance du soldat doit me rassurer plus que personne, mais je dois vous déclarer positivement que si vous ne parvenez pas à faire payer en argent au soldat tout ce qui lui est dû et particulièrement son décompte, vous vous exposez au danger le plus certain et le plus prochain. Le soldat est journellement excité sur ce point et avec un succès qui m'inquiète. Je suis un palliatif dont on ne peut pas se

servir longtemps. Un de ces jours, nous aurons une bonne et forte insurrection à laquelle il faudra céder pour éviter le pillage des caisses et des désordres qui détruiraient entièrement toute notre discipline au moment d'entrer en campagne. Le soldat sera vraiment reconnaissant de ce que vous ferez pour lui maintenant, mais ne lui laissez pas le temps de croire qu'il vous a arraché par des menaces ce que vous aurez précédemment refusé à ses justes réclamations. Pensez donc aussi que si l'on ne trouve pas quelque moyen de venir au secours des officiers subalternes, ils seront dans l'impossibilité physique de faire leurs équipages quand ils en recevront l'ordre. Les chevaux et toutes les choses dont ils ont besoin sont au moins doublés de valeur et deviennent d'une grande rareté. La réponse du Roi de Hongrie que l'on peut prévoir fera encore baisser les assignats, et les trois cents livres que l'on accorde aux officiers subalternes ne vaudront peut-être pas cent livres quand ils les recevront. J'avais proposé à M. de Grave un moyen d'y remédier, c'était d'étendre de quelques centaines la fourniture des chevaux de peloton, et de m'autoriser ensuite à en céder à ceux qui ne pourraient pas s'en procurer autrement à un prix et sous une retenue convenue. Ce serait un grand soulagement et le moins onéreux qu'on puisse leur donner. M. de Grave n'a pas plus répondu à cela qu'au reste; à présent que c'est entre vos mains, je suis sûr qu'il y aura peu de temps perdu et je suis content.

J'ai déjà mis du monde en campagne pour notre plan de désertion autrichienne. Je crains que les moyens qui m'avaient été proposés les premiers n'aient été fort affaiblis par le silence que j'ai été obligé de garder. Je vais frapper à ces portes-là et à d'autres encore. Je ne serai pas longtemps sans avoir des nouvelles positives. J'ai envoyé chercher Rochambeau, qui sera ici ce soir; il est plein de zèle et d'activité, et je lui connais des moyens. Il faut quelques jours d'expérience pour me mettre en état de faire un aperçu de dépense. J'avancerai une centaine de louis en or, et quand ils seront à peu près employés, je vous en rendrai compte, vous me les ferez rendre et vous me donnerez vos ordres. Mes finances ne me permettent pas des avances plus considérables.

Le meilleur moyen d'attirer une très grande désertion serait celui de lever sur-le-champ quelques compagnies franches dont le but fût visiblement de les recevoir et qui ne fussent absolument que des cadres : quand nous n'en aurions en ce moment que sept ou huit, elles ne laisseraient pas que de faire un effet prodigieux et plus que tous les embaucheurs possibles; mais il faut que M. de Grave me laisse nommer les officiers, car s'il y place des gens de lettres ou des gens de loi, cela ne fera pas notre affaire.

Il faudrait aussi que l'Assemblée nationale permît de s'écarter pour cette espèce de troupes des règles d'admission ordinaires. Observez aussi, je vous prie, mon bon ami, qu'après les premières centaines de déser-

teurs reçus, nous serons fort embarrassés des autres qui arriveront vraisemblablement en grand nombre, si nous ne savons où les mettre. Il y aurait de l'inconvénient à les laisser se répandre en trop immense quantité dans nos campagnes. Si vous étiez tout à fait ministre de la guerre, je me chargerais, par exemple, de lever, équiper, monter et mettre en état de servir trente escadrons de troupes légères, pour le 1er août prochain, mesure qui me paraît indispensable si vous ne voulez pas faire la guerre avec un désavantage insurmontable. Songez donc que quelque part où nous rencontrions les Autrichiens ou les Prussiens, leurs troupes à cheval seront dans une proportion quadruple des nôtres, et vous êtes trop homme de guerre pour ne pas savoir qu'une telle infériorité ne peut se supporter longtemps sans exposer à des revers désastreux. Il faut aussi des chasseurs à pied qui tirent bien et que l'on puisse opposer aux chasseurs allemands et tyroliens appris, qui nous désoleront, si nous n'avons pas des gens de leur espèce à leur opposer. Il y a en France tant de garde-chasse réformés que cet utile corps serait facile à composer. Je connais dans plusieurs de nos magasins des espèces d'armes qui leur conviendraient. Il faudrait tâcher de les habiller de manière que leur habillement et leur équipement ne fussent pas, autant qu'il serait possible, des mêmes étoffes et des mêmes matières que celles employées pour les troupes de ligne et pour les volontaires nationaux, dont il est urgent de presser l'habillement qui est

partout insuffisant depuis le complément des régiments au pied de guerre. Il faut tâcher de ne pas faire de marchés qui puissent contrarier ou retarder l'habillement et l'équipement de l'armée.

Je pense comme vous qu'il est absolument inutile de rendre compte à M. le Maréchal de notre plan d'embauchage.

Faites seulement qu'il ne me donne pas l'ordre de repousser ou renvoyer les déserteurs qui pourraient m'arriver, car alors je serais attrapé; il serait également embarrassant pour moi d'obéir ou de montrer votre lettre. Je vais commencer, si je peux, par les uhlans, comme ceux qui feront le plus de spectacle et étonneront davantage. Je les ferai aller de club en club, et chaque municipalité les fera accompagner par quelques gardes nationales et se chargera, en payant, de leur subsistance pour qu'ils la trouvent partout et ne fassent pas de tapage en route.

Ce que vous me dites du projet de faire passer le général de Luckner à l'armée du Nord si M. de Rochambeau ne pouvait la joindre, est, comme vous savez, le vœu de mon cœur. Luckner ici nous vaudrait vingt mille hommes, et je regarderais comme le plus grand bonheur qui pût m'arriver de pouvoir prendre de ses leçons; mais il me paraît que la maladie physique de M. de Rochambeau est finie, et j'espère qu'il n'en aura point de morale qui l'empêche de revenir à son armée. Je serais parfaitement content d'être chargé de son avant-garde ou du corps quelconque

destiné à agir offensivement. Je suis bien touché, mon ami, de l'ambition que vous avez pour moi, mais je ne puis la partager, je vous le répéterai invariablement. Disposez de moi, tant que vous me croirez utile, à quelque prix que ce soit. Je ne répugnerai à rien, et tout me conviendra. Je fais à ce devoir aujourd'hui des sacrifices bien plus grands qu'on ne pense, et je n'en veux d'autre prix que la liberté d'aller me reposer en Corse dès que mes services ne seront plus nécessaires ici. Une faveur, par exemple, à laquelle je serais très sensible, serait une lettre du ministre de la guerre ou de vous que je pusse envoyer en Corse et qui pût constater, aux yeux de tous les Corses, que mon vœu le plus ardent serait de me rendre en Corse si je n'étais pas jugé utile à la défense de la patrie. Cette lettre me servirait même très utilement, près de mon père, si on pouvait lui donner une grande publicité. Je m'en rapporte à vous et à votre amitié; faites faire cela si vous n'y trouvez pas d'inconvénient.

P. S. — Avant de finir ma lettre, je veux vous parler de M. de Beauharnais; vous savez aussi bien que moi qu'il unit de l'esprit et de vrais talents au patriotisme le plus constant et le plus pur. Il est la deuxième personne de notre état-major. Il serait bien à désirer que M. le Maréchal lui marquât une entière confiance et le chargeât tout à fait et tout seul de la correspondance secrète.

Je pense comme vous que le plan de désertion vaut

mieux que l'espionnage. Il en faut cependant un peu, car il va nous devenir important d'être instruits exactement et à temps des mouvements de troupes, et notre Maréchal préférera tous les dangers à celui de dépenser un peu d'argent.

LXII

BIRON A DUMOURIEZ

Valenciennes, le 16 avril 1792.

Après le volume que je vous ai écrit hier, mon cher ami, je ne m'attendais pas à vous importuner d'une lettre aujourd'hui; mais j'apprends que M. de Grave disperse dans le département de l'Aisne, par détachements de trente et quarante, le 14e régiment de dragons, commandé par M. de Chartres [1]. Au nom du ciel, opposez-vous à une disposition si absurde qui n'eût jamais dû être ordonnée par M. de Grave. M. de Chartres est le colonel de dragons le plus patriote et le plus occupé de son affaire de toute l'armée. Son régiment est complet, bien monté, plein de zèle; on l'a tiré de Valenciennes pour le faire remplacer par le 5e régiment, ci-devant Colonel général, qui ne le vaut sous

[1] Le futur roi Louis-Philippe.

aucun rapport. A présent, on veut empêcher le 14e régiment de servir en le dispersant ainsi. Au nom du ciel, ne le souffrez pas. Est-ce donc parce que M. de Chartres est jacobin et fils de M. d'Orléans qu'on donne à lui et à son régiment un pareil dégoût? Si c'est pour plaire aux Tuileries, ce moyen est certain, et cela nous doit apprendre, à nous, officiers patriotes, à quoi nous devons nous attendre. Noailles joint ses réclamations aux miennes et demande avec autant d'instance que moi M. de Chartres et son régiment. J'avoue que je suis confondu et consterné que M. le maréchal de Rochambeau ne s'oppose pas fortement à un arrangement aussi fait pour donner de la méfiance et du mécontentement aux officiers patriotes. Vous me trouvez peut-être bien chaud sur cet objet, mon cher ami, mais je suis si sûr que c'est par une intrigue criminelle que M. de Chartres et son régiment ont été éloignés de Valenciennes, que je vous demande avec les plus fortes instances de ne pas laisser l'effet d'une telle vilenie se prolonger davantage.

Je viens de voir M. Marais, mon ami, et de causer longtemps avec lui. J'en ai été parfaitement content. Je pense comme vous que l'on peut se servir utilement de M. de Béthune pour faire du bruit à Bruxelles et nuire beaucoup à la maison d'Autriche, mais je crois qu'il serait au moins aussi utile de se ménager quelques moyens dans le parti patriote. Car vous devez savoir aussi bien que moi que si M. de Béthune veut une révolution, elle est entièrement dans le sens aristo-

crate, et que si nous n'avions de liaisons qu'avec lui, nous inspirerions bientôt une grande défiance aux amis de la liberté. Je crois que vous feriez bien de voir Ed. Walkiers et de lui demander quelque bonne recommandation pour M. Marais. Il est plus en état que personne de lui procurer des ressources de toute espèce, et son influence et la pureté de son patriotisme méritent toute votre confiance.

J'ai vu le jeune Rochambeau, et nous avons du monde en campagne de tous les côtés.

LXIII

DUMOURIEZ A BIRON

Paris, le 18 avril 1792.

Nous nous occupons très fortement, mon cher Biron, de faire payer l'armée en argent; la demande du soldat à cet égard est très juste, et nous tenons de fréquents conseils pour parvenir aux moyens de lui ôter tout sujet de mécontentement légitime. Je ne doute pas qu'on ne le travaille de toutes les manières, mais vous allez être soutenu dans vos efforts pour le contenir par les grands événements qui vont arriver. C'est demain que la question de la paix ou de la guerre va être décidée dans l'Assemblée nationale. Vraisemblablement,

le dernier l'emportera, sinon il faudrait tous partir pour l'Amérique. Vous jugez, mon ami, que c'est notre chère alliée l'Autriche toute seule que nous déclarons notre ennemie; ayant soin de la séparer des autres puissances qui forment ce qu'on appelle le concert, c'est-à-dire une ligue infernale contre nous. Cette nouvelle, qui se répandra officiellement vendredi ou samedi, va monter toutes les têtes des Français et tourner en franche énergie tout ce qui n'est actuellement qu'une agitation tumultueuse. Je m'en rapporte à vous pour pousser l'embauchage, et je vais mettre, pour commencer, douze mille livres à votre disposition. Vous les toucherez ces jours-ci. Je m'en rapporte à vous sur la manière de vous en servir.

J'espère que cette nouvelle agitera les Belges, et je vous engage à vous tenir prêt à les soutenir en cas d'insurrection. S'il se passe quelque chose dans Mons, arrangez-vous pour y marcher tout de suite. Faites veiller de même sur Tournay, où nous avons une intelligence. On a cherché à me faire entendre que les garnisons de ces deux places ne sont pas sûres; nous allons le savoir positivement. Pour une expédition de ce genre, vous n'auriez besoin ni de tentes ni de chevaux de peloton, et vous n'attendriez pas que vous en fussiez pourvu, ne devant regarder ce coup de main que comme un changement de garnison; ainsi, ce ne serait pas le cas de temporiser, sous prétexte que tout vous manque pour entrer en campagne, d'autant plus qu'il serait aussi aisé de vous envoyer vos équipages à Tour-

nay et à Mons que de les faire arriver à Valenciennes ou à Lille. Je n'ai pas le temps, mon cher Biron, de vous en dire davantage. Je vous embrasse ; vous aurez après-demain des nouvelles décisives.

LXIV

LETTRE CONFIDENTIELLE DU ROI LOUIS XVI AU ROI D'ANGLETERRE

18 avril 1792.

Monsieur mon Frère, je remets cette lettre au sieur Chauvelin, que j'ai nommé mon ministre plénipotentiaire auprès de vous. Je saisis cette occasion pour vous exprimer combien je suis touché de toutes les marques publiques d'affection que vous m'avez données. Je vous remercie de ce qu'à l'époque du concert que quelques puissances ont formé contre la France, vous ne vous êtes point lié avec elles ; je vois par là que vous avez mieux apprécié mes véritables intérêts et mieux jugé la position de la France. Des rapports nouveaux doivent s'établir entre nos deux pays. Il me semble que je vois tous les jours s'effacer les restes de cette rivalité qui nous a fait tant de mal. Il convient à deux Rois qui ont marqué leur règne par un désir continuel du bonheur de leurs peuples, de former entre

eux des liens qui deviendront d'autant plus durables, que l'intérêt des deux nations s'éclairera davantage. Je n'ai qu'à me louer de l'ambassadeur [1] que vous avez

[1] Le comte Gower, ambassadeur d'Angleterre à Paris, de juin 1790 à août 1792, dont la correspondance a été publiée à Cambridge en 1885 par M. Oscar Browning. Nous donnons ici, d'après la publication de Cambridge, ses instructions.

« *Instructions pour notre honorable et bien-aimé conseiller, George Granville Leveson Gower, esquire, lord Gower, notre ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de notre bon frère le Roi Très Chrétien.*

« Donné à notre Cour de Saint-James, le 7 juin 1790, dans la trentième année de notre règne. »

« 1. — Dès la réception des présentes instructions et de vos lettres « de créance, vous vous embarquerez à Douvres pour Calais; de là « vous vous rendrez par les moyens les plus rapides à Versailles ou « en tout autre lieu où résidera le Roi Très Chrétien. Vous solliciterez « de lui une audience en notre nom et, après avoir remis vos lettres « de créance, vous vous ferez l'interprète des sentiments de haute « estime et de considération que nous professons pour sa personne, « ainsi que de notre désir d'entretenir les meilleures relations avec lui.

« 2. — De même vous délivrerez vos lettres de créance à Sa « Majesté la Reine Très Chrétienne et vous lui offrirez l'assurance de « notre estime et de notre amitié.

« 3. — Il vous est recommandé de saluer en notre nom, ainsi « qu'il convient, les princes du sang, en vous conformant à l'étiquette « de la Cour de France. En toutes circonstances, vous vous attacherez « à sauvegarder votre dignité et vous veillerez à ce que l'on vous « rende les honneurs dévolus aux ambassadeurs d'Espagne et d'autres « cours royales.

« 4. — Par son ordre du 26 août 1668 rendu en conseil, notre « royal prédécesseur, le roi Charles II, a décidé que, conformément « aux usages suivis par les ambassadeurs des autres puissances, les « ambassadeurs ne devraient pas offrir chez eux la main aux envoyés. « En exécution dudit ordre et conformément au cérémonial prescrit, « vous devrez, dès lors, vous borner à prendre chez vous la main que « les envoyés vous tendront les premiers.

« 5. — S'il vient à votre connaissance que certains de nos sujets

auprès de moi; si je ne donne pas le même caractère à la personne que je vous envoie, vous devez cependant

« soient emprisonnés pour des motifs religieux, vous interviendrez « entièrement en notre nom auprès de la Cour de France pour « obtenir l'élargissement de ces infortunés, victimes de leur foi.

« 6. — Vous étudierez avec soin les tendances de la Cour en ce « qui concerne nos possessions, notre État ou nos voisins; vous « devrez de même vous préoccuper de savoir si le gouvernement « recherche des alliances qui soient de nature à troubler la paix « générale.

« 7. — Vous vous attacherez particulièrement à sonder les vues « ou les projets secrets que peut avoir la Cour de France en ce qui « concerne les Indes; la composition numérique de la force armée « envoyée, dans cette possession, des différents ports français, et « enfin, le nombre de vaisseaux et de soldats que l'on pourrait se dis- « poser à y envoyer. Vous chercherez également à connaître les in- « structions données aux commandants dans les diverses possessions « coloniales de la France.

« 8. — Vous vous efforcerez tout particulièrement de savoir s'il « existe, soit actuellement, soit à l'état de projet, des traités d'alliance « entre la France et d'autres puissances d'Europe. Dans l'affirma- « tive, vous rechercherez la nature de ces traités et vous ferez en « sorte de nous transmettre des copies exactes.

« 9. — Vous aurez également à vous préoccuper tout spéciale- « ment de savoir si des navires de guerre étrangers se trouvent ac- « tuellement dans les ports français; dans l'affirmative, vous aurez à « rechercher, autant que possible, leur nombre, leur effectif et leur « destination.

« 10. — Il vous appartiendra de protéger nos négociants sur tous « les points du territoire français; vous vous efforcerez de leur as- « surer les privilèges et les immunités réglés par les traités en vi- « gueur entre les deux gouvernements, particulièrement par le traité « de commerce conclu à Versailles le 15 janvier 1787. Vous devez « surtout vous attacher à leur faire obtenir gain de cause lorsqu'ils « vous feront parvenir des réclamations fondées.

« 11. — Vous entretiendrez une correspondance suivie avec vos « collègues des différentes puissances, et cela dans un but d'infor- « mation et d'appui réciproques; mais vous vous abstiendrez de « mettre vos relations privées au courant des affaires publiques.

« 12. — Vous apporterez un soin particulier à connaître la situa-

sentir qu'ayant associé à sa mission le sieur de Talleyrand, qui ne peut pas aux termes de la Constitution avoir de titres, j'ai mis la plus grande importance au succès de l'alliance à laquelle je désire vous voir con-

« tion exacte de la Cour de France en étudiant les sentiments, les « intérêts des princes du sang et, en général, des personnes des « deux sexes qui, à un titre quelconque, jouissent de la confiance « ou de l'affection du Roi Très Chrétien ou de la Reine. Vous pro- « céderez à une enquête aussi approfondie que possible sur les vues « et le caractère des ministres, non seulement en ce qui concerne « leurs opérations pacifiques ou belliqueuses, mais en tout ce qui « touche à leurs relations réciproques, leurs intentions, leur com- « pétence, leur pouvoir et l'influence qu'ils exercent ou qu'ils pour- « raient avoir sur LL. MM. Très Chrétiennes.

« 13. — En raison de l'intérêt qui s'attache à ce que nous soyons « en tout temps aussi exactement renseigné que possible sur la si- « tuation intérieure de la France, vous ne manquerez pas de porter « toute votre attention sur les délibérations de l'Assemblée natio- « nale ou de toute autre réunion d'État ou de notables du royaume, « qui viendrait à être convoquée pendant la durée de votre mission. « Vous ferez tous vos efforts pour obtenir une connaissance appro- « fondie du caractère ou des vues des présidents de ces assemblées, « des partis qui s'y trouvent en majorité, et vous ferez sur ces « sujets tels rapports à notre secrétaire d'État que vous jugerez « utiles pour nous édifier.

« 14. — Dès votre arrivée à Paris, notre ambassadeur vous re- « mettra la correspondance complète de vos prédécesseurs; vous « trouverez dans les instructions antérieurement données la règle de « votre conduite autant qu'elle pourra s'appliquer aux circonstances, « et à l'expiration de votre mandat, vous devrez également remettre « vos archives officielles à votre successeur ou à notre secrétaire « d'État.

« 15. — Pendant la durée de votre mission à la Cour de France, « vous serez informé de tous les sujets importants ou dignes d'atti- « rer votre attention.

« Vous correspondrez constamment avec nous par l'intermédiaire « de notre secrétaire d'État, qui vous adressera ultérieurement les « ordres que nous croirons nécessaire de vous donner, ordres aux- « quels vous devrez vous conformer ponctuellement. »

courir avec le même zèle. Je la regarde comme nécessaire à la stabilité de la constitution respective de nos deux États et au maintien de leur tranquillité intérieure, et j'ajouterai, que réunis, nous devons commander la paix à l'Europe.

Je suis, avec l'amitié la plus constante et l'estime la plus parfaite,

Monsieur mon Frère, votre bon Frère.

LXV

INSTRUCTIONS DONNÉES LE 20 AVRIL 1792 A CHAUVELIN ET A TALLEYRAND

Les dispositions manifestées par le ministère britannique à M. de Talleyrand durant sa mission à Londres, quelque favorables qu'elles paraissent au système de la neutralité, ne sont point suffisantes pour nous inspirer une parfaite sécurité sur les intentions réelles de cette puissance. La nature de la mission de M. de Talleyrand n'ayant pas permis qu'il se passât rien d'officiel entre lui et le ministère britannique, ce qu'il a pu recueillir à cet égard dans des conversations particulières ne saurait être considéré comme respectivement obligatoire : et d'ailleurs, quelque précises

que soient les assurances qui lui ont été données, les changements survenus dès lors dans les circonstances, ceux qui peuvent arriver encore, surtout si nous sommes forcés par les déclarations hostiles du nouveau Roi de Hongrie, à entrer en Allemagne et dans les Pays-Bas, peuvent fournir au ministère britannique un prétexte plausible pour adopter un plan différent de celui qui d'abord paraissait devoir être la base de sa politique.

Cette considération a déterminé le Roi à envoyer en Angleterre M. de Chauvelin en qualité de ministre plénipotentiaire, en lui donnant, pour l'assister de leurs conseils, MM. de Talleyrand et Duroveray.

Quoique ces deux derniers ne soient revêtus d'aucun caractère public, d'après les connaissances qu'ils ont de l'Angleterre et les liaisons qu'ils ont formées avec diverses personnes principales, Sa Majesté désire que son ministre concerte avec eux toutes ses démarches, et c'est en conséquence à ces trois personnes revêtues collectivement de la confiance de Sa Majesté que les présentes instructions sont destinées.

Quels que soient les événements, votre première attention devra être d'entretenir les dispositions témoignées à M. de Talleyrand, de faire valoir les raisons de politique, tant intérieure qu'extérieure, qui doivent détourner le ministère britannique, je ne dis pas d'entrer dans la combinaison des puissances contre la France, mais de la favoriser, soit directement, soit indirectement.

Si nous sommes forcés par les déclarations du Roi de Hongrie à le gagner de vitesse et à entrer soit dans les Pays-Bas, soit en Allemagne ; si la conséquence de cette invasion amène un soulèvement dans l'un ou l'autre de ces deux pays, ou dans tous les deux, il sera nécessaire de faire saisir au ministère britannique la position où nous nous trouvons, les provocations qui nous ont forcés d'armer, la nécessité où l'on nous a mis de faire offensivement, pour notre propre sûreté, une guerre purement défensive, de faire valoir les motifs qui seront développés dans le manifeste que nous publierons lorsque nos troupes commenceront les hostilités, et la déclaration précise et solennelle qu'il contiendra que, fidèles à nos principes et à notre constitution[1], nous renonçons à toute réunion à l'Empire français des pays que la protection de notre territoire nous forcera d'occuper.

Dans ce cas encore, il faudra s'expliquer nettement avec le ministère britannique sur la nature de la neutralité dans laquelle il a d'abord paru vouloir se renfermer. Permettre à ses marins, de quelque grade ou condition qu'ils soient, de prendre parti sur les flottes ennemies, d'en diriger les opérations, comme elle en usa en 1774 en faveur des Russes dans la guerre qu'ils

[1] Le titre VI de la Constitution réglant les rapports de la nation française avec les nations étrangères était ainsi conçu :

« La nation française renonce à entreprendre aucune guerre dans « la vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces « contre la liberté d'aucun peuple... »

firent aux Turcs dans la Méditerranée ; ouvrir aux vaisseaux des ennemis de la France les portes de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande; leur fournir des pilotes, des ouvriers, des agrès, des provisions de bouche ou de guerre pour une expédition évidemment hostile contre nous et que nous n'avons point provoquée, ce serait là autant d'actes qui nous paraîtraient déroger à la neutralité.

Il sera nécessaire de représenter de bonne heure la manière dont de tels actes seraient envisagés ici, et d'en faire bien apprécier les conséquences ; lors même que nous ne serions point encore appelés à des mesures offensives et que nous serions réduits, par quelque circonstance imprévue, à demeurer dans l'état d'observation où nous sommes depuis quelque temps, vous n'en devez pas moins apporter toute votre attention à développer au ministère britannique la nature et les conséquences du concert qui s'est opéré entre les principales puissances continentales de l'Europe relativement à la France.

Ce concert, par lequel des puissances étrangères se réunissent pour influer sur la constitution que la France vient de se donner, n'est, dans le fait, qu'une grande conspiration des despotes contre les États libres. C'est un renouvellement des entreprises que forma jadis Louis XIV et que formèrent après lui l'Espagne et la Suède pour forcer la Grande-Bretagne à rappeler les Stuarts. Nous ne craignons point qu'après avoir établi sa constitution sur le droit imprescrip-

tible du peuple à réformer son gouvernement, à changer l'ordre ancien de la succession au trône, le ministère ni la nation britanniques veuillent entrer dans un concert qui porte atteinte chez un peuple voisin à ce principe auquel la Grande-Bretagne est redevable de sa prospérité. Mais il nous importe que le ministère anglais envisage ce concert dans son rapport avec la tranquillité générale de l'Europe, avec l'intérêt qu'a la Grande-Bretagne d'y maintenir un sage équilibre, et avec le système pacifique si favorable à ses finances et à son commerce. Pour cet effet, vous insisterez particulièrement sur les considérations suivantes :

Quel que puisse en être le prétexte, une liaison aussi intime que celle qui se manifeste entre la maison d'Autriche, la Russie, la Prusse et la Suède, ne peut avoir que des suites funestes pour la liberté du Corps germanique, pour le maintien de cette constitution singulière, qui, dans tous les temps, a fixé les regards de l'Europe. La réunion des margraviats d'Anspach et de Bayreuth à la maison électorale de Brandebourg, ses tentatives formées ensuite contre divers États immédiats de l'Empire, annoncent assez quelles pourront en être les suites ; de nouveaux démembrements, de nouveaux partages entre des maisons déjà trop puissantes seront l'effet inévitable de leur union, et le ministère britannique, qui a vu d'un œil jaloux les progrès de l'une de ces puissances contre les Turcs, qui n'a pas hésité à faire un armement dispendieux pour la forcer à mettre des bornes à son ambition, verra-t-il donc

sans inquiétude une combinaison de ces puissances, qui, en identifiant leurs intérêts, en unissant leurs forces, doit invariablement les rendre les arbitres du Nord et de l'Allemagne, les maîtres du commerce de la Baltique et de la mer Noire, et bientôt après de celui des Échelles du Levant et de la Méditerranée, auquel il leur sera dès lors si aisé de donner une direction diamétralement contraire aux intérêts de la Grande-Bretagne comme à ceux de la France?

Quelque improbable que soit le succès d'une ligue si peu naturelle de tant de puissances agitées peut-être par des intérêts si divers, contre une nation animée d'un seul esprit, et chez laquelle, à moins d'une destruction totale, on n'étouffera jamais l'esprit de liberté, nous nous prêterons à en examiner les conséquences par rapport à la France sous ces trois suppositions :

Ou le démembrement de l'empire français;

Ou le rétablissement de l'ancien régime avec ou sans modification;

Ou enfin la conservation de la constitution actuelle et de la liberté française [1].

[1] Dans une adresse qu'il rédigea au nom du comité de Constitution et qu'il lut dans la séance du 10 février 1790, pour répondre aux attaques dirigées contre l'Assemblée constituante par ceux qui demandaient ce qu'elle avait fait, Talleyrand a exposé les principes et les conquêtes de 1789, dans un style d'une éloquence digne de Mirabeau :

« Qu'a fait l'Assemblée?

« Elle a tracé d'une main ferme, au milieu des orages, les principes de la Constitution qui assure à jamais votre liberté.

« Les droits des hommes étaient méconnus, insultés depuis des

Le cas du démembrement tend évidemment à fortifier la maison d'Autriche par le recouvrement des anciennes possessions qui en ont été autrefois séparées; et comme il n'est pas probable qu'elle fût seule à recueillir les fruits du concert des puissances liguées, il est clair qu'il amènerait du côté de l'Allemagne, de

siècles; ils ont été rétablis pour l'humanité entière dans cette déclaration, qui sera à jamais le cri de ralliement contre les oppresseurs et la loi des législateurs eux-mêmes.

« La nation avait perdu le droit de décréter et les lois et les impôts; ce droit lui a été restitué, et en même temps ont été consacrés les vrais principes de la monarchie, l'inviolabilité du chef auguste de la nation et l'hérédité du trône dans une famille si chère à tous les Français. Nous n'avions que des états généraux : vous avez maintenant une Assemblée nationale, et elle ne peut plus vous être ravie.

« Des ordres, nécessairement divisés et asservis à d'antiques prétentions, y dictaient les décrets et pouvaient y arrêter l'essor de la volonté nationale. Ces ordres n'existent plus : tout a disparu devant l'honorable qualité de citoyen.

« Tous étant devenus citoyens, il vous fallait des défenseurs citoyens, et, au premier signal, on a vu cette garde nationale qui, rassemblée par le patriotisme, commandée par l'honneur, partout maintient ou ramène l'ordre et veille avec un zèle infatigable à la sûreté de chacun pour l'intérêt de tous.

« Des privilèges sans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, composaient tout notre droit public : ils sont détruits, et à la voix de votre Assemblée, les provinces les plus jalouses des leurs ont applaudi à leur chute : elles ont senti qu'elles s'enrichissaient de leur perte.

« Une féodalité vexatoire, si puissante encore dans ses derniers débris, couvrait la France entière : elle a disparu sans retour.

« Vous étiez soumis, dans les provinces, au régime d'une administration inquiétante : vous en êtes affranchis.

« Des ordres arbitraires attentaient à la liberté des citoyens : ils sont anéantis.

« Vous vouliez une organisation complète des municipalités : elle vient de vous être donnée, et la création de tous ces corps formés par

la Courlande, de la Pologne, de la Baltique et de la mer Noire, des combinaisons nouvelles dont la balance de l'Europe et l'intérêt du commerce britannique doivent également faire désirer au ministère anglais qu'on prévienne l'accomplissement.

Si l'ancien régime se rétablit en France, même avec des modifications sur lesquelles il sera si difficile de

vos suffrages présente, en ce moment, dans toute la France, le spectacle le plus imposant.

« En même temps, l'Assemblée nationale a consommé l'ouvrage de la nouvelle division du royaume, qui seule pouvait effacer jusqu'aux dernières traces des anciens préjugés; substituer à l'amour-propre de province l'amour véritable de la patrie; asseoir les bases d'une bonne représentation et fixer à la fois les droits de chaque homme et de chaque canton, en raison de leurs rapports avec la chose publique : problème difficile, dont la solution était restée inconnue jusqu'à nos jours.

« Dès longtemps, vous désiriez l'abolition de la vénalité des charges de magistrature : elle a été prononcée. — Vous éprouviez le besoin d'une réforme, du moins provisoire, des principaux vices du Code criminel : elle a été décrétée en attendant une réforme générale. De toutes les parties du royaume nous ont été adressées des plaintes, des demandes, des réclamations : nous y avons satisfait autant qu'il était en notre pouvoir. — La multitude des engagements publics effrayait : nous avons consacré les principes sur la foi qui leur est due. — Vous redoutiez le pouvoir des ministres : nous leur avons imposé la loi rassurante de la responsabilité.

« L'impôt de la gabelle vous était odieux : nous l'avons adouci d'abord, et nous vous en avons promis l'entière destruction; car il ne nous suffit pas que les impôts soient indispensables pour les besoins publics; il faut encore qu'ils soient justifiés par leur égalité, leur sagesse, leur douceur.

« Des pensions immodérées, prodiguées souvent à l'insu de votre Roi, vous ravissaient le fruit de vos labeurs : nous avons jeté sur elles un premier regard sévère, et nous allons les renfermer dans les limites étroites d'une secrète justice.

« Enfin, les finances demandaient d'immenses réformes : secon-

s'entendre, les liaisons de cette puissance avec la maison d'Autriche subsistent et se fortifient; le pacte de famille entre les diverses branches de la maison de Bourbon prend une activité, une consistance nouvelles et nécessairement nuisibles au commerce des autres États maritimes, et l'Angleterre retombe, à l'égard de cette maison, dans cet ancien état de rivalité, de jalousie et de guerre intermittente qui, de part et d'autre, a causé tant de désordres, qui a fait verser tant de sang, et qui, en ruinant à des époques périodiques le commerce des deux nations, a successivement créé l'énorme dette dont la sagesse du ministère britannique paraît désirer si ardemment la diminution.

Les deux suppositions précédentes sont également improbables. Les idées qu'on se forme au dehors, de la désunion qui règne en France, de la désorganisation des pouvoirs, d'après quelques désordres qu'une grande

dés par le ministre qui a obtenu votre confiance, nous y avons travaillé sans relâche, et bientôt vous allez en jouir.

« Voilà notre ouvrage, Français, ou plutôt voilà le vôtre; car nous ne sommes que vos organes, et c'est vous qui nous avez éclairés, encouragés, soutenus dans nos travaux. Quelle époque que celle à laquelle nous sommes enfin parvenus! Quel honorable héritage vous allez transmettre à votre postérité! Élevés au rang de citoyens, admissibles à tous les emplois, censeurs éclairés de l'administration quand vous n'en serez pas les dépositaires, sûrs que tout se fait et par vous et pour vous, égaux devant la loi, libres d'agir, de parler, d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune; quelle plus belle condition! Pourrait-il être encore un seul citoyen, vraiment digne de ce nom, qui osât tourner ses regards en arrière, qui voulût relever les débris dont nous sommes environnés, pour en recomposer l'ancien édifice! »

révolution rendait inévitables, sont manifestement erronées. Ces désordres, fomentés par les intrigues du parti des princes rebelles, sont exagérés par leur politique; ils seront nécessairement impuissants contre la grandeur et la multitude des intérêts qui attachent la masse entière des Français au maintien de la constitution actuelle.

Un ministère homogène, ami sincère de cette constitution, dont tous les membres sont animés du même esprit et déterminés à se concerter en tout avec l'Assemblée nationale, est formé : il va donner aux choses et aux hommes une impulsion uniforme; le système tantôt apathique et vacillant, tantôt perfide du précédent ministère, fera place à l'activité, au concert et à l'énergie dans toutes les parties de l'administration, soit intérieure, soit extérieure; les ressources immenses de la France ne seront plus entravées par l'intrigue et la mauvaise foi, elle les développera dans toute son étendue, et quels que soient nos premiers essais militaires, lors même que la supériorité de la discipline préparerait dans une première campagne quelques succès aux ennemis de la France, jamais ils ne pourront triompher de la résistance d'une nation populeuse et brave, dont tous les individus sont armés; d'une nation qui envoie en deux mois cent mille recrues aux frontières au lieu de cinquante mille qu'on lui demande; d'une nation qui possède en domaines fonciers de quoi pourvoir dès à présent à l'acquittement de toutes ses dettes exigibles; d'une nation que les sujets des princes qui

veulent l'opprimer regardent déjà comme leur libératrice, et qui a dans la dépouille de ses citoyens rebelles plus de deux cent mille arpens de bonnes terres à offrir aux soldats ennemis qui préféreront, au joug sous lequel ils gémissent, la qualité d'hommes libres et de soldats citoyens.

Dans cette supposition que tout nous présente comme fondée sur des calculs probables et sur la nature des choses, quelle sera la position de l'Angleterre à l'égard de la France?

Sans vouloir exagérer les effets d'une guerre entreprise d'une part pour opprimer, de l'autre pour défendre la liberté, il n'est pas douteux qu'il n'en résulte une forte commotion, non seulement chez tous les peuples qui en seront le théâtre, mais encore chez les peuples voisins; soit que nous nous établissions dans la Belgique, soit que nous demeurions sur le Rhin, le voisinage où nous serons des Provinces-Unies y favorisera probablement une révolution qui ne peut qu'être fatale à la maison d'Orange et aux liaisons que l'Angleterre a formées dernièrement pour rétablir son ancienne influence dans ces provinces.

La probabilité de cette révolution augmente en raison de la part que la Prusse et la maison d'Orange elle-même prendront à la confédération qui s'est formée contre la liberté française. C'est au ministère britannique à examiner si une telle chance n'exige point de sa part en faveur de la France quelque chose de plus qu'une simple neutralité.

En partant toujours de la supposition que la liberté française sortira triomphante de cette ligue formée pour l'étouffer dans son berceau, combien la puissance de la nation et son influence en dehors n'en seront-elles pas augmentées? Déchargée par les seules ressources territoriales de sa dette exigible, il ne lui restera plus qu'à pourvoir à sa dette constituée, très peu considérable, et à un viager qui s'éteint de lui-même[1]. Les contributions publiques nécessaires pour fournir à ces deux objets ainsi qu'au surplus des dépenses nationales, seront peu onéreuses en comparaison de ce qu'elles étaient sous l'ancien régime. Il en résultera pour la France une très grande facilité pour étendre rapidement ses ressources, pour mettre à profit les avantages immenses de son sol et de sa position extérieure. Dans cette situation, sera-t-il indifférent pour l'Angleterre d'avoir une telle puissance pour amie ou pour ennemie? Et lors même qu'elle ne serait pas entrée directement dans la ligue qui s'est formée contre notre liberté, ne suffira-t-il pas qu'elle ait vu tranquillement les deux puissances continentales avec lesquelles elle est le plus intimement liée, la Prusse et la maison d'Orange, se coaliser contre nous pour perdre à jamais tout espoir de réaliser enfin le seul système

[1] Les ressources territoriales dont il est ici question étaient représentées principalement par les biens du clergé et les biens confisqués sur les émigrés.

Les intérêts des rentes viagères, d'après le budget de 1792, s'élevaient à 100 millions, et les rentes perpétuelles à 70 millions. Le

qui convienne non seulement à ses intérêts commerciaux, mais à sa paix tant intérieure qu'extérieure, celui d'une union intime avec la France?

Nous parlons de la *paix intérieure* de la Grande-Bretagne parce que, sans nous arrêter à l'esprit d'innovation qui se manifeste déjà en Angleterre et en Écosse, et que probablement on exagère, sa situation avec l'Irlande est bien connue. Il n'y a qu'une intime liaison avec la France qui puisse prévenir entre ces deux îles une désunion que tant de causes ont préparée, et que la différence des religions et le progrès des lumières de l'esprit public en Irlande rendent inévitable au premier coup de canon qui se tirera entre la France et la Grande-Bretagne. Cette considération, aussi puissante que délicate, mérite d'être fortement pesée dans les entretiens particuliers.

Allons plus loin. Supposons, ce qui est impossible, que le ministère britannique fût assez sourd à ses propres intérêts, à ceux de la nation qu'il gouverne pour entrer dans la coalition qui s'est formée contre la France; nul doute qu'il ne pût en ce moment porter à notre commerce et à nos colonies des coups sensibles; mais, outre que la conquête de nos colonies ne ferait qu'accélérer pour l'Angleterre l'époque où elle-même n'aura plus de colonies, ce ne serait là pour elle qu'un

total des traitements, pensions, rentes et intérêts figurait aux dépenses présumées de 1792 pour 294 millions.

Voir *Dictionnaire des finances*. Léon Say, art. *Budget général de l'État*.

triomphe éphémère, et pour nous que des pertes tôt ou tard réparées. L'expérience a prouvé que, même sous la plus détestable administration, la France avait ses accès de prospérité dans les armes, et qu'une paix humiliante pour l'État qui est forcé de s'y soumettre est souvent le germe d'une guerre glorieuse dans l'avenir. Que le ministère britannique réfléchisse sur les efforts dont sera un jour capable la France régénérée dans ses finances et soumise dans toutes les parties de son administration au régime sévère de la liberté, et qu'il voie s'il n'est pas prudent, dès à présent, de faire cesser ces préjugés absurdes, ces rivalités odieuses qui ont si longtemps égaré dans la route du solide bonheur deux nations faites pour s'estimer, et dont l'union, en leur fournissant tous les moyens de prospérité qui dépendent de leurs ressources respectives, assurerait à l'Europe un repos universel.

En présentant ces considérations au ministère britannique, vous vous attacherez à lui faire comprendre que le moment actuel est vraiment décisif pour consolider cette union que les hommes sages des deux pays ont depuis si longtemps désirée, et que si, en le saisissant, l'Angleterre acquiert des droits à la reconnaissance de tous les Français, il est aisé de lui présenter dès à présent, en faveur de cette mesure, des avantages suffisants pour la déterminer.

Une alliance défensive par laquelle les deux États se garantiraient tout ce qu'ils possèdent actuellement, tant en Europe que dans les deux Indes, est la première

idée qui s'offre à l'esprit[1]; elle présente à la Grande-Bretagne l'avantage de s'assurer de ses nouvelles possessions aux Indes orientales, d'affermir sa liaison avec l'Irlande, de conserver son influence dans les Provinces-Unies et très probablement d'empêcher une guerre qui tôt ou tard nécessiterait de sa part des armements très dispendieux, car, l'Angleterre une fois déclarée, rien ne lui serait plus facile que d'engager la Prusse et la Hollande à se retirer de la ligue ou à la rendre sans effet par une sage procrastination.

Vous pouvez examiner encore si, dans le cas où l'Espagne persévérerait dans ses dispositions de malveil-

[1] Ces instructions, apparemment, ont été rédigées sous la dictée de Talleyrand, qui prit alors la prudente habitude de préparer lui-même ses instructions, comme il le fera pour le congrès de Vienne.

On y retrouve la pensée, le style du diplomate qui écrira de Londres, le 24 décembre 1833, au duc de Broglie, ministre des affaires étrangères : « Je n'ai pas varié dans mon opinion sur l'importance et l'utilité qu'il y aurait pour le gouvernement du Roi de conclure avec l'Angleterre un traité d'alliance défensive. Je me suis attaché à rechercher le principe d'après lequel un tel traité pourrait être le plus avantageusement motivé, qui offrirait le plus de chances de succès auprès du gouvernement anglais et qui, en même temps, se rapprocherait assez des vues de quelques-uns des cabinets du continent pour espérer de les y faire entrer un jour.

« . . . . . Je me suis arrêté à l'idée du *statu quo*. . . . . C'est sur ce terrain que j'ai cru devoir me placer pour faire valoir auprès de lord Grey et de lord Palmerston le projet de traité dont j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec vous. Ces deux ministres ont écouté fort attentivement les observations que je leur ai développées à ce sujet, et il m'a paru qu'elles leur faisaient impression. Cependant, comme je m'y étais attendu, ils n'ont pu que me promettre de s'occuper de ce projet, de le discuter avec leurs collègues et de me faire connaître ensuite la résolution que prendrait le gouvernement britannique. »

lance pour la nation française[1], le moment ne serait pas venu de former entre la France et la Grande-Bre-

[1] Des dissentiments sérieux, susceptibles de rendre la guerre inévitable, s'étaient élevés entre la cour de Madrid et la cour de Londres, en 1790, au sujet de la question de *Nootka-Sound*. En vertu du *pacte de famille*, la France était tenue de prêter main-forte à l'Espagne, notre fidèle alliée depuis soixante-quinze ans, en cas de guerre offensive ou défensive.

Mirabeau, président et rapporteur du comité diplomatique, avait proposé le projet de décret adopté par l'Assemblée, en vertu duquel le traité d'alliance connu sous le nom de *pacte de famille*, qui unissait les Bourbons d'Espagne à la branche régnante de France, serait converti en un traité d'alliance nationale entre la nation française et l'Espagne.

Pitt avait envoyé à ce moment, en mission spéciale auprès de Mirabeau, sir Hugues Elliott, qui avait été son condisciple dans la pension de l'abbé Chocquart.

La guerre fut évitée. C'est dans cette discussion que Mirabeau prononça ces paroles prophétiques : « La France a dans son sein des ressources suffisantes pour résister à l'Europe entière. »

Mais le cabinet de Madrid ne répondit pas aux avances de l'Assemblée; il n'entendait pas donner le caractère de pacte *national* à un pacte de famille. Notre chargé d'affaires à Londres faisait part, à cette même époque, au Département, des efforts tentés par le ministère anglais pour rompre le *pacte de famille* et réduire la France à un isolement absolu. Il avait reçu, sur ce point, les confidences du marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne à Londres, qui ne laissaient aucun doute.

Sous l'influence du ministère anglais ou sous toutes autres, le gouvernement espagnol avait pris et gardait une attitude hostile à la France de la Révolution; il avait refusé de reconnaître la libre volonté du Roi dans l'acceptation de la Constitution ; de connivence avec les rebelles, il leur donnait asile; il allait plus loin, il rendait difficile la situation des Français domiciliés en Espagne par une réglementation tracassière, et on l'accusait à Paris de fournir des secours aux esclaves révoltés de Saint-Domingue. Il faut ajouter à cela des difficultés de limites dont il n'y a pas lieu de s'étonner ; elles durent encore, puisqu'il existe toujours une commission dite des Pyrénées.

tagne, en y joignant, s'il le faut, l'Amérique septentrionale, quelque grande combinaison qui ouvre à ces trois puissances le commerce des possessions espagnoles tant dans la mer du Sud que dans l'Atlantique [1].

Le Roi désire que l'on s'occupe éventuellement de cette idée, mais sans lui donner encore aucune consistance

[1] L'idée d'une alliance avec l'Amérique venait de Mirabeau. Dans une note destinée à devenir le thème d'un de ses grands discours, Mirabeau développe comme il suit tous les avantages et tous les motifs de cette alliance :

« 1° Quels sont et quels doivent être nos rapports avec les Américains libres ;

« 2° Si le plan du comité ne tend pas à renverser entièrement ces rapports.

« Nous avons rendu la liberté aux Américains, et il est vrai de dire que si c'est pour obéir au vœu de la France et du Roi, c'est plus aussi peut-être pour suivre des calculs particuliers, que la politique du ministère a contribué à bannir de l'Amérique ce despotisme qu'il continuait cependant d'exercer sur son propre pays ; mais cette politique a, jusqu'à présent, empêché la France de recueillir les fruits du service signalé qu'elle avait rendu aux Américains. Nos vizirs craignaient qu'il ne se formât des communications trop intimes entre un peuple affranchi et celui qu'ils voulaient retenir dans l'esclavage. Ils ont cherché, en conséquence, à entourer le commerce réciproque des deux nations d'entraves qui en gênassent le développement.

« Mais la Providence a déjoué ces misérables calculs. La liberté, transportée par nous en Amérique, a franchi une seconde fois l'Océan et a établi son empire dans nos foyers. Il nous est donc enfin donné de ne suivre que ses lois dans les rapports nouveaux que nous voulons, que nous devons établir avec nos frères les Américains libres.

« Qui de nous ne voit ici les avantages évidents qui ne peuvent manquer d'en résulter, d'abord pour consolider notre glorieuse révolution? Nous avons enseigné aux Américains à vaincre leurs tyrans ; nous devons apprendre d'eux l'art de conserver notre liberté par une bonne constitution, par des mœurs simples et par les habitudes de l'égalité : ces habitudes sont profondément gravées chez

ministérielle, et que vous fassiez passer ici les renseignements nécessaires sur les moyens de la réaliser, dans le cas où les explications qu'il a fait demander à la Cour de Madrid n'auront point le succès désiré. On vous tiendra exactement informé de l'état des négociations avec cette Cour, ainsi qu'avec toutes les autres.

eux ; nous les acquérons à peine : une liaison intime avec ce peuple heureux et sage ne peut donc que les affermir.

« Aux yeux des philosophes et des politiques, qui voient dans la morale seule la conservation des gouvernements libres, cette considération doit être du plus grand poids, mais elle ne suffira pas, sans doute, pour ceux qui cherchent encore l'intérêt national dans leurs liaisons avec les nations étrangères, et qui soumettent ces liaisons aux légitimes calculs de la science du gouvernement.

« A ceux-là mêmes, il est facile de prouver qu'il est du plus grand intérêt pour la France de se lier étroitement avec les États-Unis d'Amérique. Ils nous offrent, en effet, un marché qui ne peut que devenir de plus en plus vaste, de plus en plus profitable pour ses manufactures.

« Là, ses vins, si agréables, si salutaires, si peu chers, doivent bientôt écarter la concurrence des vins épais, brûlants et coûteux de l'Espagne et du Portugal. Là, ses eaux-de-vie doivent faire éteindre ces distilleries nombreuses qui fabriquent un poison lent sous le nom de *rhum*. Là, ses huiles, ses olives, ses fruits secs ; là, ses soieries, son horlogerie, etc., n'ont point à craindre la concurrence de l'Angleterre, si redoutable en ce qui concerne beaucoup d'autres articles. Là, nos draps seront recherchés quand la bonne foi constante régnera dans tous les envois de nos négociants et fera oublier ces infidélités coupables de quelques intrigants qui, à une époque critique, ont abusé du besoin des Américains pour les inonder chèrement de nos rebuts ; quand encore la multiplication de nos troupeaux et l'amélioration de leur tenue rendront nos laines plus abondantes, meilleures et moins chères. Là, nos sels, délivrés enfin de ces règlements fiscaux qui les emprisonnaient sans utilité dans nos marais salants, trouveront la plus vaste consommation : en un mot, si vous voulez juger du commerce d'importation qu'il est possible de faire dans les États-Unis par deux ou trois faits, je vous rappellerai que ces importations, qui, en 1773, étaient de soixante-douze

Si cela était nécessaire, le traité d'alliance défensive pourrait renfermer une ratification du traité de commerce conclu en 1787 entre la France et la Grande-Bretagne pour le reste du temps fixé à sa durée, et un engagement de régler à l'amiable, au plus tard dans l'année qui précédera son expiration, les divers points

millions, sont montées maintenant à près de cent millions. Je vous rappellerai que les États-Unis consomment à présent plus de trente millions de livres de sucre, et ce fait doit vous donner une idée de l'aisance qui règne dans ce pays, surtout si vous rapprochez cet exemple de celui de la France, qui, avec une population huit fois plus considérable, ne consomme guère qu'un million de quintaux de cette substance.

« Quels immenses avantages ne devons-nous donc pas trouver dans nos liaisons commerciales avec un peuple dont la liberté assure l'aisance, dont l'aisance multiplie les consommations, dont la population croissant avec une rapidité dont nous ne pouvons nous faire une idée dans notre Europe épuisée, double tous les vingt ans!

« Mais ce ne sont pas simplement les treize États unis que vous aurez à vêtir de vos draps, à couvrir de vos toiles, à abreuver de vos vins ; un autre empire qui se prépare au delà de ces fameuses montagnes des Alleghanys, vous promet un nouveau marché dont la durée ne peut se mesurer que sur des siècles. C'est dans cet empire de l'Ouest que se porte la population la plus active, la plus florissante des États-Unis ; c'est là que vont naître des besoins sans cesse renaissants, que de vieilles contrées peuvent seules satisfaire à bon marché, parce que ce bon marché dépend de l'excédent des productions sur les consommations, et que l'inverse existera longtemps en Amérique, en sorte que nous pouvons assurer que longtemps l'Europe aura à manufacturer pour les Américains.

« *Que nous donnent-ils en échange?* s'écrie-t-on ; il semble, à entendre cette question, que les États-Unis n'offrent qu'un sol stérile, lorsqu'ils prodiguent les productions les plus abondantes, les plus variées, les plus nécessaires à la France ; ces questionneurs oublient que, l'année dernière, au milieu de ces convulsions qu'excita le despotisme expirant, au milieu de la famine que l'impéritie nous avait préparée (car je ne veux pas croire à la trahison), nous avons été nourris de blés américains. Ces questionneurs oublient que ce tabac,

à l'égard desquels l'intérêt bien entendu des deux parties, ou de l'une d'elles, ou des considérations de justice ou d'équité peuvent faire désirer quelques modifications ; il paraît même que ce serait là le moyen le plus simple d'écarter les obstacles qui, sans cela, pourraient s'opposer à l'alliance, vu que, si l'on voulait en-

dont la France fait une consommation si prodigieuse, croît dans les plaines du Maryland et de la Virginie ; ils oublient que cette morue qui couvre nos marchés est pêchée, apportée par des vaisseaux américains ; qu'une grande partie de cette huile qui nous éclaire ou qui rend des services si variés à plusieurs de nos arts, est encore le produit de l'industrie américaine ; ils oublient que ces peaux, ces fourrures dont le commerce, autrefois si florissant en France, est tombé, grâce à une foule d'impéritie ministérielles, dans les mains des Anglais, vont bientôt tomber forcément dans celles des Américains libres, appelés par la nature des choses à l'exploitation presque exclusive de cette branche de commerce ; ils oublient enfin que la nature a réservé les vastes et superbes forêts de l'Amérique pour compenser les ravages que nos besoins, notre cupidité, notre imprévoyance ont faits dans les forêts de l'Europe ; ils oublient qu'avant peu la plupart de nos vaisseaux doivent s'y construire ; ils oublient enfin que ces précieuses forêts renferment encore dans leur sein une grande partie de ces munitions navales qui s'exploitent en Europe d'une manière si vorace et si coûteuse ; qu'enfin, elles renferment l'arbre le plus précieux, puisqu'il semble être un instrument secret destiné par la Providence à étancher le sang et les larmes des esclaves que notre avarice arrache à leur patrie pour les enfouir tout vivants dans le tombeau de nos îles : je parle ici de l'*érable à sucre,* si multiplié sur toute la surface de l'Amérique libre, dont les sucs égalent en valeur et en délicatesse ceux de la canne à sucre, et dont les produits ont, cette année même, affranchi la Pensylvanie de la moitié du tribut qu'elle paye à nos îles pour le sucre de canne qu'elle en reçoit.

« Je vous le demande ici, entourés de tant de besoins, même sur notre sol si fécond, privés des matières premières que la nature nous a refusées, ne pouvant les acquérir qu'en les achetant aux puissances européennes, qui, pour favoriser leurs manufactures, écrasent de prohibitions les produits des nôtres, qui veulent de l'or, et toujours

trer dès à présent dans la discussion de tout ce qui tient aux objets de commerce, on donnerait inévitablement lieu à des prétentions réciproques qui ne pourraient que retarder une conclusion. Il paraît d'ail-

de l'or; n'est-il pas avantageux d'abandonner leurs marchés pour nous lier avec un peuple neuf, sans manufactures, que la nature des choses prive de la faculté d'en élever de longtemps? Car, malgré la rapidité avec laquelle la population s'accroît dans les États-Unis, la terre fertile y offrira pendant des siècles de faciles défrichements qui en éloigneront la domesticité et la misère, et par conséquent le bon marché de la main-d'œuvre.

« Eh ! combien d'hommes, d'un autre côté, sont occupés et nourris par les pêcheries si abondantes de Terre-Neuve et par la pêche hardie de la baleine, que les Américains poursuivent maintenant par delà le cap Horn, et par cette autre pêche, non moins lucrative, au fond de la Californie, qu'ils partagent paisiblement avec les Anglais! Combien d'hommes emploie ce commerce des Indes orientales, qui, par sa position et d'autres circonstances, appelle bien mieux les spéculateurs de l'Amérique que ceux de l'Europe; ces Américains dont le début a dû faire rougir les meilleurs navigateurs de l'ancien monde, quand leurs nouveaux émules ont bravé la loi servile des *moussons,* à laquelle la marine européenne avait toujours servilement obéi !

« Ah! qui, en contemplant l'activité, l'industrie, l'aisance et les avantages du sol et des côtes dont jouissent les Américains ; qui, dis-je, pourrait ne pas sentir que nous devons nous hâter de former avec eux les liaisons les plus étroites, soit en politique, soit en commerce? qui n'y est pas excité en se rappelant qu'une véritable affection, que la reconnaissance nous les attachent, et que jamais aucun peuple n'a porté si loin cette fraternité universelle qui ne voit dans tous les hommes que des amis, qui ne veut point de conquêtes, point de sang, qui ne veut que la paix, la paix avec tous? Enfin, quel homme vraiment politique n'y est pas entraîné en pensant que, si nous ne prenons des mesures très promptes, si nous ne disputons ce marché à la vigilance, à l'activité des Anglais, nous le perdons inévitablement?

« Eh bien! cette perte est assurée si vous adoptez le plan d'impôt sur le tabac tel qu'il vous est proposé par votre comité, etc. »

leurs naturel de laisser de part et d'autre à l'expérience le temps d'éclairer les deux nations sur les avantages ou les inconvénients de ce traité ou de quelqu'une de ses parties.

Enfin, la situation de nos changes avec l'étranger et le besoin où nous sommes de quelque opération qui, en contribuant à les rétablir sur un pied moins onéreux, prépare le retour du crédit public et de la confiance que méritent nos assignats, ont déterminé le Roi à recommander très particulièrement à votre attention, comme un objet urgent et provisionnel, la négociation d'un emprunt en Angleterre d'une somme qui ne fût pas moindre de trois à quatre millions sterling, sous l'approbation, et s'il se pouvait, avec la garantie du gouvernement britannique; l'état présent des fonds publics dans la Grande-Bretagne est tel que, si le gouvernement voulait autoriser un pareil emprunt, on pourrait se flatter d'en fixer l'intérêt à un taux très modéré[1]. Vous prendrez des renseignements exacts sur la forme et les conditions qui seraient les plus propres à assurer le succès de cet emprunt, sur le genre de sûreté qu'on pourrait exiger de notre part, et vous nous ferez incessamment parvenir le résultat de vos observations et de vos démarches. Dans le cas où il serait nécessaire, pour obtenir la garantie du gouvernement britannique, que nous fissions quelque sacrifice, le Roi vous autorise à offrir à la Grande-Bre-

[1] Les fonds publics anglais étaient à 96.

tagne la cession de l'île de Tabago, que nous avons acquise par le dernier traité de paix. Ceux qui habitent cette île sont presque tous nés dans l'Empire britannique; leurs mœurs, leurs habitudes, leur langage, leurs besoins même les mettent dans une relation nécessaire avec leur ancienne patrie. Cette circonstance nous fait croire que le commerce britannique attacherait à la restitution de cette île une véritable importance. De son côté, Sa Majesté pense qu'en l'offrant à l'Angleterre, sous la réserve nécessaire du consentement des habitants eux-mêmes, elle donne à cette puissance un gage des dispositions amicales de la nation française et du désir qu'elle a d'effacer entre elle et la nation britannique toute trace des anciennes mésintelligences.

Tels sont les principaux objets que le Roi recommande à votre civisme et à votre zèle. Pénétrez-vous de l'importance de la mission dont il vous charge pour le maintien de la paix ainsi que pour l'affermissement de l'ordre public avec la Constitution. Ne négligez rien pour convaincre le gouvernement britannique qu'il ne doit pas renvoyer à un autre temps des arrangements aussi salutaires, aussi propres à assurer réciproquement la félicité des deux nations, et dont l'accomplissement ne saurait être différé sans devenir tous les jours plus difficile.

Outre la correspondance que vous devrez entretenir constamment avec nous, vous correspondrez directement avec le ministre du Roi à Hambourg, qui vous instruira de tout ce qui se passera chez les couronnes du

Nord; avec le ministre du Roi à la Haye, pour tout ce qui tient à la Hollande et à la Prusse; avec notre ministre à Ratisbonne, pour tout ce qui tient au Corps germanique et aux princes possessionnés, et avec notre ministre à Bruxelles, pour tout ce qui concerne la Belgique, les pays voisins et la maison d'Autriche. Nous donnerons ordre à ces divers ministres de vous informer régulièrement de tout ce qu'ils apprendront dans leurs cours respectives[1].

[1] Des changements venaient d'avoir lieu dans le personnel diplomatique.

M. Emmanuel de Maulde remplaçait M. de Gouvernet à la Haye.

M. Lehoc allait à Hambourg, au lieu et place de M. de Bourgoing, qui restait à Madrid.

M. de Vibraye était envoyé à Copenhague, et M. de Villars à Mayence.

Nous avions à Vienne M. de Noailles, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire (rappelé à cause de la guerre).

A Berlin, M. de Custine, ministre plénipotentiaire.

A Dresde, M. de Montesquiou, ministre plénipotentiaire.

A Munich, M. d'Assigny, ministre plénipotentiaire.

A Mayence, M. de Villars, ministre plénipotentiaire.

A Bonn, M. de Pont, ministre plénipotentiaire.

A Coblence, M. Bordeaux, chargé d'affaires.

A Stuttgard, M. de Maison-Neuve, ministre plénipotentiaire.

Dans le royaume de Deux-Ponts, M. de Naillac, ministre plénipotentiaire.

A Liège, M. Jolivet, chargé d'affaires.

A Ratisbonne, M. Caillard, ministre près la Diète.

A Rome, M. Bernard, agent de France.

A Naples, M. de Mackau, ministre plénipotentiaire.

A Florence, M. de La Flotte, chargé d'affaires.

A Venise, M. Henin, chargé d'affaires.

A Parme, M. de Flavigny, ministre plénipotentiaire.

A Gênes et à Turin, M. de Semonville, ministre plénipotentiaire.

LXVI

BIRON A DUMOURIEZ

Valenciennes, le 20 avril 1792.

Je viens, mon ami, de recevoir votre lettre d'avant-hier, et j'apprends avec une véritable satisfaction que vous vous occupez des moyens de payer l'armée en argent et d'ôter au soldat tout sujet de mécontentement légitime. Si vous y parvenez, comme je l'espère, vous aurez arraché aux ennemis de la chose publique les armes sur lesquelles ils comptaient le plus : l'espoir d'égarer le soldat dégoûté. Il serait bien à désirer que

A Malte, M. de Seytres-Caumont, chargé d'affaires.
A Constantinople, M. de Choiseul-Gouffier, ambassadeur.
A Stockholm, M. Verninac, chargé d'affaires.
A Pétersbourg, M. Genet, chargé d'affaires.
A Varsovie, M. Descorches, ministre plénipotentiaire.
A Danzig, M. Pons, résident.
A Francfort, M. Barotzi, chargé d'affaires.
A Londres, M. de Chauvelin, ministre plénipotentiaire.
Aux États-Unis, M. de Ternan, ministre plénipotentiaire.
A Bruxelles, M. Ruelle, chargé d'affaires, qui succédait à M. de La Gravière.
En Espagne, M. Bourgoing, ministre plénipotentiaire.
En Portugal, M. Châlon, ambassadeur.
A Soleure, M. Barthélemy, ambassadeur.
A Sion, M. Helflinger, chargé d'affaires.
A Coire, M. Salis de Marschlins.

vous pussiez étendre ce paiement en argent aux sous-officiers devenus officiers qui manquent de tout, n'ont aucune espèce de ressources et sont beaucoup plus à plaindre que les soldats. Je ne prévois pas, je vous jure, dans la cavalerie surtout, comment ces malheureux pourront se mettre en état d'entrer en campagne. J'attends avec la plus grande impatience des nouvelles de la grande question sur laquelle l'Assemblée nationale a dû prononcer hier. J'ai eu des nouvelles de Mons et de Tournay : la fermentation y est grande, mais concentrée; la discipline est toujours sévère et la surveillance très active. On ne dissimule pas le désir de déserter. Le plus grand nombre surmonterait les obstacles, mais tous demandent ce qu'ils deviendront ensuite et s'il y a des corps destinés à recevoir les déserteurs; j'ai fait répondre que j'avais l'ordre de les former. Ne perdez donc pas un instant pour m'autoriser à monter quatre ou cinq de ces cadres. De là dépend tout le succès de notre opération, et ce succès peut aller bien loin. Je serai par les mêmes moyens informé jour par jour de l'état des choses et des esprits à Mons et à Tournay. J'userai le plus économiquement que je pourrai des fonds que vous ferez remettre entre mes mains.

Je pense assurément comme vous, mon ami, qu'il faut soutenir les Belges en cas d'insurrection, et que l'on n'a pas besoin de bagage pour cette expédition d'où peut dépendre le succès de la campagne et même de la guerre par l'incalculable influence de l'opinion; mais

je vous prie de considérer que je ne commande pas l'armée, pas même une division; que j'ai dans l'armée du Nord trois lieutenants généraux plus anciens que moi : M. d'Aumont, M. d'Elbecq et M. de Crillon; que d'ailleurs, nous attendons M. de Rochambeau aujourd'hui ou demain, et que, quand son retour se différerait encore, je ne pourrais prendre sur moi une telle expédition sans y être autorisé par le général qui commandera l'armée en son absence, ou par le ministre. Si le Maréchal vient, je le presserai vivement, d'après ce que les circonstances et nos informations indiqueront, mais j'ai bien peur de ne pas réussir à le déterminer.

LXVII

DUMOURIEZ A LORD GRENVILLE

Paris, le 21 avril 1792.

MILORD,

Dans le voyage que M. de Talleyrand a fait dernièrement à Londres, il a entretenu Votre Excellence de la disposition du Roi et de la nation française à former avec Sa Majesté Britannique des nœuds que l'intérêt commun des deux peuples et le bien général de l'Europe rendent depuis bien longtemps l'objet des vœux de tous les amis de l'humanité, mais que les

circonstances actuelles semblent solliciter aujourd'hui plus impérieusement que jamais.

A la veille d'une guerre qu'il n'a pas tenu au Roi d'éviter, et que sa dignité, son attachement à la Constitution qu'il a jurée et le vœu universel de la nation ne lui permettent plus de différer, il importe à Sa Majesté et à la France entière de s'assurer des dispositions de votre cour et d'établir incessamment avec elle ces relations si désirables en elles-mêmes, et qui seules dans ce moment d'orage peuvent promettre à l'Europe le prompt retour de la paix et de la tranquillité générale.

C'est dans ce but, Milord, que le Roi envoie auprès de Sa Majesté Britannique M. Chauvelin[1], en qualité de ministre plénipotentiaire. La connaissance que le Roi a de sa personne, de ses sentiments et de son esprit, en déterminant le choix de Sa Majesté, lui persuade qu'il apportera dans cette mission tout ce qui peut le rendre personnellement agréable à Sa Majesté Britannique et à ses ministres.

L'extrême importance que le Roi attache au succès de cette négociation l'a déterminé à joindre pour cet effet à son ministre plénipotentiaire, M. de Talleyrand, dont vous connaissez les lumières et les talents, et M. Duroveray, ci-devant receveur général à Genève,

[1] M. Chauvelin quitta Paris le 23 avril pour se rendre à son poste.

M. de Talleyrand ne partit pour Londres que quelques jours après lui. Il était porteur de la lettre du roi Louis XVI au roi George III.

qui, déjà connu avantageusement en Angleterre, fort considéré en France, nous a paru pouvoir être utile dans la circonstance.

Le Roi espère que le concours de ces trois personnes également bien instruites du vœu général de la France et qui jouissent ici d'une grande confiance, facilitera une alliance dont l'intérêt momentané et permanent des deux États lui fait ardemment désirer la conclusion.

Pour moi, Milord, qui ai fait mes premiers pas dans la diplomatie avec des personnes connues par leur attachement à ce système politique, je m'estime heureux d'être appelé par la confiance que le Roi m'a témoignée, à faire auprès de vous les premières démarches officielles pour sa réalisation. Vous trouverez auprès de moi franchise, loyauté, et cette parfaite confiance qui, dans les États libres, doit caractériser les ministres.

LXVIII

BIRON A DUMOURIEZ

Valenciennes, le 25 avril 1792.

J'ai reçu vos ordres avant-hier soir, mon ami, par le brave et intelligent Marais. Le Maréchal m'a envoyé

chercher sur-le-champ, et je l'ai trouvé convaincu qu'on lui avait caché cette disposition, que j'étais dans le secret et qu'elle était le résultat d'une petite intrigue à la tête de laquelle j'étais. Vous pouvez juger d'après cela que je n'ai pas été bien reçu. Il m'a dit très sèchement qu'il ne pouvait pas approuver une mesure à laquelle il s'était toujours opposé, mais que cela ne l'empêcherait pas de concourir de tout son pouvoir à son succès, et qu'il me donnerait tous les moyens qui dépendraient de lui : ce qu'il fait en effet, car il s'en occupe beaucoup et avec une grande activité, en conservant un peu d'humeur contre moi. Tout sera prêt le 27 au soir et ne peut l'être auparavant. Nous n'emporterons ni tentes ni effets de campement. Nous bivouaquerons, et nos équipages nous joindront si nous avons quelque succès ; je serai le 28 à Quiévrain et le 29 au point du jour devant Mons.

Mercredi 25, six heures du soir.

M. le Maréchal vient de recevoir des nouvelles de Tournay d'après lesquelles il envoie un officier en courrier. J'en attends ce soir de Mons. Il paraît certain que les Autrichiens font marcher sur les frontières le plus de troupes qu'ils peuvent.

Destinez donc une escadre convenable à veiller sur Ostende[1], car il est très probable que l'on y verra bientôt

[1] Pitt convoitait l'entrepôt d'Ostende pour inonder de denrées coloniales et l'Allemagne et la France.

une flotte russe avec des troupes de débarquement, et on peut avoir là un succès important.

M. d'Orléans me mande qu'il est parfaitement content de vous. Il est digne de votre énergique loyauté de ne pas le laisser dans l'inaction et de nous prouver ainsi qu'un patriotisme invariable n'est plus un titre d'exclusion.

LXIX

CHAUVELIN A DUMOURIEZ

Londres, 1er mai 1792.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai remis samedi 28, à M. Grenville, la lettre dont vous m'aviez chargé pour lui. Je lui ai communiqué la copie de ma lettre de créance et j'ai répété mot pour mot à ce ministre toutes les phrases de la lettre particulière que le Roi a écrite au Roi d'Angleterre et dont vous m'avez donné connaissance. Après m'avoir annoncé que je serais sûrement présenté au Roi mercredi, il m'a dit qu'il n'était chargé pour moi de rien d'officiel, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de me témoigner la peine que l'Angleterre avait éprouvée en apprenant la nouvelle d'une guerre entre deux puissances aussi voisines

d'elle, que la France et l'Autriche, par ses possessions dans les Pays-Bas. J'ai répondu que le Roi et l'Assemblée nationale partageaient ce sentiment pénible, et qu'ils ne s'étaient décidés à reconnaître la France en état de guerre que lorsque la conduite agressive et insultante de la maison d'Autriche ne lui avait plus laissé d'autre ressource pour soutenir l'indépendance nationale.

MM. de Talleyrand et Duroveray sont arrivés ici dimanche, 29 avril[1]. Notre première mesure a dû être de nous concerter sur la forme dans laquelle nous remplirions tous les trois la mission dont nous sommes également chargés. Nous avons pensé et nous nous sommes dit que nos sentiments, nos volontés, nos devoirs étant tous les mêmes, pour être forts sans cesse des avantages de tous trois, nous devions être indivisibles; et nous nous sommes mutuellement promis que cette façon d'être et d'agir serait à jamais la nôtre; il a été décidé que ce serait moi qui aurais l'honneur de vous rendre compte du résultat de nos réflexions et de nos travaux.

[1] Dès son arrivée, avant de se concerter avec ses coopérateurs, M. de Chauvelin avait dû solliciter les bons offices de lord Grenville pour obtenir que la douane anglaise, qui a toujours été administrée avec une fermeté soutenue, lui délivrât ses bagages qui avaient été ouverts et retenus, en dépit des immunités diplomatiques.

Un des gens de M. de Chauvelin avait introduit dans une des malles du ministre, à son insu et au mépris de ses recommandations, un paquet de dentelles, genre de marchandise soumis à un droit très élevé.

A mon arrivée à Londres, tous les esprits m'ont paru vivement agités de la nouvelle de la guerre entre la France et l'Autriche. La crainte que l'Angleterre ne fût forcée d'y prendre part avait inspiré assez de terreur pour produire une baisse subite dans les fonds[1]. Le ministère s'en est alarmé ; et il n'est pas douteux que M. Pitt a envoyé lui-même le samedi 28 à tous les papiers publics la note suivante : « Nous sommes assez « heureux pour pouvoir assurer le public avec la plus « grande certitude que les bruits répandus avec tant « d'art, suivant lesquels des ordres pour la presse des « matelots étaient prêts à être expédiés, sont entière- « ment sans fondement. Il n'y a pas la moindre appa- « rence qu'aucun événement puisse compromettre « notre tranquillité actuelle que nous avons un si « grand intérêt à conserver. » Cette note a produit sur les fonds publics un effet favorable ; elle présente aux amis de la France des espérances de neutralité et confirme les assertions de M. de Talleyrand dans son premier séjour ici. On peut y voir aussi le projet du ministère de soutenir les fonds publics, pour exécuter d'une manière plus avantageuse celui qu'il a conçu de réduire les 4 pour 100, en en offrant le remboursement ou une nouvelle constitution à trois[2]. Beaucoup

[1] Les fonds publics anglais avaient baissé de 4 pour 100. De 96 ils étaient tombé à 92.

[2] A son avènement au ministère, en 1783, Pitt avait inauguré un système d'amortissement des fonds publics, qui avait singulièrement aidé au relèvement du crédit de son pays.

Le consul de France à Londres, dans une lettre datée du 13 juil-

de gens croient ici que cet acte du ministère est plutôt l'effet d'une combinaison financière que d'un système politique invariablement arrêté.

Nous devons vous faire remarquer qu'il est impor-

let, donne des détails intéressants sur les opérations financières du cabinet anglais.

. . . . . .

« L'acte qui concerne la dette nationale ne vient que d'être imprimé, et ce n'est que de ce moment-ci que j'ai pu le connaître avec assez de détails pour avoir l'honneur de vous en rendre compte d'une manière moins générale que je l'ai fait jusqu'ici. Cet acte sert de supplément à celui de 1786, qui assigne un million sterling à l'amortissement de la dette publique, et qui en confie la disposition à des commissaires chargés de l'employer à l'acquisition des fonds publics dont l'achat est le plus avantageux; lorsque les intérêts de ces fonds seront parvenus à former un revenu annuel de 4,000,000 sterling, on cessera de les payer au Trésor public, et une portion équivalente de la dette nationale sera censée achetée par le Parlement.

« Le nouvel acte modifie ces premières dispositions et porte que non seulement le Trésor continuera à payer un million sterling à la disposition des commissaires, mais encore que lorsque les intérêts d'un fonds public seront réduits, ou qu'il sera racheté par un fonds nouveau créé à un intérêt plus bas, la portion d'intérêt économisée par cette opération sera pareillement remise aux commissaires nommés pour la réduction de la dette, ainsi que les intérêts des annuités expirées et tous les bénéfices faits sur les dépenses annuelles, et lorsque toutes ces sommes composeront une rente annuelle de 3,000,000 sterling, sans y comprendre le million destiné annuellement à l'extinction de la dette, le Trésor cessera de payer cette rente, et elle sera censée rachetée par le Parlement, qui pourra disposer à sa volonté des fonds qui étaient affectés à son payement.

« Une clause plus importante encore de cet acte porte que, pour prévenir les inconvénients de la dangereuse accumulation de la dette nationale à l'avenir, lorsqu'on lèvera de l'argent par des emprunts pour les besoins publics, on en tiendra un compte séparé au Trésor; que si ces emprunts sont levés par des annuités perpétuelles et rachetables, et que le Parlement n'ait pas pourvu à ce que le capital entier soit payé dans le terme de quarante-cinq ans, à la fin du

tant pour le succès du système que vous avez adopté d'observer les plus grands ménagements pour le gouvernement anglais. Le gouvernement anglais est la seule force qu'il y ait dans ce pays-ci[1]; il jouit de la plus haute considération, et tout ce qui pourrait être

quartier dans lequel ces emprunts auront reçu la sanction royale, le Trésor commencera à payer à la disposition des commissaires une somme additionnelle égale à la centième partie de chaque emprunt annuellement; si ces emprunts étaient levés par des annuités pour un terme plus long que celui de quarante-cinq ans, sur une ou plusieurs vies, ou enfin en forme de tontines, les commissaires seront chargés de calculer, d'après des tables de probabilité de la durée de la vie humaine, quelle serait la somme totale de ces emprunts qui resterait due au bout de quarante-cinq ans, et ils remettront copie de leur travail à l'orateur de la Chambre des communes, qui sera autorisé à certifier au Trésor le montant de cette somme, pour qu'il paye annuellement le centième de cette même somme aux commissaires.

« Il résulte de cet arrangement que tant que cet acte ne sera pas révoqué, tous les emprunts à venir seront nécessairement éteints dans une période déterminée, tandis que par les mesures prises pour l'amortissement de la dette actuelle, elle pourrait être diminuée dans l'année 1808 de quatre millions sterling de rente annuelle. Cet acte qui, quoi qu'en dise l'opposition, n'empêchera pas que l'on ne puisse faire de meilleures lois quand les lumières s'étendront avec les moyens, aura le bon effet d'avertir les Parlements à venir de mettre au moins des bornes au droit que chaque génération croit avoir de disposer de la propriété de celles qui lui succèdent. Peut-être trouverait-on dans la discussion approfondie de cette question qu'il serait à désirer pour le bien d'un gouvernement sage, comme pour la plus exacte justice, que l'on pût rapprocher les limites de l'extinction des emprunts et, s'il était possible, de les borner à vingt-cinq ans; on s'éloignerait peu du droit d'une génération sur une autre. Mais c'est déjà beaucoup d'avoir arrêté le torrent de la dette nationale, et c'est un grand exemple donné à toute l'Europe par M. Pitt de l'application d'un remède bien nécessaire à la plus cruelle des maladies dont les gouvernements modernes soient affligés. »

[1] Talleyrand écrivait, le 17 août 1806, à Napoléon (lettre iné-

dit de désobligeant pour les agents principaux qui le composent, déplairait à la nation anglaise, qui, à raison de la prospérité dans laquelle elle se trouve, pardonne à son gouvernement toutes les susceptibilités du pouvoir, et y place même une partie de la dignité nationale. Nous vous prions de nous tenir au courant de toutes les nouvelles importantes. Comme elles arrivent ici très promptement par les courriers du commerce[1], il nous semble que nous devons les recevoir les premiers ; et nous avons besoin que vous ordonniez qu'elles nous parviennent d'une manière un peu détaillée. Nous croyons devoir vous avertir qu'on s'attend ici que, pour prévenir les pirateries auxquelles le commerce français pourrait être exposé de la part d'Ostende, vous enverrez quelques frégates[2] devant ce port, et cette mesure nous paraît à nous très nécessaire.

Nous vous demandons de vouloir bien donner des ordres pour qu'on m'adresse la copie de la résolution secrète des puissances de l'Europe en 70 ou 71, quand la Russie envoya une flotte dans la Méditerranée. La France, l'Angleterre et l'Espagne résolurent de ne recevoir que trois de leurs vaisseaux dans leurs ports. Cette pièce nous serait utile.

dite) : « En Angleterre, l'esprit public est l'esprit de tous les partis ; la puissance politique est la supériorité d'un parti sur les autres. » (Arch. nat.)

[1] Le courrier de Paris pour Londres partait tous les jours. Celui de Londres pour Paris ne partait que deux fois par semaine.

[2] Voir la lettre précédente de Biron.

LXX

CHAUVELIN A DUMOURIEZ

Londres, ce 4 mai 1792 (reçue le 8 mai).

MONSIEUR,

J'ai eu mercredi, 2, une audience du Roi d'Angleterre, je lui ai présenté ma lettre de créance, en l'assurant de l'attachement du Roi des Français, et en lui rendant compte de la recommandation qu'il m'avait faite de m'efforcer, en servant près de lui la nation française, de me rendre le plus agréable possible à sa personne, j'en ai reçu des assurances d'attachement réciproque. J'ai eu hier une audience de la Reine et je lui ai remis aussi ma lettre de créance. J'ai cru les circonstances trop pressantes pour ne pas remettre mercredi la lettre particulière du Roi en même temps que ma lettre de créance; je me suis applaudi ce matin de mon empressement, en la voyant tout entière dans plusieurs papiers français[1], puisque remise quelques

[1] On lit à la correspondance de Londres, datée du 5 mai, de la *Gazette universelle :*

« On n'a pas été peu surpris en Angleterre de trouver dans les feuilles publiques de France la lettre confidentielle du Roi des Français au Roi d'Angleterre, dont M. Talleyrand-Périgord était chargé.

jours plus tard, elle aurait été connue du public avant de l'être du Roi d'Angleterre ; une telle publicité donnée aussi promptement à une pièce écrite de la main du Roi et dont la connaissance appartenait au plus à six [1] personnes, a dû sans doute vous étonner prodigieusement. Elle a produit ici sur nous le même effet : il nous a semblé, et nous croyons devoir vous le dire, qu'il était de la plus haute importance de chercher à pénétrer et à suivre le fil de cette trahison ; nous ne doutons pas qu'elle ne puisse avoir ici les plus dangereux effets pour le succès de notre mission en jetant du ridicule sur nos mesures, de la défiance sur les intentions du Roi, et en éloignant tout à fait le cabinet le plus secret de l'Europe d'un gouvernement dont les confidences remplissent les gazettes et qui notifie quand il paraît insinuer. Nous devons vous le répéter, cette indiscrétion est vraiment une affaire par ses conséquences et par les suites qu'elle peut avoir, et nous croyons qu'il importe également au Roi, à vous et à nous-mêmes d'en découvrir et d'en faire punir les auteurs [2].

On a regardé cette publication comme une espèce d'appel à la nation anglaise. Mais cette nation ne paraît pas assez mécontente de son gouvernement pour ramasser le gant.

« M. Talleyrand-Périgord attribue à cette publication les obstacles et les désagréments qu'il éprouve dans sa mission. »

[1] C'est-à-dire aux six ministres : Duranton, ministre de la justice ; Dumouriez, ministre des affaires étrangères ; Clavière, ministre des contributions et revenus publics ; de La Coste, ministre de la marine ; Roland, ministre de l'intérieur ; de Grave, ministre de la guerre.

[2] Voici ce que disait le journal *la Gazette universelle,* qui n'avait

La cupidité fait inventer sans cesse ici de fausses nouvelles dans la classe des négociants, et dans les classes plus élevées la passion s'en empare et affirme les fausses comme je voudrais certifier les vraies. Nous croyons qu'il serait utile à la France que nous fussions à portée de les éclaircir et de les démentir presque officiellement. Nous avons déjà plusieurs papiers pu-

cessé d'attaquer M. de Talleyrand, de l'origine de cette indiscrétion et de ses conséquences probables.

« C'est dans les égouts d'une feuille où règne la plus sale démagogie, que nous avons nous-même ramassé cette pièce, pour la faire connaître au public ; et c'est pour la dénoncer à la nation, à cause des expressions *nos peuples, notre pays,* qu'elle avait été communiquée à Gorsas, probablement par quelque *jacobin* des bureaux ministériels. L'insensé n'a pas prévu le mauvais effet de son infidélité ; aussi les dispositions de l'Angleterre commencent à devenir très suspectes à votre ministère. Voici comment les représente un des journalistes attachés aux bureaux de M. Dumouriez : M. Pitt, la cour, les évêques et les grands sont nos ennemis ouverts et déclarés. Toute l'Angleterre le sait, et les motifs en sont assez connus : nous devons donc calculer aujourd'hui sur le mal qu'ils nous font par les divisions que leurs agents propagent entre nous, et, dans l'avenir, sur celui qu'ils nous feront infailliblement, si nous avons du dessous dans la guerre ; car alors, M. Pitt fera entendre aux Anglais qu'il y a plus d'argent à gagner à nous piller qu'à s'unir avec nous, ce qui sera vrai. Donc, la politique de Pitt, Pitt agent secret de tous les mouvements des cabinets européens, sa politique est de nous miner au dedans, de semer de l'argent pour nous désunir, de ne pas rejeter le projet d'alliance et de ne pas l'accepter ; de fournir quelques subsides à nos ennemis déclarés, afin que l'alliance devienne, aux yeux des Anglais, une proposition ridicule, et la guerre une proposition lucrative, car le système anglais repose tout entier sur cette question de marchands : combien avons-nous gagné cette année? Leur politique est dans leurs livres de compte, et l'on fait la paix et la guerre, selon le relevé des douanes.

« Les engagements intérieurs de M. Pitt le tiennent enchaîné au Roi qui nous hait, à la Reine qui dispose des places, aux gens placés

blics anglais à nos ordres, mais nous n'avons pas d'ordres à leur donner[1]. Le moyen le plus prompt pour nous faire parvenir des nouvelles serait de les faire adresser tous les jours à Calais au correspondant du gouvernement, à qui vous feriez donner ordre de nous les adresser par le premier bâtiment qui partirait.

Il nous a paru utile et bienséant de faire connaître officiellement à l'Angleterre les motifs de la guerre que les Français viennent de déclarer, et nous présenterons à cet effet une note explicative dont les raisons seront tirées du décret de l'Assemblée nationale et du rapport que vous avez fait au Conseil; nous y joindrons des réquisitions relatives au corsairage tirées des anciens traités.

qui sont à leur dévotion; et ce ministre s'est tellement enlacé pour ne pouvoir pas faire le bien, que, le voulût-il, il serait fort embarrassé. »

Tandis que la *Gazette universelle* accusait les bureaux ministériels d'avoir commis l'indiscrétion, la *Gazette nationale* du 15 mai mettait en cause le *Comité autrichien :* « Veut-on savoir s'il y a véritablement un comité autrichien à Paris? que l'on réfléchisse, entre mille autres choses, sur l'étrange publicité qui a été donnée, on ne sait comment, à la lettre très secrète, très mystérieuse de Louis XVI au Roi d'Angleterre. »

[1] M. de Talleyrand dira plus tard dans les instructions au général Andréossy, ambassadeur de France à Londres en 1802 :

« L'Angleterre est le seul pays du monde où un diplomate qui a de l'esprit et des talents ait des occasions continuelles de nuire, d'intriguer et de brouiller, et en même temps de se plaindre, d'insulter et d'alléguer des griefs, et même de parler comme offensé, quand il est lui-même l'offenseur. Un paragraphe dans une gazette, un mot dans un débat, ou une santé portée dans un club, qu'il peut avoir provoquée, lui fourniraient aisément des sujets de plaintes toutes les semaines, pour ne pas dire tous les jours. »

Je vous observe que je suis obligé de tout faire ici de mémoire. Il n'existe aucune pièce instructive dans les archives de la légation, et il serait indispensable que vous me fissiez adresser les originaux de tous les traités entre la France et l'Angleterre.

LXXI

CHAUVELIN A DUMOURIEZ

Londres, le 8 mai 1792.

MONSIEUR,

Je ne puis m'empêcher de vous répéter que nous sommes ici dans la position la plus pénible et la plus embarrassante.

Depuis notre arrivée et notamment depuis le premier de ce mois, nous avons constamment appris par la voix publique ou par les gazettes anglaises toutes les nouvelles de la France. Nous voyons chaque jour les écrits les plus désastreux se répandre et s'accréditer dans cette ville, sans qu'il nous soit jamais possible de les affirmer ou de les démentir, n'ayant eu jusqu'à présent d'autre moyen de communication que les paquebots qui partent deux fois la semaine de Calais à Douvres; nous avons été continuellement à la merci des vents; et nous sommes tellement en retard, que nous ne connaissons

encore qu'indirectement le malheureux événement de Lille et la mort de M. Dillon [1]. Vous sentirez sûrement qu'une ignorance aussi complète de ce qui se passe en France dans un moment aussi critique et dans un pays aussi voisin de celui que nous habitons, rendrait notre présence ici absolument inutile, puisqu'elle nous ôterait tous les moyens d'agir auprès du gouvernement et de

[1] Rendant compte de la séance de l'Assemblée du 1er mai, la *Gazette universelle* disait :

« Le ministre de la guerre est entré dans l'Assemblée ; un profond silence a régné dans la salle ; on attendait la nouvelle d'un grand désastre. Un détachement de la garnison de Lille, a dit le ministre, est sorti le 28 pour se porter vers Tournay ; il a rencontré l'ennemi à trois lieues de cette ville, et il a été battu ; il s'est retiré en désordre vers Lille ; un bataillon de gardes nationales a protégé sa retraite. Tel est le fâcheux événement que les ennemis de la liberté et de la Constitution ne manqueront pas d'exagérer ; cependant, il est du nombre de ceux auxquels nous devons nous attendre. Telle est la guerre, messieurs ; elle se compose de succès et de revers. Il paraît que M. Théobald Dillon, qui a manifesté souvent le zèle le plus louable, et qui a donné de longues preuves de son attachement à la Constitution, a reçu la mort de ceux qui devaient le défendre, et avec lesquels il venait de combattre : il a été massacré dans une grange, près de la ville où il devait trouver des secours. Si l'Assemblée ne se hâte de mettre sous la sauvegarde de la loi les officiers qui commandent ; si elle ne se hâte d'établir à la suite de l'armée des tribunaux militaires, dont les jugements, plus prompts que ceux du jury, rétablissent la discipline la plus sévère, il est impossible de compter sur des succès.

« Les dépêches lues par le ministre de la guerre annoncent qu'après avoir massacré M. Dillon, les révoltés ont tué un curé, ont pendu M. Chaumont, aide de camp, frère de l'adjudant général, M. de Delcroix, officier du génie, et six chasseurs tyroliens, qui avaient été faits prisonniers (ici un mouvement d'horreur s'élève dans l'Assemblée : *Ce ne sont pas des Français!* s'écriait un membre dans les sentiments de son indignation). Au moment où le courrier est parti, l'insurrection n'était pas encore apaisée. »

communiquer même avec lui : aussi avons-nous suspendu nos opérations et différé de présenter la note dont j'ai eu l'honneur de vous parler dans ma dépêche du 2, à l'occasion de notre déclaration de guerre. Une lettre d'Ostende, qui s'est répandue ici hier et qui a annoncé une défaite complète de l'armée de M. de Rochambeau, nous a décidés à prendre des moyens extraordinaires pour sortir de l'état d'incertitude et de neutralité où nous sommes ici. Nous envoyons quelqu'un[1] à Calais pour nous y établir un correspondant qui sera chargé de recueillir toutes nos lettres, et de nous les faire porter par Boulogne quand le vent sera contraire à Calais. Nous vous prions de donner des ordres pour qu'on nous adresse chaque jour un bulletin de toutes les nouvelles importantes de Paris ou des départements, et qu'on nous les envoie tous les jours de poste de Calais, sans attendre celle d'Angleterre. Les arrangements que nous avons pris à cet égard exigeront quelques dépenses indispensables, dont je vous ferai parvenir la note, et que vous m'approuverez sans doute d'avoir ordonnées.

Le manifeste du gouvernement des Pays-Bas paraît déjà dans les papiers publics anglais[2]. Nous aurions désiré d'y répondre en faisant paraître celui de la France ; mais nous n'en avons aucune connaissance. Je joins ici un bulletin des nouvelles pour la *Gazette*

[1] D'après l'état des dépenses de la légation, c'était Desrenaudes qui, sur le conseil de Talleyrand, avait été chargé de cette mission.

[2] Voir ce manifeste dans la *Gazette nationale* du 8 mai 1792. Daté de Bruxelles, 1er mai.

de France[1], que vous m'avez fait l'honneur de me demander.

LXXII

DUMOURIEZ A CHAUVELIN

Paris, le 9 mai 1792, l'an IV de la liberté.
(Reçue le 13.)

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 1er de ce mois, par laquelle vous me rendez compte de votre première visite au lord Grenville, et de la conversation que vous avez eue avec ce ministre. Je me propose de vous répondre sur cet article aussitôt qu'il me sera possible. En attendant, je ne veux pas différer de vous faire parvenir ci-jointes toutes les pièces contenant les renseignements que j'ai fait prendre au dépôt, relativement à l'envoi

[1] La *Gazette de France*, le doyen des journaux français, venait de passer sous une direction nouvelle. A dater du 1er mai 1792, il devient intéressant de consulter ses correspondances de Londres, qui, le plus souvent, lui sont envoyées par la légation ; si l'on en juge par la correspondance d'Angleterre aux archives du Département, le plus souvent, les nouvelles de Londres données par la *Gazette de France* sont extraites de cette correspondance.

Chauvelin écrivait au Département, le 1er juin :

« Je désirerais de recevoir la *Gazette de France*. J'en réclame

d'une escadre russe dans la Méditerranée en 1769. Quant à la convention secrète que vous présumiez avoir été faite en 1770 ou 1771, entre la France, l'Espagne et l'Angleterre pour n'admettre dans leurs ports respectifs que trois vaisseaux russes, il y a tout lieu de croire qu'elle n'a jamais existé, ou du moins on n'a pu trouver aucun indice dans mes bureaux.

J'avais prévu, Monsieur, avant l'avis que vous m'avez donné, et dont je vous remercie, l'urgence de l'expédition de quelques frégates pour aller croiser dans la Manche, et faire échouer le projet que l'on m'a découvert, d'envoyer au port d'Ostende sous pavillon autrichien différentes lettres de marque pour inquiéter et capturer nos bâtiments de commerce, etc., etc.

l'envoi, non seulement comme un droit qui revient à la légation, mais comme une jouissance dont je me verrai privé avec regret, depuis que la rédaction est confiée à un littérateur aussi patriote que célèbre. J'oserai même vous prier de donner vos ordres pour me faire parvenir tous les numéros qui ont paru depuis que M. Chamfort s'en est chargé. »

La direction de M. Chamfort, de l'Académie française, ancien ami de l'abbé de Périgord, avait commencé le 1er mai.

LXXIII

BIRON A DUMOURIEZ

Valenciennes, le 11 mai 1792.

Je n'ai reçu qu'hier, mon ami, votre lettre du 5[1]; ce n'est pas la première fois que celles que vous m'écrivez éprouvent un pareil retard, je crois devoir vous en avertir. Il est en vérité curieux que vous me reprochiez d'être l'homme du Maréchal, tandis qu'il me reproche d'être le vôtre et que l'on répand dans l'armée que j'ai intrigué près de vous et me suis servi de notre ancienne amitié pour l'éloigner et me mettre, dit-on, à sa place. Je n'ai jamais eu à me louer du Maréchal, ni en Amérique ni ici; il ne m'a marqué de la confiance que quand il n'a pas pu faire autrement. Je lui ai souvent été utile, et il n'a jamais rendu un compte avantageux de moi, et ne m'a jamais dit un mot obligeant en me crevant à plaisir, et c'est parce que je ne suis capable d'aucune considération particulière, que je vous répète que c'est celui de vos généraux qui entend le mieux la défense d'un pays, et qui aura le plus d'avantage pour remettre un peu d'ordre et de discipline dans une armée qu'il

[1] Cette lettre ne figure pas au registre de correspondance de Biron.

connaît. Ajoutez à cela que l'on a déterminé tous les chefs de l'avant-garde et tous les officiers fermes et intelligents à quitter en même temps que le Maréchal. Je sais bien qu'il ne faudrait pas céder à une telle intrigue, mais il faudrait aussi pour y réussir avoir des moyens de remplacement que je ne vous connais pas. Vous n'avez pas d'idée de ce que sera votre armée quand on en aura retiré le peu d'officiers qui servent encore bien. Il est impossible que vous autres ministres, qui jugez toujours de loin, vous ayez des idées justes de l'état des choses. Je voudrais garder M. de Rochambeau six semaines. J'en voudrais un autre après. S'il est immédiatement relevé par son successeur, tout peut encore s'arranger, car pour peu que je sois soutenu, je suis bien sûr de faire rester un assez grand nombre de bons sujets, mais s'il y a un intérim, tout est perdu; car toutes les intrigues se réuniront avec succès pour porter l'armée à l'insurrection et au découragement total, et, dans les deux cas, elle est irréparablement perdue, car on ne manquera pas d'instruire les Autrichiens de notre véritable position, et ils en profiteront sans danger. Si je commandais par intérim, je réunirais contre moi tout ce qui prend maintenant le nom d'amis du Maréchal et tous ceux qui me soupçonnent d'être ambitieux, parce que je ne veux pas déserter mon poste. Si je ne commande pas au contraire, soit qu'il n'y ait pas d'intérim, soit qu'un autre en soit chargé, je réunirai toute la confiance et je serai, j'espère, également utile à l'armée et à la chose publique. Je pense comme

vous et, même avec nos troupes (quoiqu'il y ait bien des choses à dire), j'aurais peut-être mieux aimé reprendre le camp de Quiévrain que celui de Famars, uniquement parce qu'il montrait une fermeté importante. Car la position du camp de Famars est belle, et nous avons un cordon de troupes qui n'aurait pu s'établir au delà de Quiévrain, qui nous garde jusque-là et qui est une leçon continuelle et excellente pour nos troupes légères, qui commencent à très bien servir et à se garder avec beaucoup d'intelligence. Mais l'un n'est pas plus possible que l'autre, parce que l'armée manque de tout. Nous devions avoir pour soixante mille hommes d'effets de campement. Entre Valenciennes et Lille, on en a perdu pour environ six mille hommes, et il ne s'en trouve pas à présent de quoi en faire camper quinze mille, et on en attend de Paris. Cela ne doit pourtant pas nous donner beaucoup de regrets, car il a fait froid comme dans le cœur de l'hiver, et si nous eussions été campés, nous eussions déjà beaucoup trop souffert.

Vous aviez de l'humeur, mon ami, quand vous m'avez écrit que nous avions marché comme des fous et que nous étions revenus de même. Je ne puis en convenir, car nous avons marché dans le meilleur ordre et pris une bonne position. L'ennemi lui-même nous rend cette justice. Quant à la retraite jusques à Quiévrain, je ne crois pas possible d'en faire une plus honorable. Je ne pense pas que l'on puisse regretter que je n'aie pas attaqué les Autrichiens postés et retranchés sur les hauteurs de Berthaumont. Cette extravagance eût

entraîné la perte de l'armée sans aucune chance de succès.

D'ailleurs, je vous le répète, je désire beaucoup une cour martiale pour juger ma conduite, et si des amis tels que vous jugent que je me suis conduit comme un fou, je crois que je ferai bien de me rendre la justice de ne plus faire un sacrifice inutile, en continuant des services inutiles et pénibles qui ne valent sûrement pas ce qu'ils me coûtent, si je suis sans talents militaires. Si un autre que vous m'eût dit cela, mon ami, ma réponse eût été ma démission envoyée à l'Assemblée nationale et motivée sur la lettre.

Vous me dites que je rejette sur vous nos malheurs, ma conduite me semble avoir prouvé le contraire; mais je n'ai pas dû vous cacher que vous aviez été indignement, scandaleusement trompé sur les dispositions des Brabançons, qui nous sont unanimement contraires; nous l'éprouvons tous les jours. Mon austère franchise ira plus loin : vous l'êtes encore, vous employez un parti sans crédit, et de nouveaux malheurs peuvent être les fruits de cette erreur.

Quant aux déserteurs, il est très vrai que je vous en ai annoncé beaucoup, il est également vrai que nous en aurions eu un nombre considérable si on avait pris les mesures nécessaires pour les recevoir. Je n'ai cessé de demander à M. du Portail, et à M. de Narbonne et à M. de Grave, des cadres de compagnies faites pour les recevoir; je vous en ai parlé dans presque toutes mes lettres; j'ai proposé deux ou trois formations, et on ne

m'a répondu que pour m'annoncer, spirituelle imagination! de réunir les bataillons de chasseurs à pied aux régiments de chasseurs à cheval; ce qui est absolument nul pour notre armée, qui ne possède qu'un seul bataillon de chasseurs à pied. Pas un de nos détachements, pas un de nos postes d'avant-garde ne devrait être sans des chasseurs à pied, puisque les Autrichiens en ont tous et nous détruiraient un par un avec eux, si, des deux côtés, nous étions un peu plus mordants. Que voulez-vous que nous fassent des Polonais, des Hongrois, des Croates, des Allemands même s'ils ne trouvent pas tout de suite un emploi et une paye? Quelque chose que je fasse, que je les renvoie ici de garnison en garnison, personne n'en veut, et ils ne savent que devenir; cela se sait dans l'armée autrichienne, et très naturellement cela arrête plus la désertion que toutes les précautions qu'ils peuvent prendre. J'ai bien traité ceux qui me sont venus; je leur ai donné de l'argent. On m'annonce, et les inquiétudes des Autrichiens me le confirment, qu'il y a dans leur armée une nouvelle disposition à la désertion, mais je ne puis en désirer l'effet, si nous ne savons que faire des déserteurs qui nous viendront, et je n'ose, en vérité, désirer qu'il nous en arrive un grand nombre.

Quant aux reproches que vous me faites, à moi lieutenant général, d'avoir montré vos lettres au Maréchal, j'y répondrai sans peine. Le grade ne fait rien à cela. Il est soupçonneux, il croyait, il persuadait à l'armée que j'intriguais contre lui pour le remplacer, il était d'une

importance majeure et pour vous et pour moi que l'on ne jetât pas un tel voile sur ma pureté et sur votre loyauté, et il m'a accusé presque publiquement d'une correspondance secrète, d'intrigue; il m'a dit qu'il ne m'avait rien caché, qu'il m'avait communiqué toutes ses lettres, et que les vôtres à moi étaient telles, que je n'oserais assurément pas lui en montrer une seule.

Tout cela s'est passé à Quiévrain au moment de tirer des coups de fusil. J'ai dit au Maréchal que vous approuveriez l'infidélité que je commettais en lui prouvant combien vous étiez loyal; je ne commettais pas d'indiscrétion politique, puisque votre plan de campagne lui était communiqué. On m'a appelé pour quelques désordres occasionnés par des uhlans. Il m'a dit qu'il allait me rendre la lettre et ne me l'a rendue que quelques heures après; j'ai su qu'il en avait pris copie. J'ai cru devoir vous en prévenir et lui représenter fortement combien il serait vilain d'abuser de ma confiance; il m'a répondu qu'il en étoit incapable : son fils, qui est un bon sujet et un bon officier, a dissipé toutes les inquiétudes que je pourrais conserver à cet égard.

13 mai.

J'ai reçu avant-hier au soir votre lettre du 11, mon ami, et je fais partir celle-ci par le bon Le Vasseur; quoique précédemment écrite, elle répond à peu près à votre dernière. Je suis content, puisqu'il n'y a pas d'intérim; cette certitude a déjà calmé bien des têtes.

La lettre du Roi est excellente; elle réunit les égards et la fermeté convenables. Le Maréchal me paraît prendre le parti de ne plus se plaindre de personne, et de tout rejeter sur sa santé. Il parait disposé à recevoir très cordialement le maréchal de Luckner et à le mettre lui-même fort au fait de tout. Le choix de M. Servant[1] me paraît excellent; j'entrerai de bon cœur en correspondance particulière avec lui, je lui parlerai beaucoup troupes légères et discipline, et je lui donnerai peut-être quelques idées qui lui feront gagner du temps.

Dimanche 12, à midi.

Un commissaire des guerres vient de rapporter à M. de Rochambeau une lettre de M. Servant et une de M. de Luckner qui lui disent que M. de Luckner ne viendra que pour l'aider à rétablir la discipline dans son armée, qu'il n'y restera pas et qu'il ne sera pour ainsi dire que son aide de camp; nous venons d'en causer, Maret et moi, et nous pensons que cela ne vaut rien, parce que cela finira encore par un intérim, qui est le véritable danger. Il nous est venu une autre idée que je crois excellente et qui ne me paraît avoir aucun inconvénient. C'est de laisser Luckner à notre armée et de faire entrer M. de Rochambeau au Conseil, où il sera bien pour l'opinion, où il aura facilement celle que vous voudrez, et où il n'aura aucune

[1] Le successeur de M. de Grave au ministère de la guerre. M. de Grave avait donné sa démission au Roi, par une lettre communiquée à l'Assemblée dans la séance du 8 mai.

influence qui puisse vous déplaire. Si sa santé ne lui permet pas d'y aller, tout est dit; s'il y va, il vous sera souvent commode de le nommer militairement; personne n'aura à se plaindre. Les intrigues tombent d'elles-mêmes, et rien ne l'empêchera d'être reconnaissant du traitement de conseiller privé. Je crois que j'ai raison, mon ami, pensez-y. Je vous embrasse.

LXXIV

CHAUVELIN A DUMOURIEZ

Londres, 11 mai 1792.

Nous n'avons reçu encore aucune lettre de France : c'est le huitième jour que nous passons au milieu de fausses nouvelles, et sans avoir de motifs pour les croire ni de moyens pour les détruire[1]; la position

[1] C'est une des recommandations qu'on lit le plus souvent dans les instructions diplomatiques de Talleyrand : Ne jamais laisser les ministres accrédités à l'étranger sans nouvelles de l'intérieur. Nous l'avons vu, dans une lettre précédente, envoyer Desrenaudes à Calais pour organiser un service de renseignements par voie commerciale. A défaut de courriers officiels, il recommande l'emprunt des voies commerciales.

Dans sa correspondance inédite avec Metternich se rencontre un témoignage piquant de son recours à la voie commerciale, quand le courrier officiel lui faisait défaut.

En 1815, au moment du débarquement de l'île d'Elbe, qui vint

dans laquelle cela nous met ici, le besoin d'un manifeste de la France, qui se fait tous les jours sentir davantage, le manque absolu de ce moyen de communication avec le ministère, sur un objet qui l'intéresse autant que l'invasion du Brabant, nous oblige de remettre la note officielle dont nous vous avions déjà parlé. Vous verrez à ce que nous espérons, qu'en cherchant ce qui devait produire ici un effet qui nous fût favorable, nous avons tâché de saisir l'esprit qui anime l'Assemblée dans cette grande circonstance. Il nous a paru convenable aussi de demander l'exécution rigoureuse du traité de navigation et de commerce, et notamment des articles qui supposent le cas où une des puissances contractantes serait en guerre, et obtenir par là, sous la forme d'une juste réclamation, une première démarche du gouvernement anglais en notre faveur.

surprendre si désagréablement les diplomates réunis au Congrès de Vienne, il envoie le billet que voici à Metternich : « Votre nuit vous a-t-elle rapporté plus que la mienne, mon cher prince? J'ai perdu quatre *rubbers* et je n'ai point de courrier. Savez-vous quelque chose par voie de commerce? Mille hommages. »

LXXV

NOTE OFFICIELLE
REMISE LE 15 MAI 1792 A LORD GRENVILLE
PAR L'AMBASSADEUR DE FRANCE

Le soussigné, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Français, a ordre de remettre à S. E. lord Grenville, secrétaire d'État au département des affaires étrangères, la note suivante :

Le Roi des Français, en envoyant un ministre plénipotentiaire à Londres, l'a spécialement chargé de commencer sa mission par manifester au Gouvernement britannique les raisons impérieuses qui ont décidé la France à la guerre contre le Roi de Hongrie et de Bohême. Il a pensé qu'il doit cette manifestation à la pureté des intentions qui l'animent, autant qu'aux lois du bon voisinage et au prix qu'il attache à tout ce qui peut entretenir la confiance et l'amitié entre deux Empires qui ont aujourd'hui plus que jamais des motifs de se rapprocher et de s'unir.

Devenu Roi d'une nation libre, après avoir juré le maintien de la constitution qu'elle s'est donnée, il n'a pas pu ne pas sentir profondément toutes les atteintes qu'on voulait porter à cette même constitution, et sa

seule probité eût suffi pour lui commander de les prévenir et de les combattre.

Le Roi a vu une grande conjuration se former contre la France, les agents de cette ligue couvrir d'une outrageante pitié pour lui les apprêts de leurs desseins, et Sa Majesté a eu la douleur de compter parmi eux des Français dont tant de puissants motifs et des liens si particuliers semblaient lui garantir la fidélité.

Le Roi n'a point épargné les voies de la persuasion pour les ramener à leur devoir et pour dissiper cette ligue menaçante qui soutenait et fortifiait leurs coupables espérances. Mais l'Empereur Léopold, moteur et chef déclaré de ce vaste complot, et après son décès, François, roi de Hongrie et de Bohême, n'ont satisfait à aucune des demandes franches et réitérées du Roi. Après avoir fatigué par des délais et des réponses vagues l'impatience des Français, accrue chaque jour par de nouvelles provocations, ces princes ont successivement avoué la coalition des puissances contre la France; ils ne se sont point défendus de la part qu'ils y avaient prise ni de celle qu'ils y prenaient encore. Loin de se disposer à la dissoudre par leur influence, ils ont cherché à la lier à des faits qui d'abord étaient étrangers et sur lesquels la France n'a jamais refusé justice aux personnes intéressées; et comme si le Roi de Hongrie voulait consacrer la perpétuité de l'atteinte qu'il porte à la souveraineté de l'Empire français, il a déclaré que cette coalition, également injurieuse pour le Roi et pour la nation, ne pouvait cesser tant que la

France ne ferait pas cesser les motifs graves qui en avaient provoqué l'ouverture; c'est-à-dire, tant que la France jalouse de son indépendance ne se relâcherait en rien de sa nouvelle constitution.

Une telle réponse, précédée et soutenue des préparatifs les plus évidemment hostiles, et d'une protection mal dissimulée pour les rebelles, a dû paraître à l'Assemblée nationale, au Roi et à la France entière une agression manifeste; car c'est commencer la guerre que d'annoncer qu'on ramasse, qu'on appelle de toutes parts des forces pour contraindre les habitants d'un pays à altérer la forme du gouvernement qu'ils ont librement choisi et qu'ils ont fait le serment de défendre. Or, c'est là le sens et comme la substance de toutes les réponses évasives du ministre de l'Empereur et du Roi de Hongrie aux explications simples et loyales que le Roi leur a demandées.

Ainsi le Roi s'est vu contraint à entrer dans une guerre qui lui était déjà déclarée; mais religieusement fidèle aux principes de sa constitution, quel que puisse être définitivement le sort des armes dans cette guerre, la France repousse toute idée d'agrandissement, elle veut conserver ses limites, sa liberté, sa constitution, son droit incommunicable de se réformer elle-même quand elle le jugera à propos. Elle ne consentira jamais que, sous aucun rapport, des puissances étrangères entreprennent de lui donner des lois ou osent en conserver l'espoir. Mais cette fierté même, si naturelle et si juste, est un sûr garant à toutes les puissances qui ne l'au-

ront pas provoquée, non seulement de ses dispositions constamment pacifiques, mais aussi du respect que les Français sauront montrer dans tous les temps pour les lois, les usages et toutes les formes des gouvernements des différents peuples. Aussi, le Roi veut que l'on sache qu'il désavouerait hautement, et avec sévérité, tous ceux de ses agents dans les Cours étrangères en paix avec la France, qui oseraient s'écarter un instant de ce respect, soit en fomentant ou favorisant des soulèvements contre l'ordre établi, soit en intervenant, de quelque manière que ce puisse être, dans la politique intérieure de ces États, sous le prétexte d'un prosélytisme qui, exercé chez des puissances amies, serait une véritable violation du droit des gens.

Le Roi espère que le gouvernement britannique verra dans cet exposé la justice incontestable et la nécessité de la guerre que soutient la nation française contre le Roi de Bohême et de Hongrie, et qu'il y trouvera de plus un principe commun de liberté et d'indépendance dont il ne doit pas être moins jaloux que la France; car l'Angleterre aussi est libre, parce qu'elle a voulu l'être, et certes, elle n'a pas souffert que d'autres puissances vinssent la contraindre à changer la constitution qu'elle a adoptée, qu'elles prêtassent le moindre appui à ses sujets rebelles, ni qu'elles prétendissent s'immiscer, sous aucun prétexte, dans ses débats intérieurs.

Persuadé que S. M. Britannique ne désire pas moins ardemment que lui de voir consolider et resserrer la

bonne intelligence et l'union entre les deux États, le Roi demande que, conformément à l'article 3 du traité de navigation et de commerce, du 26 septembre 1786, S. M. Britannique veuille rappeler à tous les sujets de la Grande-Bretagne et d'Irlande et faire publier en la forme ordinaire dans ces deux royaumes et les îles et pays qui en dépendent, la défense expresse d'exercer contre la France ou contre les navires français aucune hostilité par des courses en mer, et de prendre aucune patente, commission ou lettres de représailles des différents princes ou États qui sont ou seront en guerre avec la France, ou d'user en aucune manière de telles patentes ou commissions.

Le Roi demande en outre que tous les articles du susdit traité, qui ont rapport au cas où l'une des puissances contractantes se trouverait en guerre, et spécialement les articles 3, 16, 24, 40 et 41[1], soient ponc-

[1] *Traité de navigation et de commerce conclu à Versailles, le 26 septembre* 1786, *entre la France et la Grande-Bretagne.*

Art. 3. On est aussi convenu, et il a été arrêté que les sujets et habitans des royaumes, provinces et États de Leurs Majestés, n'exerceront à l'avenir aucuns actes d'hostilité ni violences les uns contre les autres, tant sur mer que sur terre, fleuves, rivières, ports et rades, sous quelque nom et prétexte que ce soit; en sorte que les sujets de part et d'autre ne pourront prendre aucune patente, commission ou instruction pour armemens particuliers, et faire la course en mer, ni lettres vulgairement appelées de représailles, de quelques princes ou États ennemis de l'un ou de l'autre, ni troubler, molester, empêcher ou endommager, en quelque manière que ce soit, en vertu ou sous prétexte de telles patentes, commissions ou lettres de représailles, les sujets et habitans susdits du Roi Très Chrétien ou du Roi de la Grande-Bretagne, ni faire ces sortes d'ar-

tuellement observés et exécutés, ainsi que Sa Majesté est déterminée à en user de son côté pour toutes les stipulations de ce traité.

ments, ou de s'en servir pour aller en mer; et seront à cette fin, toutes et quantes fois qu'il sera requis de part et d'autre, dans toutes les terres, pays et domaines quels qu'ils soient, tant de part que d'autre, renouvelées et publiées des défenses étroites et expresses d'user en aucune manière de telles commissions ou lettres de représailles, sous les plus grandes peines qui puissent être ordonnées contre les infracteurs, outre la restitution et la satisfaction entière dont ils seront tenus envers ceux auxquels ils auront causé quelque dommage, et ne seront données à l'avenir, par l'une des deux Hautes Parties contractantes, au préjudice et au dommage des sujets de l'autre, aucunes lettres de représailles si ce n'est seulement au cas de refus ou de délai de justice; lequel refus ou délai de justice ne sera pas tenu pour vérifié, si la requête de celui qui demande lesdites lettres de représailles, n'est communiquée au ministre qui se trouvera sur les lieux de la part du Prince contre les sujets duquel elles doivent être données, afin que, dans le terme de quatre mois, ou plus tôt s'il se peut, il puisse faire connoître le contraire, ou procurer la juste satisfaction qui sera due.

Art. 16. — Il ne sera pas permis aux armateurs étrangers qui ne seront pas sujets de l'une ou l'autre Couronne, et qui auront commission de quelque autre prince ou État, ennemi de l'un ou de l'autre, d'armer leurs vaisseaux dans les ports de l'un et de l'autre desdits deux royaumes, d'y vendre ce qu'ils auront pris, ou d'échanger en quelque manière que ce soit, ni d'acheter même d'autres vivres que ceux qui leur seront nécessaires pour parvenir au port le plus prochain du prince dont ils auront obtenu des commissions.

Art. 24. — Mais pour éviter et prévenir la discorde et toutes sortes d'inimitiés de part et d'autre, il a été convenu qu'en cas que l'une des deux parties se trouvât engagée en guerre, les vaisseaux et les bâtiments appartenant aux sujets de l'autre partie devront être munis de lettres de mer, qui contiendront le nom de la propriété et la grandeur du vaisseau, de même que le nom et le lieu de l'habitation du maître ou du capitaine de ce vaisseau; en sorte qu'il paroisse que ce vaisseau appartient véritablement et réellement aux sujets de l'une ou de l'autre partie; et ces lettres de mer seront accordées et conçues dans la forme annexée au présent traité. Elles

LXXVI

CHAUVELIN A DUMOURIEZ

Londres, 15 mai 1792, l'an IV de la liberté.

J'ai eu ce matin une entrevue avec lord Grenville, dans laquelle je lui ai remis la note que j'ai eu l'hon-

seront aussi renouvelées chaque année, s'il arrive que le vaisseau revienne dans le cours de l'an. Il a été aussi convenu que ces sortes de vaisseaux chargés ne devront pas être seulement munis des lettres de mer ci-dessus mentionnées, mais encore des certificats contenant les espèces de la charge, le lieu d'où le vaisseau est parti et celui de sa destination, afin que l'on puisse connoître s'il ne porte aucune des marchandises défendues ou de contrebande spécifiées dans l'art. 22 de ce traité; lesquels certificats seront expédiés par les officiers du lieu d'où le vaisseau sortira, selon la coutume; il sera libre aussi, si on le désire et si on le juge à propos, d'exprimer dans lesdites lettres à qui appartiennent les marchandises.

Art. 40. — Les vaisseaux de guerre de LL. MM., et ceux qui auront été armés en guerre par leurs sujets, pourront en toute liberté conduire où bon leur semblera les vaisseaux et les marchandises qu'ils auront pris sur les ennemis, sans être obligés de payer aucun droit, soit aux sieurs amiraux, soit aux juges, quels qu'ils soient, sans qu'aussi lesdites prises qui abordent et entrent dans les ports de Leursdites Majestés, puissent être arrêtées ou saisies, ni que les visiteurs ou autres officiers des lieux puissent les visiter et prendre connoissance de la validité desdites prises. En outre, il leur sera permis de mettre à la voile, en quelque temps que ce soit, de partir et d'emmener les prises au lieu porté par les commissions ou patentes que les capitaines desdits navires de guerre seront obligés de faire apparoir; et au contraire, il ne sera donné ni asyle ni retraite dans leurs ports à ceux qui auront fait des prises sur les

neur de vous adresser le courrier dernier : j'ai fortement appuyé en la lui présentant sur les différents objets qu'elle embrasse, sur l'importance que le Roi attache à convaincre l'Angleterre de la pureté des motifs qui l'ont décidé à la guerre contre l'Autriche, sur le respect des Français pour les lois et les constitutions des divers États qui ne provoqueront pas le ressentiment de la nation, en voulant intervenir dans sa politique intérieure (je vous donnerai à ce sujet, dans ma première dépêche, des détails plus étendus), enfin, sur la demande faite au ministère anglais de faire exécuter rigoureusement les articles du traité de commerce qui ont pour but le cas où une des deux puissances contractantes serait en guerre.

Après avoir lu la note en ma présence, lord Grenville m'a dit qu'avant de la présenter au Roi, il pouvait m'assurer que les explications et communications qu'elle renfermait seraient très agréables à Sa Majesté Britannique, et qu'elle les regarderait déjà comme une preuve des bonnes dispositions de la France envers l'Angle-

sujets de l'une ou de l'autre de LL. MM.; mais y étant entrés par nécessité de tempêtes ou de périls de mer, on emploiera fortement les soins nécessaires afin qu'ils en sortent et s'en retirent le plus tôt qu'il sera possible, autant que cela ne sera point contraire aux traités antérieurs faits à cet égard avec d'autres souverains ou États.

Art. 41. — Leursdites Majestés ne souffriront point que, sur les côtes, à la portée du canon et dans les ports et rivières de leur obéissance, des navires et des marchandises des sujets de l'autre soient pris par des vaisseaux de guerre ou par d'autres qui seront pourvus de patentes de quelque prince, république ou villes quelconques ; et au cas que cela arrive, l'une et l'autre partie emploieront leurs forces unies pour faire réparer le dommage causé.

terre; que, quant à l'exécution du traité de commerce, on pouvait compter sur la rigueur des ordres que donnerait à cet égard Sa Majesté, dont la loyauté et la bonne foi étaient particulièrement intéressées à l'observation rigoureuse des engagements qu'elle avait pris[1]. Il a

[1] La fidélité de l'Angleterre à ses engagements était contestée à ce moment par la rédaction de la *Gazette universelle*, dans laquelle on lisait l'article suivant :

« *Théorie des traités par le ministère anglais.*

« Quelques personnes prétendent que l'objet de la mission de M. de Périgord est de négocier un traité d'alliance avec l'Angleterre; d'autres croient qu'il se bornera à demander au ministère anglais de ramener le traité de commerce déjà subsistant entre les deux nations à ses véritables principes, c'est-à-dire à maintenir la réciprocité d'avantages. Quelle que soit la mission dont il est chargé, il importe à l'intérêt de la France de faire connaître la théorie que les ministres britanniques suivent en négociant des traités d'alliance ou de commerce. Elle consiste : 1° à se ménager, en les faisant, les moyens d'y manquer; 2° et à s'y soustraire, lorsqu'ils sont faits, par des lois postérieures. Le traité de commerce que l'Angleterre a fait avec la France n'est qu'une application de cette savante théorie.

« Par exemple : 11° *La porcelaine, la faïence et la poterie payeront mutuellement douze pour cent de la valeur.* Depuis le traité, les Anglais n'achètent pas davantage la porcelaine de Sèvres, et on ne voit plus en France que de la faïence anglaise.

« Si la mauvaise foi du ministère britannique éclate dans chaque article du traité, l'ignorance ou la bêtise du ministère français n'y brille pas moins...

« Henri IV avait aussi conçu le projet de réunir les deux nations par des intérêts réciproques, et d'en faire le gage d'une paix durable : Sully alla lui-même en Angleterre pour négocier un traité de commerce. Ce qui prouve que les Anglais avaient dès lors adopté le système qu'ils prisent aujourd'hui, c'est qu'il représenta que l'inégalité du traitement entre les deux peuples privait la France des avantages d'une correspondance mutuelle. N'ayant pu obtenir des conditions d'une utilité réciproque, il renonça à tout traité de commerce avec l'Angleterre. »

ajouté que si ce motif ne devait pas suffire pour rassurer la France, les procédés du Roi d'Angleterre à son égard jusqu'à ce jour devaient être un sûr garant pour l'avenir.

. . . . . .

LXXVII

LE ROI GEORGE III A LOUIS XVI

Saint-James, 18 mai 1792.

MONSIEUR MON FRÈRE,

J'ai reçu la lettre que le sieur Chauvelin, votre ministre plénipotentiaire auprès de moi, a été chargé de me remettre de votre part, et je n'ai pas voulu omettre de vous exprimer en retour combien je suis toujours sensible aux expressions de votre amitié. Je me fais un vrai plaisir d'y répondre par des sentiments réciproques et de saisir toute occasion de vous marquer la sincérité de mes vœux pour votre prospérité.

Il m'a été très agréable de savoir que la conduite de mon ambassadeur à votre Cour a mérité votre approbation. Ce ne sera jamais que par une pareille conduite que mes ministres auprès de vous pourront remplir mes intentions et satisfaire aux ordres que je leur don-

nerai toujours de témoigner par toutes leurs démarches la constante amitié et la parfaite estime avec lesquelles je suis,

Monsieur mon Frère, de Votre Majesté, le bon Frère.

LXXVIII

PROCLAMATION DU ROI D'ANGLETERRE PUBLIÉE DANS LA GAZETTE DE LA COUR LE 22 MAI 1792

Attendu qu'il a été imprimé, publié et répandu avec soin plusieurs écrits criminels et séditieux qui tendent à provoquer le tumulte et le désordre en cherchant à exciter dans l'esprit de nos fidèles sujets des craintes et des mécontentements sans fondement, concernant les lois et l'heureuse constitution du gouvernement civil et religieux établi dans ce royaume, en cherchant à avilir et à faire mépriser les sages et salutaires mesures prises à l'époque glorieuse de notre révolution, confirmées et renforcées depuis par des lois subséquentes, qui ont été faites pour le maintien et la garantie des droits et des libertés de nos fidèles sujets; Attendu également que différents écrits ont été imprimés, pu-

bliés et soigneusement répandus qui recommandent lesdites publications criminelles et séditieuses, à l'attention de nos fidèles sujets; Attendu, en outre, *que nous sommes fondé à croire que des correspondances ont été établies avec différentes personnes dans l'étranger, dans la vue d'avancer l'exécution desdits desseins criminels et séditieux;* Attendu que la richesse, le bonheur et la prospérité de ce royaume dépendent, sous la direction de la divine Providence, principalement de la soumission aux lois, d'une juste confiance dans l'intégrité et dans la sagesse du Parlement et de la continuation de cet attachement zélé au gouvernement et à la constitution du royaume qui a toujours animé les esprits du peuple ; Attendu enfin qu'il n'y a rien que nous désirions avec tant d'ardeur que d'assurer la paix et la prospérité publiques et de conserver à tous nos sujets la pleine jouissance de leurs droits et de leurs libertés tant religieux que civils ; étant résolu en conséquence à réprimer lesdites menées criminelles et séditieuses et à détourner tous nos sujets de l'imitation d'un exemple aussi pernicieux, nous avons trouvé bon, d'après l'avis de notre conseil privé, de publier cette proclamation Royale, en avertissant solennellement tous nos fidèles sujets que si leur propre bonheur et celui de leur prospérité leur sont chers, ils doivent être en garde contre de pareilles tentatives qui ont pour but le renversement de tout gouvernement régulier dans ce royaume, et sont incompatibles avec la paix et l'ordre de la société.

Nous les exhortons sérieusement à empêcher, en toute occasion et de toutes leurs forces, et à faire échouer toute entreprise dont le but serait de produire des tumultes et des insurrections, et nous enjoignons sévèrement à tous nos magistrats établis par tout le royaume de la Grande-Bretagne de faire des recherches promptes et sévères pour découvrir les auteurs et les imprimeurs de pareils écrits criminels et séditieux, ainsi que tous ceux qui les répandraient. Nous enjoignons en outre à tous nos shériffs, juges de paix, premiers magistrats dans nos cités, bourgs ou corporations, et à tous les autres officiers et magistrats de notre Royaume de la Grande-Bretagne, de prendre, chacun en ce qui le concerne, les mesures les plus diverses et les plus efficaces pour faire cesser ou pour prévenir toute insurrection, tumulte ou autre désordre, qu'aucune personne ou aucunes personnes oseraient exciter ou commettre, et qui, sur quelques prétextes qu'on veuille les fonder, sont non seulement contraires à la loi, mais dangereux pour les plus importants intérêts de ce royaume. Nous requérons en outre tous et chacun de nosdits magistrats et nous leur ordonnons de transmettre de temps en temps à quelqu'un de nos secrétaires d'État des informations sûres et exactes sur les personnes qui pourraient se trouver dans le cas des délits susmentionnés, ou qui, en quelque degré que ce fût, les aideraient et les encourageraient : notre ferme intention étant de faire exécuter rigoureusement les lois contre les coupables susmentionnés

pour maintenir la paix et la prospérité de nos fidèles sujets.

Donné dans notre cour, dans le palais de la Reine, ce 21 mai 1792, de notre règne le 32ᵉ.

LXXIX

LE MINISTRE A CHAUVELIN

Paris, le 23 mai 1792.

Vos dépêches m'ont donné, Monsieur, une idée avantageuse de votre mission, et je compte que vous me confirmerez bientôt dans l'espérance que vous m'avez fait concevoir d'une déclaration officielle et explicite de la neutralité de l'Angleterre dans la guerre actuelle.

Cette assurance est bien propre à nous consoler des premiers revers qu'ont essuyés nos armes[1]. Vous en connaissez les causes, il serait inutile d'entrer dans des détails affligeants à ce sujet; mais je ne dois pas

De Londres, 11 mai.

[1] « Les deux échecs que les troupes françaises viennent de recevoir absorbent toutes les conversations de la capitale : on accuse le nouveau ministère d'ignorance, de maladresse et de folie; on prétend ici que si le ministre des affaires étrangères en Angleterre se mêlait de donner des ordres à une armée, on ne tarderait pas à demander sa tête. » (*Gazette universelle,* 19 mai 1792.)

vous laisser ignorer qu'ayant travaillé avec ardeur à y remédier, nous avons aujourd'hui la confiance la mieux fondée que ces malheureux revers auront été une utile leçon, et que l'armée française, instruite par une fatale expérience, ne tardera pas à les réparer d'une manière éclatante; d'ailleurs, il faut convenir que ces malheurs ont été fort exagérés par nos ennemis, car, au fond, les pertes se réduisent à très peu d'hommes tués ou faits prisonniers de guerre. Le mal le plus durable et le plus difficile à réparer est dans l'opinion, mais il suffira d'une nouvelle tentative pour rétablir cette opinion en notre faveur.

La neutralité connue de la Grande-Bretagne ne contribuera pas peu à fixer les incertitudes des puissances étrangères qui seraient encore dans l'indécision sur le parti à prendre entre nos ennemis et nous. Vous n'apprendrez pas sans plaisir que déjà la plupart des princes de l'Empire, que plusieurs autres puissances, même celles qui ci-devant montraient le plus d'éloignement pour nous, ont manifesté leur désir de ne prendre aucune part dans cette guerre. Je vous envoie, Monsieur, l'extrait des dernières dépêches que j'ai reçues des ministres de France dans les différentes cours de l'Europe ; elles vous feront juger exactement de notre situation actuelle au dehors, et en vous montrant le nombre de nos ennemis tel qu'il est, elles serviront à obtenir la déclaration officielle qui vous a été promise dans le cas où le lord Grenville chercherait à la retarder.

Vous me parlez, dans une de vos lettres, de l'offre généreuse que vous ont faite plusieurs officiers anglais de servir dans nos armées et de défendre avec nous la cause de la liberté. Cette offre n'est pas à dédaigner, vous devez entretenir ces militaires dans ces bonnes dispositions, et leur donner même des espérances; vous concevez que c'est un objet d'une trop haute importance pour que je puisse prendre une résolution quelconque, sans avoir consulté le conseil du Roi, et peut-être l'Assemblée nationale[1]. Je m'en occuperai sérieusement, et dès qu'il y aura quelque chose de décidé à cet égard, je serai empressé de vous en instruire.

La détermination qu'a prise le cabinet de Saint-James de rester neutre, ne me laisse aucun doute qu'il ne souscrive à un arrangement concernant la sûreté des paquebots et de la correspondance entre les deux peuples durant la guerre.

Le ministère français, concurremment avec l'administration des postes, s'occupe avec activité d'un travail à ce sujet, et, avant peu, je vous donnerai connaissance des plans qui auront été arrêtés, et pour lesquels vous devez négocier le consentement du ministère britan-

[1] Dans la séance du 6 juin, l'Assemblée renverra au comité diplomatique et militaire une lettre communiquée par M. Pastoret, aux termes de laquelle « une société célèbre en Angleterre, non contente d'admirer la révolution française, offre de lui donner des défenseurs... Plusieurs de ses membres, qui ont des rangs dans l'armée anglaise, se trouveront heureux d'être admis comme volontaires dans l'armée de la liberté. »

nique et de l'administration générale des postes de Londres.

Je continuerai, Monsieur, à vous faire passer le plus souvent possible des bulletins ou extraits de nos correspondances avec les cours étrangères, pour que vous soyez toujours au courant. Vous voudrez bien, de votre côté, ne nous laisser rien ignorer de ce qui pourra se passer d'important en Angleterre, ainsi que vous l'avez fait jusqu'ici.

LXXX

CHAUVELIN AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Londres, 23 mai 1792, l'an IV de la liberté.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous annoncer dans ma dernière dépêche, que je vous donnerais dans celle-ci plus de détails sur la partie de la note officielle remise à lord Grenville, qui a pour objet de manifester au gouvernement anglais l'intention de la France de respecter les lois et les constitutions des États qui auront pour elle les mêmes égards; cette intention dérive des principes de l'Assemblée relativement à l'indépendance nationale autant que des lois éternelles de la

morale et de la justice. Car comment pourrions-nous caractériser d'*atteinte au droit des gens,* l'intervention de l'Autriche dans nos affaires, si nous ne nous interdisions scrupuleusement tout acte du même genre envers des puissances amies, ou même neutres, surtout envers celles qui, comme l'Angleterre, ont constamment respecté à notre égard les lois du bon voisinage, sans prendre aucune part dans nos démêlés intérieurs?

Manifester dès l'entrée de notre négociation et avec la plus grande loyauté, quels étaient à cet égard les principes de la France, c'était donc la servir; c'était suivre l'esprit de nos instructions; et la disposition que nous avons généralement observée dans toutes les classes de la nation anglaise ne nous permettait sur cela d'autre retard que celui qui était nécessaire pour pouvoir dire que nous agissions d'après l'ordre exprès de la Cour.

Ceux-là se trompent étrangement, Monsieur, qui regardent l'Angleterre comme à la veille d'une révolution; qui croient en voir tous les matériaux préparés et qui, dans cette idée, voudraient qu'on attachât le peuple à notre cause, en témoignant le plus vif intérêt à la sienne.

Comme rien n'est moins fondé que cette opinion, rien aussi ne serait plus imprudent qu'une conduite analogue, ni plus propre à aliéner de nous tous les esprits; nous n'avons pas tardé, Monsieur, à nous en convaincre. Avant notre arrivée, nos ennemis avaient

préparé le terrain contre nous, ils avaient cherché à persuader que, sans distinction d'amis ou d'ennemis, les Français voulaient propager partout les principes révolutionnaires. L'établissement de la société pour la réforme parlementaire[1] qui coïncide à peu près avec notre arrivée, et l'envoi qu'elle a, dit-on, fait de quelques députés en France ont donné quelque consistance à cette idée ; la manière dont on a parlé à l'Assemblée nationale des moyens employés pour soulever le Brabant, n'a pas contribué à l'affaiblir. D'un autre côté, Monsieur, l'inconsidération avec laquelle plusieurs de nos journalistes parlent de l'Angleterre[2]; l'espèce de joie qu'ils manifestent au seul nom de l'opposition; leurs sarcasmes contre le ministère et ses mesures; leur affectation à lui prêter des arrière-vues lors même qu'il agit dans le sens le plus populaire ; leurs prédictions tantôt gaies, tantôt plaintives sur la révolution qui se prépare en Angleterre; tout cela, Monsieur, n'était pas propre à ménager des amis à notre cause ; et si notre conduite personnelle n'eût été de la plus grande circonspection, si nous nous étions permis

[1] Avant son ministère, Pitt réclamait la réforme parlementaire ; en 1784, en 1785, il réussissait à écarter la question, qui était reprise par l'opposition.

La réforme n'aboutit que sous le ministère de lord Grey, tandis que M. de Talleyrand était ambassadeur à Londres.

[2] Le langage des gazettes anglaises n'était guère plus bienveillant. Le *Times* disait à propos de la réunion d'Avignon à la France :

« La même Diète auguste (l'Assemblée nationale) a dit que lorsqu'un peuple était opprimé, il avait le droit de changer de gouvernement. Conséquemment à cette doctrine, pourrait-on, si les habi-

quoi que ce soit qui pût donner du corps aux soupçons, si nous n'avions pas saisi la première occasion qui s'est présentée pour les détruire, nous aurions très mal servi les intérêts de la France.

On ne saurait trop le répéter, ces mots : *ministère et opposition*, n'ont point ici le même sens que leur attribuent nos papiers publics. En les lisant, on croit voir, d'un côté, le Roi et tous les partisans des privilèges et de la prérogative royale, de l'autre, tous les amis du peuple, travaillant sans cesse, les uns pour l'autorité, les autres pour la liberté. Sous ce point de vue, on comprend qu'une révolution pourrait être ici, sinon très prochaine, du moins assez facile. Le fait est que la masse de la nation est généralement indifférente à toutes ces discussions politiques qui font parmi nous tant de bruit ; attachée à sa constitution par d'antiques préjugés, par l'habitude, par la comparaison continuelle qu'elle fait de son sort avec celui du peuple des autres États, par sa prospérité enfin, elle ne soupçonne pas pouvoir rien gagner à une révolution dont l'histoire même de l'Angleterre lui fait d'ailleurs

tants de Saint-Domingue jugeaient à propos de se donner à la Grande-Bretagne, blâmer M. Pitt ou tout autre ministre de les accepter ?

« Par le même principe, l'Empereur pourrait essayer de recouvrer l'Alsace, sans que l'Assemblée pût se plaindre. La France n'a-git-elle pas ainsi, quand la Corse se donna à elle ? Et parce que le gouvernement de la France est totalement changé, est-ce une raison pour l'Angleterre de ne pas profiter de certaines circonstances qui pourraient nous soulager d'un poids énorme de dettes et d'impôts, que nous devons, en grande partie, à la politique de la France ? »

redouter les dangers[1]. L'industrie agricole, les arts, les manufactures, le commerce, la hausse ou la baisse des fonds publics; voilà ce qui fixe partout l'attention[2]. Les débats du Parlement n'intéressent que d'une manière secondaire. L'opposition est, en général, regardée comme un ingrédient aussi nécessaire à la constitution que le ministère lui-même, mais c'est là tout, et tant qu'on les voit aux prises l'un avec l'autre, quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'on se forme de leurs opérations respectives, on se croit sûr de la liberté.

Il s'en faut bien que le ministère actuel soit si intimement lié avec le Roi, si zélé pour la prérogative royale qu'on le suppose généralement en France. Composé d'éléments divers dans le principe, il a toujours recélé en lui-même un germe de dissentiment qui a dû lui donner alternativement une couleur tantôt monarchique, tantôt populaire.

A la tête du parti le plus attaché au Roi, sont le chancelier Thurlow et lord Hawkesbury, ci-devant M. Jenkinson. M. Pitt est le chef de l'autre, soutenu

[1] Le marquis de Lansdowne, l'ami de Talleyrand, disait à la Chambre des communes :

« La Constitution française est un vieux bâtiment tombant en ruine de toutes parts et qu'il a fallu raser pour le reconstruire sur un nouveau plan.

« Celle de la Grande-Bretagne, au contraire, édifice un peu gothique, il est vrai, mais passablement commode, n'a besoin que d'être entretenu pour durer encore des siècles. »

[2] Les Girondins croyaient sincèrement signaler à l'animadversion de l'Europe la conduite des Anglais en disant : « Leur politique est dans leurs livres de marchands, et l'on fait la paix et la guerre selon le relevé des douanes. »

par lord Chatham son frère, chef de l'amirauté, et par lord Grenville et M. Dundas, secrétaires d'État. Lord Cambden, président du conseil, le duc de Richemond, grand maître de l'artillerie, et le marquis de Stafford, garde du sceau privé, semblent tenir une espèce de milieu et flotter alternativement vers l'un ou l'autre de ces deux partis. L'influence du chancelier se manifeste plus particulièrement dans la Chambre des pairs, celle de M. Pitt dans les communes, et, de là, il est arrivé que diverses résolutions de cette dernière Chambre, que le ministre avait proposées ou appuyées, ont éprouvé dans l'autre les plus fortes oppositions. On en a eu dernièrement des exemples dans le bill sur la traite des nègres [1], dans celui sur le droit des jurés à connaître des libelles, et dans celui par lequel, en

[1] Milord Stanhope avait écrit de Londres à M. de Condorcet, le 3 avril 1792, la lettre suivante :

« C'est avec un plaisir extrême que j'ai l'honneur de vous informer que la Chambre des communes (où j'ai passé toute la nuit) vient de décréter que la traite des nègres *sera abolie*.

« Les amis des noirs, avec M. Fox, M. Pitt, M. Wilberforce à leur tête, ont pressé pour l'abolition *immédiate;* mais ils ont perdu cette motion par une majorité de 193 contre 125, et la Chambre a renvoyé à un autre jour à fixer le temps de l'abolition. — Mais la grande question, que la traite sera abolie, a été remportée à une très grande majorité : 230 contre 85. Vous ne manquerez pas, en France, je l'espère, de suivre l'exemple du Danemark et de l'Angleterre, et vous montrerez par là que vous *méritez* d'être libres *vous-mêmes*. Nous touchons au moment glorieux où la philosophie et la raison vont faire triompher partout la justice, et où les amis des droits des hommes vont terrasser tous les abus et toutes les tyrannies. Permettez donc que je vous félicite de la nouvelle que je vous envoie. »

appliquant le surplus des revenus publics à l'extinction de la dette, M. Pitt a fait ordonner qu'à l'avenir il ne serait fait aucun emprunt sans pourvoir en même temps aux moyens de le rembourser[1]. Le premier de ces bills a été arrêté dans la Chambre des pairs sous prétexte

[1] M. Pitt est le véritable père de l'amortissable. C'est à Mirabeau que le célèbre financier Pauchaud disait, en lui présentant un système d'amortissement analogue : « Celui des deux pays qui adoptera mon système (France ou Angleterre) verra le bout de l'autre. »

Il nous semble intéressant, afin de compléter ces renseignements sur la politique financière de Pitt, de donner le tableau du budget des recettes et des dépenses de la Grande-Bretagne pour l'année finissant le 10 octobre 1792.

RECETTES.

	£	s.	d.
Recettes nettes, déduction faite des drawbacks et frais de perception et d'administration :			
Douanes	4,100,283	10	8
Accises	8,741,288	4	1
Timbre	1,462,928	1	2
Taxes de terre, droits sur pensions, offices et sur états personnels	3,020,065	16	6
Postes	378,499	3	9
Terres de la Couronne	486	13	4
Divers (y compris 812,500 £ prélevées sur les loteries)	903,612	10	1
Total des recettes	18,607,163	19	7

DÉPENSES.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Intérêts et service de la dette publique				9,310,116	16	9
Liste civile	968,357	9	8			
Pensions garanties par le Parlement	77,437	10	»			
Autres charges (y compris 501,441£ 9s 5d pour une loterie et 404,244£ 7s 9d						

d'entendre des témoins. Le second a souffert un renvoi jusqu'à ce que les juges aient donné leur opinion. Le troisième seul a passé, mais malgré le chancelier et avec la plus faible majorité[1]. D'après tout ce qui nous revient, il n'est pas douteux que le Roi n'ait entretenu ces dissentiments de son ministère par la protection qu'il accordait à l'un de ces partis. Il est même plus que probable qu'il cherchait à former quelque autre combinaison ministérielle, pour se passer de M. Pitt et de ses amis, et qu'il aurait consenti à se coaliser avec le parti aristocratique de l'opposition. Mais jusqu'à présent, toutes ces tentatives ont été infructueuses, et l'impossibilité de former sans M. Pitt un ministère solide et qui eût la confiance nationale, a été tellement démontrée que, dans ce moment même, le chancelier est renvoyé[2] et qu'on s'occupe à mettre les sceaux en

		£	s.	d.
pour diverses dépenses supplémentaires)	1,020,120 17 3	2,065,915	16	11
Armée		1,829,306	»	5
Marine.		3,330,978	1	6
Service de l'artillerie.		417,078	18	10
Total des dépenses.		16,953,395	14	5

[1] Le bill sur les libelles, qui avait été appuyé à la Chambre des communes par Fox, avait passé à la Chambre des pairs à une majorité de 57 voix contre 32.

[2] Le chancelier était membre de la Chambre des lords, où il avait paru faire quelque opposition au bill relatif à l'augmentation des fonds d'amortissement et au bill des libelles.

M. Pitt avait demandé le renvoi de lord Thurlow, en offrant sa démission. Le Roi avait accepté celle du chancelier.

commission [1], c'est-à-dire entièrement sous la main et à la disposition de M. Pitt.

Nous vous donnons, Monsieur, ce changement comme très heureux pour nous, car il est constant que le Roi, ennemi-né de notre révolution, était personnellement disposé à prendre parti contre la France [2]; le chancelier et quelques autres membres du cabinet y étaient également enclins, et si cette mesure n'a point été prise, c'est à la résistance ferme et décidée de M. Pitt et de lord Grenville que nous en sommes redevables.

Ce nouveau triomphe de M. Pitt a été préparé par un schisme qui, depuis peu de temps, s'est opéré dans le parti de l'opposition.

Ce parti, toujours faible dans la Chambre des pairs lorsqu'il n'y est pas soutenu par quelqu'un des ministres, plus faible encore dans celle des communes, depuis que M. Pitt est dans le ministère, ce parti plutôt anti-ministériel que populaire, qui rivalise et surveille l'administration, bien plus qu'il ne défend la liberté, ce parti vient de s'affaiblir par les efforts mêmes qu'ont faits quelques-uns de ses membres pour augmenter politiquement son importance. Lasse d'attaquer tou-

[1] La retraite du chancelier qui tenait les sceaux depuis quatorze ans, ne fut définitive que le 15 juin, le jour même de la prorogation du Parlement. Les sceaux furent confiés à une commission composée du baron d'Eyre, premier juge de la cour d'Échiquier, de sir William Asthurst, un des juges de la cour du banc du Roi, et de sir John Wilson, un de celle des plaids communs.

[2] Le roi d'Angleterre avait de l'amitié pour Louis XVI, mais il

jours les personnes sans jamais s'attacher sérieusement aux choses, une section de ce parti a voulu ressusciter la question de la réforme parlementaire [1]. Une association s'est formée pour chercher les moyens d'en préparer la demande. On y compte quelques personnes

n'en désirait pas moins la guerre avec la France ; il y poussait le roi de Prusse par une correspondance secrète que Pitt était parvenu néanmoins à connaître.

En juin 1791, il avait fait entrer dans son conseil milord Hawkesbury, qui était le confident de ses projets belliqueux, au lieu et place du duc de Leeds.

L'Angleterre avait à cette époque un état de paix double de l'ordinaire.

[1] C'est dans la discussion de la motion relative à la réforme parlementaire qui avait eu lieu dans les derniers jours d'avril, que Pitt, prenant à partie l'auteur de la motion, lord Grey, avait attaqué avec la dernière violence la déclaration des droits de l'homme et la Constitution française.

« N'avons-nous pas, dit M. Pitt, presque sous nos yeux un exemple terrible, une leçon effrayante de révolution ? Je n'ignore pas quels sont les alliés de l'honorable préopinant (M. Grey, qui avait demandé une réforme de la constitution anglaise) ; je sais où se tiennent ses auxiliaires. Ceux dont je parle, et dont l'espoir coupable sera frustré, ne veulent pas réparer ; ils visent à tout détruire ; ils se sont trahis en protégeant des libellistes qui calomnient, qui tournent en ridicule la Constitution d'Angleterre, source de notre félicité, qui condamnent la monarchie héréditaire, qui se moquent de la subordination et des rangs, et font tout ce que la scélératesse peut leur suggérer pour égarer le peuple, pour lui persuader de troquer sa Constitution contre le système absurde, mal nommé *Droits de l'homme ;* système qui n'a jamais existé dans aucune partie de la terre habitable, et qui, *s'il naissait avec l'aurore, périrait avant le coucher du soleil.* »

Fox, qui avait toujours défendu la révolution française, soutint la motion de lord Grey en déclarant « que cette réforme dans la représentation du Parlement était devenue nécessaire, et qu'à son avis, un des plus grands avantages de la Constitution anglaise était d'être susceptible de participer aux progrès de l'esprit humain vers la perfection ».

distinguées de la Chambre des communes et un très petit nombre de pairs. Les écrits de M. Payne[1], qui avaient précédé de très peu de jours cette association, lui ont fait un tort infini. On a cru voir sous le voile d'une réforme sollicitée depuis longtemps par la justice et par la raison, l'intention de détruire une constitution également chère aux pairs dont elle consacre les privilèges, aux riches qu'elle protège, et au corps entier de la nation, à qui elle assure toute la liberté dont veuille jouir un peuple méthodique et lent par caractère, et qui, occupé sans relâche des intérêts de son commerce, ne veut pas en être sans cesse détourné pour s'occuper lui-même de la chose publique[2].

Ce n'est donc point dans le peuple que réside ordinairement la force active de l'opposition, mais dans la masse des grands propriétaires qui se réunissent pour la soutenir, et comme ces grands propriétaires sont pour la plupart de grands seigneurs, en les menaçant

[1] Thomas Payne était, en ce moment même, poursuivi par le gouvernement anglais pour attaques à la Constitution britannique.

[2] Cette lettre était arrivée à Paris le 26 mai.

La veille, il avait été question à la Chambre des communes de la proclamation de George III contre les *libelles incendiaires et les provocations aux mouvements séditieux,* et le garde des rôles de la chancellerie avait proposé une adresse d'adhésion et de remerciement, la motivant sur des correspondances qu'il assure exister avec des têtes ardentes d'un royaume voisin dont il avait à craindre que l'Angleterre ne partageât les troubles, les dangers et les malheurs, si les habitants égarés perdaient de leur amour et de leur respect pour la Constitution qui, jusqu'ici, a fait leur bonheur.

L'opinant avait cité Burke et n'avait pas choisi les traits les moins violents de ses réflexions sur la révolution de France.

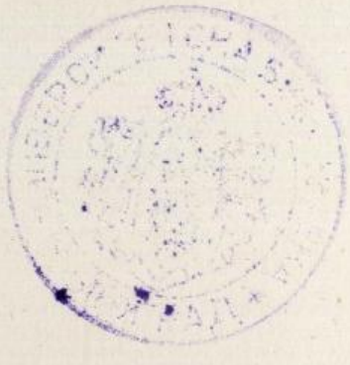
de la ruine de la constitution qui les distingue, en effrayant leur vanité, on les a subitement rejetés dans les bras de la Cour. De là est résulté que plusieurs membres de l'opposition dans les deux Chambres, ceux surtout qui tiennent à l'ancien parti whig, tels que les familles *Portland, Devonshire, Cavendish,* n'ont voulu prendre aucune part à l'association. M. Fox lui-même et divers autres membres très indépendants des deux Chambres, quoique favorables à la réforme, ont refusé leur concours. Les autres, sentant leur faiblesse, se sont bien gardés de précipiter leurs mesures. M. Grey a annoncé seulement pour l'année prochaine une motion tendant à corriger les vices de la représentation nationale[1].

[1] Hirsinger écrivait, le 23 mars : « Il y a environ trois mois que le sieur Schmith, tenant un cabaret à bière dans la ville de Wesminster, intenta un procès à M. Rose, secrétaire de la Trésorerie, pour réclamer le salaire des services rendus à sa réquisition pour procurer un certain nombre de voix au lord Hord dans l'élection de 1788. Le sieur Schmith produisit un billet par lequel M. Rose lui donnait un rendez-vous avec un des commissaires de l'accise, lui promettant ses bons offices pour obtenir de ce dernier la remise d'une amende de 50 liv. st. qu'il avait encourue pour avoir fraudé les droits. Le jury, sur le vu de cette pièce, condamna le secrétaire de la Trésorerie en payement de 500 l. st. que réclamait le sieur Schmith. Cette affaire, Monsieur, paraissait ensevelie dans l'oubli, lorsque M. Thompson, membre de la Chambre des communes, en fit une motion particulière. Ce fut le 13 de ce mois qu'il appela l'attention de la Chambre sur cet objet : il accusa M. Rose d'avoir interposé ses bons offices en faveur de Schmith, à raison des services qu'il avait rendus lors de l'élection de Westminster en 1788; il n'oublia rien pour jeter de la défaveur sur les mesures que l'administration se permettait en pareil cas, et finit par faire la motion que la Chambre se formât, le 16, en grand comité pour prendre en considération les

Quoique M. Pitt ait ci-devant proposé deux fois une motion du même genre, et qu'il l'ait appuyée dans la Chambre des communes toutes les fois qu'elle y a été

abus commis par certains officiers de la Couronne, lorsqu'en 1788 il fut question de nommer un représentant pour la ville de Westminster. Cette motion, vivement accueillie par plusieurs membres de l'opposition, fut rejetée par l'autre parti ; M. Rose ne se défendit point de s'être intéressé en faveur du sieur Schmith ; il donna pour motif qu'il croyait que ce particulier avait été opprimé ; on objecta, d'ailleurs, que la motion de M. Thompson ne portait que sur des accusations vagues, et elle fut rejetée à une majorité de 221 voix contre 84.

« Cependant, MM. Francis et Grey, deux orateurs de l'opposition, ne se sont pas tenus pour vaincus ; ils ont convoqué une assemblée des électeurs de Westminster, qui a eu lieu mardi dernier dans une taverne. M. Francis y a déployé toute son éloquence et a dit, entre autres choses, que puisque le Parlement ne voulait pas s'occuper des réformes nécessaires, il fallait que le peuple se fît justice lui-même. (Ce M. Francis, après s'être enrichi dans l'Inde, a été connu par son dévouement à l'administration, lors du ministère de lord Roth ; il est entré depuis quelques années dans le parti de l'opposition ; il n'y a point beaucoup d'influence.) M. Grey jouit de plus de considération ; il prit ensuite la parole, il amena l'assemblée, qui était composée de cent cinquante personnes, à différentes résolutions tendant à inculper M. Rose et l'administration en général, et il fut arrêté que l'on présenterait une pétition à la Chambre des communes pour obtenir les réformes nécessaires dans les élections. J'ai cru, Monsieur, devoir vous présenter le narré de cette affaire, dont les papiers publics grossissent peut-être les détails. Elle ne paraît pas devoir avoir des suites, quand on compare d'un côté la majorité formidable du ministère, et de l'autre l'impuissance du parti de l'opposition qui, sur douze mille électeurs, n'a pu en rassembler que 150 pour voter dans une affaire de nature à fixer l'attention générale. Au surplus, cette question est aussi délicate à traiter pour un parti que pour l'autre, puisqu'il est notoire que tous deux exercent à l'envi tous les moyens de corruption qui sont en leur pouvoir. M. Fox, qui, dans la Chambre des communes, avait appuyé la proposition de M. Thompson, n'a point paru à cette assemblée populaire. »



faite par d'autres, il a fait valoir le danger des circonstances pour réunir en ce moment contre elle une grande majorité de la Chambre, et on peut dire de la nation. Il a fait craindre que dans l'état où se trouve l'Europe, une telle réforme ne pût être effectuée sans entraîner d'autres changements et mettre la constitution en danger.

Vainement les amis de la réforme ont-ils protesté de leur attachement à la constitution; vainement ont-ils dit qu'ils ne veulent ni rien demander au delà ni rien obtenir que par les voies légales; on persiste à ne pas les en croire. On ne voit que Payne dans toutes leurs démarches, et celui-ci n'a pas su, comme Makintosh, rendre imposante sa réfutation de l'ouvrage de M. Burke[1].

Les membres de l'association, quoique très différents par les principes, se trouvent enveloppés dans la

[1] *Les Droits de l'homme*, en réponse à l'attaque de M. Burke. — 2 vol, in-8°; Londres, 1791.

C'est Thomas Payne qui écrivait à Danton :

« J'ai vu pendant la révolution d'Amérique les grands inconvénients qui résultaient de ce que le gouvernement du Congrès siégeait dans l'arrondissement d'une juridiction municipale. Le Congrès fut d'abord établi à Philadelphie; puis, quatre ans après, les représentants jugèrent qu'il était nécessaire de quitter cette résidence; on fit choix de l'État de Jersey; on se transporta ensuite à New-York; de New-York, on retourna à Philadelphie. Enfin, après avoir éprouvé partout le même inconvénient d'un gouvernement dans un gouvernement, on conçut le projet de bâtir, pour la résidence du Congrès, une ville qui serait située hors des limites de toute juridiction municipale. »

Voir Robinet : *Recherches sur la diplomatie de la République.* — (Archives nationales, A. F., II, 149.)

disgrâce presque générale où est dans ce moment-ci Payne. Les préjugés sont tels qu'on n'ose pas faire une chose bonne parce qu'elle est désirée par un homme que l'on craint. On s'est attaché à mêler Payne dans toutes les questions qui déplaisaient à la classe nombreuse des citoyens aisés qui mettent du prix à leur tranquillité. Aussi, jusqu'à présent, les membres de l'association ont-ils peu de crédit sur le peuple, excepté dans quelques bourgs d'Écosse dont ils ont défendu les intérêts.

Il est difficile de prévoir les suites de cette lutte qui s'établit entre quelques hommes, très actifs à la vérité, mais peu soutenus, et le gouvernement d'Angleterre. Tant que la nation n'y prendra point de part, il est impossible qu'il en résulte aucun changement. L'on a vu, il y a cinq ou six ans, cette même question de la réforme appuyée du corps entier de l'opposition, soutenu de toutes parts par des pétitions, se terminer par le silence le plus léthargique. C'est que la nation elle-même était satisfaite, c'est qu'il est très difficile de la mouvoir, et à moins de quelque incident imprévu ou de quelque changement entier, soit dans les personnes, soit dans les mesures du ministère, qui le dépopularise tout à fait, il est très probable que la crainte du désordre et des troubles retiendra encore longtemps la masse du peuple dans l'inertie. C'est donc uniquement au ministère que nous devons nous adresser pour réussir. C'est à lui seul que nous avons affaire. C'est de lui que nous devons gagner la confiance, et nous ne

le pourrons, Monsieur, qu'en montrant, soit ici, soit en France même, la plus ferme détermination à ne rien nous permettre qui tende à encourager ici des dissensions.

Et ce n'est pas seulement par égard pour un ministère puissant et revêtu de toute la confiance nationale que nous devons avoir cette attention, c'est surtout par égard pour la nation même, auprès de laquelle des tentatives de ce genre nous feraient absolument perdre tout l'intérêt que notre révolution lui a inspiré. Généralement parlant, la nation, c'est-à-dire les individus de toutes les classes ont vu avec joie la régénération de la France[1]. Ils s'intéressent à nos efforts, à nos succès; et quoiqu'ils blâment quelquefois les détails, ils approuvent souvent les résultats. Un sage retour sur eux-mêmes leur fait détester comme une injustice le machiavélisme qui unit contre nous les puissances étrangères; et quand le gouvernement anglais eût été disposé à entrer dans cette union, nous doutons fort que l'opinion publique le lui eût permis[2].

Cette opinion a ici d'autant plus de force qu'elle se forme lentement, avec maturité et, pour ainsi dire, sans aucun moyen artificiel. C'est elle qui a fait sous ce règne, et dans ces derniers temps surtout, obtenir à

[1] Il s'était formé, dès les premiers jours de la révolution française, une série d'associations politiques dans les principales villes de l'Angleterre pour prendre la défense des principes qu'elle avait proclamés.

[2] Un témoin oculaire raconte qu'on voyait écrit sur les murs de Londres, à la craie : *No war with French.*

la liberté plusieurs triomphes et qui lui en prépare de plus grands encore. Sûrs de son empire, les Anglais croient devoir en ménager l'exercice, et souvent tout ce qu'on fait pour la diriger, en excitant la défiance, l'empêche de se fixer.

Le ministère britannique est le plus secret de toute l'Europe; on lui en reconnaît même le droit parce qu'il est responsable. Des publications du genre de celles dont nous nous sommes plaints, des lectures faites à l'Assemblée de nos dépêches [1], qui rendraient compte des propres paroles d'un ministre ou des engagements qu'il aurait pris, effaroucheraient donc également et le ministère et la nation et déjoueraient toutes nos mesures. Car des explications et des interprétations continuelles finissent bientôt par rapetisser les hommes et les choses.

Quant aux revers qu'ont éprouvés nos armes, aux horreurs qui en ont été la suite et aux désordres qui se propagent vers le Midi [2], vous avez sûrement prévu, Monsieur, quels devaient en être les tristes effets chez

[1] L'Assemblée nationale avait ordonné la publication de la correspondance de M. de Noailles et du prince de Kaunitz.

Dans la séance du 7 mai, il lui avait été donné lecture des dépêches de la mission de Londres en date du 28 avril.

[2] Les administrateurs du directoire du Gard écrivaient, le 19 avril : « Une commotion effrayante vient de se manifester dans le département du Gard. Les propriétés y sont violées, les maisons dévastées ou incendiées, les titres brûlés, les quittances exigées à main armée, les autorités constituées méconnues ou menacées, la force publique impuissante ou infidèle... »

Affaires de Tulle, d'Arles, d'Avignon. — Voir *Séances de l'Assemblée nationale des* 23 *et* 24 *avril.*

les nations étrangères. La France a besoin d'être sévère envers des coupables qui la déshonorent; elle a besoin d'avoir plus que jamais un gouvernement ferme et actif pour conserver le langage et l'attitude d'une puissance. Nous en avons besoin aussi pour continuer de la représenter avec courage. Depuis l'arrivée de ces nouvelles, notre poste a été pénible; il a continué d'être honorable, parce que la France que nous représentons désavoue tout entière quelques furieux et les punira sans doute avec éclat.

Quant à nous, Monsieur, deux choses exclusivement nous occupent ici, ce que nous avons à dire et ce que nous avons à faire. Vous avez dû juger par la note officielle que nous avons déjà remise et dont nous avons soigné entièrement toutes les expressions, que, sous le premier rapport, nous sommes parfaitement en règle. Nous ne le serons pas moins dans la suite. Quant à notre conduite, elle sera constamment attentive, circonspecte, vigilante et digne; mais comme notre existence ne se compose pas ici de nos seules actions individuelles et que tout ce qui se passe en France relativement à l'Angleterre se reporte nécessairement sur nous et peut donner ou de la facilité ou des entraves à notre marche, nous avons besoin que vous nous permettiez de vous faire de temps en temps quelques observations sur la conduite à tenir en France à l'égard de l'Angleterre.

LXXXI

LORD GRENVILLE A CHAUVELIN

Londres, 24 mai 1792.

Le soussigné, secrétaire d'État du Roi, a eu l'honneur de mettre sous les yeux de Sa Majesté la note officielle que M. Chauvelin lui a remise le 15 du courant. Il a l'ordre de témoigner à ce ministre combien Sa Majesté est toujours sensible aux preuves d'amitié et de confiance qu'elle reçoit de la part de Sa Majesté Très Chrétienne, et avec combien de sincérité elle y répond par des sentiments parfaitement réciproques.

Sa Majesté n'a pu apprendre qu'avec le regret le plus profond, la nouvelle de la guerre, qui a malheureusement éclaté entre Sa Majesté le Roi Très Chrétien et Sa Majesté le Roi de Hongrie et de Bohême. Ce sentiment lui est également dicté par l'amour de l'humanité, par l'intérêt qu'elle prend au maintien de la tranquillité de l'Europe, et par les vœux qu'elle fait toujours pour le bonheur personnel de Leurs Majestés Très Chrétienne et Apostolique, et pour la prospérité de leurs États. Dans les circonstances actuelles, elle croit devoir s'abstenir d'entrer dans la discussion des motifs et des démarches de part et d'autre, qui ont amené une

rupture si affligeante pour un souverain voisin et ami des deux peuples belligérants.

En se bornant donc à exprimer les vœux qu'elle ne cessera de former pour le rétablissement prompt et permanent de la paix, elle n'hésite cependant pas à donner à Sa Majesté Très Chrétienne l'assurance directe et positive de son empressement à remplir de la manière la plus exacte les stipulations du traité de navigation et de commerce, dont Sa Majesté Très Chrétienne demande l'exécution. Fidèle à tous ses engagements, Sa Majesté apportera le plus grand soin au maintien de la bonne intelligence qui subsiste si heureusement entre elle et Sa Majesté Très Chrétienne, s'attendant avec confiance, qu'animée des mêmes sentiments, Sa Majesté Très Chrétienne ne manquera pas de contribuer au même but, en faisant respecter de sa part les droits de Sa Majesté et de ses alliés, et en défendant rigoureusement toute démarche qui pourrait troubler cette amitié que Sa Majesté a toujours désiré consolider et perpétuer pour le bonheur des deux Empires.

LXXXII

NOTE REMISE LE 24 MAI PAR CHAUVELIN A LORD GRENVILLE

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Français près Sa Majesté Britannique, a l'honneur d'exposer à Son Excellence lord Grenville, ministre d'État au département des affaires étrangères :

Que la proclamation royale publiée le 21 du présent mois et communiquée aux deux Chambres du Parlement, renferme quelques expressions qui pourraient, contre l'intention du ministère britannique, accréditer les fausses opinions que les ennemis de la France cherchent à répandre sur ses intentions à l'égard de la Grande-Bretagne.

Si des particuliers de ce pays ont formé au dehors des correspondances tendantes à y exciter des troubles, et si, comme la proclamation semble l'insinuer, quelques Français se sont prêtés à leurs vues, c'est là un fait absolument étranger à la nation française, au Corps législatif, au Roi et à ses ministres. C'est un fait entièrement ignoré d'eux, qui répugne à tous les principes de justice, et qui, le jour où il serait connu, serait universellement condamné en France.

Indépendamment de ces principes de justice dont un peuple libre ne doit jamais s'écarter, si l'on veut réfléchir, de bonne foi, sur les vrais intérêts de la nation française, n'est-il pas évident qu'elle doit désirer la paix intérieure, la durée et la force de la constitution d'un pays qu'elle regarde déjà comme son allié naturel? N'est-ce pas là le seul vœu raisonnable que puisse former un peuple qui voit réunir autour de lui tant d'efforts contre sa liberté?

Le ministre plénipotentiaire de France, profondément pénétré de ces vérités et des maximes de morale universelle qui leur servent de base, les avait déjà développées dans la note officielle qu'il remit le 15 du présent mois au ministère britannique, par ordre exprès de sa cour, et il croit devoir retracer ici les importantes déclarations qu'elle renferme :

« Religieusement fidèle aux principes de sa Constitu-
« tion, quel que puisse être définitivement le sort des
« armes dans cette guerre, la France repousse toute
« idée d'agrandissement; elle veut conserver ses li-
« mites, sa liberté, sa Constitution, son droit incom-
« municable de se réformer elle-même quand elle le
« jugera à propos; elle ne consentira jamais que, sous
« aucun rapport, des puissances étrangères entrepren-
« nent de lui dicter des lois, ou osent en conserver
« l'espoir[1]. Mais cette fierté même si naturelle et si

[1] Talleyrand dira plus tard :

« La véritable primatie, la seule utile et raisonnable, la seule qui convienne à des hommes libres et éclairés, est d'être maîtres chez soi

« juste est un garant à toutes les puissances qui ne « l'auront pas provoquée, non seulement de ses dis- « positions constamment pacifiques, mais aussi du « respect que les Français sauront montrer dans tous « les temps pour les lois et les usages et toutes les « formes du gouvernement des différents peuples[1]. « Aussi le Roi veut que l'on sache qu'il désavouerait « hautement et avec sévérité tous ceux de ses agents « dans les cours étrangères, en paix avec la France, « qui oseraient s'écarter un instant de ce respect, soit « en fomentant ou favorisant des soulèvements contre « l'ordre établi, soit en intervenant, de quelque ma- « nière que ce puisse être, dans la politique intérieure « de ses États, sous prétexte d'un prosélytisme qui, « exercé chez les puissances amies, serait une véritable « violation du droit des gens[2].

« Le Roi espère que le gouvernement britannique

et de n'avoir jamais la ridicule et funeste prétention de l'être chez les autres. On a appris, et un peu tard sans doute, que, pour les États comme pour les individus, la richesse réelle consiste non à acquérir ou envahir les domaines d'autrui, mais à bien faire valoir les siens. » *Mémoire sur les rapports actuels de la France avec les autres États de l'Europe,* publié par ROBINET (Archives aff. étr.).

[1] Le 20 avril 1835, Talleyrand, faisant connaître au baron de Gagern les motifs qui l'avaient déterminé à rentrer dans la carrière diplomatique, lui écrira.

« J'avais voulu prévenir la guerre. Je croyais que la France liée à l'Angleterre la rendait impossible; j'avais voulu, de plus, obtenir pour la révolution française du mois de juillet 1830 le *droit de bourgeoisie* en Europe, et tranquilliser le monde sur l'esprit de propagandisme que l'on supposait à notre gouvernement. »

[2] Cette note est datée du 24 mai.

Ce même jour, à Bruxelles, un secrétaire de la légation française

« verra dans cet exposé la justice incontestable et la « nécessité de la guerre que la nation française sou- « tient contre le Roi de Hongrie et de Bohême, et « qu'il y trouvera de plus ce principe commun de « liberté et d'indépendance dont il ne doit pas être « moins jaloux que la France[1]. Car l'Angleterre aussi « est libre, parce qu'elle a voulu l'être; et certes, elle « n'a pas souffert que d'autres puissances vinssent la con- « traindre à changer la constitution qu'elle a adoptée; « qu'elles prêtassent le moindre appui à ses sujets « rebelles, ni qu'elles prétendissent s'immiscer sous « aucun prétexte dans ses débats intérieurs.

« L'honneur de la France, le désir qu'elle a de con- « server et d'augmenter la bonne intelligence entre les « deux pays, et la nécessité de lever tous les doutes sur « ses dispositions, exigeant qu'elles acquièrent toute la « publicité possible, le soussigné ministre plénipoten- « tiaire prie lord Grenville de vouloir bien obtenir de

était arrêté. Une procédure était ouverte contre lui par le Fiscal de Brabant *à raison de discours et de procédés nuisibles à la tranquillité publique.*

Sur la réclamation immédiate du ministre de France, M. de La Gravière, il était mis en liberté quelques jours après, mais M. de Metternich, qui réclamait son éloignement, répondait à M. de La Gravière que « le droit des gens ne met nullement à couvert des agents qui osent se rendre fauteurs ou complices des manœuvres qui auraient pour objet de soulever des sujets contre l'autorité légitime ». (Voir note de M. de Metternich, Archives des aff. étrang. Pays-Bas, vol. 183.)

[1] La maison de Hanovre devait le trône à la grande révolution de 1688, qui procédait de la même doctrine politique que la révolution française.

« Sa Majesté Britannique la permission de donner « connaissance de la présente note officielle aux deux « Chambres du Parlement, avant qu'elles délibèrent sur « la proclamation du 21 mai.

« Il saisit cette occasion pour renouveler à Son « Excellence le témoignage de sa haute estime et de « son respect. »

Le 24 mai 1792, l'an IV de la liberté.

LXXXIII

NOTE DE LORD GRENVILLE EN RÉPONSE A CELLE QUE M. CHAUVELIN REMIT LE 21 MAI

Whitehall, 25 mai 1792.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous accuser réception de la note que vous m'avez adressée en date d'hier. Désirant avec ardeur et sincérité de maintenir dans toutes les affaires que je pourrai avoir l'honneur de traiter avec vous, cette harmonie et cette cordialité qui répond aux intentions du Roi, c'est avec regret que je me trouve dans la nécessité de vous faire les observations suivantes au sujet de cette pièce. Je me persuade qu'il n'est nullement entré dans votre intention de vous écar-

ter des règles et des formes établies dans ce royaume pour la correspondance des ministres des Cours étrangères avec le secrétaire d'État du Roi, ayant ce département : mais il m'a été impossible de ne pas remarquer que, dans votre dernière note, il n'est question que d'une communication que *vous me priez de faire aux deux Chambres du Parlement,* avant qu'elles délibèrent sur un objet dont vous paraissez croire qu'elles vont s'occuper. Je dois nécessairement vous observer, Monsieur, que dans ma qualité de secrétaire d'État de Sa Majesté, je ne puis recevoir aucune communication de la part d'un ministre étranger, qu'afin de la mettre sous les yeux du Roi, et de prendre les ordres de Sa Majesté là-dessus, et que *les délibérations des deux Chambres du Parlement*, aussi bien que les communications qu'il plaira à Sa Majesté de leur faire relativement aux affaires du royaume, sont des objets absolument étrangers à *toute correspondance diplomatique* et sur lesquels il m'est impossible d'entrer dans aucune discussion que ce soit avec les ministres des autres cours[1].

[1] On sait combien la chancellerie anglaise était méticuleuse sur les lois de l'étiquette; Chauvelin en donne, dans une dépêche du mois de décembre 1792, un témoignage très curieux. Il est d'usage en Angleterre qu'au lieu de mettre sur une adresse les titres et qualités d'une personne en place, on ajoute seulement trois *etc.* à son nom.

C'est ainsi que lord Grenville avait toujours qualifié Chauvelin avant le 10 août; à partir de cette époque, il lui retranche les *etc.*, ne le considérant pas comme régulièrement accrédité depuis la suspension des pouvoirs du Roi.

Ces *etc.* n'ont été rendus au ministre français que le 28 novembre 1792, après les succès réitérés des armées françaises.

C'est là, Monsieur, la seule réponse qu'il sera possible de faire à la note dont il est question, laquelle, tant par *sa forme* que par *son objet,* ne peut être considérée comme une communication régulière et officielle. Je me ferai toujours le plus grand plaisir de rendre compte à Sa Majesté des assurances que vous pourrez être autorisé de me donner pour cet effet des dispositions amicales de votre Cour; et je vous prie d'agréer, etc. [1].

LXXXIV

CHAUVELIN A LORD GRENVILLE

Londres, 25 mai 1792.

Je reçois dans le moment, Milord, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la note que je vous avais adressée hier, 24 du courant. J'ai l'honneur de vous remercier de la forme obligeante dans laquelle elle est conçue. Vous avez bien saisi mes intentions, en croyant que je n'avais pas voulu m'écarter des règles et des formes établies dans ce royaume. Je n'avais point pensé, en vous présentant cette note, que la demande qui y est contenue ne dût pas comme

[1] L'existence de cette note a été mise en doute par la *Chronique* du 10 juillet.

toute autre être mise sous les yeux du Roi de la Grande-Bretagne.

C'était particulièrement pour donner à Sa Majesté de nouvelles assurances d'égard et de respect pour le gouvernement britannique que j'avais eu l'honneur de vous faire cette nouvelle notification ; et mon vœu était de donner le plus de publicité possible à cette manifestation des dispositions du gouvernement français. J'ai cru devoir vous prier d'en donner connaissance aux deux Chambres du Parlement. Par cette demande, Milord, je voulais obvier aux fausses interprétations que pourrait occasionner dans les deux Chambres l'article qui en est l'objet. Je me flattais de concourir ainsi au maintien de cette harmonie et de cette cordialité entre les deux États dont j'ai recueilli avec joie l'expression, dans l'assurance que vous me donnez qu'elle n'est pas moins désirée par Sa Majesté Britannique que par le Roi des Français. Du reste, Milord, toute forme qu'il vous conviendrait de prendre et qui rendrait bien publics les sentiments de la France, ses véritables dispositions à l'égard de l'Angleterre et les ordres que j'ai reçus du Roi des Français, remplira d'une manière également complète le vœu du gouvernement français.

LXXXV

PROCLAMATION TRADUITE DE LA GAZETTE DE LONDRES, DU 22-26 MAI

Londres, 25 mai 1792.

DE PAR LE ROI,

Attendu que des hostilités ont éclaté entre le Roi Très Chrétien et le Roi de Hongrie, Sa Majesté, pour la conservation et pour la continuation de l'amitié qui règne entre elle et Leursdites Majestés, de l'avis de son Conseil privé, fait par la présente proclamation royale défense expresse et rigoureuse à tous ses sujets de prendre aucune lettre de marque, de quelque prince ou État étranger que ce soit, contre aucun État ou prince étranger à présent ami de Sa Majesté ou contre leurs sujets. Elle leur fait défense en outre d'armer ou d'employer aucun vaisseau, en vertu ou sous le prétexte de pareilles lettres qu'ils auraient déjà prises ou qu'ils pourraient prendre dans la suite ; ou de servir comme marins dans aucun vaisseau qui pourrait être armé pendant la guerre actuelle contre aucun prince ou État à présent ami de Sa Majesté. Sa Majesté enjoint à tous ses sujets de prendre connaissance de son royal commandement et de s'y conformer, sous peine d'encourir la disgrâce de Sa Majesté et d'être punis selon

toute la rigueur des lois et de la justice, et attendu que le Roi Très Chrétien s'est adressé à Sa Majesté pour la requérir; que, conformément à l'art. 3 du traité de navigation et de commerce conclu à Versailles, le 26 septembre 1786, il lui plaira de renouveler et de publier dans tous les pays de sa domination, les défenses rigoureuses et expresses contenues dans ledit article, Sa Majesté, par la présente proclamation, défend sévèrement à tous ses sujets d'accepter aucune commission pour armer et pour exercer sur mer le corsairage, ainsi qu'aucunes lettres de représailles d'un ennemi quelconque du Roi Très Chrétien, ou de troubler et d'attaquer, en quelque manière que ce soit, les sujets de Sadite Majesté, en vertu ou sous le prétexte de pareilles commissions ou lettres de représailles, ou de leur causer aucun dommage, ou d'armer des vaisseaux corsaires, ou de les mettre en mer sous les peines les plus sévères qui puissent être infligées pour cette transgression. En outre, qu'ils seront tenus à faire une pleine restitution et à donner satisfaction entière à ceux à qui ils auront causé quelque dommage.

Donné dans notre cour, au palais de la Reine, le 25 du mois de mai 1792, de notre règne le trente-deuxième [1].

[1] La *Gazette nationale* du 1er juin publiait cette proclamation avec la réflexion suivante : « On verra par la teneur de la proclamation de quelle manière la demande de la Cour de France a été faite et présentée; on y reconnaîtra la prudente habileté qui a toujours si heureusement servi M. Talleyrand. »

LXXXVI

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, 28 mai 1792.

J'ai reçu par le courrier que vous m'avez expédié, votre dépêche n° 2 avec les pièces qui l'accompagnent en six numéros. La cour auprès de laquelle nous sommes chargés de veiller aux intérêts de la France étant, sans contredit, celle de toutes dont les bonnes dispositions lui sont le plus nécessaires, nous ne saurions mettre trop de prix à la fréquence et à l'exactitude de ces communications, et nous voyons avec reconnaissance la promesse que vous nous faites, Monsieur, de les continuer.

Nous embrassons de même avec joie les bonnes espérances que vous concevez d'une prompte réparation de nos premiers désastres et les assurances amicales que vous donnent diverses puissances et surtout quelques princes d'Allemagne. Il nous semble qu'il serait bien intéressant de convertir les assurances de ces derniers en réalité, en négociant promptement avec tous les princes possessionnés des arrangements du genre de ceux qui ont été faits avec les princes de Salm et de Lœwenstein, et en y joignant, s'il se peut, comme

condition essentielle, la neutralité de leur territoire[1]. Cette condition qui conviendrait de toute manière à ces princes, nous paraîtrait fort avantageuse à la France, non seulement en diminuant les points par lesquels elle peut être attaquée et en facilitant les subsistances de nos armées, mais encore en préparant entre ces princes et la maison d'Autriche des semences de division dont tôt ou tard on pourrait tirer un très grand parti.

Le prix que vous mettez, Monsieur, à une déclaration publique de neutralité de la Grande-Bretagne augmente le plaisir que j'ai à vous annoncer qu'elle est enfin obtenue, et dans des termes qui ne laissent lieu

[1] L'affaire des princes allemands possessionnés ne pouvait se terminer que par des indemnisations en argent. La prétention, tirée du traité de Munster, de les maintenir en possession de droits et avantages contraires aux lois de l'Assemblée constituante, tenait en échec la souveraineté de la France sur l'Alsace. L'Empereur et le Roi de Prusse avaient pris l'engagement de soutenir les prétentions des princes allemands.

Ces princes allemands ne résidaient pas en Alsace ; plusieurs d'entre eux étaient entrés en négociation, et les princes de Salm et de Lœwenstein avaient accepté un règlement d'indemnité.

M. de Custine écrivait de Berlin, en avril 1792 :

« Les biens ecclésiastiques sont vendus, les droits féodaux supprimés. Faut-il modifier les lois, révolter le peuple, attiser la guerre civile, faire que les princes de l'Empire ou plutôt l'Empire (car quelques princes négocient), faire que l'Empire, dis-je, refuse une indemnité juste en argent? »

Le roi de Prusse déclarait à M. de Custine que la suppression des droits et pouvoirs de ces princes de l'Empire, en Alsace et Lorraine, était une violation des traités qui liaient la France à l'Empire germanique.

Notre ministre lui répondait par la clause qui terminait le traité de Munster : « *On n'entendait point par là préjudicier à la souveraineté cédée à la France.* »

à aucun doute. Vous la trouverez, Monsieur, dans la réponse officielle faite le 24 mai par lord Grenville à notre note du 15 mai, et dans la traduction de la proclamation royale faite en conséquence le 25, lesquelles je joins ici sous les nos 1 et 2. J'ajoute sous le n° 3 un exemplaire de la Gazette de Londres qui contient cette même proclamation avec la précédente en date du 21, dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer la traduction dans ma dépêche du 25 mai.

Quoique le mot de *neutralité* ne soit prononcé dans aucune de ces pièces, vous penserez sans doute, Monsieur, comme nous, que les témoignages *d'amitié* et l'expression *du désir de maintenir avec nous la bonne intelligence*, qui se trouvent dans la réponse de lord Grenville, et surtout les mesures prises en conséquence dans la proclamation, sont quelque chose de mieux qu'une simple déclaration de neutralité.

Dans l'intention où nous sommes d'étudier et de saisir le moment favorable pour des propositions d'alliance avec l'Angleterre, il nous a paru contradictoire de débuter par une simple demande de neutralité. Car c'est à dessein, Monsieur, à dessein bien réfléchi et pour mieux dérouter toutes les intrigues aristocratiques, qui semblaient nous attendre à notre première démarche officielle, que nous avons cru, dès l'entrée de notre carrière ici, devoir placer la France dans la relation de *puissance amie* de l'Angleterre; qu'en cette qualité nous avons fait en son nom, au gouvernement britannique, l'exposition confidentielle des motifs qui

l'avaient forcée à la guerre, et que nous avons réclamé l'exécution d'un traité qui, en cas de guerre de l'une des parties, oblige l'autre non seulement à une neutralité scrupuleuse, mais encore à des précautions qui ont tous les caractères de la bienveillance.

Cette demande nous a paru le meilleur moyen de juger des dispositions du ministère britannique, et par la promptitude de la satisfaction que nous avons obtenue, par la publicité que lui donne la proclamation, l'Angleterre se trouve aujourd'hui à l'égard de la France dans des termes bien plus favorables que si elle se fût bornée à déclarer qu'elle voulait demeurer neutre. Vous observerez aussi, Monsieur, dans cette exécution littérale et complète d'un traité conclu sous l'ancien régime, la reconnaissance implicite du nouveau gouvernement qui l'a réclamée. Si, ni dans le corps de la réponse ni dans la proclamation, l'on ne voit ce titre constitutionnel de *Roi des Français* [1], c'est que le titre eût été en quelque sorte équivalent à une expression d'alliance, et que nous n'en sommes point encore à ces termes-là. Il n'est pourtant pas indifférent de remarquer que celui de *Roi de France,* qui eût été en quelque sorte l'expression contraire, ne s'y

[1] De toutes les cours de l'Europe, pas une ne voulut même recevoir l'exemplaire de la nouvelle Constitution de 1791, qui avait été envoyé à chacune d'elles.

C'est aux termes mêmes de cette Constitution que Louis XVI avait dû prendre le titre de Roi des Français.

En opposition aux titres conférés à Louis XVI par la Constitution nouvelle, on lui donnait ceux que cette Constitution avait détruits.

trouve pas non plus. On paraît avoir mis une attention suivie à employer les dénominations usitées de *Majesté Très Chrétienne* et de *Roi Très Chrétien,* assez indifférentes en elles-mêmes, et que d'après les formes routinières de la diplomatie étrangère, nous ne pouvons pas espérer que les puissances suppriment, à moins d'une négociation *ad hoc,* qu'il ne serait peut-être pas convenable d'entamer en ce moment avec cette Cour. Il serait bien à désirer, Monsieur, par cette raison, que les journaux s'interdissent à cet égard toute observation[1]. Vous observerez à la fin de la réponse de lord Grenville, Monsieur, la demande positive qui nous est faite *de faire respecter les droits de Sa Majesté Britannique et de ses alliés, et de défendre rigoureusement toute démarche qui pourrait troubler cette amitié que Sa Majesté a toujours désiré de consolider et de perpétuer pour le bonheur des deux Empires.* Cette expression d'*alliés,* par laquelle on semble ici désigner plus particulièrement la *Prusse* et la *Hollande,* nous fait attacher la plus grande importance à ce que, dans le cours de cette guerre, le territoire de ces deux puissances soit respecté, tant qu'elles-mêmes elles ne commettront contre la France aucune hostilité, et

[1] Cette recommandation de Talleyrand n'empêchait pas le *Moniteur universel,* à quelques jours de là, de louer le patriotisme de M. de Chauvelin, qui avait trouvé l'occasion de parler au Roi et à la Reine d'Angleterre du *Roi des Français* et du *Prince royal.* « Il y a toute apparence, ajoutait le journal officiel, que c'est pour la première fois que, dans le palais de Saint-James, on a donné cette dénomination constitutionnelle au Dauphin et à Sa Majesté Très Chrétienne. »

comme il ne paraît pas que la Hollande se propose de prendre part à la coalition, nous croyons qu'il est essentiel qu'on ne puisse reprocher ni au gouvernement français ni à ses agents aucune intrigue intérieure dans ce pays-là qui puisse être considérée comme un dessein d'y opérer un soulèvement [1].

Nous continuons, Monsieur, à envisager cette circonspection comme absolument indispensable à l'égard de toutes les puissances amies ou même simplement neutres, particulièrement à l'égard de l'Angleterre ; et

[1] Ces prudentes recommandations attestaient la clairvoyance habituelle de Talleyrand.

La politique de Pitt, à cette époque de la révolution, était bien conforme à ce qu'avait annoncé Mirabeau, au nom du comité diplomatique de la Constituante, dans son rapport lu à l'Assemblée, le 28 janvier 1791. « *Attendre les événements, se mettre en mesure de jouer un rôle, et peut-être agiter l'Europe pour n'être pas oisif.* » A cette époque, le cabinet britannique se donnait pour programme secret : l'isolement de la France, la rupture du Pacte de famille avec l'Espagne, et pour ne pas demeurer oisif à l'égard de la France, il entretenait à Paris, par Elliott et par lord Auckland, très au fait de ce genre de manœuvres, des émissaires qui le tenaient très exactement au courant des mouvements de l'opinion et de l'Assemblée.

L'Impératrice de Russie, le Roi de Sardaigne le pressaient d'entrer dans la coalition ; il s'y refusait, mais il semble bien qu'il entendait garder sa liberté d'action.

En se servant du mot d'*alliés,* sans l'expliquer, il semblait se réserver d'étendre à ces *alliés*, suivant la nécessité des circonstances, le bénéfice du système de neutralité qu'il proclamait.

Or, ces *alliés,* c'était la *Prusse,* c'était la *Hollande,* c'était l'*Autriche* pour la garantie des Pays-Bas.

Il fallait donc se garder de donner à l'Angleterre l'occasion de rompre la première la neutralité, sur l'un ou l'autre prétexte, en nous accusant d'avoir manqué les premiers aux règles qu'elle prescrivait.

si vous pesez bien les expressions employées par lord Grenville dans sa réponse, si vous réfléchissez sur ce que nous avons dit des circonstances où se trouve actuellement l'Angleterre et de la disposition générale des esprits, vous sentirez, Monsieur, qu'il faut que tout ce qui viendra et de nous et de la France en général, respire ces dispositions amies que nous avons promises, et dont nous nous sommes rendus comme caution dans notre note officielle du 15 mai, sur laquelle nous remarquons que nous n'avons encore reçu de vous ni observation ni même un mot pour nous en accuser la réception.

Les Français sont ici extrêmement observés[1], et nous

[1] MM. de Talleyrand et Chauvelin étaient accusés d'intrigues avec l'opposition.

Le parti whig était représenté à la Chambre des communes par Ch. Fox, Sheridan, Wilberforce, Wilkes, lord Grey, le promoteur de la réforme parlementaire, Thomas Erskine; dans la presse, par le savant Priestley, le futur élu du département de l'Orne à la Convention nationale; Thomas Payne, l'adversaire de Burke, le clergyman Tooke, etc., etc.

On lit dans une correspondance de Londres, insérée au *Moniteur universel* du 11 juin :

« Entre autres journaux anglais dévoués à la maison d'Autriche, le *Times* se dévoue régulièrement à insulter les négociateurs français à la cour d'Angleterre.

« C'est surtout à M. de Talleyrand que ce journal s'applique à pouvoir nuire. Ce sont tous les jours calomnies nouvelles.

« M. de Talleyrand a beau vivre retiré avec les divers agents de notre diplomatie, qui sont tous, ainsi que lui, des hommes estimables et éclairés, le *Times* le représente comme un homme en liaison avec les membres les plus remarquables de l'opposition, et surtout comme un intime ami de Payne, de Horn-took, du major Carthridge, etc.

« Ces articles calomnieux viennent de Paris. »

avons un besoin prodigieux qu'aucune méfiance fondée, aucun prétexte même, ne nous mette dans le danger en même temps de perdre ce que nous avons et de manquer ce que nous espérons ; nous nous sommes prescrit à cet égard une telle vigilance et une telle attention, que, sur la lecture de la proclamation du 21 mai, en réfléchissant sur les fausses interprétations dont pourrait être susceptible la phrase relative aux correspondances tenues dans l'étranger par les personnes désignées dans cette proclamation, nous avons cru devoir en faire l'objet d'une note explicative que nous joignons ici sous le n° 4[1], et dans laquelle nous avons répété les expressions de celle du 15 mai, relatives à cet objet. Nous nous serions épargné cette peine si nous n'avions craint d'effaroucher le ministère britannique en faisant imprimer cette note dans les papiers publics. La publicité qu'elle vient d'avoir en France y a suppléé, et aujourd'hui, elle se trouve tout naturellement en entier dans plusieurs journaux anglais[2]. Nous regardons comme une circonstance heureuse que cette pièce paraisse précisément dans le même temps que la proclamation du 25, qui en est en quelque sorte l'exécution, et assez peu de temps après celle du 21, pour que chacun puisse remarquer combien nous sommes éloignés de prendre part en Angleterre à des mouvements qui inquiètent l'administration et

[1] Voir page 309.

[2] La *Gazette nationale* ou *Moniteur universel* avait publié intégralement la note du 15 mai dans son numéro du vendredi 25 mai.

qui, en même temps, sont vus de mauvais œil par la grande majorité du public. Tout cela est si sérieux, Monsieur, d'après toutes nos observations, que, si l'on pouvait justement nous imputer, soit à nous personnellement, soit à la France, quelque menée de ce genre, nous ne serions point étonnés de voir le gouvernement britannique s'écarter du système de neutralité qu'il a embrassé, et qu'il fût en cela approuvé par la nation.

Voyez donc, Monsieur, nous vous en prions au nom de l'intérêt de la France, s'il n'y aurait pas quelque moyen de dissiper à cet égard tous les soupçons du côté de la France même; car, quant à nous, nous répondons de la plus exacte circonspection. Nous en voyons deux qui nous paraîtraient devoir être employés simultanément. Le premier de ces moyens consisterait à faire entendre raison aux journalistes qui ne cessent de déchirer le ministère britannique et de donner comme autant de triomphes de la liberté, chaque apparence de commotion ou de désordre qui se manifeste en Angleterre ou en Irlande[1]. L'autre moyen que nous soumettons, Monsieur, à votre sagesse, serait d'occuper

[1] Voici ce que disait excellemment, sur les « apparences de commotion ou de désordre », le sage Rayneval, dans une note où il résumait l'état de la négociation de Londres, au retour du premier voyage de M. de Talleyrand :

« On s'abuse... ou l'on veut nous abuser, quand on parle de la fermentation du peuple anglais et des indices d'un soulèvement qui se prépare pour obtenir un changement, une amélioration dans la forme actuelle de son gouvernement.

« Des rixes particulières, quelques émeutes passagères, que dans

l'Assemblée nationale de quelque loi dans le sens du premier manifeste rédigé par M. Condorcet[1], dans laquelle, adoptant la distinction si naturelle entre des puissances amies et ennemies, on défendrait expressément toute espèce de tentative ou de pratique, soit de vive voix, soit par écrit, ayant pour but d'exciter dans les États amis de la France des soulèvements contre le gouvernement établi, ou autres actes qui, s'ils étaient connus en France, y seraient punis comme criminels.

Permettez-nous de vous soumettre encore une idée très importante par son objet, que la réponse de lord Grenville nous a fait naître, et sur laquelle il serait bien nécessaire que vous nous fissiez parvenir des instructions catégoriques.

Le Roi de la Grande-Bretagne nous demandant de faire respecter ses droits et ceux de ses alliés, ne serait-il point à propos de lui demander quels sont ces alliés dont il parle et de saisir cette occasion pour l'engager lui-même à s'employer pour faire respecter les droits de la France par ces mêmes alliés?

Je viens à présent, Monsieur, à ce que vous me

d'autres temps on regarderait comme des événements ordinaires, ne sont pas la preuve d'une disposition générale à l'insurrection.

« Tant que le crédit se soutiendra, que le commerce aura l'extérieur de la prospérité, que les revenus publics excéderont ou seulement balanceront les dépenses, le peuple anglais croira son gouvernement le meilleur des gouvernements possibles. Il est au moins celui de l'Europe qui a le plus de force et d'énergie. »

[1] Rapport lu à la séance de l'Assemblée du 20 avril.

faites l'honneur de me mander, concernant les officiers anglais qui peuvent nous demander du service.

Il est d'abord à remarquer, Monsieur, que la proclamation du 25 défend expressément aux sujets britanniques de servir sur mer, durant cette guerre, contre aucune puissance en amitié avec la Grande-Bretagne; cette défense, que nous avons occasionnellement provoquée nous-même, ne s'étend pas au service de terre, mais elle suffit si, comme nous le présumons, vous êtes dans le cas de recourir à l'Assemblée nationale pour que la manière dont on aura recours à elle n'expose pas la France au reproche d'agir en contradiction avec cette même défense qu'elle a en quelque sorte sollicitée, et pour que moi-même je ne soìs pas taxé d'embaucher ici les sujets de la Grande-Bretagne. Je vous prie donc, Monsieur, de faire faire la proposition de manière qu'il n'y soit point question nommément des *Anglais,* mais de tous les *étrangers ayant servi soit sur terre, soit sur mer.*

Je vous prie encore d'arranger les choses de manière que je sache immédiatement à qui je dois adresser les propositions qui me seront faites, et que je puisse obtenir de promptes réponses à ces mêmes propositions.

J'ai pris note de ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire sur les arrangements à prendre pour la sûreté des paquebots et la correspondance entre les deux peuples[1]. Aussitôt que vous m'aurez fait passer

[1] Les deux gouvernements avaient engagé une négociation pour établir un service postal plus régulier avec le continent. Le courrier

l'instruction que vous m'annoncez à cet égard, je ferai part à lord Grenville de vos propositions, auxquelles il n'est point douteux qu'il ne souscrive, puisque, comme vous me faites l'honneur de me le mander, l'ambassadeur d'Angleterre a déjà entamé avec vous cette négociation.

Permettez-moi, Monsieur, de saisir l'occasion d'une lettre un peu importante, pour vous rappeler que si toutes celles de ce genre que vous recevez de moi sont écrites en mon nom, le mot *nous* y est trop souvent répété pour qu'il ne soit pas évident qu'elles sont le résultat du travail commun des trois personnes auxquelles vous avez confié ici les intérêts de la France. L'observation des formes exige que mon nom seul y soit attaché, mais une juste modestie me fait éprouver le besoin de consigner souvent dans cette correspondance que ma signature ne doit réunir exclusivement sur moi que la responsabilité [1].

de Londres pour Paris ne partait que deux fois par semaine ; celui de Calais partait tous les jours.

La poste allant chaque jour de Londres à Douvres et de Calais à Paris, il était bien facile d'assurer le service régulier entre Londres et le continent, puisqu'il n'y avait pas de jour où il ne passât plusieurs paquebots de Douvres à Calais, ou de Calais à Douvres, quand le temps le permettait. La négociation marchait très lentement, les marchands anglais de 1792 n'avaient pas, à cette époque du moins, de penchant pour ces conventions postales qui, dans ces dernières années, ont pris un si grand développement, sur l'initiative même de l'Angleterre. Une réunion avait eu lieu à la Taverne de Londres, où ils avaient fait de l'opposition au projet d'établissement d'une poste quotidienne avec le continent.

[1] Talleyrand, rédacteur de cette dépêche, ne pouvait rappeler au

LXXXVII

TALLEYRAND A BONNE-CARRÈRE

Londres, 28 mai 1792, Portman square.

Nous sommes très expéditifs, comme vous voyez, mon cher Bonne-Carrère; par ce courrier, on vous porte la réponse à notre note officielle et la proclama-

ministre, dans une forme plus diplomatique, les termes mêmes de son rapport au Roi, du 28 mars. M. de Chauvelin « ne sera exactement qu'un prête-nom ».

M. de Chauvelin réunira sur lui la responsabilité de la correspondance de Londres jusqu'au jour où il recevra du gouvernement britannique l'ordre de quitter le territoire de la Grande-Bretagne, après le jugement et la mort du Roi; mais à dater du 10 août, il n'aura plus la plume de Talleyrand; et la coopération de Duroveray cessera, par ordre du Département, en septembre 1792.

Il était dans la destinée de M. de Chauvelin, sous le ciel anglo-saxon, d'avoir des précepteurs ou des adjudants. Après le 10 août, c'est un ami de Danton, Noël, qui lui sera envoyé, avec mission, semble-t-il, de surveiller le ministre, « l'évêque », et surtout les « Constitutionnels », dont l'attitude à Londres devait demeurer, cependant, nationale et patriotique.

Dans une lettre adressée le 2 germinal an VI (samedi 22 mars 1798), M. de Chauvelin, qui avait supporté impatiemment les mentors diplomatiques, réclamera pour lui seul la direction de la mission, à dater du 10 août.

« Nous sommes partis pour Londres, le citoyen Talleyrand et moi, en 1792, avec des instructions communes à tous les deux... mais l'inexactitude que je relève ici, porte sur la notification du 10 août, qui ne peut être attribuée au citoyen Talleyrand sans laisser

tion qui en a été la suite, et tout cela est bien véritablement une assurance de neutralité, et de neutralité accompagnée de bonnes dispositions. Au milieu de toutes les difficultés aristocratiques dont le gouvernement britannique est entouré, nous avons saisi le véritable point pour le forcer de parler, et de parler d'une manière qui nous convient. Je vous assure qu'il n'y a pas eu de malhabileté à cela. Il me paraîtrait assez convenable qu'on nous le dît officiellement, et qu'on parlât un peu bien de nous dans les journaux à l'occasion de ce premier succès. Je m'en rapporte à votre obligeance pour placer là mon nom un peu convenablement.

Je travaille beaucoup, et les dédommagements de société ne se retrouvent pas ici comme dans un temps ordinaire[1]. Il faut une prudence extrême, et pour cela ne voir que peu de monde. Vous pouvez voir comme

peser sur moi, comme ministre accrédité alors en Angleterre, le soupçon d'un coupable abandon de mes devoirs. Le citoyen Talleyrand n'était pas même à Londres à cette époque; il en était parti le 5 juillet 1792, pour revenir à Paris, où il demeura jusqu'au mois de septembre suivant, dans le cours duquel il obtint un passeport pour l'Angleterre, mais sans pouvoir pour partager les travaux de ma mission, à laquelle il est demeuré entièrement étranger pendant tout le reste de sa durée. »

[1] Quarante ans plus tard, il aura, comme ambassadeur à Londres, une situation extraordinaire; toute la noblesse d'Angleterre recherchera sa société avec ardeur; les diplomates de tous les pays s'inclineront devant lui. Seul, lord Palmerston lui résistera. Le gouvernement anglais sera interpellé sur l'excessive influence qu'exerce un ambassadeur étranger sur les affaires de la Grande-Bretagne, et c'est le duc de Wellington qui le défendra devant le Parlement. (Voir séance de la Chambre des lords du 29 septembre 1831.)

nous sommes travaillés dans les journaux anglais qui sont entre les mains de l'aristocratie.

Lisez avec un peu de soin la dépêche qui vous est portée par votre courrier, *je l'ai rédigée avec assez de soin.*

Je ne vous écris pas habituellement, parce qu'en vérité je n'aurais rien de plus à vous dire que ce qui se trouve dans *nos dépêches, où vous croyez bien que j'ai toujours la plus grande part.* Au milieu de tout ce qui vous occupe, pensez un peu à nous, je vous en prie, et faites bien qu'en France on ne gâte pas par des indiscrétions et ce que nous faisons et ce que nous préparons ici.

Notre position est fort délicate; elle l'est beaucoup plus peut-être qu'on ne le croit à Paris. Adieu, conservez-moi un peu d'amitié. Écrivez-moi lorsque vous aurez quelque chose de particulier à me dire et comptez sur mon inviolable attachement.

Dites à Noël de parler de M. de Chauvelin et de moi nominativement en rendant compte dans la *Chronique*[1] des nouvelles que vous porte votre courrier. J'insiste sur ce mot *nominativement* pour moi, parce qu'il faut bien que j'aie une bonne raison d'être absent de Paris, et je n'en connais pas de meilleure que de la très bonne besogne faite ailleurs.

[1] La *Chronique du mois* ou les *Cahiers patriotiques* avait pour principaux rédacteurs : Condorcet, Brissot, etc., etc. Son premier numéro avait paru en décembre 1791.

LXXXVIII

LE MINISTRE A CHAUVELIN

Paris, le 2 juin 1792.

J'ai reçu, Monsieur, par le retour du courrier, votre dépêche n° 15[1], avec les pièces qui s'y trouvaient jointes; j'avais reçu précédemment la copie de la première note que vous avez remise le 12 mai à milord Grenville; avant de répondre amplement à tous les objets de vos dépêches, je me borne aujourd'hui à vous témoigner la satisfaction que j'ai de votre zèle et des démarches que vous avez faites pour nous assurer la neutralité de l'Angleterre[2]. Cette satisfaction a été partagée avec enthousiasme par l'Assemblée nationale, à qui j'ai

[1] Voir dépêche du 25 mai 1792.

[2] Dans sa *Notice historique sur M. de Talleyrand,* M. Mignet apprécie comme il suit le résultat de cette négociation :

« L'état précaire de la révolution et le désaccord violent des partis disposaient peu le gouvernement anglais à s'engager dans une union étroite avec la France; mais à défaut d'alliance, M. de Talleyrand obtint une déclaration de neutralité qui était presque aussi utile et qui désespéra les partisans de la coalition européenne, dont le désir était de presser la révolution entre les armées continentales et les flottes britanniques. Telle fut la première négociation de M. de Talleyrand, qui commençait sa carrière diplomatique par où il l'a finie, poursuivant, à quarante ans de distance, le même but dans le même pays. »

communiqué cette bonne nouvelle, dans la séance du 30 mai; elle le sera également par la France entière, de qui vous avez bien mérité. Je n'attendais pas moins de votre patriotisme et de vos lumières. Je vous en témoigne personnellement toute ma reconnaissance, ainsi qu'à vos chers coopérateurs.

LXXXIX

BONNE-CARRÈRE[1] A TALLEYRAND

Paris, le 3 juin 1792.

Je n'ai jamais douté, Monsieur, de l'activité que vous mettez à tout ce qui est confié à vos soins. Sans doute, cette négociation était épineuse et délicate; mais vous en étiez chargé, et le plus noble motif vous animait, celui de servir la patrie et la liberté. Votre prompt succès n'a donc pu m'étonner, mais il m'a flatté agréablement. Je vous en félicite, et je me joins de cœur à la reconnaissance que tous les bons Français doivent vous en témoigner.

[1] A l'avènement du nouveau ministre, de nombreux changements avaient été faits dans le personnel diplomatique.

M. Bonne-Carrère avait remplacé MM. Hennin et Rayneval, avec le titre de directeur général, titre que l'abbé Laville avait autrefois obtenu.

Une vingtaine de commis avaient été congédiés; parmi leurs suc-

Avez-vous pu croire que je ne songe pas quelquefois à vous, quand vous faites de si belles choses? Rendez-moi plus de justice, Monsieur, et croyez que je seconderai de tous mes efforts les travaux infiniment précieux qui vous occupent. Vous aurez vu, par la *Chronique* du 1er juin [1], que Noël ni moi n'avons pas oublié

cesseurs, on citait M. Noël, rédacteur de la *Chronique,* MM. Mendoza, Rulhière, Paschal, tous membres du club des Jacobins.

Le personnel des affaires étrangères en 1792 se composait de :

83 employés, avec caractère public dans la diplomatie;

98 dans les consulats;

45 commis dans les bureaux des affaires étrangères et des consulats.

Les consuls étaient à la marine.

Sous le ministère Choiseul, on avait réuni les consulats aux affaires étrangères; puis on les avait rendus à la marine.

« Ces partages ministériels n'avaient alors pour objet ni le bien du service ni l'économie », dit la *Gazette nationale.*

Les traités de commerce étaient aux *affaires étrangères.* La tarification des droits de douane, en France, *à l'intérieur,* la perception de ces droits au ministère des *contributions publiques.* Les consulats et les droits dans les douanes des *colonies* au ministère *de la marine.*

[1] *Chronique de Paris,* vendredi 1er juin :

« Londres, 20 mai, l'an IV.

« Les soins de nos négociateurs auprès de cette cour n'ont pas été infructueux. Il fallait beaucoup de sagesse et de dextérité pour se faire écouter au milieu des difficultés de toute espèce dont ils étaient environnés, et des préventions entretenues avec un art perfide par les émigrés. Dans une position délicate et plus peut-être qu'on ne le croit à Paris, M. de Chauvelin et M. de Talleyrand sont parvenus à faire expliquer le gouvernement britannique de la manière la plus satisfaisante. Le résultat de leurs soins concertés, de la bonne intelligence qui règne entre eux, et de l'excellent esprit qui les anime, a été deux pièces officielles, dont l'une reste une protestation de S. M. Britannique de la fidélité dans les engagements qu'elle a contractés avec la France et d'une parfaite neutralité, et l'autre une

votre recommandation. Je voudrais bien qu'il fût possible de diriger tous nos journalistes dans le même sens et que leur patriotisme fût plus réfléchi. Mais cet enthousiasme immodéré est un mal qu'il est moralement impossible d'empêcher. Eh! comment le gouvernement anglais s'offenserait-il des licences de notre presse, tandis que les papiers qui sont sous son influence directe nous ménagent tous les jours si peu [1]? Nos journaux les plus accrédités sont beaucoup plus sages, et ceux-là seuls fixent l'opinion publique. Il

proclamation dont l'objet est de défendre à tout *sujet britannique* d'entrer au service d'aucune puissance étrangère, ou de prendre des lettres de marque et de représailles, ou de servir à bord d'aucun bâtiment de mer, avec une commission soit du gouvernement français, soit du gouvernement autrichien; déclarant que, dans le cas de prise par l'une ou par l'autre de ces deux puissances, les délinquants ne seraient point considérés comme sujets britanniques et ne devaient s'attendre à aucune protection de la part de la Grande-Bretagne. Cette proclamation est d'autant plus importante, qu'un nombre prodigieux de corsaires de Jersey, Guernesey, etc., se disposaient, dit-on, à prendre des lettres de marque du gouvernement autrichien avec le pavillon impérial, et n'auraient pas manqué de faire beaucoup de tort à notre commerce. Ce premier succès, dû à la conduite sage et mesurée de M. de Talleyrand et de M. Chauvelin, doit leur mériter la reconnaissance des bons citoyens, et nous faire présager des résultats plus importants encore de leurs négociations. »

[1] Talleyrand se souviendra de cette observation quand il écrira de Vienne à Jaucourt, le 7 janvier 1815 :

« ... Je comprendrais que les journaux fussent laissés absolument libres et que l'on ne s'en mêlât en aucune façon; c'est un système qui peut, comme un autre, avoir des avantages aussi bien que des inconvénients. Mais que l'on veuille passer pour les surveiller et les diriger, c'est se charger du blâme de toutes les choses inexactes et déplacées qu'ils rapportent, c'est se rendre sans utilité responsable de tous les mauvais effets qu'ils produisent. »

convient de mépriser les autres[1]. Cependant, on ne négligera rien pour les engager tous à ménager davantage le gouvernement anglais ; mais ce serait se faire illusion que de se flatter d'une entière réussite. Je compte beaucoup plus sur vos succès. Le désir de les apprendre ajoutera à l'empressement que j'ai de recevoir de vos nouvelles. Donnez-m'en souvent et continuez d'avoir pour moi un attachement égal à celui que je vous ai voué pour la vie.

XC

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, 5 juin 1792, an IV de la liberté.
(Reçue le 9 juin.)

Nous vous avions demandé dans ma dépêche du 28 mai passé, n° 15, des instructions relatives au sens

[1] Bonne-Carrère n'était guère plus ménagé par les journaux de la Montagne que Talleyrand. Les *Révolutions de Paris* de Prudhomme le traitaient d'espion :

« Pour éblouir le peuple et le tromper plus sûrement, ... il fut résolu au Comité autrichien qu'on nommerait des ministres jacobins. . . . . La cour ne s'en réserva pas moins de connaître et de croiser leurs opérations. Pour cela, elle mit, auprès de quelques-uns d'entre eux, des premiers commis à ses ordres, dont elle fit des espions et des corrupteurs. C'est parmi ces derniers que s'est surtout distingué M. Bonne-Carrère, appelé directeur des affaires étrangères et placé auprès de M. Dumouriez. »

du mot *alliés* contenu dans la note officielle de lord Grenville du 24 mai, demandes auxquelles il nous semble devoir naturellement donner lieu de la part de la France.

Ayant mûrement réfléchi dès lors sur ces expressions, sur la situation où nous allons probablement nous rencontrer avec la Prusse et sur les tentatives qui se font pour engager la Hollande[1] à prendre part dans le concert des puissances, nous avons cru, Monsieur, qu'avant même d'avoir reçu votre réponse, il convenait de sonder verbalement lord Grenville dans une conférence que je lui avais demandée à la suite de la seconde note que j'ai eu l'honneur de vous envoyer.

Cette conférence, différée par quelques mésentendus et par les occupations du ministre jusqu'à samedi dernier, a été, de la part de lord Grenville et de la mienne, également franche, amicale, et explicite sur les bonnes dispositions respectives.

Après avoir dit à lord Grenville que j'avais fait

[1] Gouvernet, ministre de France à la Haye, avait présenté ses lettres de rappel le 23 avril, sans avoir notifié au gouvernement des Provinces-Unies la déclaration de guerre du 20 avril, de la France au Roi de Bohême et de Hongrie.

M. Emmanuel de Maulde, qui était porteur d'une lettre du Roi Louis XVI aux États-Généraux des Provinces-Unies, *à ses très chers grands amis, alliés et confidents,* lui avait succédé. Il avait présenté ses lettres de créance le 18 mai et prévenu la mission française à Londres de son arrivée.

Le 25 mai, il écrivait au département :

« Il faut une victoire au plus vite. . . . . Je suis instruit que la République (batave) donne, par un accord secret, cent mille florins par mois à l'Angleterre et autant à la Prusse. . . . . »

passer à ma Cour la note officielle du 24 mai et que j'attendais ses ordres pour entrer avec lui dans quelques explications indispensables, je lui ai fait connaître que ne doutant ni de la disposition où est la France d'adhérer à toute demande conforme à la justice, ni de son respect pour les droits de Sa Majesté Britannique et de ses alliés, nous aurions probablement besoin de fixer particulièrement les idées sur ce mot d'*alliés*, de savoir si le gouvernement anglais entendait par là la Hollande et la Prusse ou quelque autre puissance; que n'étant en guerre qu'avec l'Autriche seule, et ayant constamment respecté les droits de toutes les puissances neutres, nous avions lieu d'attendre de leur part et spécialement de celles qui peuvent être alliées de l'Angleterre, une conduite conforme à la nôtre et analogue à celle dont Sa Majesté Britannique nous a fait donner l'assurance.

Lord Grenville m'a témoigné que ces questions lui paraissaient trop délicates pour une simple conversation, à laquelle je ne serais pas spécialement autorisé, qu'il imaginait qu'elles pourraient faire de notre part l'objet d'une demande officielle à laquelle il serait ensuite chargé de répondre. Il a ajouté qu'en attendant, il croyait pouvoir me dire que c'était principalement la Hollande que le Roi avait en vue en parlant de ses alliés. Je lui ai fait observer que si la Hollande avait fixé l'attention du Roi de la Grande-Bretagne, la Prusse ne méritait pas moins d'attirer celle de la France, et que si les nouvelles qui se répandent dans

les gazettes ont quelque fondement, il nous serait difficile de continuer à respecter les droits de cette puissance, puisqu'alors elle aurait violé les nôtres [1].

Lord Grenville a répliqué que les alliances de l'Angleterre n'étant que défensives, le *casus fœderis* n'existerait que lors d'une agression faite à quelqu'un de ses alliés, non dans le cas où cet allié serait lui-même cet agresseur, et il a fini par décliner pour le moment toute ultérieure explication sur cet objet.

Nous croyons, Monsieur, ne devoir pas différer de vous faire passer cette information, afin que, sachant qu'on s'attend ici à des demandes de notre part, vous

[1] Ségur, qui n'avait guère réussi dans sa mission de Berlin, avait écrit au Département, le 31 janvier : « Le voyage de M. l'évêque d'Autun en Angleterre a essuyé ici beaucoup de critiques, et on lui présage un mauvais succès. »

Le 12 février : « Frédéric-Guillaume est personnellement un des plus violents ennemis de notre révolution; il en déteste non seulement les excès, mais même les principes, et il en redoute tellement la propagation, que les moindres événements lui inspirent une terreur panique... Il vient récemment de chasser du royaume plusieurs Allemands et plusieurs Français pour avoir causé sur quelques articles du *Moniteur*. »

Custine, celui-là même qui avait espéré un instant, dans sa mission auprès du duc de Brunswick, déterminer ce prince à se mettre à la tête de la révolution française (Voir *Prusse,* vol. 213, Archives des affaires étrangères), avait remplacé Ségur à Berlin. Il écrivait le 1er avril, faisant connaître la protection accordée par le Roi de Prusse et par la société de Berlin aux émigrés, « à ceux, disait-il, qui provoquent l'invasion des troupes étrangères pour regagner, au prix du sang de leurs concitoyens, les priviléges qu'ils ont perdus...»

« Lors de l'arrivée de M. l'évêque d'Autun en Angleterre, quelques journalistes débitèrent mille mensonges insolents sur la réception injurieuse qu'il devait avoir reçue. Le Roi, dans son intérieur, se livre à l'expression de la joie la plus vive sur la mauvaise réception

nous envoyiez promptement l'autorisation nécessaire. Nous nous occupons en attendant à recueillir à cet égard des informations et à mûrir nos idées, soit sur le fond des demandes à faire, soit sur la meilleure forme dans laquelle il conviendra de les présenter, afin qu'aussitôt après avoir reçu de vos nouvelles, nous puissions agir dans le moment le plus propre et de la manière la plus avantageuse aux intérêts de la France.

Nous n'avons pas besoin de vous rappeler, Monsieur, que rien de tout ceci ne doit faire la matière d'une communication à l'Assemblée, et qu'il sera même très nécessaire, dans le cas où nous aurons formé quelque

faite à un négociateur constitutionnel et à un homme marquant dans la révolution...

« Le Roi prend des leçons de violoncelle de Duport, qu'il aime beaucoup. — Est-il vrai que tu sois démocrate? — Cela est d'autant plus simple, Sire, que j'ai tout mon bien dans les fonds publics, et qu'ainsi ma fortune est liée à celle de l'Assemblée nationale. — Eh bien, laisse là tes contrats sur la nation, je t'en promets dès à présent plus qu'ils ne valent, et deviens aristocrate. — Duport lui répondit qu'il ne demandait à Sa Majesté que la continuation de ses bontés passées, qu'il espérait les conserver toujours et ses rentes aussi... » C'est dans ces entretiens avec le ministre de France à Berlin que Frédéric-Guillaume répétait volontiers que « *la France serait bien longtemps sans aucune influence en Europe* ».

Une des principales raisons que le roi de Prusse donnait de son entrée dans la coalition qui se formait contre la France, était la suppression des droits et pouvoirs des princes allemands en Alsace et Lorraine, qu'il déclarait considérer comme une violation des traités qui liaient la France à l'Empire germanique.

On sait la marche que suivit cette déclaration de guerre. M. de Goltz, ministre de Prusse à Paris, s'absenta, sans congé, pour aller prendre les eaux de Spa, et Custine fut rappelé.

demande officielle, qu'elle reste absolument secrète jusqu'à ce que le succès en soit complètement déterminé; peut-être même sera-t-il prudent que jusqu'alors on nous ignore, soit dans l'Assemblée, soit dans les papiers publics.

Permettez-nous, Monsieur, d'insister en attendant sur la nécessité de faire promptement une loi du genre de celle dont nous vous avons parlé dans notre dépêche pour rassurer les puissances à la neutralité desquelles la France met quelque prix ou avec lesquelles elle peut être dans le cas de négocier. Cette loi n'est pas seulement nécessaire pour tranquilliser ce pays-ci sur nos vues par rapport à son repos intérieur : elle l'est surtout par rapport à la Hollande; et autant que vous mettez de prix à former de ce côté-ci quelques relations en notre faveur, autant nous paraît-il que vous devez mettre de chaleur pour faire enfin convertir en loi expresse un principe de morale sans lequel il n'y aurait jamais de paix entre les nations.

XCI

TALLEYRAND A DUMOURIEZ

Londres, 8 juin 1792.

J'ai reçu votre lettre, mon cher Dumouriez, et j'ai vu depuis ce temps avec grand plaisir que l'on a rétabli le décret tel que vous le désiriez. — Vous vous rappellerez que je ne puis être, aux termes de la Constitution, que dans les dépenses secrètes ; ainsi faites faire votre compte dans ce sens. — La Constitution ne permet aucun traitement à nous autres constituants. — Si l'on trouve que la légation anglaise est chère et emploie beaucoup de monde, il me semble que les réponses sont simples : d'abord elle a réussi à ce que le gouvernement de France voulait ; de plus, elle exige une réunion de moyens qui ne pouvaient bien se rencontrer dans un seul ministre.

Il faut être partout, à la Cour, à la Bourse parmi les négociants [1], et faire continuellement des mémoires.

Dans le moment actuel, je fais des travaux pour le

[1] Dans les instructions que Talleyrand donnera en 1802 au général Andréossy, nommé ambassadeur à Londres, on lit cette recommandation :

« Rendez-vous aussi populaire que possible. Ne refusez jamais une invitation du chef de la Cité ou des riches négociants. Conformez-

moment où nous attaquerons sur l'alliance; tout cela exige du monde. C'est, de plus, ici que se font les plus importantes affaires du Département des affaires étrangères.

Il y a dans le *Journal de Paris* un article qu'il faut faire désavouer dans deux ou trois journaux. On dit dans un des suppléments du 3 ou 4 de ce mois, dans une lettre d'un étranger, que nous avons offert à l'Angleterre la rupture du pacte de famille, la cession des îles de France et de Bourbon, de Tabago, etc. — Je crois que, sans entrer dans la question libellique de cette feuille, il faut seulement faire désavouer le fait et dire que rien n'a été offert. C'est important, à ce qu'il me semble, pour vous et pour nous[1]. Adieu, mille tendres compliments.

vous, autant que possible, aux usages de leur société et à leur manière de converser, car il est probable qu'il y aura toujours dans leurs fêtes ou assemblées où ils vous inviteront, quelques membres du gouvernement. »

[1] Dans la séance du 4 juin, Chabot dénonçait le comité autrichien; un député des Pyrénées-Orientales, Ribes, dénonçait la *faction d'Orléans,* qui était pour lui le véritable *comité autrichien*. « Et moi aussi, je vous dénonce le comité autrichien, ce comité détestable qui trahit la patrie, et veut monter sur le trône de France par les degrés du crime, qui favorise l'indépendance des colonies, veut les livrer à l'Angleterre, et établir les deux Chambres. Pour le dérober à notre vue, ses membres l'ont appelé *comité autrichien;* je lui restitue son vrai nom, la *faction d'Orléans*. Le dévouement des Décius peut avoir encore des imitateurs, et dussé-je être poignardé au sortir de cette salle, ou mourir comme Mirabeau, empoisonné pour avoir dénoncé les trente factieux, je dirai la vérité. Je dois prouver que ce comité a formé l'horrible complot de faire massacrer le Roi, la famille royale et tous ceux qui veulent la Constitution; que, prévoyant le cas où son complot avorterait, il s'est ménagé une amnistie

Rappelez-vous bien que je ne puis être dans aucun *compte*.

Car ici la Constitution parle.

XCII

LE MINISTRE A CHAUVELIN

Paris, le 14 juin 1792, l'an IV de la liberté.

Je réponds à votre dépêche du 5 juin sans numéro. Je pense comme vous, Monsieur, qu'il n'est pas indifférent de faire expliquer catégoriquement le ministère

en favorisant l'indépendance des colonies ou leur conquête par les Anglais. Pour être convaincu de ce fait, il suffit de connaître les écrits des journalistes soudoyés par les amis des noirs, les fréquents voyages de MM. d'Orléans et Talleyrand à Londres, les soixante mille livres de traitement accordées à ce dernier, etc., etc. » Ribes, qui appartenait au côté droit, terminait sa diatribe en demandant un décret d'accusation contre MM. Louis-Philippe, prince français, Dumouriez et Bonne-Carrère.

Guadet, député de la Gironde, avait répondu :

« Je sais que l'Assemblée ne peut pas être déshonorée par l'opinion d'un de ses membres... Parmi les calomnies que vous venez d'entendre, j'en ai remarqué trois principales :

« 1° Celle contre la nation anglaise au moment où nous pouvons espérer une alliance avec elle;

« 2° Le mépris et la défiance qu'on a essayé de répandre sur M. Talleyrand;

« 3° Les imputations faites à M. Louis-Philippe, prince français. »

L'Assemblée avait passé à l'ordre du jour.

Cette dénonciation, qui émanait d'un membre de la fraction de

anglais sur le sens qu'il attache au mot *alliés* contenu dans la note officielle de lord Grenville du 24 mai, car ce mot en politique a souvent une signification vague à laquelle on peut donner, suivant les circonstances, une interprétation plus ou moins étendue. Pour ne pas m'écarter de l'Angleterre, elle pourrait, par exemple, abuser de ce mot, en prétendant que l'Autriche est son alliée, puisque plusieurs traités et conventions lient ensemble ces deux puissances, notamment pour ce qui concerne les Pays-Bas. Si la cour de Vienne réclamait la garantie que l'Angleterre lui a donnée pour la possession et la souveraineté indivisible des Pays-Bas, d'abord par le traité d'Utrecht, ensuite par celui des Barrières, et en dernier lieu par la convention de la Haye du 10 décembre 1790, le gouvernement bri-

droite de l'Assemblée, n'en avait pas moins provoqué au dehors les attaques les plus violentes contre le négociateur français, et tandis que le *Times*, à Londres, s'acharnait après lui, des journaux de Paris le traitaient de patriote *métis,* et demandaient la mise en accusation de Dumouriez pour avoir donné *une commission inconstitutionnelle au sieur Talleyrand.*

A lire cette lettre du 8 juin, il ne semble pas que le négociateur français se soit ému de ces accusations; il observait déjà cette attitude impassible qui fera dire plus tard à un correspondant du baron de Vincent à Vienne : « J'ai été hier de service au bal de la cour. J'ai donc vu tous les grands de la terre. J'ai vu Talleyrand. Il a une mine tout autre que celle que j'avais imaginée. Si je n'avais pas vu ses yeux, je l'aurais cru une figure de cire. Il n'a pas bougé. Il est resté dans une pièce pendant trois heures de temps. Les Souverains lui ont tous parlé; il est toujours resté dans la même attitude et à la même place. » (N. au baron de Vincent. Vienne, 12 octobre 1814, *Archives des affaires étrangères, France et divers États,* vol. 675 (303), n° 201.)

tannique se croirait-il autorisé à empêcher les troupes françaises de faire une invasion dans les Pays-Bas? En usant du droit de la guerre, prétendrait-il nous forcer à respecter le gouvernement autrichien comme étant son allié sous le rapport de souverain des provinces belgiques? Voilà un premier point qu'il s'agit d'éclaircir, sans laisser la moindre équivoque et le plus tôt possible, parce qu'on assure que la réclamation de l'Autriche pour la garantie est déjà faite.

Il n'est pas moins essentiel de s'expliquer par rapport à la Hollande, d'autant plus qu'il semble par la réponse que vous a déjà faite lord Grenville, que c'était principalement la Hollande que S. M. Britannique avait en vue en parlant de ses alliés. A cet égard, Monsieur, vous pouvez rassurer entièrement le ministère anglais, car nous ne demandons qu'à continuer à vivre dans la meilleure harmonie avec la République. Et toutes nos négociations à la Haye sont entièrement dirigées vers ce but. Mais il faut que, de son côté, la Hollande nous garantisse la neutralité la plus parfaite et telle que ni directement ni indirectement nos ennemis n'en reçoivent aucun secours et n'en soient point traités plus favorablement que nous-mêmes.

Nous avons tout lieu de croire que la République connaît assez bien ses vrais intérêts pour ne pas souscrire à cette neutralité. Il importe cependant de faire à ce sujet différentes questions sur lesquelles je désirerais que vous eussiez des explications avec lord Grenville.

1° Si l'Autriche fait valoir auprès de la Hollande la

fameuse convention de 1790, et si la Hollande, pour faire respecter la garantie qu'elle a donnée alors concurremment avec l'Angleterre, envoyait des troupes dans les provinces belgiques, ne serions-nous pas en droit de regarder cette conduite comme une agression, et le *casus fœderis* existerait-il encore? C'est-à-dire, l'Angleterre se croirait-elle obligée dans ce cas de prendre fait et cause pour la Hollande?

2° Si, l'Autriche consentant à donner une nouvelle existence au traité des Barrières, la République (des Provinces-Unies) envoyait des garnisons dans les villes de *Mons, Namur, Tournay, Ypres*, etc., les armées françaises devraient-elles respecter ces garnisons, et serions-nous dans ce cas regardés comme les agresseurs[1]?

3° Il est vraisemblable que nos armes ayant des succès aux Pays-Bas, l'insurrection y deviendrait générale, que les Belges se déclareraient indépendants de la maison d'Autriche, et que nous serions tenus par toutes les lois de l'honneur et de la justice de maintenir cette indépendance, par conséquent la nouvelle forme de gouvernement qui s'introduirait nécessairement dans ces provinces[2]. Certainement, aucune puissance n'aurait droit de se plaindre que nous agissions de cette manière envers un ennemi que nous avons intérêt d'affaiblir et de faire succomber par tous les moyens

[1] Le premier traité des Barrières, conclu en 1713, reconnaissait à la Hollande comme barrières, *Tournay, Ypres, Menin, Furnes, Werwick, Comines*, etc., etc.

[2] Voir Archives des affaires étrangères, p. 33, vol. 183. Pays-Bas.

possibles. Cependant, si on renouait la négociation entamée sous le règne de Léopold, à l'effet de conclure entre les maisons d'Orange et d'Autriche un traité d'alliance défensif pour soutenir et défendre réciproquement la forme de gouvernement actuellement existante dans les Pays-Bas, soit dans les Provinces-Unies, la Hollande, dans ce cas, se déclarerait encore notre ennemie; mais il est clair que l'on ne pourrait sans injustice nous accuser de l'avoir provoquée.

Il résulte de tout ce que je viens de vous exposer qu'il y a pour la République ou plutôt pour la maison d'Orange qui la domine, plusieurs manières de prendre une part très active contre la France, dans la guerre présente ; il est par conséquent essentiel de les prévenir dans l'explication que je vous autorise à demander au gouvernement britannique sur la signification du mot *alliés*. Pour que la France respecte la neutralité de la Hollande, il est nécessaire que réciproquement la Hollande ne donne à la France aucun sujet d'ombrage et de partialité. Sa neutralité doit être franche et sans la moindre ambiguïté, pour que notre conduite à son égard soit toujours celle d'une puissance amie.

La Prusse montrant des intentions plus ouvertement hostiles contre nous, la question de l'existence du *casus fœderis* sera moins difficile à déterminer à son égard. Il faut que le seul fait de la réunion des troupes prussiennes avec les troupes autrichiennes soit considéré comme une agression de la part de la Prusse, et que, dès lors, le *casus fœderis* cesse entièrement, malgré

que la Prusse allègue qu'elle n'intervient dans cette guerre que comme auxiliaire et non comme partie principale.

Il restera, Monsieur, un dernier point à éclaircir : dans le cas où les intrigues prépondérantes de l'Autriche et de la Prusse parviendraient à forcer la diète de Ratisbonne de déclarer une guerre d'Empire à la France, comment la cour de Londres se conduira-t-elle? Quel parti prendra le Roi d'Angleterre en sa qualité d'Électeur de Hanovre? Cette circonstance altérera-t-elle la neutralité que cette puissance nous promet? Je laisse, Monsieur, à votre zèle et à celui de vos dignes coopérateurs, de mûrir et de développer ces idées, ainsi que le choix du moment le plus propre et de la manière la plus avantageuse de les présenter au ministère britannique.

XCIII

CHAUVELIN A CHAMBONAS

Londres, ce 16 juin 1792, l'an IV de la liberté.

J'ai l'honneur de vous envoyer la traduction du discours que le Roi a tenu à l'occasion de la prorogation du Parlement, vous y remarquerez la satisfaction que le gouvernement anglais a ressentie de l'état actuel des

affaires dans ce pays, et, quant à ce qui nous intéresse plus particulièrement, vous y trouverez une nouvelle confirmation du système de neutralité qu'il a adopté [1].

1 « Londres, 19 juin 1792.

« Vendredi dernier, 15 juin, le Roi arriva à midi de Windsor au palais de Saint-James, où il y avait eu lever et ensuite grand conseil, auquel assistèrent les ministres du cabinet, le marquis de Salisbury et les autres grands seigneurs de la couronne. A trois heures et demie, le Roi se rendit en cérémonie à la Chambre des pairs, où les Communes s'étaient rendues aussi; le prince donna son consentement à plusieurs bills, notamment à celui sur les libelles, après quoi, il mit fin à la session parlementaire et prononça le discours suivant :

« Milords et Messieurs,

« . . . . . .

« J'ai vu avec beaucoup de peine le commencement des hostilités « de l'Europe. Dans la situation présente des affaires, mon princi- « pal soin sera de maintenir cette harmonie et cette bonne intel- « ligence qui subsistent entre moi et les différentes puissances « belligérantes, et de garantir à mon peuple les bénédictions non « interrompues de la paix. . . . . »

(*Gazette de France.*)

Le 17 juin, Chamfort avait annoncé par une lettre insérée dans la *Gazette nationale* du 18 juin 1792, qu'il cessait de concourir à la rédaction du journal *la Gazette de France,* qui n'en restait pas moins dans la ligne suivie depuis le 1er mai.

XCIV

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, ce 18 juin 1792, l'an IV de la liberté.

MONSIEUR,

Nous attendions avec impatience l'autorisation que nous vous avions demandée par mes dépêches des 27 mai et 5 juin, et, comme je vous l'avais annoncé, nous nous sommes occupés avec le plus grand soin de la nature des demandes qu'il pouvait convenir d'adresser au ministère britannique et de la forme dans laquelle elles devaient être présentées.

Ayant entièrement fixé nos idées sur cet objet et convaincus qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour les rédiger et les mettre en état d'être soumises à l'examen de Sa Majesté Britannique, nous hésitions si nous vous dépêcherions un courrier pour solliciter vos ordres ou si, partant de nos instructions générales et de la supposition bien naturelle que vous approuveriez une démarche dont l'utilité est si manifeste, nous agirions sans attendre une autorisation expresse, lorsque nous avons reçu votre dépêche chiffrée du 14 du courant.

Son contenu nous a affermis dans l'idée que nous

nous étions faite de ce qu'exige en ce moment l'intérêt de la France, et nous nous sommes en conséquence déterminés à présenter aujourd'hui même à lord Grenville la note dont vous trouverez ci-jointe la copie.

D'après la conversation dont nous vous avons rendu compte le 5 juin, il nous a paru inutile de demander par écrit une explication catégorique sur le mot *alliés*. Cette forme aurait eu pour effet de retarder de notre part des demandes plus essentielles, et le temps que nous aurions perdu à des discussions au moins superflues sur le sens plus ou moins étendu de ce mot, nous avons cru l'employer plus heureusement à une démarche qui ne saurait être différée sans danger pour la France.

Nous avons donc, Monsieur, laissé à ce mot *alliés* toute l'extension dont il est susceptible, et nous nous sommes particulièrement attachés, en renouvelant à Sa Majesté Britannique l'assurance du respect inviolable de la France *pour ses droits et ceux de ses alliés,* à bien expliquer que nous nous attendons que ces alliés se tiendront envers nous dans les bornes d'une stricte neutralité, et, profitant de quelques-unes des expressions générales de la note de lord Grenville, nous lui avons demandé que le gouvernement britannique engage les alliés de l'Angleterre à une conduite analogue à la sienne.

En effet, Monsieur, si vous considérez : 1° les tentatives faites par le ministre de Prusse à la Haye, auprès des États-Généraux, pour les amener à une

liaison intime avec l'Autriche, tentatives qui probablement auront été appuyées par la princesse d'Orange à son retour de Berlin[1]; 2° les invitations que ce même ministre a annoncé devoir être faites dans le même but par la cour de Vienne; 3° les déclarations despotiques des deux cours à divers États d'Allemagne pour les engager, par la crainte, à prendre parti, vous sentirez qu'il était urgent de fournir à l'Angleterre une occasion, ou plutôt un motif, pour agir non seulement auprès de la Hollande, mais auprès des États germaniques et du Roi de Prusse lui-même, à l'effet de les détourner de tout engagement avec l'Autriche qui pût être hostile à la France.

L'odieuse déclaration de la Russie à l'égard de la Pologne, déclaration qui très probablement est concertée avec la cour de Vienne, nous paraît être une circonstance dont il était important de ne pas laisser affaiblir l'impression[2].

[1] Le correspondant de la *Gazette nationale* à la Haye lui écrivait, le 15 juin 1792 : « La princesse est en ce moment à Magdebourg... Le prince stathouder continue la revue des troupes hollandaises dans toutes les garnisons; il y a quelques mouvements de bataillons d'une ville à l'autre, toujours se dirigeant vers la frontière; mais il est facile d'apercevoir qu'il n'y a point de plan décidé, vu que les États-Généraux n'ont pris aucune résolution jusqu'ici sur la proposition qui leur a été faite de se joindre au concert de la maison d'*Autriche,* de la *Prusse* et de la *Sardaigne*. Dans le tourbillon actuel des affaires de l'Europe, la république des Provinces-Unies n'est qu'un satellite qui suivra l'impulsion que lui donnera la *Prusse*.» — La princesse d'Orange était la femme du stathouder et la sœur du Roi de Prusse.

[2] La grande Catherine avait donné un Roi à la Pologne ; la Constitution ne fonctionnant pas suivant son vœu, l'Impératrice de Russie,

Vous aurez pu voir, Monsieur, dans une lettre que M. de Talleyrand écrivait le 3 mars à M. Delessart, que le ministère britannique voit d'un œil jaloux le trop grand accroissement de ces deux puissances, et cela doit être. La Prusse est, à plus forte raison, dans le même cas. Son intérêt s'oppose à tout agrandissement, soit de la Russie, soit de l'Autriche, surtout du côté de la Pologne; et lors même qu'on lui supposerait encore des vues sur Danzig et Thorn [1], elle parviendrait aussi sûrement et plus utilement pour elle à les réaliser en s'entendant avec la Pologne, et en contribuant ainsi à éloigner de ses frontières des voisins aussi dangereux que les Russes.

La part que la cour de Berlin avait prise à la révolution polonaise, les conseils qu'elle a donnés à la cour de Varsovie depuis cette époque sont connus; il n'est donc pas douteux qu'elle ne voie d'un œil jaloux le ton despotique et tranchant de la Russie et surtout

pour combattre l'influence oligarchique des magnats, avait fait modifier cette Constitution dans le sens démocratique et républicain.

Une diète s'était de nouveau réunie, repoussait la garantie de la Russie et modifiait la Constitution.

Le gouvernement russe prétendit que les modifications apportées à la Constitution, en rendant le trône héréditaire, avaient substitué la monarchie à la république et asservi la Pologne!

L'Impératrice de Russie, venant au secours de la minorité qu'elle déclarait opprimée, fit entrer en Pologne ses armées victorieuses; il y avait lieu d'espérer que cette politique d'intervention ne rencontrerait pas l'appui de l'Angleterre.

[1] C'est en août 1792 qu'aura lieu le second partage de la Pologne, et le Roi de Prusse obtiendra Danzig et Thorn; ses vues étaient donc très rapprochées.

l'irruption subite de ses armées en Pologne : des avis sûrs qui nous sont venus de Berlin annoncent qu'au commencement de ce mois le mécontentement y était universel, même parmi les gens qui environnent le monarque; et si le bruit qui se répand depuis quelques jours des mouvements que se donnent les différents partis qui agitent cette cour est véritable, il n'est pas douteux que ce soit ici le vrai moment de travailler à rompre cette ligue de la Prusse et de l'Autriche qui menace non seulement la France, mais l'Europe entière.

C'est de ce côté-là, Monsieur, que nous allons principalement diriger nos démarches auprès de la cour de Londres, et nous ne doutons pas que nous ne soyons utilement secondés par les ordres que vous aurez fait passer au ministre du Roi à Berlin, avec lequel il serait bien intéressant que vous veuilliez, Monsieur, nous mettre incessamment en correspondance.

Quant aux craintes que vous manifestez, Monsieur, relativement à la garantie que l'Autriche pourrait demander à l'Angleterre en faveur du gouvernement actuel des provinces belgiques, elles nous paraissent sans aucun fondement. Vous avez pu voir, Monsieur, par la note officielle de lord Grenville et par la proclamation du 24 mai qu'encore que nous ayons attaqué ces provinces, l'Angleterre ne s'est pas cru, à l'égard de l'Autriche, dans le cas d'aucune garantie. Les demandes que la cour de Vienne peut avoir faites à ce sujet et que nous ignorons sont pleinement répondues

par le système de neutralité que la Grande-Bretagne a embrassé et qu'elle a manifesté publiquement depuis que le théâtre de la guerre a été porté dans les Pays-Bas.

Le traité d'Utrecht ne renferme aucune clause qui oblige l'Angleterre à garantir la maison d'Autriche contre une invasion des Pays-Bas, à laquelle elle a donné légitimement lieu par sa conduite agressive.

Le traité des Barrières est détruit par le fait de Joseph II.

Pour ce qui concerne la garantie promise dans la convention de la Haye du 10 décembre 1790, cette convention n'a point été ratifiée, heureusement pour la France et grâce à des difficultés élevées par l'orgueil autrichien relativement aux droits des peuples de ces provinces; elle est universellement regardée ici comme nulle et non avenue.

Permettez-nous, Monsieur, de vous renvoyer encore, sur cet objet, à cette même lettre de M. Talleyrand que j'ai déjà citée; vous y verrez qu'il serait pour le moins inutile de demander sur cette garantie éphémère des explications ultérieures.

Peut-être même seraient-elles à quelques égards dangereuses, car pour les demandes il faudrait sortir de la position avantageuse où nous avons cru devoir nous placer avec l'Angleterre pour nous jeter dans une situation incertaine et qui, de notre part, annoncerait une grande défiance de nous-mêmes et des autres; au lieu qu'en nous considérant toujours comme puissance

amie, malgré la guerre; qu'en prenant le ministère britannique par ses propres expressions en faveur de ses alliés, par son désir de ramener la paix dans l'Europe, par l'intérêt qu'il a de s'opposer à l'agrandissement de certaines puissances, nous avons l'espoir de l'amener en quelques démarches qui divisent les ennemis de la France, qui en réduisent le nombre et qui, par conséquent, diminuent nos embarras.

Ces mêmes considérations nous ont engagé à ne rien articuler de précis dans notre note relativement aux deux moyens d'intervention hostile que vous énoncez, Monsieur, comme pouvant avoir lieu de la part de la Hollande, savoir : le rétablissement du traité des Barrières et la reprise des négociations entamées sous le règne de Léopold pour la garantie mutuelle du gouvernement établi respectivement dans les provinces bataves et dans les provinces belgiques, car dans l'un et l'autre de ces deux cas, il est évident que la provocation ne serait pas de notre côté, et, comme les alliances entre l'Angleterre et la Hollande sont purement défensives, le *casus fœderis* n'existerait pas.

Au reste, Monsieur, tout cela est implicitement compris dans notre note officielle, et nous en avons revu et pesé toutes les expressions sous ce point de vue. Les détails seront laissés à des explications verbales ou à des discussions futures, si les événements les nécessitent. Mais nous croyons, Monsieur, qu'il serait plus expédient de réunir tous les moyens de la France contre les intrigues de la cour de Vienne auprès de la

Diète et des divers États de l'Empire que de nous occuper dès à présent de ce que deviendrait la neutralité de l'Angleterre dans le cas où, comme Électeur du Hanovre, le Roi de la Grande-Bretagne serait appelé à fournir à l'Empire un chétif contingent de quelques centaines d'hommes. C'est là, Monsieur, un beau champ pour les agents de la France en Allemagne et pour le défrichement duquel on ne devrait épargner ni activité ni dépenses.

Nous vous rappelons, Monsieur, ce que nous vous avons mandé dans ma dépêche du 5 juin sur la nécessité du secret relativement à toute cette négociation. Ce n'est pas que nous veuillions nous opposer à ce que notre note officielle, jointe à la présente dépêche, soit lue au comité diplomatique, si vous le jugez nécessaire; mais c'est qu'il nous paraît dangereux d'en laisser tirer aucune copie ou même d'en laisser transpirer quoi que ce soit, jusqu'à ce que nous soyons assurés de quelque succès.

Vous observerez, Monsieur, qu'il se peut que le gouvernement britannique ne nous fasse sur tout ceci qu'une réponse vague et qu'il n'en faudra rien conclure de défavorable relativement à ses dispositions : 1° parce que lors même qu'il serait le plus disposé à agir de la manière que nous lui suggérons, il pourrait bien ne pas lui convenir de paraître le faire à notre réquisition; 2° parce que dans le cas où ses démarches seraient infructueuses, il ne voudrait pas avoir fait quoi que ce soit, qui donnât au désagrément qui en résulterait pour

lui, quelque sorte de publicité ; ces considérations sont de nouveaux motifs en faveur du secret que nous prenons la liberté, Monsieur, de vous demander.

Nous avons reçu, Monsieur, par le même courrier que votre dépêche chiffrée, celle du 14 juin que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le même jour, relativement à l'abolition de la course en mer ; et nous allons nous en occuper incessamment [1].

[1] Voici cette dépêche, datée du 14 juin 1792 :

« L'Assemblée nationale, Monsieur, a décrété dans sa séance du 30 mai dernier, la proposition faite d'*inviter le pouvoir exécutif d'entrer en négociation avec les puissances étrangères sur l'abolition de la course sur mer, et d'ajourner les mesures ultérieures jusqu'après le compte qui sera rendu par le pouvoir exécutif du résultat de ces négociations*.

« Cette grande et bienfaisante mesure, à laquelle la justice, l'humanité, la politique bien entendue des nations, l'intérêt du commerce enfin applaudissent également, ne pouvait qu'être saisie avec empressement par le Roi et son conseil ; Sa Majesté m'a chargé, en conséquence, d'entamer le plus tôt possible des négociations avec toutes les puissances maritimes, pour les déterminer à la suppression de la course sur mer. La guerre est par elle-même un fléau assez terrible, assez ruineux pour les peuples, sans l'aggraver encore par un brigandage aussi déshonorant pour les États qui le tolèrent, que pour les sujets qui s'y livrent.

« Je ne doute pas, Monsieur, que vous ne sentiez toute l'importance de cette négociation dont je vous charge spécialement auprès de la cour où vous êtes accrédité : sans doute votre zèle, vos lumières, votre patriotisme vous inspireront dans la poursuite de cette glorieuse mission, toutes les démarches qui peuvent en assurer le succès, et vous ferez valoir avec toute l'énergie dont vous êtes capable, la nécessité d'abolir cet usage barbare, dont l'effet le plus certain est d'appauvrir l'État en ruinant les fortunes des citoyens, et d'ajouter aux malheurs publics une foule de calamités particulières.

« Vous ne perdrez pas de temps, Monsieur, à faire les premières ouvertures à ce sujet, et vous voudrez bien m'informer exactement du

Nous attendons toujours que vous veuilliez nous faire connaître ce que vous pensez de la loi dont nous vous avons parlé dans nos dépêches du 28 mai, du 5 du courant, comme d'un moyen infiniment propre à faciliter dans ce pays toutes nos opérations [1].

Les circonstances nous paraissent tellement graves, et il est si essentiel que le ministre des affaires étrangères soit parfaitement au fait de tout ce qui concerne

résultat de vos démarches; on ne peut trop hâter la conclusion d'une mesure qui épargnera des malheurs aux peuples et attirera leur reconnaissance éternelle sur ceux qui l'auront provoquée. »

[1] C'est en vain que Talleyrand, *qui avait tant d'avenir dans l'esprit,* réclamait le vote d'une loi qui proclamât le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des autres États.

Dumouriez et le ministère girondin croyaient à la nécessité des batailles pour consacrer l'œuvre de la liberté; aussi n'est-il jamais question, dans cette correspondance, aux dépêches venant de Paris, de la proposition renouvelée inutilement dans la lettre du 14 juin; et pourtant, dans certains jours, l'Assemblée législative entendait prendre à la lettre les dispositions constitutionnelles par lesquelles la nation française avait déclaré renoncer *à entreprendre aucune guerre, dans la vue de faire des conquêtes,* si l'on en juge par un incident parlementaire de la séance du 19 avril.

On venait de lire une lettre de MM. Baud, négociants à Marseille, annonçant qu'un vaisseau marchand avait fait la découverte de plusieurs îles, que le capitaine les avait dénommées *Iles de la Révolution,* et qu'il en avait pris possession au nom et pour la nation française, et Louis XVI, Roi des Français. Le député qui avait lu cette lettre demandait qu'il fût fait mention, au procès-verbal, de la conduite du capitaine.

Un député de Maine-et-Loire, du nom de Quesnay, s'éleva avec vivacité contre cette motion, au milieu des applaudissements de l'Assemblée.

« C'était pour lui un grand problème que de savoir si ç'a été un bonheur pour l'Europe que la découverte de l'Amérique... Vous avez renoncé solennellement à toute conquête... et toute prise de possession serait une conquête et une usurpation. Quand il n'y aurait

notre mission et les vrais intérêts de la France en Angleterre, que nous avons cru devoir envoyer exprès pour vous remettre cette lettre une personne[1] qui a vu la suite de nos opérations et qui étant ici depuis six mois, connaît parfaitement notre position dans ce pays; nous avons pensé que vous approuveriez cette mesure et que vous voudriez bien accueillir avec bonté cette personne et lui confier de vive voix tout ce que vous ne jugerez pas prudent de consigner dans votre correspondance.

dans chaque île qu'un seul être humain, l'île lui appartiendrait, nous n'aurions pas le droit de nous en emparer, nous ne pourrions que traiter avec lui. »

L'Assemblée passa à l'ordre du jour en improuvant la conduite du capitaine.

La politique coloniale de Pitt ne pouvait vraiment pas s'effaroucher de celle de l'Assemblée dans la journée du 19 avril !

C'est Danton qui fera rendre un an après, le 13 avril 1793, le décret que demandait, avec une si clairvoyante insistance, l'envoyé du Roi Louis XVI à Londres.

« La Convention nationale déclare, au nom du peuple français, qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances. »

Thomas Payne à Danton, de Londres, 6 mai 1793 :

« J'approuve complètement votre proposition de n'intervenir dans le gouvernement d'aucun pays étranger, et de ne permettre à aucun pays étranger d'intervenir dans le gouvernement de la France; ce décret était un préliminaire nécessaire à la cessation de la guerre. »

[1] M. Desrenaudes, ancien collaborateur de Talleyrand à l'agence générale du clergé de 1780 à 1785, son ancien vicaire général, dans son court passage à l'évêché d'Autun.

XCV

NOTE ADRESSÉE A LORD GRENVILLE PAR CHAUVELIN [1]

Le soussigné, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Français, a fait parvenir à Sa Majesté la note officielle que lord Grenville lui a adressée le 24 mai dernier de la part de Sa Majesté Britannique, en réponse à celle qu'il avait eu l'honneur de lui remettre le 15 du même mois, ainsi que la proclamation royale publiée en conséquence. Il en a reçu l'ordre de présenter à Sa Majesté Britannique le témoignage de la sensibilité du Roi aux dispositions amicales et aux sentiments d'humanité, de justice et de paix, si bien manifestés dans cette réponse.

Le Roi des Français en a recueilli avec soin toutes les expressions. Il se plaît en conséquence à donner de nouveau au Roi de la Grande-Bretagne l'assurance formelle, que tout ce qui peut intéresser les droits de Sa Majesté Britannique continuera à être l'objet de son attention la plus particulière et la plus scrupuleuse.

Il s'empresse en même temps de lui déclarer, conformément au désir énoncé dans cette réponse, que les

[1] Jointe à la dépêche du 18 juin.

droits de tous les alliés de la Grande-Bretagne qui n'auront point provoqué la France par des démarches hostiles, seront par lui non moins religieusement respectés.

En faisant, ou plutôt en renouvelant cette déclaration, le Roi des Français jouit de la double satisfaction d'exprimer le vœu d'un peuple, aux yeux de qui toute guerre qui n'est pas nécessitée par le soin d'une légitime défense est essentiellement injuste, et de s'unir particulièrement aux dispositions de Sa Majesté Britannique pour la tranquillité de l'Europe, qui ne serait jamais troublée si la France et l'Angleterre s'unissaient pour la maintenir.

Mais cette déclaration du Roi et les dispositions de Sa Majesté Britannique l'autorisent à espérer qu'elle se portera aussi avec empressement à employer ses bons offices auprès de ces mêmes alliés pour les détourner d'accorder aux ennemis de la France, directement ou indirectement, aucune assistance et pour leur inspirer relativement à ses droits, c'est-à-dire à son indépendance, les égards que la France est prête à manifester en toute occasion pour les droits de toutes les puissances qui demeureront envers elle dans les termes d'une stricte neutralité.

Le mouvement que s'est donné le cabinet de Vienne auprès de diverses puissances, et principalement auprès des alliés de Sa Majesté Britannique pour les engager dans une querelle qui leur est étrangère, est connu de toute l'Europe. Si l'on en croit même le

bruit public, ses succès auprès de la cour de Berlin en préparent de nouveaux auprès des Provinces-Unies. Les menaces employées auprès des divers membres du Corps germanique pour les faire sortir de cette sage neutralité que leur situation politique et leurs intérêts les plus chers leur prescrivent ; les arrangements pris avec divers souverains d'Italie, pour les déterminer à agir hostilement contre la France, et enfin les intrigues qui viennent d'armer la Russie contre la constitution de Pologne, tout annonce de nouveaux indices d'une vaste conjuration contre les États libres qui semble vouloir précipiter l'Europe dans une guerre universelle.

Les conséquences d'un tel complot formé du concert de puissances si longtemps rivales seront aisément senties par Sa Majesté Britannique. L'équilibre de l'Europe, l'indépendance des divers États, la paix générale, tout ce qui dans tous les temps a fixé l'attention du gouvernement anglais se trouve à la fois compromis et menacé.

Le Roi des Français présente ces graves et importantes considérations à la sollicitude et à l'amitié de Sa Majesté Britannique. Vivement pénétré des marques d'intérêt et d'affection qu'il en a reçues, il l'invite à chercher dans sa sagesse, dans sa position et dans son influence les moyens compatibles avec l'indépendance de la nation française, d'arrêter, tandis qu'il en est temps encore, les progrès de cette ligue qui menace également la paix, la liberté, le bonheur de l'Europe, et de détourner surtout de toute accession à ce projet

ceux de ses alliés qu'on pourrait vouloir y entraîner ou que même on serait parvenu à y entraîner déjà par la crainte, la séduction et les divers prétextes de la plus fausse comme de la plus odieuse politique.

XCVI

CHAUVELIN A CHAMBONAS

Londres, 22 juin 1792. (Reçue le 26 juin.)

J'apprends à l'instant par la voie des papiers publics que le Roi vient de vous confier le département des affaires étrangères[1]. Je ne puis acquérir avec vous,

[1] A cette date le ministère se trouvait ainsi composé :
Terrier de Montciel, *à l'intérieur*.
Lacoste, *à la marine*.
Beaulieu, *aux revenus et contributions publiques*.
Lajard, *à la guerre*.
Duranthon, *à la justice*.
Chambonas, *aux affaires étrangères*.
Le marquis Scipion de Chambonas, ancien maire et commandant de la garde nationale de Sens, ne sera ministre des affaires étrangères que quelques semaines; le 21 juillet, Vergniaud sommera le Roi de former une administration nouvelle, et le 23, Brissot demandera la mise en accusation de Chambonas; le même jour, l'intérim du ministère des affaires étrangères sera remis au ministre de la marine. Cet intérim cessera le 7 août par la désignation de Bigot de Sainte-Croix, qui sera ministre trois jours. (Voir Frédéric Masson, *Le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*.)
C'est le souvenir des changements répétés qui eurent lieu à cette

Monsieur, un rapport aussi immédiat sans me féliciter qu'une heureuse circonstance m'ait déjà mis à portée d'être connu de vous.

La rupture de la France avec la cour de Vienne, sa situation actuelle à l'égard de presque toutes les puissances de l'Europe, la nouvelle politique qu'elle a dû nécessairement embrasser, en se donnant une constitution libre, tout, jusqu'à l'incertitude du succès de la guerre que nous venons de déclarer, concourt aujourd'hui à accroître l'importance de tous nos rapports avec l'Angleterre; si elle n'est pas le seul point d'où l'on puisse observer d'une manière utile pour la France les divers efforts qu'on emploie dans toutes les cours de l'Europe pour lui susciter des ennemis et augmenter la ligue qui s'est formée contre elle, elle est au moins celui où l'on doit espérer avec le plus de raison de traverser ces projets ou de les combattre, et la neutralité de cette puissance dont nous avons obtenu la déclaration au milieu de fortes oppositions et malgré les pronostics contraires de tous les partis en France, assure aux négociations de la France dans ce pays, pendant tout le cours de la guerre, un degré de solidité sur

époque qui fera dire par Talleyrand à Sandoz-Rollin, ministre de Prusse à Paris : « Talleyrand m'a dit ce matin, 6 juillet 1799, qu'il y a dans tous les gouvernements et principalement dans celui-ci un ressort moteur qui le fait aller, quelle que soit la capacité de ceux qu'on y place; ce sont uniquement des noms propres qu'on change contre des noms propres. Le maintien des chefs de bureau compose le ministère et supplée à tout. » (Voir Paul Bailleu, *Preussen und Frankreich von* 1795 *bis*, 1807. Leipzig, 1881.)

lequel il serait peut-être téméraire de compter dans plusieurs autres cours de l'Europe, qui ne se sont encore déclarées ni pour ni contre la France.

Les premiers soins de votre administration, Monsieur, se porteront donc sans aucun doute vers la mission de l'Angleterre ; vous connaissez les personnes à qui le Roi l'avait confiée, tant sous le ministère de M. Delessart que sous celui de M. Dumouriez ; vous désirerez de connaître leurs travaux, l'esprit qui les guide et la disposition qui les anime. Nous devons donc croire, Monsieur, et cette certitude peut seule nous dispenser d'en former la demande, que vous voudrez bien vous faire représenter la suite de toutes nos dépêches depuis l'époque de notre arrivée en ce pays. Nous vous prions même de prendre la peine de relire toutes celles qui avaient été écrites à M. Delessart par M. de Talleyrand, pendant qu'il avait été envoyé seul ici par ce ministre. Vous reconnaîtrez, Monsieur, dans ces dernières, quelques vues et quelques pronostics, qui ont été depuis assez heureusement justifiés par les événements ; vous y verrez de plus à quelle intention et dans quel système notre association avait été conçue, proposée à M. Dumouriez et adoptée enfin par lui.

Nous nous en rapporterions donc, Monsieur, avec confiance à la suite de notre correspondance qui est entre vos mains, pour vous donner une idée juste de nous et de nos travaux jusqu'à ce jour : mais vous verrez par la dernière note que nous avons présentée au ministère britannique et que nous avons adressée à

votre prédécesseur avec la dépêche n° 25[1], que nous venons de faire une démarche qui peut être un acheminement aux plus grandes choses.

Quelle que soit la première réponse du ministère britannique à cette note du 18, elle en nécessitera sûrement une de notre part, et l'espèce d'appel que nous avons fait à l'Angleterre dans cette note, peut fournir une ample matière aux négociations de toute espèce dont vous voudriez nous charger dans ce pays; mais vous sentirez, Monsieur, qu'avant de suivre sous aucun rapport la marche de notre plan et même le cours de nos idées, nous avons indispensablement besoin de vous les soumettre et de prendre connaissance des vôtres, d'une manière plus courte, plus précise, plus rapprochée et plus communicative qu'on ne pouvait espérer de le faire en beaucoup de temps par écrit. Nous vous demandons donc, Monsieur, et nous croyons cette mesure infiniment utile pour vous-même, puisqu'en ce moment c'est ici que repose le plus grand intérêt du département qui vous est confié, nous vous demandons d'autoriser M. de Talleyrand à faire à Paris une course de quinze jours.

Nous croyons que ce court espace de temps pourra être employé par lui auprès de vous, Monsieur, d'une manière vraiment utile, sans que son absence d'ici puisse être d'aucun danger pour la France.

J'attendrai, Monsieur, votre réponse à cet égard le

[1] Voir lettre du 18 juin 1792.

plus tôt possible, attendu qu'il est probable que je recevrai d'un jour à l'autre la réponse du ministère anglais à la note du 18, et que ce sera principalement pour la réplique à faire à cette note et pour la suite à donner à cette démarche, que nous désirerions que M. de Talleyrand puisse se concerter avec vous.

XCVII

CHAUVELIN A CHAMBONAS

Londres, ce 26 juin 1792. (Reçue le 29 juin.)

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me prévenir de votre nomination au ministère des affaires étrangères. Permettez-moi, Monsieur, de vous rappeler celle que j'ai eu l'honneur de vous adresser en date du 22, sur la première nouvelle du choix que le Roi avait fait de vous. J'attends votre réponse avec impatience sur la demande que je vous y ai faite, d'autoriser M. de Talleyrand à faire une course à Paris; les motifs qui nous ont engagé à former cette demande, nous paraissent tous les jours devenir plus pressants.

Vous verrez, Monsieur, dans ma dépêche n° 23 [1],

[1] Voir lettre du 12 juin 1792. Arch. aff. étr. Anglet., vol. 581.

que j'avais rappelé au souvenir de M. Dumouriez plusieurs objets pour lesquels je m'étais adressé à lui depuis que j'ai commencé à exercer les fonctions que le Roi m'a confiées [1]. Il y en a quatre sur lesquels il est urgent que je reçoive vos instructions :

1° Les offres qui me sont faites par des officiers anglais de servir en France, soit dans l'armée de terre, soit dans celle de mer, et dont j'ai rendu compte dans mes dépêches précédentes, me paraissent exiger une prompte décision : jusqu'à ce moment, je n'ai pu leur donner que des réponses vagues : j'ai invité ceux qui ne sont pas actuellement employés dans le service britannique, à s'adresser directement au ministre français; j'ai engagé les autres à demander à leur gouvernement la permission d'aller servir dans l'étranger. Je leur ai dit à tous que l'Assemblée nationale ou le ministère ne tarderait pas à prendre une décision relativement à leurs demandes dont l'un et l'autre étaient instruits : mais plusieurs sont revenus à la charge; ils désireraient traiter directement avec moi. Je doute qu'il fût convenable, pour moi, de le faire, à moins de le faire d'après vos instructions; enfin, Monsieur, il me paraît qu'il ne faut ni négliger ces offres, ni, en les recevant, montrer un empressement qui pourrait peut-être déplaire au cabinet britannique. . . . . .

. . . . . .

[1] M. Dumouriez était passé au ministère de la guerre, cédant le portefeuille des affaires étrangères à M. de Chambonas. — Servan, Roland et Clavière avaient donné leur démission le 13 et le 14 juin.

XCVIII

CHAUVELIN A CHAMBONAS

Londres, 30 juin 1792, l'an IV de la liberté.

MONSIEUR,

J'ai reçu avant-hier matin votre dépêche n° 5, en date du 22 juin, dans laquelle vous me faites l'honneur de répondre aux différentes demandes que j'avais faites à M. Dumouriez dans ma dépêche n° 23. Je me conformerai aux diverses instructions que vous me donnez relativement à tous les objets de cette dépêche.

Quant aux négociations à entamer pour préparer l'abolition de la course sur mer, je n'ai pas différé un instant à m'en occuper aussitôt que M. Dumouriez m'a fait passer les ordres du Roi à cet égard; j'aurai l'honneur de vous rendre compte, dans ma première dépêche, de la manière dont nous avons envisagé cette négociation et de celle dont nous l'avons entamée.

Depuis l'instant où vous m'avez fait l'honneur de m'instruire de votre nomination au ministère, j'ai demandé aussitôt à lord Grenville un entretien pour la lui notifier; il a passé deux jours à la campagne [1]; mais

[1] Une des supériorités des ministres anglais sur les ministres du

j'espère que je pourrai le voir demain et m'acquitter de ce devoir.

XCIX

LE MINISTRE A CHAUVELIN

Paris, 2 juillet 1792.

J'ai reçu, Monsieur, vos dépêches n^os^ 25, 26, 27 et 28[1], et j'ai surtout lu attentivement celle n° 25, à laquelle était jointe une copie de la dernière note que vous avez remise à milord Grenville.

Les motifs qui vous ont déterminé à ne point demander une explication catégorique sur le mot *alliés,* annoncent une réserve et une modération que je ne puis qu'approuver, mais votre note écrite dans cet

continent, c'est d'aller beaucoup à la campagne. Ils se ménagent ainsi le temps de la réflexion.

Traitant le même objet d'une alliance défensive dans son ambassade de Londres, Talleyrand écrira au duc de Broglie, le 24 décembre 1833 :

« Je ne crois pas être en état de vous transmettre quelque chose de positif sur les vues du cabinet anglais dans cette question avant quelque temps. Lord Grey (l'ancien adversaire de Pitt, le promoteur de la réforme parlementaire demandée en mai 1792) et lord Palmerston repartent tous deux aujourd'hui ou demain pour la campagne, et les autres ministres ne seront à Londres que dans les premiers jours du mois de janvier. »

[1] Voir lettres des 18, 22, 23, 26 juin 1792.

esprit et dans ces principes aurait pu s'en ressentir davantage. Il est certain que l'Angleterre ne peut voir avec indifférence l'ascendant que la cour de Vienne cherche à prendre depuis quelque temps sur les princes et États qui composent l'association germanique; mais c'est une suite inévitable des nouvelles liaisons de cette cour avec la Prusse. Tant que ces deux puissances sont restées désunies, elles ont tenu l'Empire partagé en deux ligues à peu près égales en forces, et les petits États lésés dans leurs droits et souveraineté, par l'une ou l'autre des puissances protectrices, étaient toujours certains de trouver dans la ligue contraire un appui efficace. Ainsi la rivalité de la Prusse et de l'Autriche avait été jusqu'à présent la garantie la plus sûre de l'indépendance et des libertés de l'Empire germanique. Mais aujourd'hui que cette rivalité a cédé à des passions et à des intérêts personnels, aujourd'hui que l'alliance entre ces deux puissances est cimentée, que leurs armées sont sur le point de se combiner et d'agir de concert, quelle barrière pourra-t-on leur opposer? Quelle force dans l'Empire sera capable de les arrêter, si elles ont conçu des projets d'agrandissement et de partage? Déjà ces deux cours ont requis avec le ton le plus impérieux leurs co-États d'accéder à leur ligue contre nous, et aucun n'a osé résister ouvertement à leurs réquisitions. Ce prélude doit faire trembler pour les suites; c'en est fait de l'indépendance de l'Allemagne si l'on ne prend de bonne heure des mesures sérieuses pour la soutenir. La France malheureusement

ne peut rien, puisqu'elle-même doit défendre sa liberté et son indépendance attaquées; la Suède, épuisée au dedans et tenue en échec au dehors par la Russie, est dans la même impuissance[1]. De toutes les cours garantes du traité de Westphalie, il ne reste donc que l'Angleterre qui puisse interposer efficacement sa médiation et ses moyens pour arrêter ce torrent; et j'espère que le cabinet de Saint-James s'éclairera enfin sur les dangers qui menacent l'Allemagne et dont le contre-coup peut détruire l'équilibre politique de l'Europe.

Ce qui se passe en Pologne, en dévoilant les vues ambitieuses de la Russie, ne mérite pas moins l'attention du ministère britannique et devrait lui inspirer beaucoup d'ombrage[2]. Voilà, Monsieur, deux textes

[1] Un traité d'alliance avait été signé entre la Suède et la Russie, dans le courant de l'année 1791.

Les puissances contractantes s'y engageaient à communiquer ensemble, avec la plus grande confiance, sur tout ce qui pourrait compromettre la tranquillité intérieure et extérieure de leurs États.

[2] Cette question polonaise, Talleyrand aura plus d'une fois, dans sa carrière, l'occasion de la rencontrer : à Vienne en 1815, à Londres en 1830.

Le 28 septembre 1815, il écrira à lord Castlereagh une de ses plus belles lettres dont le lecteur nous saura gré de publier pour la première fois le texte :

« Vienne, 28 septembre.

« Milord,

« Hier, en sortant de chez vous, j'ai cherché à réunir toutes mes idées sur la question polonaise qui agite Vienne aujourd'hui. Voici, à cet égard, ma manière de voir.

« Le royaume de Pologne ne peut être rétabli que sous les trois conditions suivantes :

« 1° Qu'il fût indépendant;

« 2° Qu'il eût une constitution forte;

« 3° Qu'il ne fallût pas compenser à l'Autriche et à la Prusse la

importants à faire valoir dans la négociation dont vous êtes chargé; vous pouvez en tirer un grand parti en

part qui leur était respectivement échue. Ces conditions sont toutes impossibles, et la seconde plus que les deux autres.

« D'abord, la Russie ne veut pas le rétablissement de la Pologne pour perdre ce qu'elle en a acquis; elle le veut pour acquérir ce qu'elle n'en possède pas. Or, rétablir la Pologne pour la donner à la Russie, pour porter la population de celle-ci en Europe à quarante-quatre millions de sujets, et ses frontières jusqu'à l'Oder, ce serait créer pour l'Europe un danger et si grand et si imminent, que, quoiqu'il faille tout faire pour conserver la paix, si l'exécution d'un tel plan ne pouvait être arrêtée que par la force des armes, l'Europe devrait les prendre. On espérerait vainement que la Pologne, ainsi unie à la Russie, s'en détacherait d'elle-même; il n'est pas certain qu'elle le voulût; il est moins certain qu'elle le pût. Et il est certain que si elle le voulait et le pouvait un moment, elle n'échapperait au joug que pour le porter de nouveau. Car la Pologne, rendue à l'indépendance, le serait invinciblement à l'anarchie. La grandeur du pays exclut l'aristocratie proprement dite, et il ne peut exister de monarchie où le peuple soit sans liberté civile, où les nobles aient la liberté politique ou soient indépendants, et où l'anarchie ne règne pas. La raison seule le dit, et l'histoire de toute l'Europe le prouve. Or, comment, en rétablissant la Pologne, ôter la liberté politique aux nobles ou donner la liberté civile au peuple? Celle-ci ne saurait être donnée par une déclaration, par une loi; elle n'est qu'un vain nom si le peuple à qui on la donne n'a pas de moyens d'existence indépendante, des propriétés, de l'industrie, des arts, ce qu'aucune déclaration ni aucune loi ne peut donner, et ce qui ne peut être que l'ouvrage du temps. L'anarchie était un état d'où la Pologne ne pouvait sortir qu'à l'aide du pouvoir absolu; et comme elle n'avait point chez elle les éléments de ce pouvoir, il fallait qu'il lui vînt du dehors tout formé, c'est-à-dire qu'elle tombât sous la conquête. Elle y est tombée dès que ses voisins l'ont voulu; et les progrès qu'ont faits celles de ses parties qui sont échues à des peuples plus avancés dans la civilisation, prouvent qu'il a été heureux pour elle d'y tomber. Qu'on la rende à l'indépendance, qu'on lui donne un roi non plus électif, mais héréditaire, qu'on y ajoute toutes les institutions que l'on pourra imaginer; moins elles seront libres, et plus elles seront opposées au génie, aux habitudes, aux souvenirs des nobles

faveur de notre cause, il est inutile sans doute de les recommander à votre sagacité et à votre zèle.

Vous observez avec raison qu'il serait nécessaire que vous concertassiez vos démarches avec notre ministre de la cour de Berlin, et qu'il y eût entre vous et lui une correspondance suivie. Ce projet de correspondance

qu'il y faudra soumettre par la force; où la prendra-t-on? Et d'un autre côté, plus elles seront libres, et plus inévitablement la Pologne sera replongée de nouveau dans l'anarchie, pour finir de nouveau par la conquête. C'est qu'il y a dans ce pays comme deux peuples pour lesquels il faudrait deux institutions qui s'excluent l'une l'autre. Ne pouvant faire que ces deux peuples n'en soient qu'un ni créer le seul pouvoir qui pût concilier tout, ne pouvant d'un autre côté, sans un péril évident pour l'Europe, donner toute la Pologne à la Russie (et ce serait la lui donner que d'ajouter la totalité du duché de Varsovie à ce qu'elle possède déjà), que peut-on faire de mieux que de remettre les choses dans l'état où elles avaient été par le dernier partage? Cela convient d'autant plus que cela mettrait fin aux prétentions de la Prusse sur le royaume de Saxe; car ce n'est qu'à titre de compensation pour ce qu'elle ne conserverait pas dans l'hypothèse du rétablissement de la Pologne, qu'elle ose demander la Saxe presque tout entière.

« L'Autriche demanderait sûrement qu'on lui compensât les cinq millions de sujets que contiennent les deux Galicies, ou si elle ne le demandait pas, elle en deviendrait bien plus forte, bien plus exigeante dans toutes les questions d'Italie.

« Tout me ramène à penser, Milord, que la proposition de rétablir tout en Pologne (sauf quelques rectifications de frontières) sur le pied du dernier partage, est la seule idée admissible.

« En restant partagée, la Pologne ne sera pas anéantie pour toujours, les Polonais parviendront, sous des dominations étrangères, à l'âge viril auquel ils n'ont pu arriver en neuf siècles d'indépendance, et c'est la seule manière de les rendre tout à fait européens.

« Je vous assure qu'il y a plus de vraie philanthropie dans la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire que dans tout ce que j'entends dire sur ce sujet depuis que je suis à Vienne.

« Je vous demande pardon, Milord, de vous écrire une lettre

entrait effectivement dans les plans de mon prédécesseur, et j'y aurais souscrit avec plaisir. Mais le départ de M. de Goltz, sans prendre congé de notre cour, la marche des armées prussiennes vers Coblentz, le retour de M. de Custine, qui a conformé par ordre sa conduite à celle de l'envoyé prussien, ont fait cesser ce moyen précieux.

A son défaut, vous pourrez vous adresser à M. Le Hoc, notre ministre à Hambourg, qui depuis peu s'est fait des liaisons intéressantes à Berlin. M. de Maulde, notre ministre à la Haye, pourra également vous seconder : sa position est très importante à raison des rapports intimes qui existent entre la maison stathou-

aussi longue, mais je me suis laissé entraîner par le sujet; c'est presque de la conversation, et j'aime à causer avec vous.

« Veuillez agréer tous mes hommages.

« Le prince DE TALLEYRAND. »

(*Public Record Office.*)

Le 21 décembre 1830, il écrira de Londres au ministre des affaires étrangères :

« Les événements survenus en Pologne m'ont rappelé ce que bien jeune encore j'avais éprouvé, avec toute la France, lors du premier partage de ce pays. Il est impossible d'oublier l'impression qu'il produisit dans le siècle dernier; la politique de la France en fut flétrie, et jamais le duc d'Aiguillon, ministre des affaires extérieures, et le cardinal de Rohan, ambassadeur à Vienne, ne se sont relevés de la honte d'avoir ignoré les négociations qui précédèrent ce grand acte d'injustice et de spoliation. Plus tard, l'occasion la plus favorable se présenta pour rétablir le royaume de Pologne. L'Empereur pouvait rendre à ce pays son indépendance, si importante pour l'équilibre européen. Il ne le voulut pas...

« En 1814, les chances de la guerre nous avaient amenés au point de ne pouvoir plus songer qu'à notre propre existence, et nous dûmes garder le silence lorsque se consomma l'asservissement de la Pologne. »

dérienne et la cour de Berlin. Je vais leur envoyer des instructions positives à cet égard.

Dans votre dépêche n° 28[1], vous renouvelez les demandes que vous aviez faites dans le n° 23[2]. Vous n'aviez sûrement pas reçu à cette époque ma réponse à cette dépêche; je m'y réfère entièrement, et je ne puis ajouter aujourd'hui autre chose que la promesse itérative de ne négliger aucun des objets que vous me recommandez, mais que je ne puis décider seul et sans le concours de l'Assemblée nationale. J'attends ses décisions sur les offres qui vous sont faites par des officiers anglais pour servir en France. Sans doute, les circonstances épineuses qui nous environnent et qui exigent presque exclusivement son attention, l'empêchent de la porter sur des objets dont l'urgence lui paraît moins impérieuse. Au reste, je saisirai toutes les occasions qui se présenteront de lui rappeler tous ceux sur lesquels vous sollicitez une décision.

Jusqu'à présent, je n'ai reçu de réponse que relativement au tableau des biens des religionnaires fugitifs, qui sont actuellement en régie, et qui sont dans le cas d'être restitués à leurs parents. Le ministre de l'intérieur m'a écrit que ce tableau me serait adressé, dès que l'impression en sera achevée, ce qui ne tardera plus.

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans des détails plus étendus sur l'objet de votre mission, réservant de m'en

[1] Voir dépêche du 26 juin 1792.

[2] Voir dépêche du 12 juin 1792. Anglet., vol. 581.

expliquer avec M. de Talleyrand pour lequel vous demandez un congé. Je crois comme vous, Monsieur, que son séjour à Paris peut devenir utile à la mission dont vous êtes chargé, et que cette manière de nous communiquer réciproquement nos vues sera plus précise, plus facile et plus sûre. Je l'autorise en conséquence à quitter Londres et à venir passer quinze jours avec nous. Nous tâcherons d'employer ces moments au plus grand avantage de la chose publique [1].

[1] On lit dans la *Gazette nationale* du mardi 10 juillet 1792 :

« Paris, le 9 juillet.

« M. Talleyrand a reçu un congé du ministre des affaires étrangères pour venir lui rendre compte des nouvelles ouvertures que la légation de France a faites au gouvernement anglais.

« Les bons patriotes qui s'intéressent au succès de cette légation, la seule peut-être qui, dans les circonstances, ait fait réellement quelque chose, voient avec plaisir l'acharnement que la *Gazette universelle* manifeste contre elle; mais en vérité, cette gazette s'est montrée un peu trop maladroite le 3 juillet; elle rapporte une lettre qu'elle dit avoir été écrite à M. Chauvelin par lord Grenville, le 25 juin dernier, et dans laquelle le ministre observe à M. Chauvelin qu'il s'est écarté des formes diplomatiques en lui demandant la veille (24 juin) de faire part aux deux Chambres du Parlement de la note officielle qu'il lui adressait.

« Si le fait était exact, il faudrait en conclure que M. Chauvelin parlait en ce moment à lord Grenville comme membre du Parlement, et non comme ministre, et qu'il en est résulté un léger malentendu, que la première explication a dû nécessairement dissiper; mais une observation simple se présente : le Parlement était en vacances depuis le 15 juin jusqu'au 30 août, et la *Gazette universelle,* elle-même, ne l'ignorait pas, car elle l'a annoncé dans le temps. Comment donc a-t-elle pu dire sérieusement que, le 24 juin, M. Chauvelin pressait lord Grenville de communiquer sa note aux deux Chambres du Parlement ? »

Cette défense habile permet de croire, avec quelques historiens,

C

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, le 3 juillet 1792, reçue le 10 juillet.

J'ai eu l'honneur de vous promettre, dans ma dépêche n° 31[1], de vous faire dans celle-ci un exposé plus détaillé du résultat de nos réflexions à l'égard de l'abolition de la course en mer, ainsi que de la manière dont nous avions pensé que la négociation en pouvait être entamée et conduite.

Comme je vous le disais dans cette lettre, Monsieur, j'avais déjà prévenu la recommandation que vous me faites à ce sujet dans une conversation verbale avec lord Grenville, dans laquelle ce ministre m'a paru se renfermer à cet égard dans de pures généralités. L'importance que l'Assemblée nationale attache à l'abolition de ce brigandage, autorisé jusqu'à présent par le droit des gens, nous avait ensuite déterminé à ne pas nous en tenir à cette conférence, et, en conséquence, nous avons fait quelque chose de plus officiel et de plus

que Talleyrand n'était pas étranger aux notes qui ont paru dans la *Gazette nationale* pendant le cours de sa mission à Londres.

Il faut bien reconnaître que l'œuvre du négociateur était traversée par de coupables indiscrétions.

[1] Voir lettre du 30 juin 1792.

pressant par une note dont nous aurons l'honneur de vous envoyer une copie dans ma prochaine dépêche. C'est pour nous, Monsieur, une vraie satisfaction de penser qu'en cela nous avons rempli vos vues, autant du moins qu'il était en nous, car nous ne pensons pas, Monsieur, pouvoir à cet égard nous flatter sitôt d'un succès que la liberté de la presse et le progrès des lumières en Europe amèneront bien plus sûrement que toutes les négociations diplomatiques qui pourraient se faire à ce sujet dans un moment pareil à celui-ci.

Indépendamment de la lenteur méthodique du cabinet anglais, qui ne saurait lui permettre d'adopter une conception philosophique aussi grande et aussi généreuse sans l'avoir envisagée sous le point de vue de l'avantage national, vous avez observé vous-même, Monsieur, que les profits de la course sont l'un des plus puissants intérêts qui engagent la nation anglaise dans des guerres maritimes, et vous ne devez conséquemment pas vous attendre que le ministère qui gouverne cette nation se porte légèrement à y renoncer.

Nous ajouterons, Monsieur, que jusqu'à ce que le système de l'Europe soit changé et que la France y ait pris la place que sa population, ses ressources et l'affermissement de ses libertés lui promettent, jusqu'à ce qu'enfin le projet si désiré d'une alliance entre elle et l'Angleterre soit réalisé, le peuple anglais verra toujours notre commerce maritime et celui de l'Espagne avec plus ou moins de jalousie, et que cette jalousie le portant naturellement à ne pas scruter avec trop de sévé-

rité les motifs divers qui, dans les combinaisons de la politique tant intérieure qu'extérieure, peuvent déterminer son gouvernement à des guerres maritimes, il en résulte que celui-ci ne doit guère désirer le changement d'un état de choses qui lui laisse toujours une latitude favorable à l'autorité.

Vous comprendrez encore, Monsieur, que la déclaration du Roi de Hongrie pour la sûreté des mers, le vœu de l'Assemblée nationale et la proclamation faite en Angleterre pour défendre la course, concourent au grand but de donner pour le moment actuel la plus grande sécurité possible au commerce maritime de toutes les nations, la négociation dont il s'agit a perdu par là même son importance provisionnelle, soit pour la France elle-même, soit pour les autres puissances, et qu'il ne serait point étonnant qu'on renvoyât à s'en occuper jusqu'à l'époque où la paix générale et les communications politiques étant rétablies, les puissances européennes pourront concerter les moyens d'abolir non seulement entre elles, mais chez les puissances barbaresques, une pratique aussi odieuse.

Si, dans le moment actuel, et pour ainsi dire sur la motion de l'Assemblée nationale, l'Angleterre entrait de plein gré et sérieusement dans cette négociation avec nous, elle montrerait assurément par là des dispositions bien plus favorables pour nous qu'une simple neutralité. Nous pensons même que, de sa part, la renonciation à une pratique qu'elle regarde comme un droit, et comme un droit souvent très lucratif, devrait

être plutôt la conséquence que le préliminaire d'une alliance entre les deux nations. Or, Monsieur, cette alliance n'existe point encore, et vous conviendrez qu'avant de l'effectuer, la situation actuelle de la France nous présente, dans la catégorie des services qu'un État peut demander à un autre, bien des degrés à parcourir.

Nous en avons indiqué quelques-uns, Monsieur, des plus importants dans notre note du 18 juin au ministère britannique. M. Desrenaudes doit vous en avoir remis une copie avec notre dépêche n° 15[1], et nous ne vous cacherons pas, Monsieur, qu'il nous a été bien agréable de recevoir à ce sujet vos observations.

Le maintien de l'indépendance de la France et de sa liberté, l'affermissement de la constitution qu'elle s'est donnée, la dissolution de la ligue monstrueuse qui s'est formée pour la détruire, ou du moins la préparation des obstacles qui peuvent, ou arrêter les progrès de cette ligue, ou en empêcher les succès, tels sont, Monsieur, les grands intérêts qui nous paraissent devoir être sans cesse présents à ceux qui représentent le Roi auprès des puissances étrangères. C'est dans cet esprit que nous avons conçu et rédigé, non seulement cette dernière note, mais encore celle du 15 mai, dans laquelle nous avons exposé en détail et avec la confiance due à une puissance dont on estime l'amitié, les raisons qui, de la part de la France, justifient la

[1] Voir lettre du 28 mai 1792.

guerre à laquelle elle s'est vue forcée, et où nous avons en même temps annoncé les dispositions amicales et l'on peut dire de justice étroite du Roi et de la nation envers les puissances neutres.

Nous osons croire qu'un pareil langage eût été très utile dans la bouche de tous les ministres du Roi dans les autres cours, et ce n'est pas sans peine que nous avons observé l'impression qu'a faite ici la note par laquelle M. de Maulde a communiqué, le 31 mai dernier, aux États-Généraux la déclaration de la guerre. On y trouve une sécheresse, une absence de tout développement, de tout motif, de toute assurance amicale, et l'on craint fort que l'effet naturel n'en soit, sinon de détourner les Provinces-Unies de la neutralité qu'il nous conviendrait si fort de leur voir embrasser et dont tant d'intrigues cherchent à les éloigner, du moins de relâcher toujours davantage les liens qui les retiennent encore dans des termes convenables à la France. Les personnes malveillantes croient voir dans cette manière peu amicale un indice muet, mais très concluant, de ce malheureux esprit de propagandisme qui a fait au dehors tant d'ennemis à la France et contre lequel, par cette raison, nous nous sommes constamment élevés avec vigueur, et dans nos notes officielles et dans notre correspondance avec votre prédécesseur[1].

Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien vous

[1] Ségur écrivait aussi de Berlin, le 16 janvier 1792 :

« Nos libellistes, nos déclamateurs, nos dénonciateurs ont aliéné

faire rendre compte de ce que nous avons représenté dans nos lettres des 28 mai, 5 et 18 juin, touchant la nécessité d'une loi qui tranquillise les puissances étrangères qui ne se sont pas encore déclarées contre la France, et qui leur montre que l'on est disposé à faire justice de toute tentative qui pourrait être faite par des Français pour exciter chez leurs sujets le soulèvement et la révolte contre l'ordre établi.

Nous persistons à croire qu'une mesure pareille produirait, et ici et en Hollande, le meilleur effet, et qu'elle déjouerait les calomnies que les ennemis de la France ne cessent de répandre sur ses intentions à l'égard des États qui l'avoisinent [1].

J'ai eu hier, Monsieur, comme je vous l'avais annoncé, une conférence avec lord Grenville, dans laquelle je lui ai fait part officiellement de votre nomination au ministère des affaires étrangères.

tous ceux qui nous étaient favorables, et font qu'on se méfie du Français le plus sage. »

[1] Dès le 29 décembre 1789, Mirabeau écrivait : « La future Constitution laissera-t-elle aux ministres le pouvoir de mêler la France dans les tracasseries intérieures des autres pays, de préparer pour l'avenir des semences de difficultés, de guerre, de dépenses onéreuses pour nous, absurdes en elles-mêmes et odieuses à nos voisins ? »

CI

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, ce 5 juillet 1792.

MONSIEUR,

Je viens de recevoir votre dépêche n° 6 [1]. Le désir que vous nous témoignez de vous concerter personnellement avec nous par le moyen de M. de Talleyrand a déterminé son départ pour ce soir même, et le peu de temps que nous avons ne nous permet pas de vous faire une réponse aussi détaillée que nous le désirerions.

Nous pensons comme vous, Monsieur, qu'une sage mais digne réserve doit constamment animer ceux qui représentent le Roi auprès des puissances étrangères, et la note que nous avons remise au ministère britannique le 18 du mois passé, écrite dans cette disposition, ne pouvait que produire le meilleur effet, si les événements survenus dès lors, en présentant sur la France des idées bien différentes de celles que nous cherchions à inspirer, n'eussent fait en quelque sorte rétro-

[1] Voir lettre du 2 juillet 1792.

grader dans l'opinion publique la révolution française [1].

Les personnes les mieux intentionnées pour nous en ont été consternées. En même temps qu'on admire la fermeté avec laquelle le Roi a maintenu et préservé le pouvoir que lui donne la Constitution, on croit voir dans ce qui s'est passé l'effet d'une désorganisation, et vous jugez bien, Monsieur, que jusqu'à ce qu'on connaisse précisément à qui appartient l'autorité et le pouvoir de faire respecter la France, notre position ne peut être ici que très difficile.

Nous ne désespérons cependant point, Monsieur, et nous allons avec le plus grand soin étudier le moment favorable pour rendre en ce pays, à la France, les services qu'elle a droit d'attendre de nous. Nous aurons pour cela, Monsieur, le plus pressant besoin de vos directions et du concours de M. de Talleyrand, dont les lumières et l'assistance nous deviendront en cette circonstance plus nécessaires que jamais.

[1] Allusion à la journée du 20 juin. — Voir Proclamation du Roi du 22 juin sur les événements du 20 juin, contresignée par le ministre de l'intérieur.

« Les Français n'auront pas appris sans douleur qu'une multitude, égarée par quelques factieux, est venue à main armée dans l'habitation du Roi, a traîné du canon jusque dans la salle des gardes, a enfoncé les portes de son appartement à coups de hache..., etc. »

CII

CHAUVELIN A BONNE-CARRÈRE

Londres, le 8 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

La lettre de lord Grenville, en date du 25 juin, imprimée dans la *Gazette universelle* du 3 juillet [1], que vous m'avez fait, Monsieur, l'honneur de m'envoyer, est l'effet d'un petit malentendu, qui fut rectifié le jour même, et dont, par conséquent, nous ne jugeâmes pas nécessaire d'entretenir M. Dumouriez.

Dans la note du 24 mai, nous crûmes que, pour faire cesser des bruits aussi faux qu'injurieux pour la France, et qu'une phrase de la proclamation du Roi d'Angleterre, du 22 mai, semblait accréditer, nous crûmes, dis-je, que nous devions prier lord Grenville de *donner connaissance des déclarations que renfermait cette note* aux deux Chambres du Parlement. Lord Grenville, en

[1] Voici ce qu'on lit dans le numéro du 3 juillet de la *Gazette universelle* à la correspondance de Londres du 21 juin :

« Dans l'insurrection générale qui se forme contre la France, le gouvernement britannique paraît assez décidé à conserver la neutralité; cependant, il ne s'accorde pas toujours, quant aux formes diplomatiques, avec l'empressement du ministre français à Londres, pour les relations à former entre les deux nations. Voici la réponse qu'on a faite à M. Chauvelin. »

Suit la note de lord Grenville, du 25 mai.

la recevant, crut sans doute que nous entendions qu'il fît la communication demandée, sans prendre à ce sujet les ordres du Roi, et, d'après cette idée, il m'écrivit en effet la lettre que vous avez lue dans la *Gazette universelle* et qui me parvint le 25 mai. La réponse que je lui fis le même jour, et que je vous envoie ci-jointe, Monsieur, dut lever tous ses scrupules, et, pour qu'il n'en restât aucune trace, je remis à ce ministre, lors de ma première conférence avec lui, une nouvelle copie de la note telle que nous l'avons envoyée à M. Dumouriez, et dans laquelle, au lieu de ces mots : le *soussigné, ministre plénipotentiaire, prie lord Grenville de donner connaissance,* etc., j'avais mis : le *soussigné, ministre plénipotentiaire, prie lord Grenville d'obtenir de Sa Majesté la permission de donner connaissance.*

Je lui fis observer en même temps, dans cette conférence, que, dans cette occasion, je n'avais fait que suivre exactement l'exemple du duc de Dorset, lorsqu'en 1789 il demanda au ministre des affaires étrangères de faire à l'Assemblée nationale des communications officielles relativement aux mauvais bruits qu'on répandait alors sur les dispositions de la Grande-Bretagne à l'égard de la France [1].

[1] Talleyrand, qui avait été membre et président de l'Assemblée constituante, connaissait le précédent de la séance du 27 juillet 1789. En effet, dans cette séance, M. de Montmorin avait communiqué à l'Assemblée constituante, sur la demande même du duc de Dorset, prédécesseur de Gower Sutherland à l'ambassade d'Angleterre à Paris, une lettre par laquelle le ministre de la Grande-Bretagne protestait, au nom de son gouvernement, contre l'accusation portée par le

Lord Grenville parut parfaitement satisfait de ces explications et du prix que je mettais à lever toute obscurité sur les intentions de ma cour; en conséquence, dans la séance de la Chambre des pairs, du 31 mai, il déclara, en parlant des troubles que quelques étrangers pouvaient chercher à exciter en Angleterre, qu'il était en état d'assurer la Chambre que le gouvernement français désapprouvait hautement de telles manœuvres.

Vous comprendrez d'après cela, Monsieur, que nous n'avons pas dû être moins étonnés que le ministre de voir circuler dans les papiers publics cette lettre qui, par sa nature, devait rester secrète. Nous avions pensé d'abord que je pouvais demander à ce sujet des explications; mais en nous rappelant la publicité donnée à la lettre confidentielle de Sa Majesté au Roi de la

Courrier national dans son compte rendu des séances des 23 et 24 juillet, que le cabinet britannique avait fomenté en partie les troubles qui affligeaient la capitale depuis quelque temps.

« Comme ma cour a infiniment à cœur de conserver la bonne harmonie qui subsiste entre les deux nations, et d'éloigner tout soupçon contraire, je vous prie, Monsieur, de donner connaissance de cette lettre, sans aucun délai, à M. le président de l'Assemblée nationale.....

« Il importe infiniment que l'Assemblée nationale connaisse mes sentiments, qu'elle rende justice à ceux de ma nation et à la conduite franche qu'elle a toujours eue envers la France depuis que j'ai l'honneur d'en être l'organe. »

Le président priait M. de Montmorin de vouloir bien faire parvenir à M. le duc de Dorset ses remerciements de la communication que cet ambassadeur avait désiré faire à l'Assemblée nationale, qui ordonnait de la rendre publique dans tout le royaume, par la voie de l'impression.

Grande-Bretagne, il nous a paru que cette demande ne mènerait à rien d'utile, et que ces petits tours de passe-passe diplomatiques, dus peut-être à l'indiscrétion des subalternes plutôt qu'à la mauvaise volonté des chefs, ne méritaient pas d'être trop attentivement épluchés.

Peut-être trouverez-vous convenable, Monsieur, de rendre publique à Paris la réponse que j'ai faite le 25 à lord Grenville, ainsi que la note qui avait donné lieu à cet incident; c'est par erreur que la lettre de lord Grenville du 25 mai est datée du 25 juin dans la *Gazette universelle*.

M. de Talleyrand, parti d'ici avant-hier, conformément aux instructions de M. de Chambonas, vous donnera à ce sujet toutes les explications que vous pourrez désirer.

Puisque M. de Chambonas a jugé à propos de vous charger, Monsieur, de me demander ces explications, permettez-moi de vous prier de vouloir bien mettre ma réponse sous ses yeux, en vous remerciant de l'empressement que vous avez mis à me mettre à portée de les lui donner.

CIII

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, le 9 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

MONSIEUR,

J'ai vu dans votre dépêche, en date du 22 juin, que, sur la demande de M. Dumouriez, l'Assemblée nationale avait renvoyé à ses comités la question de l'admission des officiers étrangers dans notre armée et du mode de cette admission; le grand nombre des propositions qui continuent de m'être faites par des Anglais pour entrer au service de la France, m'oblige à remettre encore une fois cette affaire sous vos yeux, en vous priant de solliciter la plus prompte décision de l'Assemblée à cet égard; si, comme je n'en puis douter, cette décision est favorable, il me paraît que son décret devrait être conçu de manière à prévenir tous les doutes sur le traitement qui sera accordé en France, eu égard à leurs grades respectifs, aux officiers étrangers qui désirent concourir avec nous à la défense de la liberté, et qu'il indique en même temps auquel des bureaux ministériels leurs demandes devront être adressées, afin d'éviter aux agents politiques de la France tout ce qui

pourrait les exposer au reproche d'embaucher les sujets de l'État auprès duquel ils sont accrédités. Je crois encore, Monsieur, qu'il serait très nécessaire que, dans le rapport qui précédera ce décret, on ne parlât que généralement à l'Assemblée des offres de service qui ont été faites dans les cours étrangères aux ministres de France, sans indiquer nominativement ceux qui ont rendu compte de ces offres, toujours pour éviter d'indisposer les gouvernements des divers pays où elles ont été faites.

La forme des certificats de résidence à délivrer en pays étranger est un autre objet, Monsieur, sur lequel j'attends aussi vos instructions, avec d'autant plus d'impatience, que vous ne pouvez imaginer combien de demandes insidieuses me sont faites chaque jour par des émigrés qui prennent cent tournures différentes pour arracher de moi la déclaration que leur absence de leur pays est légitime et ne les met pas dans le cas du séquestre ; jusqu'ici, j'ai toujours résisté à ces demandes : je n'ai délivré de certificats qu'aux personnes qui, par leur établissement en Angleterre avant l'époque de la révolution, sont parfaitement dans le cas de l'exception accordée par la loi, et comme je ne pouvais certifier un fait antérieur à ma présence ici, j'ai toujours exigé l'attestation légale d'un notaire.

Si, comme vous le supposez, Monsieur, dans votre dépêche n° 5 [1], l'Assemblée nationale, pour éviter des

[1] Voir lettre du 22 juin 1792.

frais aux intéressés, ordonne que les certificats de résidence soient expédiés directement par le ministre du Roi, avec la signature de deux témoins connus, sans passer par la voie notariale, il serait à propos d'expliquer si l'attestation doit être faite ou non sous serment, si les personnes intéressées doivent le prêter elles-mêmes (ce qui pourrait être convenable afin de soumettre à la peine du parjure ceux qui auraient fait une fausse déclaration), et enfin, quelles doivent être les qualités requises pour l'admissibilité des témoins; il me paraît d'avance que ce dernier point sera la source d'une foule de difficultés; car si, d'un côté, rien n'est plus facile en Angleterre que de se procurer des témoins qui, pour de l'argent, attestent par serment toutes sortes de faits, il pourrait, d'un autre côté, aisément arriver, dans une ville aussi immense que Londres, que, sur mille témoins que l'on pourrait présenter au ministre du Roi, il n'y en eût pas un qui lui fût personnellement connu.

CIV

CHAUVELIN AU MINISTRE [1]

Londres, le 10 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire passer la copie d'une note de lord Grenville qui m'a été adressée hier matin, en réponse à la note du 18 juin.

Nous vous avions déjà annoncé, Monsieur, d'après

[1] Cette lettre, datée du 10 juillet, ne devait pas arriver aux mains du marquis de Chambonas. La veille, Brissot avait demandé la mise en accusation du ministre de l'intérieur, du ministre de la guerre et du ministre des affaires étrangères; il donnait pour motif du décret d'accusation contre ce dernier, qu'il avait tardé à informer l'Assemblée nationale de la marche des troupes prussiennes vers la frontière.

Le lendemain, le Roi annonçait à l'Assemblée que les ministres avaient donné leur démission, et qu'ils continueraient leurs fonctions jusqu'à la désignation de leurs successeurs; cependant, l'intérim du ministère des affaires étrangères était remis au ministre de la marine, qui devait le garder jusqu'à la nomination de M. Bigot de Sainte-Croix, qui n'aura lieu que le 3 août. On se souvient que le prédécesseur de Chambonas et de Dumouriez au ministère de l'hôtel de la rue d'Artois, M. Delessart, avait été décrété d'accusation, également sur la proposition de Brissot; son procès s'instruisait à Orléans, où l'on avait transporté le dossier de sa correspondance avec Talleyrand, dans le premier voyage qu'avait fait l'ancien évêque d'Autun à Londres.

C'est au greffe de la cour d'Orléans qu'a été retrouvée la corres-

ce qui nous était connu des dispositions de ce cabinet, que cette réponse pourrait être conçue dans des termes extrêmement vagues, et si vous considérez l'extrême diversité des événements qui se sont succédé depuis quelque temps, vous ne serez sans doute pas étonné de la trouver telle.

On ne peut se dissimuler que tout ce qui s'est passé dernièrement à Paris n'ait produit ici l'impression la plus défavorable, et nous ne nous aventurons pas en disant que cette impression a été tout aussi forte dans le parti de l'opposition que chez les amis du ministère[1].

Nous voyons cependant, Monsieur, au travers de la tournure négative de cette réponse, un *retentum* qui ne nous permet pas de douter que, selon les circonstances qui pourront survenir, cette cour ne se réserve de se jeter au milieu des parties belligérantes, et de ménager entre elles une paix honorable ; car vous sentirez sans doute comme nous, Monsieur, que la condition *du désir de toutes les parties intéressées* ne signifie pas autre chose.

pondance autographe de Talleyrand avec Delessart; et de là, rapportée aux Archives du département des affaires étrangères. (Voir Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution française*, t. I, p. 362.)

On sait qu'il ne fut pas donné à M. Delessart d'invoquer la négociation de Londres, devant ses juges, et qu'il fut compris parmi les victimes des odieux massacres du 2 septembre 1792.

[1] *Gazette universelle* du 2 juillet 1792. — Londres, le 26 juin : « Les détails qui sont parvenus ici sur les événements qui se sont passés à Paris dans la journée du 20 (juin), ont rempli d'indignation toutes les âmes honnêtes et sensibles, même les plus violents partisans de la révolution française. »

Si les circonstances actuelles d'une guerre, qui de la part de la France avait une apparence *offensive,* n'ont pas permis à l'Angleterre d'intervenir *par ses conseils et ses bons offices,* aujourd'hui que cette guerre devient purement défensive, on *peut se flatter* que la nécessité de conserver la balance de l'Europe, et de prévenir l'agrandissement de certaines puissances, pourra lui faire adopter un autre système; car nous ne saurions nous persuader encore qu'après tout l'éclat qu'a fait l'Angleterre pour quelques lieues de déserts sur la mer Noire, elle souffre avec tranquillité que des forces étrangères opèrent ou un démembrement de la France ou le rétablissement de cet ancien régime, qui seul a été la cause de toutes les guerres qui ont si longtemps divisé les deux nations.

C'est donc plus que jamais de ce côté, Monsieur, que l'attention du ministre des affaires étrangères nous paraît devoir se porter, et tandis que la sagesse du Roi la portera dans l'intérieur à calmer, à dissiper toutes les défiances, à réunir en un faisceau toutes les autorités constituées, et à diriger toutes les forces nationales vers le grand but de la défense de l'Empire, nous pensons qu'on ne saurait s'appliquer avec trop de soin à prévenir au dehors tous les sujets de mécontentement que le zèle imprudent et mal dirigé de quelques particuliers peut avoir excités, car nous persistons à croire que si, au lieu de paraître approuver dans les pays étrangers les personnes qui allaient y semer des germes de soulèvement et de révolte, on avait haute-

ment annoncé en France le plus grand respect pour les gouvernements des autres pays, et la résolution de ne rien permettre qui leur fût hostile, on aurait empêché plus facilement cette ligue menaçante, qui s'est formée contre la révolution française, d'acquérir aucune solidité.

Nous attendons avec impatience, Monsieur, le résultat de vos conférences avec M. de Talleyrand, et les ordres que vous jugerez à propos de me faire parvenir en conséquence.

CV

NOTE
ADRESSÉE PAR LORD GRENVILLE A CHAUVELIN EN RÉPONSE A CELLE DU 18 JUIN

Whitehall, ce 8 juillet 1792.

Le soussigné, secrétaire d'État du Roi, a eu l'honneur de mettre sous les yeux de Sa Majesté la note que M. Chauvelin lui a adressée le 18 de juin.

Le Roi reçoit toujours avec la même sensibilité de la part de Sa Majesté Très Chrétienne les assurances de son amitié, et de ses dispositions pour le maintien de cette heureuse harmonie qui subsiste entre les deux empires. Sa Majesté ne refusera jamais de concourir à

la conservation ou au rétablissement de la paix entre les autres puissances de l'Europe, par des moyens propres à produire cet effet et compatibles avec sa dignité et avec les principes qui dirigent sa conduite; mais les mêmes sentiments qui l'ont déterminée à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, doivent également la porter à respecter les droits et l'indépendance des autres souverains, et surtout ceux de ses alliés, et Sa Majesté a cru que, dans les circonstances actuelles de la guerre déjà commencée, l'intervention de ses conseils ou de ses bons offices ne pourrait être utile à moins que d'être désirée par toutes les parties intéressées.

Il ne reste donc au soussigné que de réitérer à M. Chauvelin l'assurance des vœux que Sa Majesté forme pour le retour de la tranquillité, de l'intérêt qu'elle prendra toujours au bonheur de Sa Majesté Très Chrétienne, et du prix qu'elle attache à son amitié et à la confiance qu'elle lui a témoignée[1].

[1] La note du 18 juin et la réponse du 8 juillet étaient communiquées à l'Assemblée nationale dans la séance du soir du 18 juillet, dans les termes que voici :

« Le ministre des affaires étrangères envoie à l'Assemblée :

« 1° Copie d'une note adressée le 18 juin par M. Chauvelin, ministre plénipotentiaire de France auprès de S. M. Britannique, à milord Grenville, secrétaire d'État du Roi, pour lui témoigner de la part du Roi des Français la satisfaction que lui a causée la réponse amicale de S. M. Britannique, et la prier d'interposer ses bons offices auprès de ses alliés pour les engager à ne point fournir de secours aux ennemis de la France, et d'arrêter, par les moyens compatibles avec l'indépendance des Français, les progrès de la ligue par laquelle la maison d'Autriche, la cour de Berlin, la Russie, veulent allumer en

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА БЕОГРАД

CVI

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, le 14 juillet 1792, l'an IV de la liberté.

MONSIEUR,

L'empressement que nous avons dû mettre à vous faire parvenir la copie de la note de lord Grenville du

Europe une guerre universelle, et dont les intrigues faites auprès de la Hollande, les arrangements pris avec divers souverains d'Italie, la conduite tenue envers la Pologne, ne permettent plus de douter.

« 2° Copie de la réponse du lord Grenville, qui annonce à M. Chauvelin que S. M. Britannique ne refusera jamais de concourir au rétablissement de la paix entre les puissances de l'Europe, par les moyens compatibles avec sa dignité. Mais les motifs qui l'ont portée à ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de la France, doivent l'engager à rester, à l'égard des autres couronnes, dans la plus parfaite neutralité, à moins que sa médiation ne fût également désirée de part et d'autre. »

Au lendemain de la guerre de l'indépendance américaine, qui aurait dû l'éclairer sur la force des principes nouveaux, le pays du « Parlement conventionnel », qui avait prononcé la déchéance de Jacques II, se refusait à enchaîner dans les liens de la reconnaissance la nouvelle France, et à prendre le rôle d'arbitre de l'Europe.

La Grande-Bretagne promettait sa neutralité : elle refusait sa médiation auprès de l'Empereur, du Roi de Prusse et des États-Généraux des Provinces-Unies, cette médiation qu'il eût été si glorieux pour elle de tenter, et qui pouvait arrêter dans ses débuts une guerre qui, sauf quelques courtes trêves, devait durer plus de vingt ans, et ne se terminer que dans les délibérations du Congrès de Vienne, sous la haute direction de Talleyrand lui-même.

8 du courant, ne nous a pas permis de vous développer, dans la lettre qui a accompagné cet envoi, les raisons que nous avons de supposer que l'indifférence actuelle de l'Angleterre sur ce qui se passe entre la France et les puissances coalisées contre la Constitution, ne saurait être de longue durée.

Nous avions déjà fait observer à votre prédécesseur, dans le cours de notre correspondance, que, encore que tout ce qui s'est passé en France soit bien loin d'avoir l'approbation individuelle des divers membres du ministère britannique, la raison d'État les avait jusqu'à présent empêchés d'accéder à la coalition des puissances, à laquelle le Roi n'aurait été personnellement que trop enclin. Si nous n'avions craint de donner de trop brillantes espérances, nous aurions pu dire que ce même ministère ne demandait pas mieux que de pouvoir concourir à ce que cette coalition ne subsistât plus.

Nous avons lieu d'être persuadé, Monsieur, que c'est presque uniquement à l'éloignement de Sa Majesté Britannique pour la révolution française, qu'on doit attribuer la réponse qui vient d'être faite à notre note.

Quoique, en général, toutes les matières d'administration soient ordinairement réglées dans le cabinet de Saint-James à la pluralité des voix, et conséquemment par l'influence de M. Pitt, il y a des cas (et ce qui concerne la France est de ce nombre) sur lesquels le Roi a une opinion tellement prononcée, qu'il n'est pas toujours possible à la pluralité de la surmonter.

Le moyen usité par les ministres, dans de telles circonstances et souvent avec succès, est d'offrir leur résignation; mais le Roi, qui n'aime pas M. Pitt, qui ne l'a conservé jusqu'à présent qu'à cause de la difficulté de former sans lui un ministère qui ne le force pas à se jeter dans les bras de M. Fox qu'il déteste, le Roi pourrait accepter l'offre et profiter du long intervalle qui doit s'écouler avant la prochaine séance du Parlement pour réaliser les combinaisons nécessaires à l'affermissement du ministère qu'il aurait formé, et M. Pitt, qui le sent, est de son côté trop prudent, ou, si l'on veut, trop ami de sa place, pour courir ainsi le danger de la perdre, tant qu'il voit au dehors du cabinet une opposition dont les membres, quelque peu agréables qu'ils soient au Roi, sont toujours prêts à se réunir jusqu'à un certain point à ses idées, pour le débarrasser d'un ministère dont les places sont depuis longtemps l'objet de leur ambition.

Pour se tirer de cette situation embarrassante, et acquérir en même temps à son ministère toute la force nécessaire pour agir de la manière qu'il croit la plus avantageuse aux intérêts de la nation, M. Pitt a tenté dernièrement de combiner avec les principaux chefs de l'opposition une coalition ministérielle.

M. Dundas, qui remplit la place de secrétaire d'État par intérim et en quelque sorte sous le bon plaisir de M. Pitt (et qui, en conséquence, est toujours prêt à se contenter de celle de trésorier de la marine, dont il est pourvu, mais dont il ne retire pas les appointe-

ments depuis qu'il est secrétaire d'État), M. Dundas a eu, de la part de M. Pitt, une conférence avec les principaux chefs de l'opposition.

Il leur a représenté que le ministère actuel, quoique suffisamment fort pour se soutenir contre l'opposition, ne l'était pas assez pour agir de la manière qui serait la plus convenable à l'honneur et aux intérêts de la nation; qu'*au dehors,* ce qui se passe tant en Pologne qu'en France méritait à juste titre de fixer l'attention de la Grande-Bretagne; qu'elle avait un intérêt manifeste à empêcher les progrès de la coalition des puissances continentales contre ces deux États, à conserver en son entier l'ancienne balance de l'Europe telle qu'elle se trouvait établie par les traités, à s'opposer à tout démembrement soit de la Pologne [1], soit de la France, et même à laisser à chacun de ces deux États le soin de terminer par eux-mêmes, et sans aucune intervention étrangère, l'ouvrage quelconque de leur constitution; qu'*au dedans*, l'ordre à rétablir dans les finances, les bornes à mettre à l'émission des effets

[1] La mission française écrivait de Londres, pour la *Gazette de France,* le 18 juillet 1792 :

« Le bruit court qu'il est survenu de nouvelles divisions entre nos ministres, par rapport à la guerre de Pologne. Si nous en croyons ces bruits, M. Pitt refuse absolument de se mêler de cette guerre, parce qu'elle contrarie ses idées de finances et sa louable intention d'alléger les charges du peuple en diminuant les taxes et en réduisant la dette nationale. De son côté, la majorité du cabinet ne considère ces objets que comme secondaires, et, suivant elle, notre honneur et notre intérêt nous font une loi d'empêcher la ruine des Polonais, et, en conséquence, ils sont d'avis qu'on envoie à l'Impé-

publics, le prochain renouvellement de la charte de la Compagnie des Indes, l'appropriation de tous les domaines territoriaux aux mains de la nation, étaient autant de questions difficiles, mais importantes, auxquelles il était urgent de pourvoir; que, dans l'état actuel des choses, il était plus que jamais nécessaire de former un ministère qui réunît les personnes principales de tous les partis, et qui, fort de la force de tous, pût adopter sur tous ces objets la ligne de conduite la plus conforme à l'intérêt national sans être exposé à des difficultés, ni de la part du Roi ni de celle des personnes qui, depuis quelques années, composent l'Opposition. En conséquence, il proposa de profiter de la vacance actuelle de la place de grand chancelier et de la disposition où il était, lui M. Dundas, à se retirer au premier moment de la place de secrétaire d'État, pour faire entrer dans l'administration M. Fox, lord Longborough et telles autres personnes qu'il serait nécessaire d'y admettre pour satisfaire l'opposition.

Cette ouverture a été pour le moment infructueuse,

ratrice au moins un pressant message pour qu'elle renonce à cette guerre. M. Pitt répond que cette mesure a déjà été tentée sans succès; que l'Impératrice ne s'intimide point aisément, et qu'on ne peut rien faire avec elle que par des actes immédiats d'hostilité. La majorité se déclare pour les hostilités. Mais une nouvelle objection s'élève de la part du dissident. Il prétend que ces démarches pourraient causer quelque ombrage à la Prusse, avec laquelle nous avons des liaisons si intimes, et qui s'est déjà déclarée pour la neutralité. Le cabinet persiste dans son opinion, le ministre dans la sienne, et l'on dit que les choses en sont venues au point que M. Pitt est dans la nécessité de céder ou de donner sa démission. »

parce que les chefs de l'opposition, tout en sentant la nécessité d'une coalition, veulent qu'elle ait lieu de manière qu'ils aient dans le ministère la principale influence.

Ils ont donc proposé qu'on donne au duc de Portland la place de premier lord de la Trésorerie, en laissant à M. Pitt celle de chancelier de l'Échiquier et y ajoutant celle de ministre de l'intérieur; à M. Fox, le département des affaires étrangères, en donnant à lord Grenville, pour indemnité, celle de Speaker de la Chambre des pairs, qui alors serait démembrée de la charge de grand chancelier, dont on donnerait les fonctions à lord Longborough; à lord Starmont, le sceau privé, et à MM. Sheridan et autres de leurs amis, diverses places inférieures.

Ces prétentions ayant paru beaucoup trop fortes à M Pitt, on suppose qu'il attend le décès de lord Guildford (ci-devant lord North), que ses infirmités font regarder comme très prochain, pour opérer, avec les amis que ce dernier avait dans l'opposition, quelque autre combinaison qui le mette dans le cas d'agir, sans crainte d'être arrêté à tout moment soit par le Roi, soit par M. Fox.

Peut-être encore, et cela n'est point sans vraisemblance, la crainte de cette combinaison, qui pourrait exclure pour longtemps M. Fox du ministère, engagera-t-elle ce dernier à quelque tempérament qui facilite la coalition proposée par M. Pitt, et, dans ce cas, il est plus que probable que l'Angleterre prendrait aux af-

faires de France une part très active, sinon pour former avec elle une alliance ou pour soutenir sa constitution actuelle, du moins pour empêcher, comme nous le disons plus haut, tout ce qui pourrait tendre soit à la démembrer, soit à la contraindre au rétablissement de l'ancien régime.

De tout ce que nous venons d'avoir l'honneur de vous exposer, il résulte, Monsieur :

1° Que les difficultés que nous avons jusqu'à présent rencontrées ne tiennent point à un système adopté par le ministère, qu'elles sont d'un genre particulier, uniquement dépendant de l'état actuel et momentané des choses dans ce pays, et qu'en conséquence nous ne devons pas désespérer de réussir auprès de cette cour, malgré les apparences peu favorables que présente la note que nous avons eu l'honneur de vous transmettre;

2° Que nous devons continuer invariablement, soit en France, soit ici, dans le système de ménagement que nous avons adopté et que nous n'avons cessé de suggérer à votre prédécesseur dans toute notre correspondance;

3° Que ce système ne doit pas seulement se manifester dans les papiers publics, mais dans nos propres actions, et en général dans tous les actes et résolutions, soit du gouvernement, soit de l'Assemblée nationale.

C'est pour cela que, malgré tout le plaisir que nous avions à renouveler avec nos compatriotes qui sont à Londres la fête civique et fraternelle du 14 juillet, nous

nous abstiendrons d'y prendre part, afin de ne donner lieu, dans ce pays, à aucun ombrage.

C'est pour cela encore qu'il nous semble qu'on devrait renoncer à la formation de cette légion de Bataves proposée à l'Assemblée nationale, qui a trop l'air d'une hostilité dirigée contre le gouvernement actuel des Provinces-Unies, dont l'Angleterre est garante [1].

En voilà, Monsieur, plus qu'il n'en faut pour vous faire juger de l'extrême délicatesse de notre position dans ce pays. Nous n'avons pas besoin de vous dire combien elle exige de relations diverses, d'égards de tous les genres, et surtout de prudence et de sagacité, pour se tenir au courant des affaires intérieures, sans trop avoir l'air de vouloir ni de pouvoir le faire. Il nous tarde infiniment, Monsieur, d'apprendre des nouvelles de vos premiers entretiens avec M. de Talleyrand, et de la manière dont vous jugez notre situation [1].

[1] Dans la séance du 8 juillet, le ministre de la guerre remettait sur le bureau un message du Roi pour demander la levée d'une légion batave. Brissot faisait observer qu'il était impolitique, dans un moment où la Hollande gardait encore la neutralité, de former en France une légion batave. Le projet avait été conçu sous le ministère de Dumouriez, qui avait réuni au ministère des affaires étrangères, le 29 mai, la plupart des Hollandais réfugiés en France à la suite de la révolution de 1787, pour arrêter les bases de cette création d'une légion batave qui était recommandée par notre bouillant ministre à la Haye, Emmanuel de Maulde. Sur la proposition de Brissot, l'affaire avait été renvoyée au comité diplomatique.

CVII

CHAUVELIN AU MINISTRE

Londres, 17 juillet 1792.

Monsieur, vous avez pu voir dans les papiers publics de ce pays, que depuis assez longtemps il a été question de l'escadre qui vient de sortir du port de Portsmouth. D'après tous les renseignements que je me suis empressé de prendre dès le premier moment que j'en ai eu connaissance, j'ai partagé à ce sujet et je partage encore la sécurité de tous les Anglais, même les plus jaloux des opérations du gouvernement. Tous ont pensé et pensent encore que cet armement n'a d'autre objet que de faire faire quelques évolutions aux matelots anglais, et de préparer à la famille royale, pour le mois prochain, le spectacle d'une revue qu'on peut regarder comme le pendant de celle du camp de Bagshot[1];

[1] Le correspondant de la *Gazette de France* donnait quelques détails sur cette revue dans le numéro du 16 juillet :

« La revue de Bagshot durera du 23 juillet au 8 août. Les troupes qui y assisteront seront les 10e et 11e régiments de dragons ; toute l'artillerie royale qui se trouve à Woolwich ; cinquante hommes du corps royal des artilleurs ; les 2e, 3e, 14e et 29e régiments, avec un détachement de recrues qui feront le service des pionniers. Le duc de Richmond en aura le commandement en chef. Cette revue avait d'abord été projetée pour le commencement de juillet ; on lui

aussi, Monsieur, le silence que j'ai gardé à cet égard aura-t-il sans doute été pour vous une preuve du peu d'importance qu'on doit attacher à cet armement; et je n'aurais pas rompu ce silence sans les alarmes que m'ont témoignées quelques Français qui, récemment arrivés du continent, avaient conservé certaines fausses idées sur les dispositions du gouvernement anglais. Ce n'est donc que pour rassurer ceux qui, en France, pouvaient penser comme eux, d'autant plus que, dans de pareils cas, les objets vus de loin grossissent plus qu'ils ne diminuent, que je me suis déterminé à vous rendre compte, Monsieur, de cet armement dont je vous envoie la liste, et à vous assurer que toutes les données que j'ai pu recueillir se réunissent à me convaincre qu'il n'est, en aucune manière, relatif aux

avait donné le nom plus imposant de camp ; et comme le public en eut connaissance à peu près à l'époque de la proclamation du 21 mai, on crut apercevoir quelque rapport entre ces deux mesures, et plusieurs membres de l'opposition désapprouvèrent l'une et l'autre comme peu convenables.

« La censure que lord Lauderdale en fit dans la Chambre des pairs donna lieu au duel dont on a parlé beaucoup. Lord Lauderdale, faisant allusion à ce que le duc de Richmond, autrefois zélé défenseur de la réforme parlementaire, avait changé d'opinion, s'était permis de dire que « si l'apostasie donnait un titre au commandement du camp de Bagshot, c'était sûrement le duc de Richmond qui, après le général Arnold, y avait le meilleur droit ». Le duc de Richmond s'en trouva offensé, mais des explications réciproques prévinrent un éclat. Le général Arnold crut devoir montrer plus de susceptibilité, et le duel eut lieu. Cependant, M. Arnold ayant tiré le premier et ayant manqué son adversaire, lord Lauderdale refusa de tirer, et l'affaire se termina par l'intervention des deux seconds, M. Fox et lord Hawke. »

affaires, soit de la France en particulier, soit du continent en général.

Liste des vaisseaux sortis le 22 juin au matin du port de Portsmouth, pour croiser dans la Manche, sous le commandement de lord Hood :

Vaisseaux.	Canons.		Capitaines.
Le *Duc*.	90	Lord Hood.	Knight.
L'*Alfred*.	74	—	Bazeley.
Le *Brunswick*.	74	—	Sir Roger Curtis.
L'*Orion*.	74	—	Duck Worth.
L'*Annibal*.	74	—	Colpoys.
Frégates.			
L'*Iphigénie*.	32	—	Sinclair.
Le *Niger*.	32	—	Reutes.
La *Junon*.	32	—	Hood.
L'*Andromède*.	32	—	Salisbury.
La *Némésis*.	28	—	Ball.
L'*Écureuil*.	24	—	Drury.
Le *Porc-Épic*.	24	—	Martin.
L'*Oreste*.	18	—	Ferris.
Le *Sarck* (goulu).	18	—	A. B. Legge.
Le *Serpent à sonnettes*.	16	—	York.
Le *Coursier*.	16	—	Leaky.
Le *Spitfire*.	14	—	Woodey.
La *Tisiphone*.	12	—	Hunt.

En commission dans le port de Plymouth :

1	vaisseau	de 98	canons.
1	—	de 74	—
1	—	de 24	—
2	cutters	de 16	—
1	yacht	de 10	—

Nota. — L'escadre n'a de vivres à son bord que pour quinze jours.

CVIII

CHAUVELIN A LORD GRENVILLE

Portman square, 25 juillet 1792.

Conformément aux ordres exprès de sa cour, le soussigné, ministre plénipotentiaire du Roi des Français, a l'honneur de transmettre à lord Grenville une copie de la dépêche ministérielle du 14 juin, relative aux mesures à prendre entre les puissances maritimes pour l'abolition de la course en mer, dont il a déjà eu l'honneur de lui parler dans une de leurs conférences.

Faire constamment jouir la navigation, le commerce maritime et les marchandises des particuliers de la même protection, de la même liberté que le droit des gens et l'accord universel des puissances européennes assurent sur terre aux communications et aux propriétés des individus; supprimer, en un mot, cette funeste coutume qui, à l'occasion des querelles des États et des Princes, interrompt sur toutes les mers les communications les plus nécessaires, fait avorter des spéculations d'où dépend souvent l'existence de peuples étrangers à ces mêmes querelles, qui suspend le cours des découvertes humaines, qui arme les individus les uns contre les autres, livre les biens du paisible négo-

ciant au pillage et dévoue à la mort le navigateur qui veut les défendre : tel est l'honorable objet de la proposition que le Roi fait à Sa Majesté Britannique.

Le Roi ne la considère point dans son rapport avec l'intérêt particulier de la nation française; Sa Majesté sait que les avantages qu'elle présente doivent être plus grands pour un peuple essentiellement maritime, et dont les relations de commerce et les possessions coloniales s'étendent pour ainsi dire d'un pôle à l'autre, que pour une nation principalement agricole comme la France. Ce n'est donc point ici une combinaison dictée par cette rivalité de pouvoir ni par cette cupidité mercantile qui ont si longtemps ensanglanté l'Europe; c'est une grande mesure de bienfaisance, de justice et d'humanité, que le bien général des peuples, la morale et une politique bien entendue ont suggérée; ce vœu, digne de Sa Majesté et de la nation libre qui l'a formé, n'est pas moins digne du Prince auquel il s'adresse, et qui, autant par son caractère personnel que par sa position et son influence politique, semble appelé à le réaliser.

Déjà, dans le traité de navigation et de commerce du 26 septembre 1786, la France et la Grande-Bretagne ont respectivement renoncé à ce trafic odieux pour toute querelle qui leur serait étrangère. Aujourd'hui, dans la guerre que la France se voit forcée de soutenir contre l'Autriche pour le maintien de son indépendance et de sa liberté, les deux puissances belligérantes ont spontanément résolu, l'une et l'autre, de

laisser un libre cours au commerce maritime; que cette résolution, adoptée par toutes les puissances qu'elle intéresse, devienne la base d'un nouveau droit entre les nations, qui resserre les nœuds qui les unissent et diminue entre elles les motifs de division et de rupture, et que du sein d'une guerre entreprise contre la liberté, on voie sortir les premiers fils de ces liens de concorde et de paix qui doivent embrasser le genre humain et assurer sa félicité.

Le Roi des Français communique avec une juste confiance à Sa Majesté Britannique des réflexions qui lui paraissent répondre également aux sentiments de justice et d'humanité dont elle est animée, à ses dispositions pacifiques et à l'intérêt bien entendu du commerce et de la navigation. Sa Majesté ne se dissimule pas que l'état présent de l'Europe peut apporter quelques obstacles au prompt accomplissement de cette mesure salutaire; mais elle sait aussi tout ce que le concours de la Grande-Bretagne doit ajouter de poids à ses représentations, et combien il peut en accélérer l'effet; en conséquence, elle invite Sa Majesté Britannique à lui faire part de ses vues sur les moyens les plus propres à assurer promptement à l'Europe un si grand bienfait[1].

[1] Le jour même où Chauvelin remettait la note qui précède à lord Grenville, le duc de Brunswick, commandant les armées combinées de l'Empereur et du Roi de Prusse, lançait son fameux manifeste, qui ne fut connu à Paris que le 28 juillet.

LETTRES

DE TALLEYRAND

A LORD LANSDOWNE

1792-1795

CIX

TALLEYRAND A LORD LANSDOWNE

Kensington square, 3 octobre 1792.

MILORD,

J'espérais depuis bien longtemps profiter de votre bonté et aller passer auprès de vous quelques jours d'esprit, de raison, d'instruction et de tranquillité : mais des Français de mes amis, dévoués à la cause de la liberté et chassés par des piques, sont arrivés en Angleterre, et j'ai aimé à leur donner le premier abri. Je crois qu'au milieu de la semaine prochaine ils commenceront à former en ville leur établissement d'hiver, et alors j'aurai l'honneur d'aller vous faire ma cour à Bowood. Quand on a passé les deux derniers mois à Paris, on a bien besoin de venir se retremper dans la conversation des hommes supérieurs. Dans un moment où l'on a tout dénaturé, tout perverti, les hommes qui restent fidèles à la liberté malgré le masque de sang et de boue dont d'atroces polissons ont voilé ses traits, sont en nombre excessivement petit. Je ne puis pas me lasser d'admirer M. de Montmorency et M. de

Beaumetz qui sont arrivés chez moi après avoir été un mois entier toujours au moment d'être massacrés et qui aiment encore la liberté, même pour la France, et détestent l'invasion des étrangers sur notre territoire. Pour moi, Milord, ce que je désire, c'est que nous ne soyons pas absolument impuissants à la liberté. Comprimés depuis deux ans, entre la terreur et les défiances, les Français ont pris l'habitude des esclaves, qui est de ne dire que ce qu'on peut dire sans danger. Les clubs et les piques tuent l'énergie, habituent à la dissimulation, à la bassesse, et si on laisse contracter au peuple cette infâme habitude, il ne verra plus d'autre bonheur que de changer de tyran. Depuis les chefs des jacobins qui se plient devant les coupe-têtes jusques aux plus honnêtes citoyens, il n'y a aujourd'hui qu'une chaîne de bassesses et de mensonges dont le premier anneau se perd dans la boue. Je ne m'aperçois pas, Milord, que je vous écris une lettre bien longue, bien découragée, bien ennuyeuse pour un homme qui a et tout vu et tout jugé ; je ne pense qu'à une chose, c'est que je suis avec vous, et selon mon usage, j'y reste longtemps.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Milord, l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis

Votre très humble et très obéissant serviteur.

CX

TALLEYRAND A LORD LANSDOWNE

Philadelphie, 1er février 1795.

MILORD,

Un des plus doux emplois de soi, lorsqu'on est séparé des personnes avec lesquelles on aimerait le mieux passer sa vie, c'est de s'occuper des choses que l'on sait intéresser leur esprit, et, après y avoir porté de l'observation, de leur en faire part. C'est là ce qui m'a conduit à examiner quelles sont les relations nécessaires qui existent entre les États-Unis de l'Amérique et de l'Angleterre, quelles sont les *véritables* dispositions des deux peuples l'un envers l'autre, quels sont leurs rapports effectifs, et à vous écrire cette longue lettre.

Si je saisis bien ces questions, et que j'en obtienne la réponse dans toute leur étendue, je serai autorisé à porter mes vues au delà du moment présent et à former de plausibles conjectures sur la durée ou le changement des rapports actuels. Peut-être même l'avenir n'est-il pas si difficile à bien prévoir que l'instant présent n'est difficile à bien connaître : car c'est un mo-

ment bien embarrassant pour observer que celui où les passions partout poussées jusqu'à l'extrême ne laissent ni aux hommes ni aux choses leur caractère naturel. Quelle attention ne faut-il pas pour démêler les ressorts de ces passions différemment agissantes, distinguer, séparer les effets qui appartiennent à des causes diverses, et dans leurs contradictions apparentes saisir ce qui est occasionnel et passager pour ne pas le confondre avec ce qui est permanent et indépendant de la mobilité des circonstances ! Dans de tels moments, il n'y a point de différence entre un jugement léger et un jugement faux : l'erreur est à la surface ; il faut approfondir pour trouver la vérité.

Les liens de sujet à souverain qui unissaient autrefois l'Amérique et l'Angleterre, sont irrévocablement détruits ; et toute idée de les ressusciter, tout effort pour y parvenir, toute espérance donnée ou reçue à ce sujet ne peut être regardée que comme le délire d'une imagination malade ou d'une grossière et trompeuse adulation. Je regarde cela comme convenu [1].

[1] C'est pendant son séjour à Philadelphie que Talleyrand entretint le général Hamilton, un des hommes d'État les plus distingués des États-Unis, d'un projet d'union douanière entre l'Europe et les États-Unis.

Le général Hamilton lui répondit en faisant adopter par le Congrès américain un nouveau tarif des douanes tel que pouvait le concevoir et le réaliser la douane américaine elle-même.

Talleyrand n'a pas dû, à son retour en France, importer d'illusion sur le sort réservé aux États-Unis à tout projet du même genre.

L'état des affaires du nouveau monde, en mars 1889, prouve qu'il devançait singulièrement son temps en 1795.

Depuis que la guerre a été déclarée entre l'Angleterre et la France par l'accession de la Grande-Bretagne dans la coalition des puissances du continent, les discours du peuple américain, les conversations de toutes les classes, la très grande majorité des papiers publics, les actes mêmes du gouvernement américain semblent découvrir une forte inclination pour la nation française, et pour le nom anglais une aversion qui peut à peine être contenue dans les bornes de la neutralité.

Écoutez les récits de tous ceux qui furent soldats dans la guerre américaine. Avec quel enthousiasme ils parlent encore de ces généreux frères d'armes qui traversèrent l'Atlantique pour venir les fortifier de leur alliance, combattre avec eux en faveur de la liberté! Ils se rappellent avec le souvenir de l'indignation les cruautés d'une guerre faite par une puissance qui s'appelait la mère patrie et qui n'avait pas honte de se faire assister des sauvages : et ce que chacun raconte, c'est ce dont il a été spectateur ou victime. Les titres des grades militaires sont restés attachés au nom de tous les citoyens qui existaient alors, car tous prirent les armes, et le peuple combattant en masse n'était plus qu'une nombreuse armée. Ces titres militaires sont encore autant de monuments de cette guerre qui frappent fortement l'esprit du voyageur : il ne s'étonne plus d'entendre tant de vœux formés pour les succès de la France, de lire dans les papiers tant de preuves de partialité contre l'Angleterre, enfin de voir, entre les mains du gouvernement le plus ami de la paix, la

balance de la neutralité pencher quelquefois du côté de la République française. Il est vrai que cette neutralité a été comprise ou du moins exercée par l'Angleterre envers l'Amérique d'une manière qui approche extrêmement de l'hostilité ouverte.

Puisqu'il est reconnu impossible de conquérir l'Amérique, ruiner son commerce est à peu près le plus grand mal que la Grande-Bretagne eût pu lui faire, et, à cet égard, une guerre franche et déclarée n'eût pas été beaucoup plus efficace que les mesures adoptées par votre gouvernement, et aurait été moins perfide.

Il faut plus de temps et de réflexion que n'en emploie un voyageur ordinaire pour découvrir que, malgré ces circonstances, *l'Amérique est cependant tout anglaise :* c'est-à-dire que *l'Angleterre a encore tout avantage sur la France pour tirer des États-Unis tout le bénéfice qu'une nation peut tirer de l'existence d'une autre nation.*

Pour qu'une nation soit utile à une autre nation, et lui fasse tirer profit de son existence, il faut deux choses : il faut qu'elle le *veuille,* et il faut qu'elle le *puisse.*

Or, je soutiens que c'est à l'Angleterre beaucoup plus qu'à la France que les États-Unis d'Amérique *veulent* et *peuvent* être utiles.

La volonté qu'ont les Américains d'être utiles à l'Angleterre par préférence à la France, porte sur les deux seules causes qui peuvent produire une telle volonté : *l'inclination* et *l'intérêt.*

L'inclination des Américains est en faveur de l'Angleterre.

Cette proposition semble d'abord être un paradoxe. Des difficultés qui ont produit une guerre civile horriblement cruelle ! Quel aliment pour une inclination réciproque ! Sans doute : mais ces difficultés sont finies et ne peuvent plus reparaître : cette guerre n'est plus : de longs ressentiments ne subsistent point quand on a vaincu. L'orgueil satisfait ne réserve point de longs désirs de vengeance. D'ailleurs, l'Américain est peut-être le peuple de la terre qui connaît le moins les passions, et qui est le moins gouverné par elles ; et chez un tel peuple, les sentiments et les inclinations ne sont que des habitudes. Or, toutes les habitudes de l'Américain font de lui un Anglais et le constituent tributaire de l'Angleterre avec une force de nécessité qu'aucune déclaration ou reconnaissance de son indépendance ne saurait surmonter.

La seule similitude de langage constaterait le droit de propriété de l'Angleterre sur toutes les inclinations des Américains d'une manière irrésistible. Elle place entre les hommes de ces deux pays un caractère commun qui les fera toujours se prendre l'un à l'autre et se reconnaître. Ils se croiront mutuellement chez eux quand ils voyageront l'un chez l'autre, échangeront avec un plaisir réciproque la plénitude de leurs pensées et la discussion de leurs intérêts, tandis qu'une barrière insurmontable est mise entre les peuples de langage différent qui ne peuvent prononcer un mot

sans s'avertir et sentir qu'ils ne sont point frères; entre qui toute transmission de pensée est un travail pénible et non une jouissance; qui ne parviennent jamais à s'entendre complètement, et pour qui le résultat de toute conversation, après s'être fatigués de leurs efforts imparfaits, est de rester étrangers l'un à l'autre et de se trouver mutuellement ridicules.

Comment ne serait-ce point une province de l'Angleterre qu'un pays où les traits distinctifs de la Constitution, soit dans l'union fédérale, soit dans les États distincts, sont empreints d'une si forte ressemblance avec les grands linéaments de la Constitution anglaise? Quelques États avaient osé vouloir s'en écarter et ne point reproduire dans leur Corps législatif l'image d'un Roi, d'une Chambre haute et d'une Chambre des communes. L'expérience les a punis et, ce qui est plus rare, les a éclairés : et le respect pour la Constitution anglaise n'a-t-il pas dû devenir extrême lorsque plus ou moins de ressemblance avec elle a été reconnu pour la mesure des succès ou des méprises? Sur quoi repose aujourd'hui toute la liberté individuelle de l'Amérique? Sur l'*habeas corpus* et le jugement par les jurés. Assistez aux séances du Congrès, à celles des législatures particulières. Suivez les discussions qui précèdent la fabrication des lois nationales. Que cite-t-on? Où prend-on ses analogies? où cherche-t-on ses exemples? — Dans les lois anglaises; dans les usages ou dans les règlements du Parlement de la Grande-Bretagne. — Allez aux cours de justice; de

qui parle-t-on? — De lois communes, de statuts, de jugements des cours anglaises. Les hommes de loi n'ont pas un livre dans leur bibliothèque qui ne soit composé et imprimé en Angleterre. Certes, si de tels hommes ne sont pas totalement Anglais, il faut renoncer à reconnaître l'influence des lois sur les hommes et nier les modifications qu'ils reçoivent de tout ce qui les entoure. C'est vainement que les mots de république et de monarchie semblent placer entre les deux gouvernements des distinctions que rien ne peut confondre. Il est clair, pour tout homme qui va au fond des idées, que, dans la Constitution représentative de l'Angleterre, il y a de la *république* comme il y a de la *monarchie* dans le pouvoir exécutif des Américains. Cela sera vrai surtout aussi longtemps que durera la présidence du général de Washington. La force d'opinion qui s'attache à sa personne et qui s'accroît chaque jour, représente fidèlement l'espèce de pouvoir magique que les publicistes attribuent aux monarchies, pouvoir qui, dans l'instant actuel, ne croît pas aussi constamment que la popularité du général Washington.

La partie de la nation américaine qui serait appelée à recevoir le moins de préjugés, les hommes riches et instruits du pays, ceux qui ont été les moteurs de la révolution, qui pour la soutenir ont animé le peuple contre les Anglais, et qui en soufflant cette haine auraient pu s'en pénétrer, ceux-là mêmes sont insensiblement ramenés vers l'Angleterre par différents motifs. Plusieurs ont été élevés en Europe; et à cette époque,

l'Europe des Américains n'était que l'Angleterre. Ils n'ont guère d'idées comparatives de grandeur, de puissance, de noblesse et d'élévation que celles qui leur sont fournies par des objets tirés de l'Angleterre ; et surpris eux-mêmes de la hardiesse du pas qu'ils ont fait en s'en séparant, ils sont ramenés au respect et à la subordination vers elle, par tous leurs mouvements involontaires.

Ils ne se dissimulent pas, il est vrai, que, sans la France, ils n'auraient pas réussi à devenir indépendants ; mais ils savent trop de politique pour croire de nation à nation à la vertu qu'on appelle reconnaissance.

Ils savent que les services désintéressés ont seuls des droits à ce pur sentiment, et qu'il n'y a point de tels services entre les États. Et comment pourraient-ils s'y tromper? Lorsque l'Amérique, affranchie du joug de l'Angleterre, périssait sous le poids de sa propre anarchie, lorsqu'au milieu de son indépendance, il lui manquait la liberté, lorsqu'elle faisait effort pour se la procurer et arriver à sa Constitution fédérale, les chefs du pays découvrirent que l'ambassadeur de France avait des instructions pour traverser cette entreprise. Ce même allié qui avait tout sacrifié pour les séparer de l'Angleterre, voulait les tenir désunis entre eux. Il voulait les condamner à une longue et pénible enfance, afin qu'ils fussent émancipés sans avoir ni sagesse pour se conduire ni force pour se protéger eux-mêmes. Telles étaient les instructions de M. de Ternan, alors

ministre du Roi près les États-Unis. Il les suivit autant qu'il put, et les efforts qu'il fit en ce temps pour opposer la constitution fédérale, soit dans la convention de 1789, soit dans celles des divers États, furent insuffisants pour cet objet de sa mission, mais contribuèrent à semer le germe d'antifédéralisme qui, depuis, s'est développé de plusieurs manières, surtout par les associations que M. Genêt[1] a créées entre cette secte et le

[1] C'est au rapport de Talleyrand que Genêt sera rayé, en l'an VII, de la liste des émigrés. « J'ai l'honneur de présenter au Directoire exécutif le rapport qu'il m'a chargé de lui faire concernant le citoyen Genêt :

« Le citoyen Genêt, nommé ambassadeur aux États-Unis de l'Amérique au commencement de l'an Ier, fut destitué dans le courant de brumaire an II, et sa destitution lui fut notifiée en ventôse suivant, à l'arrivée de son successeur.

« La loi déclarait émigrés tous les agents qui, trois mois après la fin de leur mission, ne seraient pas rentrés en France.

« Le citoyen Genêt, étant resté aux États-Unis, fut inscrit sur la liste des émigrés.

« Depuis longtemps, il sollicite la radiation, et en preuve de son innocence, il présente : 1° les motifs de sa destitution ; 2° les raisons qui l'ont retenu en Amérique ; 3° la conduite qu'il y a tenue.

« Les motifs de sa destitution sont connus : il avait irrité la faction anglaise dans les États-Unis, il avait aigri le ministère américain par un zèle trop ardent peut-être, mais qui prouvait son attachement sincère à la France, et par des mesures peut-être inconsidérées, mais que ses instructions lui commandaient. Le général Washington, tout dévoué aux Anglais, demanda sa destitution et l'obtint.

« Victime, en Amérique, de la faction anglaise, le citoyen Genêt fut, en France, accusé d'en être l'instrument.

« Robespierre, dans un rapport sur nos relations politiques, où la plupart des agents extérieurs étaient accusés vaguement de perfidie, désigna nominativement le citoyen Genêt et quelques consuls aux Etats-Unis, comme traîtres à la patrie et conspirateurs.

« Barrère, peu de temps après, en rendant compte de l'arrivée du

jacobinisme qu'il a apporté le premier dans les États-Unis.

Dès lors aussi, les chefs du gouvernement américain ont commencé à se méfier de la fraternité des Français et à craindre des embûches funestes jusque dans leurs présents.

Ces mêmes hommes, qui avaient à combattre dans leur sein un parti ennemi de la Constitution, et qui puisaient dans les exemples de l'Angleterre et dans les livres qui ont le plus loué sa Constitution, une partie de leurs arguments contre les antifédéralistes, ces mêmes hommes, tout en applaudissant aux premiers

convoi de la Chesapeak, dit que les agents de la République aux États-Unis avaient tenté de livrer ce convoi à l'Angleterre.

« C'était le temps où la tyrannie sévissait en France avec le plus de fureur, et de semblables dénonciations étaient de véritables arrêts de mort.

« Le rapport de Robespierre fut connu, en Amérique, à peu près à l'époque où le successeur du citoyen Genêt y arriva. Ce successeur avait ordre de le faire arrêter et de le renvoyer en France. Son extradition fut itérativement demandée à Washington, qui répondit que, sur ce point, ses pouvoirs étaient douteux.

« Dans un tel état de choses, le citoyen Genêt crut, et sans doute avec raison, que revenir en France, c'était aller à l'échafaud. Il prit le parti d'attendre, dans les États-Unis, un temps plus heureux.

« Il est resté constamment attaché au petit nombre d'Américains qui regardent la cause française comme celle de leur propre liberté.

« Il a épousé la fille du gouverneur Clinton, l'homme de l'Amérique qui aime le plus la France, qui hait le plus l'Angleterre et qui réunit au plus haut degré les vertus publiques et privées.

« Il n'a jamais cessé de se considérer comme Français. Pouvant se faire naturaliser dans les États-Unis, où il est devenu époux et père, il ne l'a point voulu. Enfin, il a rendu, autant qu'il l'a pu, son séjour en ce pays utile aux intérêts de la France.

« Tels sont les faits dont s'appuie le citoyen Genêt, et tous ces faits

efforts de la France pour être libre, n'ont point aimé qu'elle traçât une route nouvelle dans l'art des constitutions et opposât à l'expérience de l'Angleterre des essais, frappants du moins par leur hardiesse, et qui prêtaient des armes du moment à leurs adversaires. Ces motifs intérieurs ont insensiblement établi, entre ceux qu'on nomme démocrates et ceux qu'on nomme aristocrates dans les États-Unis, la question sur un point qui devrait être parfaitement étranger aux recherches des deux partis, c'est l'inclination pour les Français ou l'inclination pour les Anglais. Mais cette

sont constatés, soit par la correspondance, soit par le témoignage des républicains français qui ont vécu dans les États-Unis.

« Ceux qui, après le 31 mai, pour se dérober à une mort certaine et non méritée, furent obligés de chercher un asile en terre étrangère, ont trouvé grâce devant la loi, qui leur a permis de rentrer en France.

« Le même motif qui les força de fuir empêche le citoyen Genêt de rentrer.

« Il me paraît donc avoir le même droit à l'indulgence et même à la justice du gouvernement.

« Je n'hésite donc point à proposer au Directoire exécutif de renvoyer le présent rapport au ministre de la police générale, pour qu'il présente un projet d'arrêté tendant à la radiation définitive du nom du citoyen Genêt, inscrit sur la liste générale des émigrés. » (Rapport de Talleyrand au Directoire exécutif. Fructidor an VII. — Archives des affaires étrangères.)

Le 7 fructidor, Talleyrand écrivait à Genêt :

« J'ai bien du plaisir, Citoyen, à vous informer que le Directoire exécutif a pris, le 7 de ce mois, un arrêté par lequel, après avoir rayé définitivement votre nom de la liste des émigrés, il vous presse de rentrer sur le territoire de la République. Je me félicite d'avoir été à même de contribuer, autant qu'il a dépendu de moi, à une détermination que désiraient de voir prendre tous les vrais amis de la liberté que vous avez servie avec tant de zèle. »

question, comme toutes celles de parti, est posée sans grand égard pour la vérité et avec plus d'envie d'injurier que d'éclaircir. Car, au fait, ce que les hommes gouvernants du pays aiment d'inclination, c'est leur propre pays, et ils l'aiment d'autant plus sincèrement que l'existence de ce pays est leur ouvrage, le prix de leur sang et celui de leurs longs travaux politiques. Les désorganisateurs, au contraire, n'aiment qu'eux-mêmes, leur ambition privée et leurs vues d'intérêt personnel. Mais ils ne composent qu'une faible minorité du pays, et s'il fallait prendre au pied de la lettre le titre d'amis des Français qu'ils se donnent et celui d'amis des Anglais qu'ils prêtent aux partisans du gouvernement, ce calcul fournirait encore une grande majorité d'hommes dont l'inclination serait pour l'Angleterre.

Mais c'est trop longtemps chercher les dispositions de l'Amérique dans ses préjugés ou ses habitudes ; c'est dans ses intérêts qu'il faut puiser des connaissances plus sûres. Ce guide, qui partout détermine les hommes, en Amérique est plus écouté que partout ailleurs, parce que dans ce pays-là l'affaire de tout le monde, sans aucune exception, est d'augmenter sa fortune. Ainsi, l'argent est le seul culte universel ; la quantité qu'on en possède est la seule mesure de toutes les distinctions.

Il serait donc déraisonnable de chercher ailleurs que dans l'*intérêt* la cause déterminante de toutes les volontés politiques, et, par conséquent, du penchant réel en faveur de l'Angleterre.

L'Amérique, dont la population est actuellement de quatre millions d'âmes et augmente rapidement, est dans l'enfance des manufactures. Quelques forges, quelques verreries, des tanneries en assez grand nombre, quoique imparfaites, de petites fabriques de drap et de casimir dans le Connecticut, de tricots grossiers en Pensylvanie, de coton dans différents endroits, servent mieux à attester l'impuissance des efforts faits jusqu'ici, qu'à fournir au pays les articles de sa consommation journalière.

Je ne comprends point sous le nom d'objets manufacturés les farines, les salaisons, les potasses et les huiles de poisson, quoique tous ces articles aient subi une préparation. — Les habitants de la campagne font eux-mêmes, en beaucoup d'endroits, les étoffes et le linge dont ils se vêtissent eux et leurs familles. Mais ce secours de l'industrie domestique est nécessairement bien incomplet et n'empêche pas que l'Europe n'envoie à l'Amérique une partie de ce qu'elle doit consommer intérieurement chaque année et une grande partie de ce qu'elle réexporte dans son commerce extérieur.

Ces importations sont fournies à l'Amérique si complètement par l'Angleterre, qu'on a lieu de douter si dans les temps de la plus sévère prohibition, l'Angleterre jouissait plus exclusivement de ce privilège vis-à-vis de ce qui était alors ses colonies, qu'elle n'en jouit actuellement vis-à-vis des États-Unis indépendants. Les causes de ce monopole volontaire sont faciles à assigner : 1° l'immensité de fabrication qui sort des ma-

nufactures anglaises, la division du travail, suite de cette grande fabrication et produit de grands capitaux dont le commerce anglais a la disposition. Enfin, l'ingénieux emploi des forces mécaniques adaptées aux différents procédés des manufactures, a donné le moyen aux manufacturiers anglais de baisser les prix de tous les articles d'un usage journalier, au-dessous de celui auquel aucune autre nation peut les établir.

2° Les grands capitaux des négociants anglais leur permettant d'accorder des crédits plus longs qu'aucun autre négociant d'aucune autre nation ne pourrait le faire. Ces crédits sont toujours au moins d'un an, et souvent s'étendent beaucoup au delà. Il en résulte que le négociant américain, qui tire les marchandises d'Angleterre, n'emploie presque aucun capital à lui dans le commerce et le fait presque en entier sur les capitaux des négociants anglais : les articles qu'il a reçus d'eux *à crédit,* il les revend de même à crédit aux marchands détailleurs, et ceux-ci aux consommateurs. Ce n'est que quand ces consommateurs ont payé que le débitant paye le négociant américain. A son tour, le négociant américain ne paye son correspondant d'Angleterre qu'après qu'il a été remboursé par les débitants. Ainsi, il n'y a de réels que les capitaux du négociant anglais et les moyens du consommateur. Tout le reste est crédit et circulation. C'est donc de fait l'Angleterre qui fait le commerce de consommation de l'Amérique. On doit bien croire que le négociant anglais doit, de manière ou d'autre, charger ses

comptes de vente de l'intérêt de ses fonds dont il accorde un si long usage. Mais comme les demandes se succèdent et s'augmentent chaque année, il s'établit une balance de payements réguliers et de crédits nouveaux, qui ne laisse en souffrance qu'un premier déboursé dont l'intérêt est à répartir sur les factures suivantes en même temps que sur les premières. Cette première dette établit un lien difficile à rompre des deux côtés entre le correspondant anglais et l'américain. Le premier craint, s'il arrêtait les envois, de renverser un débiteur dont la prospérité est la seule garantie de ses avances. L'Américain craint, de son côté, de quitter un fournisseur avec lequel il y a trop d'anciens comptes à régler. Entre des intérêts ainsi cimentés et fortifiés par une longue habitude, il est impraticable à une nation tierce d'intervenir. Aussi la France est-elle réduite avec l'Amérique à quelques fournitures de denrées particulières à son sol. Mais elle n'entre point en compétition avec l'Angleterre sur la vente des objets manufacturés, qu'elle ne pourrait établir en Amérique ni à si bon compte ni à si long terme de crédit.

Depuis deux années, la combustion des affaires en France a forcé plusieurs négociants de songer, non plus aux moyens de faire des bénéfices, mais à ceux de sauver une partie de leur propriété en sacrifiant le reste; pour cela ils se sont trouvés trop heureux d'invertir une partie de leurs fonds en marchandises quelconques et de les envoyer sous cette forme en Amé-

rique, sans chercher ce qui serait profitable, mais prenant et envoyant tout ce qu'ils pouvaient trouver. Ils savaient bien que, quelques pertes qu'ils fissent, elles ne seraient rien auprès du risque de laisser leurs capitaux en France. Cette spéculation du désespoir a fait arriver dans le continent beaucoup plus de marchandises françaises qu'il n'y a coutume de s'en trouver. Mais cette importation passagère ne prouve rien pour un commerce régulier. C'est l'empressement tumultueux de gens qui déménagent dans un incendie et pour qui tout abri est bon ; mais ce n'est pas l'importation judicieuse de négociants qui ont fait un calcul et qui le réalisent. Le peu de vente qui s'est fait de ces objets en comparaison de leur quantité, et la préférence marquée qu'ont obtenue les marchandises anglaises, fournissent un argument de plus en faveur de l'Angleterre dans la balance des intérêts américains. Car l'intérêt des marchands sera toujours de consulter le goût des consommateurs, d'étudier leurs habitudes, de les entretenir en les satisfaisant ; et ici, toutes les habitudes sont évidemment anglaises.

Ainsi, le marchand américain est lié à l'Angleterre non seulement par la nature de ses transactions, par le besoin du crédit qu'il y obtient, par le poids du crédit qu'il y a obtenu, mais encore par la loi que lui impose irrésistiblement la volonté du consommateur. Ces liens sont si réels, et il en résulte des rapports commerciaux si constants entre les deux pays, que l'Amérique n'a de change réglé qu'avec l'Angleterre ; elle n'en a point

avec la Hollande; elle n'en avait point avec la France, même avant la révolution française; et c'est à tel point que les lettres de change qui se tirent de ce continent-ci, se tirent toujours payables à Londres. Ce change est constamment contre l'Amérique dans une latitude de 6 à 12 pour 100[1]. Mais cette défaveur ne dégoûte point de tirer des marchandises d'Angleterre, parce que le consommateur qui les demande et qui peut suffire à les payer avec l'énorme addition de prix occasionnée par le fret, par l'intérêt d'un long crédit, par deux ou trois bénéfices ou commissions de vente, n'est point arrêté par l'addition du change; mais cette cherté du papier sur Londres encourage fortement le négociant américain à chercher des moyens de remises en Angleterre, et comme il n'a point de marchandises manufacturées à envoyer en échange, il envoie des denrées brutes qui apportent un double profit à l'Angleterre. C'est ainsi que l'intérêt des Américains se joint à leur inclination pour assurer à l'Angleterre la jouissance de tous les avantages qu'un peuple peut retirer de l'existence d'un autre peuple.

C'est donc à l'Angleterre que l'Amérique veut être utile.

[1] Le change entre l'Angleterre et les États-Unis ne varie guère que dans la limite de 1/2 pour 100 au-dessus ou au-dessous du pair. Exceptionnellement, lorsque les exportations des États-Unis ont eu une grande importance, il s'est élevé jusqu'à 2 pour 100 en faveur de l'Amérique.

Actuellement (mars 1889), il est de 1/2 pour 100 environ en faveur de l'Angleterre. Cette situation, qui se présente habituellement dans le premier semestre de l'année, est le plus souvent renversée dans le second semestre.

C'est à elle aussi qu'elle peut l'être.

Rien n'est plus nécessaire à l'Angleterre que de trouver des consommateurs pour le produit de ses manufactures. Sa puissance est assise sur une base étroite. Elle a besoin de correspondre avec un marché extérieur immense pour répondre à l'étendue de sa dette et de sa dépense. Qui peut donc la servir mieux qu'un pays de quatre millions d'hommes dont la population se double en quinze ans, et qui, par toutes les circonstances, est encore très loin d'avoir à soi des manufactures? Tout s'y oppose. Le haut prix de la main-d'œuvre qui va toujours croissant, l'imperfection des matériaux premiers, comme la laine et le lin ; le caractère indolent des habitants qu'un travail de peu de jours par semaine fait jouir d'autant d'aisance qu'ils en désirent; enfin, l'espèce de répugnance qu'ils témoignent généralement à louer leur travail et à travailler sous les ordres et pour le compte d'autrui. Toutes ces circonstances s'expliquent facilement par l'abondance et le bon marché des terres, et cette cause n'est pas prête à cesser. Ainsi, de longtemps, l'Amérique ne cessera d'être un marché pour tout ce qui se fabrique en Angleterre. On ne se fait pas d'idée du nombre d'articles qui s'importent et de la singularité de quelques-uns. Depuis les ferrures des habitants les plus communs jusqu'aux extravagances les plus chères de la mode[1], il n'y a rien que l'Angleterre n'envoie :

[1] Un chapeau de paille d'Italie coûtait, à New-York, de quatre à cinq cents francs.

trois millions sterling par an n'égalent pas la valeur entière et toujours croissante de ces envois[1].

Après la consommation de ses manufactures, l'approvisionnement de ses colonies est le plus grand service que l'Angleterre puisse recevoir; et l'Amérique est parfaitement située pour le lui rendre. Elle abonde précisément de ce dont les colonies manquent, et peut recevoir en retour, comme une valeur très profitable, cette portion de leurs produits, les *rhums et sirops,* qui ne mériteraient pas les frais du transport en Europe. Quelles que soient donc les colonies que retiendra l'Angleterre au moment de la paix, elle aura besoin de l'Amérique pour y tenir les denrées à bon compte et pour y faire abonder les bois, les animaux vivants,

[1] Commerce entre la Grande-Bretagne (Angleterre et Écosse) et les États-Unis.

VALEUR DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

ANNÉES.	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
1791...	1,194,232 liv. st.	30,094,646f,04	4,225,448 liv. st.	106,481,289f,06
1792...	1,038,707 —	26,175,416f,04	4,271,418 —	107,639,733f,06
1793...	904,040 —	22,781,808f	3,514,681 —	88,569,961f,02

Au sujet des transactions entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, Leone Levi dit dans son Histoire du commerce anglais : « Ils étaient nombreux, ceux qui croyaient en Angleterre que la perte des colonies d'Amérique entraînerait une diminution dans le chiffre des affaires; mais le résultat a été tout autre. De 1766 à 1775, antérieurement à la guerre en Amérique, nos exportations aux colonies s'élevaient à environ 2,000,000 de livres sterling (50,400,000 fr.) (change compris). Pendant la guerre, les relations ont été naturellement interrompues; mais de 1784 à 1792, la valeur de nos exportations s'est élevée annuellement en moyenne à 3,000,000 de livres st. (75,600,000 fr.). En 1793, les importations des États-Unis s'élevaient à 903,000 livres sterling (22,755,600 fr.), et nos exportations à 3,513,000 livres sterling (88,527,600 fr.). »

plusieurs espèces de légumes et de provisions utiles. La France n'aura pas, du moins de longtemps, ce genre de ressources à attendre de l'Amérique. Le système de liberté des noirs, adopté par elle, a anéanti pour beaucoup d'années ses îles à sucre. C'est donc encore entre l'Angleterre et l'Amérique qu'existent sous ce rapport des intérêts réciproques, les seuls liens véritables entre les nations. Les mécontentements actuels passeront. L'ordre du 6 novembre [1] ne laissera point de traces plus ineffaçables que les événements de

[1] *Ordre du Conseil d'Angleterre,* du 6 novembre 1793 : « Les commandants des vaisseaux de guerre et des corsaires ayant lettres de marque contre la France arrêteront et détiendront tous bâtiments chargés de marchandises du produit de quelques colonies appartenant à la France, ou portant des provisions et autres articles pour l'usage desdites colonies; ils poursuivront devant nos cours d'amirauté, pour leur être adjugés ainsi que les cargaisons. »

Cette instruction faisait suite, en l'aggravant, à une autre instruction en date du 8 juin 1794, qui autorisait les croiseurs et corsaires anglais à capturer tout bâtiment neutre chargé de blé, farine ou grains, destiné à un port français ou occupé par les Français.

Ces deux ordonnances, qui avaient pour objet d'affamer la France en interceptant tous les approvisionnements qui lui étaient destinés, porta à son comble l'irritation déjà produite aux États-Unis par la persistance des mauvais procédés de l'Angleterre à leur égard. En effet, ce que l'on appelait le commerce des îles se faisait alors en très grande partie sous pavillon américain, et les ordonnances de l'amirauté anglaise le supprimaient de fait. Parmi les républicains ou antifédéralistes, aujourd'hui les démocrates, que le parti opposé, les fédéralistes, aujourd'hui les républicains, appelait par dérision le parti français ou jacobin, l'indignation prit les formes les plus vives. Les fédéralistes, qui étaient au pouvoir et dont toutes les sympathies étaient acquises à l'Angleterre, se montrèrent moins ardents ; mais, entraînés par le courant, ils durent demander, avec les républicains, que l'on prît une attitude énergique vis-à-vis de l'Angleterre. Au commencement de l'année 1794, l'agitation contre l'An-

la guerre terminée en 1783. On oubliera jusqu'à la manière dont ces ordres ont été exécutés, manière plus perfide et plus cruelle que les ordres mêmes. On pardonnera aux corsaires bermudois leur brigandage, digne des pirates du Maroc et d'Alger. On oubliera également les services indirects rendus à la cause américaine par le succès des armes françaises; et la reconnaissance ne sera ni plus efficace ni plus éternelle pour la confirmation de l'indépendance que pour sa première conquête.

Tous ces intérêts du moment, toutes ces passions éphémères s'évanouiront avec les difficultés présentes. Les articles convenus avec M. Jay en seront le tombeau. Mais ce qui restera, ce seront les convenances mutuelles, les besoins réciproques, les habitudes nationales, les préjugés universellement reçus, en un mot, toutes les causes naturelles et politiques qui

gleterre avait tellement augmenté que la guerre devenait probable.

C'est à ce moment que Washington, qui voulait éviter cette calamité, imagina d'envoyer John Jay à Londres en mission de conciliation. Ce choix n'était pas heureux : Jay, quoique d'origine française, détestait la France, et les républicains ne manquèrent pas de dire qu'il n'hésiterait pas à sacrifier les intérêts de la France pour ceux de la Grande-Bretagne. L'événement devait justifier ces craintes.

Nommé le 16 avril 1794, Jay arriva à Londres le 15 juin et entra aussitôt en négociations avec lord Grenville. Le 19 novembre, il signait le fameux traité qui brouilla pendant plusieurs années la France avec les États-Unis. Contrairement à ses instructions, Jay abandonna le principe de l'immunité de la marchandise ennemie sous pavillon neutre, auquel la France et les États-Unis avaient souscrit par traité, et, en échange d'avantages contestables, déserta à la fois la cause des neutres et l'alliance française.

détermineront à jamais la volonté de l'Amérique pour être utile à l'Angleterre, et qui lui en donneront la possibilité.

Les observations que cette lettre renferme perdraient tout leur air de nouveauté, et seraient l'opinion générale si le gouvernement anglais n'avait pas fait depuis dix ans tout ce qu'il a pu imaginer de plus capable d'aliéner l'esprit des Américains. Des expressions de mépris, ou au moins de hauteur, dans toutes les relations politiques ; une froideur soutenue et marquée à leur ministre toutes les fois qu'il fait sa cour, froideur d'autant plus choquante que les formes pour les ministres des autres puissances sont différentes ; des délais de quinze jours, trois semaines, pour que le ministre d'Amérique obtienne une audience des ministres du Roi, etc., etc. On a ajouté à cela d'envoyer en Amérique un ministre, des consuls pris parmi les hommes connus pour avoir été opposés par eux-mêmes ou au moins par leur famille à l'indépendance. Quelle misérable administration que celle qui prend des formes de bouderie vis-à-vis d'un pays qui consomme plus de trois millions sterling de marchandises anglaises par an ! L'Angleterre perdrait-elle de sa suprématie parce que le ministre d'Amérique serait passablement traité, parce que l'on n'insulterait pas le pays en y plaçant des agents d'un rang subalterne et qui n'ont d'autre mérite que de tenir à quelque famille tory ? Sa supériorité serait-elle diminuée si l'on envoyait ici comme ministre un grand seigneur, jeune, et qui eût des formes

agréables? Eh bien, il faut ne pas savoir ce que c'est que la vanité d'un peuple nouveau, encore embarrassé de son maintien dans le monde politique, — il faut ne pas connaître les Américains pour douter de l'effet général produit sur le pays par des moyens si simples. Les Américains seraient flattés; et le jour où ils seraient flattés, ils seraient ramenés. — Il y a deux ans que le prince Édouard[1] a passé à Boston et y a été à un bal; cette année, on disait encore avec reconnaissance qu'il n'avait pas refusé l'invitation qu'il avait reçue; on parlait de sa bonté, de son affabilité. La femme qui a dansé avec lui, de joie, d'embarras, de respect, s'est trouvée mal et a eu une attaque de nerfs après sa contre-danse. — Si lord Wycombe[2] a oublié combien il est resté dans les différentes villes d'Amérique où il a été, et le nom des personnes chez qui il a dîné ou pris du thé, je serai fort en état de le lui dire; car on a note de cela ici; c'est sur le registre des familles. — A quelques lieues de Boston, j'ai été chez un homme qui avait des chevaux qui avaient appartenu au prince Édouard, et qui en tirait beaucoup plus de vanité que de service : — et mille autres faits, tous aussi petits, et par cela même plus probants. — Je finis en concluant que les Américains resteront indépendants, qu'ils seront utiles à l'Angleterre plus qu'aucune autre puissance, et que cette utilité augmentera en proportion de ce que le gouvernement anglais perdra des formes de

[1] Le père de la reine Victoria, impératrice des Indes.

[2] L'un des fils du destinataire de cette lettre.

hauteur qu'il emploie dans toutes ses relations avec l'Amérique.

Voilà, Milord, une lettre bien longue ; mais comme elle renferme quelques observations qui sont hors de la manière de voir des voyageurs qui font la description du dessus des pays où ils passent, j'ai cru que, toute informe qu'elle est, vous la recevriez avec votre indulgence accoutumée.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Milord, l'assurance du respectueux et inviolable attachement avec lequel je suis

Votre très humble, etc., etc.

CXI

TALLEYRAND A LORD LANSDOWNE

New-York, 15 juin 1795.

Milord,

Je me sens encouragé à observer attentivement les objets qui m'environnent, par l'espoir d'en rencontrer qui vous intéressent. J'aime à rassembler sous vos yeux des faits politiques comme on dépose des curiosités naturelles dans un Muséum déjà nombreux. Ce que le hasard m'offre de piquant, je vous le transmets

sans plan et sans méthode. Vous classerez ces matériaux, Milord, et vous trouverez, j'ose le croire, l'occasion de les employer dans un grand système. — Aujourd'hui, c'est d'un homme que je veux vous parler; d'un homme qui m'a paru assez frappant pour mériter votre attention. Vous avez beaucoup vu d'hommes, vous en avez employé beaucoup; ainsi vous savez qu'ils sont rares, ceux qui portent avec eux une valeur réelle, et qui peuvent être essentiels aux grandes affaires. Tel est, je pense, celui dont je veux vous entretenir.

Au mois de septembre de l'année dernière, il est arrivé d'Angleterre à New-York M. Thomas Law, frère d'un membre du Parlement et d'un avocat distingué d'Angleterre. Il avait été employé de la Compagnie des Indes; il passait pour un homme de fortune; il venait pour s'établir en Amérique et débutait par acheter une maison à New-York. Le hasard me l'a fait rencontrer. Un voyage de six semaines dans l'intérieur des terres nous a tenus continuellement en présence; et une circonstance singulière m'ayant donné de bonne heure une opinion peu commune de la moralité et de l'élévation de ses sentiments, je me suis attaché à le bien connaître, et j'ai fini par me lier étroitement avec lui.

M. Law est âgé de trente-six ans. Il a passé quatorze ans dans l'Inde; il était collecteur des revenus, chef juge et magistrat au Bengale dans le district de Gya et Patna, lorsque milord Cornwallis fut envoyé

comme gouverneur à Calcutta avec des instructions pour établir au Bengale un système d'imposition territoriale décennaire, c'est-à-dire qui devait subsister dix années sans changement. — Sir John Shore devait être l'assistant de lord Cornwallis dans cette entreprise réputée fort importante. Après trois ans d'attente, de délai, les plans de sir John Shore n'étant point encore prêts, lord Cornwallis s'adressa à M. Law, qui lui donna des mémoires pour l'établissement d'une imposition territoriale assise à un taux permanent et immuable à perpétuité. Il établit les principes de ce système; il en développa les conséquences, et réussit à persuader à lord Cornwallis que l'augmentation des ressources à tirer de l'Inde, la prospérité du pays, l'encouragement de son industrie, la loyauté des natifs envers l'Angleterre, tout recommandait également d'adopter cette mesure si libérale, si destructive de l'arbitraire.

De grandes oppositions s'élevèrent contre cette nouveauté. Elle fut discutée et combattue par les serviteurs de la Compagnie. Dans cette discussion, que j'ai sous les yeux, sir John Shore se distingua par la modération de ses principes et la sagacité de sa discussion ; et, en admirant les motifs de M. Law, il conclut à la rejection de sa mesure. Contre tant d'opposition, lord Cornwallis seul, convaincu par les arguments de M. Law, eut le courage de se décider en faveur du système permanent. Il en prescrivit d'abord l'exécution dans le district administré par M. Law, et lui fit

quitter ensuite son emploi pour le mettre à la tête de l'établissement général et le charger de mettre en activité le plan qu'il avait conçu et défendu avec tant de constance. L'entreprise était forte, et le manque de succès n'eût pas trouvé de pitié chez ceux qui avaient été contraires au système. M. Law ne fut point effrayé de ces obstacles et réussit à les surmonter. Il proposa successivement au gouverneur général et au bureau de revenu tous les règlements nécessaires pour faire cesser l'ancien ordre d'impositions en fermes, et pour établir l'ordre nouveau d'impositions perpétuelles et fixes. — Une autre branche de son plan de taxes était l'abolition des droits locaux de *talls* et de *péages* et autres exactions dont le commerce intérieur était chargé par les propriétaires natifs, au passage de toutes les rivières, le long de tous les chemins et au séjour dans toutes les foires ou marchés. Il proposa d'indemniser les propriétaires qui avaient titre ou possession suffisante, et de rendre au commerce opprimé par ces droits une liberté, source d'industrie pour le pays même et de revenu pour la Compagnie.

Lord Cornwallis a eu le bonheur de voir réussir complètement ces institutions libérales pour lesquelles il donna constamment à M. Law le plus généreux support. Il eut aussi la satisfaction de les voir entièrement approuvées par une lettre générale de la Compagnie, sous l'autorité de laquelle elles sont devenues loi.

Au commencement de 1792, M. Thomas Law est revenu en Angleterre, emportant du Bengale les témoi-

gnages les plus avantageux des officiers de la Compagnie, les marques les plus vives de l'affection et du regret des natifs et l'amitié de lord Cornwallis. Il emportait aussi la conscience d'avoir fait le bien, de l'avoir fait très en grand, tant par rapport à l'étendue du pays, de la population et des revenus sur lesquels il avait opéré, qu'eu égard aux conséquences de son système en faveur de la métropole, et des ressources à tirer de l'Inde devenue un pays agricole et plus manufacturier que jamais sous un régime qui ne pouvait plus opprimer l'industrie. Il prévoyait dès lors le danger des colonies à sucre dans les Indes occidentales, et désirait qu'on encourageât la culture des sucres de l'Inde tant par la réduction du fret des vaisseaux de la Compagnie que par celle des droits qui donnent aux marchands des Indes occidentales l'équivalent d'un monopole. Il s'attendait à fixer l'attention de l'administration sur ces grands objets; et quel est l'homme qui en pareil cas ne désire pas aussi la fixer sur lui-même? Que ferait-on d'un peu grand, d'un peu difficile sans ce principe d'émulation? Mais il ne fut pas longtemps en Angleterre sans s'apercevoir qu'il s'était fait illusion. Reçu avec froideur, il fut écouté avec distraction. Il croyait trouver l'administration remplie des idées contenues dans ses mémoires; et M. Dundas lui demanda *de quel avis il avait été dans la question de l'impôt permanent*. Si on le questionna sur ses idées, ce fut pour les lui soutirer; et quand on crut s'en être emparé, on en confia l'exécution à d'autres qui ne les

entendaient pas et qui y ont introduit des contradictions, faute d'en saisir l'ensemble. La Compagnie annonçait que l'excellent système de l'impôt permanent exigeait pendant longtemps d'être soigné et suivi avec une attention *paternelle;* et elle donna toutes les nominations à sir John Shore et autres personnes qui s'étaient opposées à son établissement, et dont il avait fallu que M. Law vainquît les répugnances. Était-il informé de quelque règlement qui devait partir d'Europe et qui était en contradiction avec les idées qu'on avait l'intention de soutenir; ses avis, qu'il courait offrir, étaient ballottés de bureau en bureau, et, après mille délais, on *regrettait* qu'ils fussent arrivés si tard : la décision était prise et envoyée. — Enfin, il fut question d'entrer en guerre avec la France. M. Law ne cacha point qu'il était contre cette mesure, et dès lors il fut *proclamé jacobin.*

Voilà, Milord, ce qui a donné à l'Amérique un habitant que doit, selon moi, regretter l'Angleterre, à raison de son caractère, de sa probité, et beaucoup plus encore à raison de ses talents. Je me félicite d'avoir acquis en lui, pour l'agrément de ma vie, une société toujours instructive et toujours intéressante. Nous causons souvent du pays singulier qu'il a habité, et des choses qu'il y a faites. Il est plus réservé sur celles qu'il avait encore en vue et qu'il regardait comme les conséquences du système dont l'imposition fixe était le commencement. Soit qu'il considère *ses pensées ultérieures* comme la propriété de son pays auquel il en est comp-

table, ou comme la sienne dont l'expérience lui a appris à être plus avare désormais, on ne l'amène point à développer ses plans. Il se permet seulement quelquefois d'en indiquer l'objet. C'est ainsi que j'ai su qu'il croit avoir les moyens de faire réussir une opération inverse de celle de M. Dundas qui a transporté en Angleterre la dette de l'Inde. L'idée de M. Law serait au contraire de transporter sur l'Inde une partie de la dette de l'Angleterre ; et cela sans injustice, sans autorité et du consentement des créanciers. En soulageant l'Angleterre d'une partie de sa dette, il la soulagerait d'une partie proportionnelle de ses taxes : cette dette et ces taxes pèseraient moins sur un peuple plus nombreux, sur un territoire plus vaste et plus fertile, qu'elles ne pèsent sur la population et la surface de l'Angleterre ; et si la suite des temps et la force des choses arrachaient à la Grande-Bretagne la belle colonie de l'Inde, elle serait au moins un peu consolée en voyant une partie de sa dette se détacher avec cette possession et suivre sa destinée. Je regrette sincèrement de ne pouvoir ni vous donner les moyens d'exécuter ce projet, ni vous assurer même de sa solidité. Je n'en ai d'autre garant que ma très bonne opinion du jugement de son auteur. Mais je n'ai aucun doute que tout ministre bien intentionné ne puisse disposer de M. Law, le faire revenir en Angleterre, lui faire exposer toutes ses idées, et disposer même de ses services, toutes les fois qu'il l'en requerra franchement et au nom de l'utilité de son pays. Il est Anglais au fond du cœur; et il aime

l'Angleterre, quoiqu'il y haïsse quelques personnes et qu'il cherche à se persuader qu'il est enthousiasmé de l'Amérique. Une sorte d'indifférence sur les bagatelles qui occupent les gens médiocres, donne à quelques hommes, et peut-être même à ses frères, la présomption de le juger sévèrement et de le prononcer un homme léger. Il n'est rien moins que léger dans les affaires, et surtout dans les affaires publiques, où il a fait preuve de réflexion, de patience et de persévérance. Au surplus, les hommes en Angleterre dont il aime à se réclamer et qui, sans connaître tous ses plans, connaissent ses principes et son caractère, sont milord Cornwallis et deux de ses anciens collègues de l'Inde, M. William Young, de Harley street, et M. Patrick Heatly, de Hertfort Saint-May Fair.

Vous trouverez, Milord, ma lettre bien longue ; mais dans un temps où tant de gens sont occupés de calomnier et calomnient avec succès, il faut bien chercher à établir solidement la réputation des personnes qui ont du mérite auprès de celles dont on prise extrêmement l'opinion.

Soyez assez bon pour me rappeler au souvenir de tout ce qui vous entoure.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Milord, l'assurance du tendre respect et du dévouement avec lequel je serai toute la vie

Votre, etc., etc.

CXII

TALLEYRAND A LORD LANSDOWNE

New-York, 28 juin 1795.

Milord,

Je me garderai bien de vous écrire aujourd'hui une lettre aussi longue que celle que je vous ai adressée par le dernier bâtiment ; mais comme il faut que vous sachiez les petites comme les grandes affaires qui se passent dans le monde, je vous dirai qu'hier votre traité avec l'Amérique a été ratifié par le Sénat. A la suite de la ratification, l'Amérique fait une déclaration par laquelle elle refuse de jouir d'une permission commerciale que votre gouvernement lui donnait sous une condition ; on aime mieux ne pas avoir la condition que d'avoir la permission. En conséquence, on déclare qu'on ne fera point usage de la faveur accordée par l'article. Cela ne fera, dit-on, aucune difficulté chez vous. Il n'en est pas moins vrai que M. Jay a fait là au moins une légèreté ; aussi, pourquoi faire traiter des affaires par un homme qui est tant soit peu *illuminé?* Il n'y a qu'en Prusse où l'on puisse se servir de ce genre de fous. Tous les débats relatifs au traité ont été fort secrets ; quoique les partis fussent fort animés, rien n'a

transpiré. Quoiqu'il doive être publié en Angleterre au moment où ma lettre vous parviendra, je ne vous en enverrai pas moins une copie par le premier bâtiment.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Milord, l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis pour la vie

Votre très humble, etc.

Soyez assez bon pour envoyer à Smith, dont je ne sais pas l'adresse, la lettre ci-jointe ; elle en renferme une pour madame de Flahault.

CXIII

TALLEYRAND A LORD LANSDOWNE

New-York, 8 juillet 1795.

MILORD,

J'ai eu l'honneur de vous adresser le traité. Depuis ma lettre écrite, on a appris ici, par la voie du commerce, que votre gouvernement avait donné des ordres pour arrêter tous les vaisseaux neutres qui portaient des provisions en France. Si ce fait est vrai, il y a là un abus de l'article 18 du traité qui est véritablement de la plus mauvaise foi. On ne sait pas encore quel crédit

on doit aux lettres qui ont annoncé cette nouvelle, mais le seul bruit qui s'est répandu à cet égard, a déplu au plus haut point dans ce pays, même parmi les gens les plus sages et les plus portés à approuver tout ce qui est fait par le gouvernement anglais [1]. Il y a des personnes qui vont jusqu'à dire que, quoique le traité soit ratifié par le Sénat, si cette nouvelle est vraie, il serait possible que le Président refusât de sanctionner. Sûrement, il arrivera quelques explications qui lèveront toutes les difficultés à cet égard.

J'ai l'honneur de vous renouveler, Milord, l'assurance de mon dévouement et de mon respect le plus inviolable.

Soyez assez bon pour faire parvenir à Smith la lettre ci-jointe.

[1] Ainsi, proscrit en France, chassé de l'Angleterre, Talleyrand en Amérique ne perd pas de vue les intérêts de son pays, et il cherche encore à les défendre auprès de lord Lansdowne, l'un des hommes d'État les plus influents de la Grande-Bretagne.

INDEX BIOGRAPHIQUE

A

André (Antoine-Balthasar-Joseph, baron d').(1759-1825.)—Conseiller au parlement d'Aix, député de la noblesse à la Constituante ; fut accusé d'accaparement et émigra en 1792. D'Angleterre il se rendit en Allemagne, devint ministre de la police en 1814 et intendant des domaines de la couronne en 1815, p. 148.

Aumont (Louis-Guy-Marie, duc d'). — Né le 5 août 1732. Entra au service sous le nom et le titre de duc de Mazarin. Prit en 1781 le nom et le titre de duc de Piennes, celui d'Aumont à la mort de son père, l'année suivante. Colonel de cavalerie en 1748, brigadier en 1761, maréchal de camp le 25 juillet 1762. Commandant la 6e division de la garde nationale parisienne en 1789. Employé à l'armée du Nord en avril 1791 ; démissionnaire en juin 1792. Reprit du service en 1792 (12 juillet) ; fut remercié par Dumouriez, le 25 octobre 1792. Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, p. 24, 190, 245.

B

Barthélemy (François, marquis de).— Né à Aubagne, le 20 octobre 1747. Secrétaire d'ambassade en Suède en 1768, à Vienne en 1775, à Londres en 1784 ; ministre, puis ambassadeur en Suisse le 2 février 1792. Membre du Directoire le 7 prairial an V. Déporté à Sinnamari le 18 fructidor ; parvint à s'évader ; fut ensuite vice-président, puis président du Sénat ; pair de France, ministre d'État, créé marquis, et mourut le 8 avril 1830, p. 17, 18, 25, 29.

Beauharnais (Alexandre, vicomte de). (1760-1794.) — Servit en Amérique, épousa Joséphine, plus tard impératrice ; fut nommé député de la noblesse de Vendôme aux États généraux, secrétaire, puis président de l'Assemblée. Maréchal de camp le 7 septembre 1792, lieutenant général le 8 mars 1793. Donna sa démission quand le service militaire fut interdit aux nobles. Dénoncé comme suspect, arrêté et condamné à mort le 23 juin 1794. Père du prince Eugène et de la

reine Hortense; grand-père maternel de Napoléon III, p. 165, 192, 194, 195, 197, 210.

Beaumetz (le chevalier). — Né à Arras en 1759, mort à Calcutta en 1809. Député aux États généraux, orateur distingué du parti constitutionnel. A coopéré à la réforme de la législation pénale en faisant décréter la publicité des débats judiciaires et l'abolition de la torture. Membre de l'assemblée départementale de Paris, il donna sa démission après la journée du 20 juin 1792. Quittant alors la France, il parcourut l'Allemagne, l'Angleterre, se rendit en Amérique et passa de là aux Indes, où il mourut, p. 1, 9, 16, 25, 29, 420.

Belmont (François de Vachon de Briançon, marquis de). — Lieutenant le 1er avril 1736; capitaine en 1744; colonel d'infanterie en 1749; brigadier en 1758; maréchal de camp en 1761; lieutenant général en 1780; commandant la 6e division militaire le 1er avril 1791, suspendu par les commissaires de l'Assemblée nationale le 1er septembre 1792. Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis, p. 191.

Bertrand de Molleville (Antoine-François, marquis de). (1744-1818.) — Intendant de Bretagne, puis ministre de la marine le 4 octobre 1791; favorisa l'émigration des officiers. Se réfugia en Angleterre après le 10 août. Auteur de *Mémoires* et d'une *Histoire de la Révolution*, p. 69, 121.

Béthune (de). — Né vers 1772. Fils du duc de Charost, p. 27, 212.

Beugnot (Jacques-Claude). (1761-1835.) — Était député à l'Assemblée législative. Après avoir servi l'Empire, il fut directeur de la police sous la Restauration, puis ministre de la marine. Auteur de *Mémoires* célèbres, p. xxii.

Bigot de Sainte-Croix (Louis-Claude). — Né en 1744. Entré au département en 1769; capitaine de cavalerie en 1770; chargé d'affaires à la cour de Saint-Pétersbourg; ministre près l'Électeur de Trèves en résidence à Coblentz en 1792, p. 43, 397.

Biron (Armand-Louis de Gontaut, duc de). — Connu longtemps sous le titre de duc de Lauzun, général. Né à Paris en 1747, mort en 1793. Prit part à la guerre de l'Indépendance (1778), où il se signala par sa brillante valeur; député de la noblesse du Quercy aux États généraux (1789), Biron s'y prononça chaudement dans le sens de la révolution; commandant en chef des armées du Rhin, du Var (1792-1793). Mort sur l'échafaud. « Un « homme qui m'est très cher, dont « je suis aimé et auquel je n'ai « d'autre reproche à faire que son « excessive faiblesse pour vous dont « il a tant à se plaindre. » (*Mémoire de Mirabeau à Calonne.*) Avait habité l'Angleterre avant la révolution française et s'y était fait beaucoup d'amis; était intimement lié avec le duc d'Orléans, p. 1, 4, 7, 15, 18, 25, 28, 30, 33, 35, 39, 41, 43, 45, 46, 51 et suiv., 70 et suiv., 87 et suiv., 109 et suiv., 119, 134 et suiv., 157 et suiv., 161 et suiv., 165 et suiv., 170, 179 et suiv., 181 et suiv., 188 et suiv., 192 et suiv., 197 et suiv., 201 et suiv., 204, 211, 213, 243, 247, 264.

Bischoffswerder (Hans-Rodolphe, baron de). — Favori de Frédéric-Guillaume II; fut ministre pendant son règne et disgracié après sa mort (1803), p. 20, 21.

Bonne-Carrère (Guillaume de). — Né à Muret, le 13 février 1754. Sous-lieutenant d'infanterie, voyagea en Afrique et aux Indes pour le compte des affaires étrangères. Nommé ministre à Liège le 27 mars 1791 par l'influence de Mirabeau; secrétaire des Jacobins, fut ensuite rayé de cette société. L'évêque de Liège refusa de le recevoir; il servit de secrétaire à Delessart et fut nommé le 16 mars 1792 directeur général du département. Désigné comme ministre aux États-Unis avant le 10 août, fut révoqué après cette époque, et ses papiers furent mis sous scellés. Envoyé en Belgique par le comité de sûreté générale, il fut emprisonné comme complice de Dumouriez; mis en liberté après le 9 thermidor, il fut ensuite chargé de missions secrètes, mais n'obtint qu'en 1810 l'emploi de directeur général de la police en Catalogne, qu'il ne garda pas longtemps. Il se fit industriel sous la Restauration, s'occupa avec succès d'entreprises de voitures, et mourut à Versailles le 9 novembre 1825, p. 331, 335, 390.

Brissot de Warville (Jean-Pierre), conventionnel et publiciste. (1754-1793.) — En 1788, il fonda avec Clavière, Mirabeau, Lafayette, la « Société des amis des Noirs ». A coopéré à la publication du *Patriote français*. Député de Paris à l'Assemblée législative de 1791, il siégea parmi les adversaires les plus ardents de la cour. Membre du Comité diplomatique, il exerça une grande action sur la politique extérieure. Fit décréter d'accusation le ministre Delessart pour complicité avec le parti de l'étranger. Réélu à la Convention par le département d'Eure-et-Loir, il s'éleva contre les massacres de septembre. Dans le procès du Roi, il vota pour la mort, mais avec le renvoi aux assemblées primaires. Entraîna la déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande (fév. 1793). Arrêté au moment où il essayait de passer en Suisse, il fut décapité à Paris le 31 octobre 1793, p. 43, 397, 409.

Brunswick (Charles-Guillaume-Ferdinand, duc de). (1735-1806.) — Servit pendant la guerre de Sept ans comme général prussien, puis dans la guerre de succession de Bavière, succéda ensuite à son père dans le gouvernement du duché de Brunswick, commanda l'armée prussienne en 1787 dans la campagne de Hollande. On sait que, malgré ses sentiments libéraux qui avaient donné l'idée à quelques hommes politiques de France de lui proposer un rôle dans la Révolution, il consentit à accepter le commandement de l'armée des coalisés contre la France en 1792 et qu'il signa en cette qualité un manifeste qu'il qualifia lui-même de déplorable. On sait encore qu'après la malheureuse campagne de 1792, il ne reprit du service qu'en 1806 et fut blessé mortellement à Auerstaedt, p. vi.

Burke. — Historien, né en Irlande, mort en 1808, p. 302

C

Calonne (Charles-Alexandre de). (1734-1802.) — Contrôleur général des finances en 1783; destitué en 1787. S'était réfugié à Coblentz, prenait part aux intrigues des émigrés et voyageait continuellement pour leur cause. L'Assemblée législative le décréta d'accusation, p. 88.

Cambden (Charles Pratt, comte). — Célèbre jurisconsulte, exerça d'abord la profession d'avocat. Député à la Chambre des communes (1754), il devint procureur général du Roi, président de la Cour des plaids communs, avocat du Roi (1762). En 1765, il fut créé pair sous le titre de baron Cambden, et la même année, grand chancelier. Il fut invectivé par l'auteur anonyme des *Lettres de Junius,* mais n'y prêta aucune attention; opposé à la politique de lord North, il donna sa démission en 1770; mais à sa chute (1782), il fut nommé président du Conseil, emploi qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue le 18 avril 1794. En mai 1786, il avait été créé comte, p. 136, 294.

Catherine II, impératrice de Russie (la Grande). (1729-1796.) — A été célébrée par les philosophes français qu'elle protégeait; mais consacra toute sa politique à agrandir son empire. Elle se montra fort hostile à la Révolution; toutefois, en 1792, elle était surtout préoccupée du partage de la Pologne, p. xv.

Chambonas (le marquis de). — Neveu du général Biron; maire de Sens; maréchal de camp de la garnison de Paris; ministre des affaires étrangères. Le Directoire l'envoya à Berlin au moment de la signature des préliminaires de Léoben; bien qu'il eût réussi dans sa mission, il retomba dans l'obscurité et mourut très pauvre à Londres en 1807, p. 374, 393, 397.

Chartres (le duc de). (1773-1850.) — Fils du duc d'Orléans (Philippe-Égalité), avait été colonel des dragons à douze ans; se distingua sous les ordres de Biron en avril 1792, fut ensuite nommé maréchal de camp et lieutenant général, etc. Il est devenu le Roi Louis-Philippe, p. 184, 211, 212.

Chatham (lord John). — Frère aîné de Pitt, le célèbre homme d'État anglais, né en 1756. — Général dans l'armée anglaise, gouverneur de Gibraltar, p. 294.

Chauvelin (François-Bernard, marquis de). — Né à Paris le 26 novembre 1766. Était fils d'un lieutenant général qui fut ambassadeur et maître de la garde-robe du Roi, neveu de l'abbé Chauvelin qui avait pris une part importante à l'expulsion des Jésuites et petit-fils du garde des sceaux Germain-Louis de Chauvelin, qui, comme ministre des affaires étrangères, négocia le traité de Vienne. (1738.) François Bernard, dont il est question, d'abord aide de camp du maréchal Rochambeau, fut envoyé à Londres en avril 1792; il y représenta la France jusqu'à la mort du Roi. (Janvier 1793.) Il fut ensuite nommé à la légation de Florence, mais dut la quitter immédiatement sur l'injonction des An-

glais ; incarcéré jusqu'au 9 thermidor, il fut appelé au Tribunat après le 18 brumaire. Il fut ensuite nommé préfet de la Lys, conseiller d'État ; à la fin de l'Empire, il était intendant général de la Catalogne. Il ne joua guère de rôle sous la Restauration ; élu député de la Côte-d'Or en 1817, il échoua en 1824, fut réélu en 1827 et donna sa démission en 1829. Il mourut du choléra en 1832, p. XVII, 5, 6, 42, 109, 169, 177, 180, 182, 188, 192, 197, 215, 219 et suiv., 246, 249, 255, 259, 262, 271, 279, 282, 286, 287, 289, 307, 309, 315, 319, 338, 351, 353, 364, 367, 371, 373, 382, 388, 390, 395, 397, 400, 402, 413.

CHÉNIER (Marie-Joseph). (1764-1811.) — Chénier était député de Versailles à la Convention ; il était montagnard, mais fut un des thermidoriens, et plus tard se rallia à Bonaparte.

CHOISY (Claude-Gabriel DE). — Né à Moulins (Allier) le 27 janvier 1723. Volontaire au régiment de Mortemart le 16 juin 1741, lieutenant en novembre 1745, cornette le 12 juin 1746 ; aide-major en 1752, major en 1763 ; lieutenant-colonel en 1768 ; passé en Pologne en 1771. Brigadier de cavalerie en mars 1772. Parti pour l'Amérique en 1780, où il est attaché à l'armée de Rochambeau. Employé en basse Alsace le 1er juin 1790. Commandant en chef de l'armée du Midi en février 1792. Démissionnaire le 7 mai de la même année. Grand-croix de l'Ordre de Saint-Louis : s'est distingué par de nombreuses actions d'éclat, p. 9, 190.

CHRISTIN. — Secrétaire de Calonne, p. 88.

COIGNY (Mme DE) (Louise-Marthe de Conflans d'Armentières). — Morte en 1832. Femme de beaucoup d'esprit, très remarquée à la cour de Louis XVI, p. 34.

CONDORCET (Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat, marquis DE). (1743-1794.) — Était en 1792 député à la Législative, qui le choisit comme secrétaire et aux travaux de laquelle il prit une part importante. On sait que, quoique n'étant pas des Girondins, il fut décrété d'accusation en même temps qu'eux, condamné à mort par contumace le 3 octobre 1793, et qu'arrêté à Bourg-la-Reine, il s'empoisonna dans sa prison le 8 avril 1794, p. 196, 328.

CORNWALLIS (milord) (Charles, marquis DE). (1738-1805.) — Général et homme d'État anglais. Membre de la Chambre haute en 1762. Commanda l'armée anglaise dans la guerre d'Amérique (1776-1781) et capitula à Yorktown. Gouverneur du Bengale en 1796, de l'Irlande en 1798 ; fut un des négociateurs de la paix d'Amiens et mourut dans l'Inde peu après son arrivée dans le pays dont il venait être nommé gouverneur général, p. 446, 447, 448, 451.

COURCHAMP (M. DE). — N'a vraisemblablement rien de commun avec le prétendu comte de Courchamp, auteur des *Souvenirs de la marquise de Créquy*, p. 112.

CRILLON (François-Félix-Dorothée, duc DE). (1748-1820.) — Membre de l'Assemblée constituante, fut un des fondateurs du club des Feuillants. Était lieutenant général sous les ordres de Luckner ; il dut se

réfugier plus tard en Espagne. Pair de France sous Louis XVIII, p. 169, 186, 190, 200, 245.

Cumberland (duchesse de). — Anne, fille de Siméon Luttrell, premier lord de Corhampton, veuve de Christophe Storton, de Calton dans le comté de Derby. Elle épousa en 1771 Henri-Frédéric, duc de Cumberland, fils de Frédéric, prince de Galles et frère de George III. Elle est morte en 1803, p. 3.

Custine (Renaud-Philippe de). — Diplomate et militaire. (1768-1794.) Chargé de plusieurs missions délicates, entre autres, celle d'aller proposer secrètement au prince de Brunswick le titre de généralissime des armées françaises. Mourut sur l'échafaud. Mirabeau écrivait, le 4 octobre 1786 : « Remarquons, à « propos de M. Custine, qu'autant « que le père est fou, fat d'une « manière démesurée et dégoû- « tante, autant le fils est un sujet « d'une grande espérance et réussit « universellement. Je ne connais « pas un aussi jeune homme qui « joigne à plus de modestie, plus « de raison, à une timidité plus « décente, un plus grand talent « d'observation, à des formes plus « agréables et plus douces, plus « d'activité sage et mesurée. Il « périt sur l'échafaud comme son « père. » P. 379.

D

Danton (Georges-Jacques). (1759-1794.) — Ministre de la justice après le 10 août, puis député de Paris à la Convention. On peut consulter utilement sur le rôle de Danton dans la diplomatie de la Convention l'intéressante étude que lui a consacrée le docteur Robinet, p. XVII.

Delessart (Antoine de Valdec). — Né en 1742. Maître des requêtes en 1767; contrôleur général des finances le 4 décembre 1790; ministre de l'intérieur le 27 décembre 1791. Chargé de l'intérieur, puis titulaire des affaires étrangères en novembre. Après sa chute, il fut arrêté et transféré à Orléans, d'où il ne revint que pour être massacré à Versailles le 9 septembre 1792, p. 1, 3, 4, 6, 15, 25, 28, 30, 33, 35, 36, 40, 43, 44, 45, 90, 148, 149, 153, 356, 369, 397, 398.

Desrenaudes (Martial Borye). (1755-1825.) — Grand vicaire de Talleyrand à Autun, fut son collaborateur pendant la Constituante et renonça à la prêtrise en 1792. Il fut appelé au Tribunat sous le Consulat, et en fut exclu en 1802; devint ensuite garde des archives de la bibliothèque du Conseil d'État, p. 885.

Dietrich (Philippe-Frédéric, baron de). (1748-1793.) — Minéralogiste; membre de l'Académie des sciences, conseiller noble de l'hôtel de ville de Strasbourg, fut élu maire constitutionnel de cette ville en 1790, protesta avec son conseil contre la journée du 20 juin, fut accusé pour ce fait, se réfugia en Suisse, revint en France, en 1793, fut arrêté, condamné et exécuté, p. 50, 77, 78.

Dillon (Théobald, comte de). (1745-1792.) — Prit part à la guerre d'Amérique, colonel du régiment qui portait son nom, puis maréchal

de camp en 1791; il commandait la place de Lille en 1792, et fut tué par ses soldats affolés pendant qu'il opérait une manœuvre devant l'ennemi. Sa mort fut le signal d'horribles désordres à Lille, p. 260.

Dönhoff (Mlle de) (Sophie-Julienne-Frédéricque, comtesse de). — Dame d'honneur de la Reine de Prusse, fut épousée morganatiquement par le Roi en 1790. Exilée en 1793, elle mourut en 1824, p. 20.

Dorset (le duc de). — Fils aîné de Georges, vicomte de Sackville et second duc de Dorset, qui avait combattu le Prétendant à Culloden et les Français en Allemagne. C'est au vicomte de Sackville qu'on avait attribué les fameuses *Lettres de Junius*. Prédécesseur de Gower Sutherland à l'ambassade d'Angleterre en France, p. 391.

Dufour (Chauvier, dit). — Extrait d'une lettre inédite adressée par Talleyrand à Mirabeau à Berlin (4 septembre 1786) : « On dit « qu'il y a près de sa personne « (Frédéric-Guillaume), dans l'ordre de la domesticité, un Français nommé Dufour qui est à la « portée de savoir beaucoup et de « dire beaucoup. — On croit que « c'est dans l'intérieur celui qui « aura le plus d'influence et dont « il serait le plus désirable de « s'assurer. » Mirabeau lui répondait le 21 septembre : « Quant au « nommé Dufour, dont le vrai nom « est Chauvier, qui a été garçon « perruquier en France, si je « l'avais cru important, je vous « en aurais parlé plus tôt... Le feu « Roi l'avait chassé... Pour le faire « revenir, il a fallu lui donner le « nom de Dufour, qui est celui « d'une famille de la colonie française... Il dînait souvent en tête-« à-tête avec le prince... » P. 21.

Dumouriez (Charles-François Dupérier). (1739-1823.) — Colonel de cavalerie à dix-neuf ans. Blessé et réformé en 1763. Remplit diverses missions secrètes. Fut enfermé à la Bastille, délivré sous Louis XVI et nommé commandant de Cherbourg. Maréchal de camp en 1788; fut encore chargé de missions en Belgique et en Vendée. Nommé, par l'influence des Girondins, ministre des affaires étrangères le 15 mars 1792, démissionnaire le 16 juin. On connaît la carrière militaire courte et glorieuse de Dumouriez au début de la Convention, sa trahison et sa triste vieillesse, qui se prolongea jusqu'à quatre-vingt-quatre ans, p. 157, 162, 164, 170, 177, 179, 182, 183, 191, 192, 195, 197 et suiv., 201 et suiv., 204, 211, 213, 243, 245, 247, 249, 255, 259, 262, 264, 271, 279, 286, 344, 369, 372, 373, 390, 391, 395, 397.

Dundas (Henri, vicomte Melville). (1741-1811.) — Trésorier de la marine sous le ministère Shelburne, fut secrétaire d'État dans le cabinet de Pitt, dont il était le collaborateur dévoué. Démissionnaire en 1801, il revint en 1804 aux affaires avec Pitt, comme ministre de la marine. Fut accusé de concussion et acquitté en 1806, et depuis lors prit peu de part à la politique, p. 136, 294, 404, 405, 406, 448, 450.

Dupont de Nemours (Pierre-Samuel). (1739-1817.) — Économiste, disciple de Quesnay. Avait été l'ami

et le collaborateur de Turgot, et après sa disgrâce se retira dans le Gâtinais, où il s'occupa d'agriculture. M. de Vergennes utilisa plusieurs fois ses connaissances, notamment pour la préparation du traité de commerce entre la France et l'Angleterre (1786). Membre de l'Assemblée constituante, il ne put y laisser prévaloir ses prudentes théories. Arrêté pendant la Terreur, il représenta le département du Loiret au Conseil des Anciens (1795), fut proscrit au 18 fructidor, passa en Amérique, revint en France après le 18 brumaire, se tint à l'écart pendant l'Empire et retourna définitivement aux États-Unis en 1815, p. v.

Duportail. — Officier du génie, suivit Lafayette en Amérique, nommé à son retour maréchal de camp et commandant en Normandie. Ministre de la guerre du 9 novembre 1790 au 3 décembre 1791. Se réfugia après le 10 août en Amérique et mourut en 1802, en faisant la traversée d'Europe, p. 30, 113, 193, 267.

Duroveray. — Ancien procureur général de Genève, destitué sur l'initiative de M. de Vergennes, se rendit à Paris en 1789. Il était allé auparavant en Angleterre et en Irlande. D'après Etienne Dumont, son ami, « l'expérience qu'il avait acquise dans la conduite des affaires politiques de Genève, ses connaissances positives sur les lois, le code de Genève qu'il avait rédigé, l'art de la discussion qu'il possédait au plus haut degré, la routine des assemblées populaires, tout cela rendait la liaison de Duroveray extrêmement précieuse pour Mirabeau. Il le prit, en quelque façon, pour son Mentor, et consultait avec lui sur toutes les démarches de quelque importance..... Depuis la onzième lettre de Mirabeau à ses commettants, c'était toujours Duroveray ou moi qui les avions rédigées. » Il fut un des rédacteurs du *Courrier de Provence*. Retourné en Angleterre, il y entra en relation avec Talleyrand, qui l'emmena à Paris en mars 1792, et utilisa sa liaison avec Brissot et Clavière. Duroveray refusa à ce moment, paraît-il, le ministère de la justice; il fut attaché à la seconde mission de Londres, où il resta après Talleyrand jusqu'en octobre 1792, p. 118, 147, 220, 246, 250.

E

Eden (sir Morton). — Représentait l'Angleterre à Berlin en 1792 et à Vienne en 1793, p. 73.

Edouard (le prince d'Angleterre). — Duc de Kent, quatrième fils de George III et père de la Reine Victoria, impératrice des Indes, né le 2 novembre 1767, mort le 23 juin 1820. Voué à la profession des armes, il fut gouverneur de la Nouvelle-Écosse, puis de Gibraltar, où il eut à réprimer une révolte de la garnison (1802). Son libéralisme le rendit populaire. Il épousa en 1818 la princesse Victoria de Saxe-Saalfeld-Cobourg, sœur du futur roi des Belges, Léopold Ier, et veuve du prince de Leiningen ; il mourut quelques mois après la naissance de sa fille unique, p. 443.

Elbecq (Pierre-Joseph Duchambge, baron d'). — Né à Lille le 2 janvier 1733. Admis dans les mousquetaires de la garde du Roi le 30 octobre 1754, major en 1760, colonel en 1766, brigadier d'infanterie quatre ans après, maréchal de camp en 1784. Député de la Flandre aux États généraux en 1789. Lieutenant général le 17 décembre 1791. Employé près des troupes du maréchal de Rochambeau le 15 février 1792. Commandant en chef provisoire de l'armée des Pyrénées le 15 mai 1793. Mort à Saint-Jean de Luz le 1er septembre 1793. Son nom figure au côté ouest de l'arc de triomphe de l'Étoile, p. 31, 190, 245.

Elliot (sir Gilbert, depuis lord comte Minto). — Né le 23 avril 1751. Vice-roi de la Corse en 1794, ambassadeur à Vienne en 1799, gouverneur général du Bengale en 1807, créé en 1813 pair d'Angleterre. Mort le 21 juin 1814. Sir Gilbert Elliot avait été le condisciple de Mirabeau dans la pension de l'abbé Chocquart, et fut depuis au premier rang de ses amis les plus constants, les plus utiles, les plus illustres.

Elliot (Hugh). (1752-1830.) — Frère de lord Minto. Diplomate distingué. Chargé par Pitt d'une mission secrète auprès de Mirabeau.

Estaing (Charles-Henri, comte d'). — Né en 1729. Servit dans l'Inde comme colonel d'infanterie, fut pris par les Anglais au siège de Madras (1759). Lieutenant général des armées navales et vice-amiral en 1778, il s'empara de l'île Saint-Vincent et de la Grenade, et battit l'amiral anglais Byron. Membre de l'assemblée des notables en 1787. Chef de la garde nationale de Versailles en 1789; amiral en 1792, il fut arrêté et périt sur l'échafaud (1794), p. 196.

F

Flahault (Mme de). — Adélaïde-Marie-Émilie Filleul (comtesse de —), puis marquise de Souza. — Son premier mari était intendant du jardin du Roi et logeait au Louvre. Elle y recevait des gens d'esprit. Elle dut quitter Paris à la révolution; elle y revint sous le Directoire et épousa en 1802 M. de Souza, ministre plénipotentiaire de Portugal à Paris. Auteur d'*Adélaïde de Senanges*, p. 453.

Fox (Charles-Jacques). (1748-1806.) — Eut une jeunesse orageuse; néanmoins il fit de brillantes études et entra dès l'âge de vingt ans dans la vie politique. Ministre des affaires étrangères en 1782. Soutint énergiquement auprès du Parlement la cause de la nation française. On sait la part qu'il prit plus tard à la conclusion de la paix d'Amiens, la popularité dont il jouissait en France, et sa mort prématurée, p. 19, 300, 404, 406, 407.

François II, Roi de Hongrie et de Bohême. (1768-1835.) — Empereur d'Allemagne, devenu en 1806 François Ier, empereur d'Autriche. En 1792, il avait vingt-quatre ans; il avait été élevé à Florence; il avait épousé le 6 janvier 1788 la princesse Elisabeth de Wurtemberg, morte le 18 février

1790. Épousa, le 19 septembre de la même année, en secondes noces, la princesse Thérèse des Deux-Siciles. On pensait, à son avènement, qu'il suivrait plutôt les traditions de son oncle Joseph que celles de son père Léopold, et que la « faction d'Artois - Calonne devenait l'âme de la nouvelle cour de l'Autriche ». Il venait de nommer ministre du cabinet le prince Colloredo-Mansfeld, son grand maître d'hôtel, et tendait à éloigner Kaunitz, p. 154, 160, 204, 220, 273, 274, 275, 384.

Frédéric-Guillaume II, Roi de Prusse. (1744-1797.) — Neveu du grand Frédéric, auquel il succéda en 1786. Mit fin à la révolution de Hollande en 1787, prit une part active à la convention de Pillnitz et fut en 1792 le premier des coalisés à marcher contre la France. Il fut aussi un des premiers à signer la paix avec la Républiqne (1795); son royaume reçut de notables accroissements, à la suite des deuxième et troisième partages de la Pologne. Mirabeau écrivait le 18 octobre 1786: « ..... Je me persuade « qu'on a tort de dire que le Roi « hait les Français. Il ne hait rien; « à peine aime-t-il quelque chose; « on lui a fait entendre qu'il fallait être Allemand pour se frayer « une carrière personnelle et glorieuse, il se rabaisse au niveau « de sa nation, au lieu de s'efforcer « d'élever sa nation jusqu'à lui. » P. xv, 13, 19, 21, 22, 30, 63, 75, 78 et suiv., 95, et suiv.

Front (comte Philippe Saint-Martin de). — Né vers le milieu du dix-huitième siècle, mort à Londres en 1812. Ministre de Sardaigne en Portugal (août 1785), près le Roi de la Grande-Bretagne, novembre 1787. Le 20 juin 1790, étant à Londres, il fut nommé lieutenant-colonel; le 23 mai 1793, colonel; le 22 février 1796, général de brigade dans l'arme de la cavalerie, p. xiii, xiv et suiv.

G

Gell (Nicolas-Louis de). — Né le 16 janvier 1721 à Strasbourg. Volontaire à l'armée de Bavière en 1741, capitaine en mars 1742; au service de la France le 1er août 1747. Sergent-major le 16 mai 1755. Lieutenant-colonel le 11 février 1758, brigadier d'infanterie le 20 février 1761. Employé à l'armée d'Allemagne en 1761 et 1762. Maréchal de camp le 3 janvier 1770. Militaire de mérite. Tué d'un boulet de canon devant Bentheim le 8 décembre 1793, p. 189.

Genêt (Édouard-Charles). — Attaché au département des affaires étrangères en qualité de secrétaire-interprète (1778), employé en 1779 à Berlin auprès du marquis de Pont, comme officier de dragons, pour recueillir et traduire les ordonnances militaires. Attaché à l'ambassade de Vienne sous le baron de Breteuil (1780). Envoyé à Londres en 1783. Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg de 1789 à 1792. Ministre de France aux États-Unis (1792-1794). C'est là qu'il avait épousé la fille du général Clinton, ancien gouverneur de l'Etat de New-York. La loi déclarant émigré tout agent qui,

dans les trois mois de son rappel, ne rentrait pas en France, il se trouvait placé sous le régime des lois applicables à l'émigration. C'est Talleyrand, ministre des relations extérieures, qui l'a fait rayer de la liste des émigrés le 7 fructidor an VII. On lit dans la *Nouvelle Revue* du 1er mars 1889 « que « doué d'un tempérament des plus « ardents, il se mit à créer, dès « son arrivée à Philadelphie, des « clubs sur le modèle des Jacobins de Paris; qu'en dépit de la « proclamation de neutralité faite « par Washington, il équipa plusieurs expéditions maritimes et « délivra à des corsaires des brevets pour la course. S'étant « plaint officiellement de la présence du portrait en pied de « Louis XVI dans le vestibule de « la maison du président, celui-ci, qui cependant l'affectionnait, « demanda son rappel au Directoire. Il ne rentra pas en France « et se fit naturaliser Américain », p. 429, 430, 431.

George III, Roi d'Angleterre. (1738-1820.) — Succéda à son grand-père, George II, en 1760. Sa raison subit plusieurs fois des atteintes. En 1792, il était depuis plusieurs années guéri de son premier accès. C'est en 1810 qu'il perdit définitivement la raison, p. 29, 62, 94, 136, 147, 249, 255, 276, 282, 283 et suiv., 307, 400, 403 et suiv.

Glocester (duchesse d'Édimbourg et de).— Était Marie Walpole, veuve du comte de Waldegrave, née le 3 juillet 1739, mariée en 1769. Le duc de Glocester et d'Édimbourg, son mari, frère du Roi (Guillaume-Henri), était plus jeune qu'elle, étant né le 25 novembre 1743, p. 3.

Goltz (Bernard-Guillaume, baron de). (1730-1795.) — Aide de camp de Frédéric II, ministre plénipotentiaire de Prusse à Paris en 1792. Il représentait la Prusse à Bâle au moment de la paix (1795). Mirabeau écrivait, le 17 octobre 1786 : « Goltz (le Tartare), fin, « rusé, dextre, peut-être même « ambitieux, mais très personnel. » P. 379.

Gontaut (Joséphine de Palerme, marquise de). (1752-1830.) — Mariée en 1771 à Jean-Armand, marquis de Gontaut-Biron, né au château de Saint-Blancard près Auch, en 1746. Entré aux gardes françaises commandées par le maréchal de Biron en 1762, mort lieutenant général en 1826, p. 168.

Gower (lord) (Georges, comte). (1758-1833.) Deuxième marquis de Strafford, premier duc de Sutherland, descendait de la reine Marie, deuxième femme de Louis XII, qui épousa en secondes noces le duc de Suffolk; ambassadeur d'Angleterre à Paris de 1790 à 1792; il avait épousé Élisabeth, de son chef comtesse de Sutherland et baronne de Strathnaver. Il fut, en raison de son mariage, créé duc de Sutherland; il avait hérité de la collection de tableaux de la famille de Bridgewater et était lui-même amateur. Il acheta Sutherland House au prix de 1,875,000 francs; son père faisait partie du cabinet Pitt, p. 42 et suiv., 71 et suiv., 149, 216.

Grave (sieur Marie, marquis de). (1755-1823.) — Premier écuyer

du duc de Chartres, au parti duquel il appartenait, puis maréchal de camp ; fut ministre de la guerre du 9 mars au 8 mai 1792. Décrété d'accusation, il émigra en Angleterre. Devint, sous l'Empire, gouverneur de l'île d'Oléron, général de division et pair de France sous Louis XVIII, p. 170, 182, 194, 195, 203, 206, 207, 211, 267.

Grenville (lord William Wyndham). (1759-1834.) — Attaché au parti de Pitt, dont il était le parent. Prit dans son ministère, en 1789, le portefeuille de l'intérieur, et en 1791 celui des affaires étrangères. Démissionnaire en 1801, il remplit depuis cette époque plusieurs rôles politiques, p. XIII, XVI, 40, 42 et suiv., 56, 68, 71, 73, 94, 98 et suiv., 133, 136, 141, 142, 149, 245, 249, 262, 273, 279 et suiv., 287, 294, 297, 307, 309, 313, 325, 328, 330, 339, 340, 341, 347, 348, 354, 357, 364, 373, 374, 382, 387, 390, 391, 392, 393, 397, 401, 402, 407, 413, 415, 441.

Grey (lord Charles Howick, comte). (1764-1845.) — Était membre de la Chambre des communes depuis 1786 et appartenait au parti libéral. Il fut ministre avec Fox en 1806. On connaît son rôle dans le procès de la reine Caroline et au moment des affaires de Belgique en 1830. C'est à lui que l'Angleterre doit sa réforme électorale et beaucoup d'autres mesures libérales. Il se retira des affaires à l'avènement de la reine Victoria, p. 300.

Guilford (comte de). Ci-devant lord North. Voyez North (lord).

Gustave III. (1746-1792.) — Tenta d'amoindrir l'influence de l'aristocratie suédoise ; fit en 1788 une brillante campagne contre la Russie et le Danemark. Malgré ses principes libéraux, il fut un des plus violents adversaires de la révolution française, contre laquelle il méditait une expédition, quand il fut victime d'une conjuration fomentée par la noblesse. Ankarstrœm le blessa d'un coup de pistolet dans un bal masqué, le 15 mars 1792. Le Roi mourut treize jours après, p. 183, 192.

H

Hawkesbury (Charles Jenkinson, premier comte de Liverpool, baron de). — Né le 10 mai 1727, mort le 17 décembre 1808. Secrétaire intime de lord Bute, il entra à la Chambre des communes et devint sous-secrétaire d'État, puis lord de la Trésorerie (1763), maître de la Monnaie (1776), secrétaire de la guerre (1778). Il fit partie du ministère de Pitt comme président du *Board of Trade* (1724), puis comme chancelier du duché de Lancastre (1786). Il fut élevé à ce moment à la pairie sous le titre de lord Hawkesbury ; dix ans après, il devint comte de Liverpool. Clerc des rôles de l'Irlande, il fut en outre receveur des Douanes de Londres. Son fils, deuxième comte de Liverpool, a été premier ministre de 1812 à 1827, p. 293.

Henry de Prusse (le prince) (Frédéric-Louis). (1726-1802.) — Frère

du grand Frédéric. Se montra à la guerre son habile lieutenant, mais fut mis à l'écart après sa mort. Il se montra toujours partisan de la France et des principes de la Révolution, p. 83.

Hesse (le prince de) Rhinfels-Rothenbourg. (1752-1821.)— Servit longtemps dans l'armée française. Il était lieutenant général en 1792 et faisait partie des Jacobins; bien qu'il eût continué à servir sous la Convention, il fut arrêté comme suspect pendant la Terreur. Néanmoins il conserva son attachement au parti révolutionnaire, fut compromis dans la conspiration de Babeuf et expulsé de France sous le Consulat, p. 202, 203.

Heymann.— Né en Alsace vers 1750. Devint maréchal de camp dans l'armée française, fut chargé d'une mission secrète en Prusse en 1790 par Bouillé. Il fut ensuite décrété d'accusation et dut émigrer. Attaché à l'état-major du Roi de Prusse, il le suivit dans la campagne de 1792, p. 19, 20, 21.

Hirsinger. — Secrétaire de la légation de France à Bruxelles (1784-1787); secrétaire et chargé d'affaires en Saxe (1788-1790); secrétaire à Constantinople en 1792. Secrétaire à Londres (1791-1792). Résident à Francfort (1801-1806). Ministre plénipotentiaire à Wurzbourg (1806-1811). Nommé conservateur des limites de l'État le 14 juillet 1814 et ensuite commissaire à la commission centrale de la navigation du Rhin. Mort en 1824. Il avait été rappelé de Londres, sur la demande de Talleyrand, le 21 avril 1792, p. 49, 50, 55, 146.

J

Jarry (M. de). — On lit dans la correspondance de lord Gower que M. de Jarry avait été professeur à l'École militaire de Berlin. D'après l'Index joint par M. Browning à cette correspondance, il serait peut-être le « baron Étienne-Anastase-Gédéon », né en 1764, p. 21, 22, 30, 32, 34, 35, 64, 82.

Jay (John). — Homme d'État américain. (1745-1829.) Ministre plénipotentiaire à Londres : y signa le traité de commerce avec les États-Unis et l'Angleterre, qui lui fit perdre sa popularité, p. 5, 441, 452

K

Kaunitz (Wenceslas-Antoine, prince de). (1711-1794.) — Chancelier d'État sous Marie-Thérèse. Provoqua l'expulsion des Jésuites de l'Autriche et se montra partisan des idées réformatrices. Il serait superflu de détailler la carrière de ce célèbre diplomate, p. 179.

L

La Borde (de). — Probablement le banquier de la cour sous Louis XV et Louis XVI, qui a donné son nom à une rue de Paris. Il fut décapité en 1794. Il est resté célèbre par sa générosité, p. 168.

Lacoste (baron de). (1730-1820.) — Ancien commis ordonnateur de la marine et membre des Jacobins. Fut appelé, le 16 mars 1792, au ministère de la marine. Nommé ensuite ministre en Toscane (juillet 1792), il se vit refuser par l'Assemblée l'autorisation de se rendre à son poste. Il fut sous l'Empire membre du conseil des prises, p. 159, 162, 163.

Lafayette (Marie-Jean-Paul-Roch-Yves-Gilbert de Motier de). (1757-1834.) — On connaît ses glorieux états de services, son rôle dans la guerre d'Amérique. — Il échangea en 1792 le commandement général des gardes nationales contre celui d'une des divisions de l'armée du Nord. Appartenant au parti constitutionnel, il était en butte à l'hostilité des jacobins, des girondins et des orléanistes. On se rappelle la lettre qu'il écrivit à l'Assemblée le 16 juin et la démarche qu'il fit à sa barre après la journée du 20 juin. Les tentatives qu'il fit alors pour sauver la famille royale furent reçues par elle avec méfiance. Destitué après le 10 août, il dut abandonner son armée et fut emprisonné par les Autrichiens, p. 10, 26, 31, 36, 37, 112, 156, 166, 169, 183, 189, 191, 196, 200.

La Gravière (Manoël de). — Secrétaire de M. le marquis d'Entraigues, ministre du Roi à Mayence. Attaché au département des affaires étrangères au titre de secrétaire de l'abbé de la Ville, directeur général des affaires étrangères. Chargé d'affaires à Dresde (1784). Secrétaire d'ambassade à Vienne, où il fait l'intérim pendant la maladie et la mort du Roi de Prusse. Résident à Bruxelles (1788), puis ministre plénipotentiaire à la même résidence. Rappelé de Bruxelles en mai 1792. Nommé ministre auprès du duc des Deux-Ponts dans la même année, il n'occupe pas le poste. Talleyrand le fait rentrer dans la carrière sous son premier ministère des relations extérieures. Il lui était recommandé par les députés du département de la Dyle et de la Lys au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents. Mirabeau disait de lui : « ... Le chevalier de la Gravière, que je sais s'être montré homme de mérite à Vienne... » P. 187, 193, 204.

La Marck (Auguste-Marie-Rémond, prince d'Arenberg, comte de). (1753-1833.) — Prit part à la guerre d'Amérique et à la révolution des Pays-Bas; député à l'Assemblée constituante, il fut l'ami de Mirabeau et son ambassadeur auprès de la cour. Leur correspondance a été publiée. Il entra en 1793 au service de l'Autriche et termina sa carrière comme général dans l'armée des Pays-Bas, p. 22, 34.

Lameth. — Les frères Lameth (Théodore et Charles), après avoir acquis une grande popularité à l'origine de la Révolution, furent entraînés dans la défaveur qui s'attacha en 1791 au parti constitutionnel. Théodore Lameth était membre de la Législative ; Charles, qui avait fait partie de la Constituante, commandait à ce moment un corps de cavalerie à l'armée du Nord, sous Rochambeau. Les deux frères durent émigrer après le 10 août : ils montèrent une maison de commerce à Hambourg. Charles reparut, à la fin de la Restauration, dans la vie politique, p. 13.

Lansdowne (lord) (Guillaume Petty, comte de Shelburne, marquis de). (1737-1805.) — Après avoir servi dans la guerre de Sept ans, il devint membre de la Chambre des lords en 1761 et remplit plusieurs hautes fonctions. Il fut ministre des colonies, avec lord Chatham, en 1766, mais ne put faire triompher ses idées conciliatrices à l'égard des colonies américaines. Devenu ensuite le chef de l'opposition libérale, il fut appelé aux affaires étrangères en 1782 et signa le traité de Versailles. Mais peu de temps après il quitta la vie politique et fut créé marquis de Lansdowne. Il se montra sympathique à la France au moment de la Révolution, p. xxv, 419, 421, 444, 452, 453, 454.

La Touche (Levassor) (comte de La Touche-Tréville). (1745-1804.) — Amiral célèbre. Se signala pendant la guerre d'Amérique, puis lors de l'expédition contre Saint-Domingue, p. 159.

Law (Thomas). — Employé à l'*East India Company*, p. 445, 446, 447, 448, 449, 450.

Le Hoc (Louis-Grégoire). (1743-1810.) — Secrétaire de légation à Constantinople ; intendant du duc d'Orléans; préposé à la garde du Dauphin après la fuite à Varennes, fut ensuite nommé ministre de France à Hambourg. Emprisonné pendant la Terreur, il devint, sous le Directoire, ministre en Suède.

Léopold II, Empereur d'Allemagne. (1747-1792.) — Fils de Marie-Thérèse, grand-duc de Toscane, où il s'était fait remarquer par une administration libérale. Prit la couronne impériale à la mort de son frère Joseph II. Pour apprécier son rôle à l'égard de la Révolution française, on peut se reporter aux correspondances de Marie-Antoinette, qui ont été publiées il y a quelques années, p. viii, 13, 32, 36, 93, 154, 273, 274, 350, 359.

Levasseur (Louis-Gabriel-Pierre-Anne-Paul-Augustin-Armand). — Lieutenant au régiment provincial de Senlis, le 21 février 1775 ; capitaine au régiment provincial d'artillerie de Toul, le 10 juin 1788 ; licencié avec les troupes provinciales le 20 mars 1791 ; aide de camp du général Dumouriez le 1er avril 1791 ; aide de camp du général Biron le 20 avril 1792 ; lieutenant-colonel du 105e régiment d'infanterie le 9 mai 1792 ; nommé provisoirement colonel par le général Biron, le 8 octobre 1792 ; confirmé le 23 novembre 1792 ; chef de la 185e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 28 juin 1795 ; chef de la 73e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 21 février 1796. Mort à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), le 7 mars 1796, p. 200, 201, 202, 269.

Liancourt (François-Alexandre) (Frédéric, duc de La Rochefoucauld de). (1747-1827.) — Député aux États généraux, ami de La Marck et de Mirabeau, il s'était prononcé dans la fameuse journée du 6 mai 1789 pour la vérification en commun des pouvoirs des trois ordres. Président de la Constituante, M. de Liancourt commanda les départements de Picardie et de Normandie. Il fut obligé d'émigrer après le 10 août. Il se réfugia alors en Angleterre et aux États-Unis, où il se consacra à l'étude des méthodes industrielles et agricoles de ces deux pays. M. de

Liancourt a consacré la plus grande partie de sa vie à l'amélioration du sort des classes *travaillantes*, p. 22.

Lindnau (Mlle de). — Mirabeau écrivait le 31 octobre 1786 : « ... M. de « Lindnau, nouveau premier écuyer « saxon, ami de Bischoffswerder. » P. 21.

Lindorff. — Mirabeau écrivait le 8 décembre 1786 : « Un vieux « comte (Lindorff), doux comme « Philinte, serviable comme Bon- « neau, flatteur déhonté, rappor- « teur infidèle et calomniateur au « besoin. » P. 21.

Longborough (lord). — Titre porté par le fils aîné dans la famille des comtes de Rosselyn. Lord Longborough tint le grand sceau de 1793 à 1801. Il mourut en 1805, p. 406, 407.

Louis XVI. (1754-1793.) — A la fin de 1791, Louis XVI, résigné en apparence à la Constitution qu'il avait juré d'observer, se considérait en réalité comme prisonnier, et il faut bien reconnaître que le peu de confiance qu'il accordait à ses ministres était de nature à justifier les soupçons de l'Assemblée législative. On connaît les tentatives que faisait Marie-Antoinette pour décider la coalition à agir, et les entraves que la cour opposait aux négociations du gouvernement à l'étranger, p. 10, 22 23, 75, 91 et suiv., 169, 215, 235, 241, 250, 270, 273, 282, 310 et suiv., 364, 414.

Lowenstein (le prince de). — L'un des princes possessionnés, p. 319.

Luckner (Nicolas). (1722-1794.) — Né en Bavière, servit en Prusse pendant la guerre de Sept ans, puis entra dans l'armée française comme lieutenant général. Appelé à l'armée du Nord en 1791 et nommé maréchal en même temps que Rochambeau, à la demande de l'Assemblée législative, près de laquelle il était populaire. Il fut destitué par la Convention, mais se justifia devant elle, ce qui n'empêcha pas que plus tard il fut arrêté et condamné à mort, p. 10, 16, 26, 156, 189, 195, 196, 200, 209, 270.

Luzerne (le chevalier de La). (1741-1791.) — Colonel des grenadiers de France. Ministre de France aux États-Unis. Ambassadeur à Londres, où il mourut, p. 4.

M

Mackintosh (sir James). (1765-1832.) — Publiciste anglais. Plaida la cause des idées nouvelles dans les journaux et publia en 1791 une réfutation des réflexions de Burke, sous le titre de *Vindiciæ Galliæ*, ou apologie de la Révolution française, qui lui valut le titre de citoyen français. Il entra plus tard à la Chambre des communes, où il a joué un rôle important, p. 302.

Maisonneuve (M. de). — Fils d'un contrôleur des guerres, né à Reims. Autorisé par M. de Vergennes à entrer au service du Roi de Pologne en qualité de maréchal des logis, puis de colonel et de chambellan. Ministre de Malte près le Roi et la République de Pologne en 1789.

Ministre de France à Stuttgard en 1792; le 24 novembre de la même année, il reprit son ancien emploi en Pologne avec l'autorisation de la Convention, p. 76, 80.

Maret (Hugues-Bernard) (plus tard duc de Bassano). (1763-1839.) — Il se destinait au génie militaire et concourut avec Carnot pour l'éloge de Vauban. Il abandonna cependant la carrière militaire et rédigeait, pendant la Constituante, le *Bulletin de l'Assemblée nationale*, qui est devenu le *Moniteur universel*. Membre des Jacobins, puis des Feuillants, il fut nommé directeur aux affaires étrangères après le 10 août et chargé d'une mission à Londres quelque temps après. Mais il échoua et dut revenir à Paris à la fin de 1792. On sait qu'après une disgrâce et une assez longue captivité en Autriche, Maret a joué un rôle considérable dans la diplomatie, p. 212 (?), 247 (?), 270.

Marie-Antoinette, Reine de France (1755-1793). — Était fille de l'Impératrice Marie-Thérèse, p. 4.

Maulde (Emmanuel de). — Employé aux Indes orientales pendant la guerre, de 1757 à 1763. Chevalier de Saint-Louis en 1773 et de Saint-Lazare en 1779. Brigadier en 1782. Maréchal de camp en 1788. Administrateur de la ci-devant Flandre wallonne de 1788 à 1790. Nommé ministre plénipotentiaire en Hollande par son ami Dumouriez au commencement d'avril 1792. Ambassadeur extraordinaire à Vienne le 14 avril 1792, puis, renommé en Hollande au commencement de mai. Rappelé en janvier 1793, accusé, arrêté, puis mis en liberté le 22 juin 1793 par la Convention nationale. Le 19 prairial an VIII, il se réclame des citoyens Talleyrand et Carnot pour obtenir un emploi diplomatique, ou une préfecture, ou une place de tribun, p. 379, 386, 409.

Maurepas (Jean-Frédéric Phelippeaux, comte de). (1701-1781.) — Maurepas avait été ministre dès l'âge de vingt ans; mais il fut disgracié par l'influence de Mme de Pompadour en 1749 et ne rentra au ministère qu'à l'âge de soixante-treize ans, p. 104.

Miewskowsky (Quirin-Jean). — Né à Karezewo, le 30 mars 1744. Aide de camp du lieutenant général Biron. Maréchal de camp le 20 septembre 1792, à l'armée du Rhin; employé à l'armée d'Italie, le 29 avril 1793. Suspendu de ses fonctions, le 10 octobre 1793. Décédé à Vassy, le 27 février 1819, p. 8, 20.

Mirabeau. — Né au Bignon-Mirabeau, près Montargis (Loiret), le 9 mars 1749. Mort le 2 avril 1791. La ville de Montargis vient de lui élever une statue, p. v et suiv.

Montesquiou-Fezensac (Anne-Pierre, marquis de). (1741-1798.) — Maréchal de camp en 1780. Membre de la Constituante, où il se distingua. Bien vu par le parti avancé, il fut mis à la tête de l'armée du Midi en 1792. Quoiqu'il eût conquis la Savoie, il fut décrété d'accusation et obligé de passer en Suisse en 1793, p. 196.

Montmorin. — Né à Paris le 13 octobre 1746. Menin du Dauphin. Ministre à Trèves, puis ambassa-

deur à Madrid en 1777. Maréchal de camp et chevalier du Saint-Esprit le 1er janvier 1784. Commandant en chef en Bretagne la même année. Ministre des affaires étrangères, du 14 février 1787 au 20 novembre 1791. Massacré à l'Abbaye le 2 septembre 1792, p. 11, 25.

Montmorency-Laval (Mathieu-Félicité, duc de). (1767-1826.) — Après avoir servi et fait la guerre en Amérique, il fut nommé à l'Assemblée constituante, devint aide de camp du maréchal Luckner, se retira à Coppet, près de Mme de Staël, fut compromis sous le Directoire, exilé sous l'Empire, pair de France en 1815, créé duc et nommé ministre des affaires étrangères (1820), p. 47, 419.

Moustier (marquis de). (1751-1817.) — Étudia à Heidelberg, entra dans la diplomatie en 1769. Fut attaché à plusieurs résidences. Était à Berlin en 1791, comme ministre plénipotentiaire. Envoyé par Delessart à Constantinople. Mis en arrestation en octobre 1792. Rentré en France en 1814. Mirabeau le dépeignait « comme un homme lourd, « mais de sens et de quelque ha- « bitude des affaires », p. 13.

N

Narbonne-Lara (Louis, comte de). (1755-1813.) — Élevé à la cour de France, colonel et très apprécié dans l'entourage du Roi, il prit à la Révolution une attitude libérale et fut nommé maréchal de camp en 1791. Au mois de décembre de la même année, il fut nommé ministre de la guerre par l'influence de Mme de Staël. Des attaques dont il était l'objet et ses discussions avec ses collègues l'amenèrent à donner sa démission avant ceux-ci. Mais après le 10 août, il fut décrété d'accusation comme feuillant et dut émigrer. Il ne reprit du service qu'en 1809, fut chargé de diverses missions par Napoléon et mourut gouverneur de Torgau. M. de Narbonne a été célèbre par son esprit et la grâce de ses manières, p. 4, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 20, 24, 26 à 30, 31, 34, 42, 44, 45, 46, 51 et suiv., 89 et suiv., 110 et suiv., 183, 185, 196, 267.

Noailles (Louis-Marie, vicomte de). (1756-1804.) — Beau-frère de Lafayette, servit en Amérique. — Député à la Constituante, était maréchal de camp à l'armée du Nord en 1792. Fut tué glorieusement en s'emparant d'un bâtiment anglais, p. 22.

Noel. — Né en 1755 à Saint-Germain en Laye, mort en 1841. Enfant de chœur, clerc tonsuré, maître de quartier, professeur de sixième à Louis-le-Grand, fonda la *Chronique de Paris* en 1789. Nommé par Dumouriez premier commis aux affaires étrangères et envoyé à Londres le 28 août 1792 comme agent secret. Chargé d'affaires à la Haye, ministre à Venise et en Hollande, commissaire général de police à Lyon et préfet du Bas-Rhin sous le Consulat. Fut en dernier lieu inspecteur général de l'instruction publique. Connu surtout par sa grammaire et ses dictionnaires, p. 333, 336.

North (Lord Frédéric, comte de Guilford). — Né en 1733, mort au

mois d'août 1792. Chancelier de l'Échiquier en 1767, premier lord de la Trésorerie de 1770 à 1782; on connaît son rôle prépondérant et malheureux durant la guerre d'Amérique. Il céda définitivement la place à Pitt, à la fin de 1783, après le traité de Versailles. La mort de son père, en 1790, le fit comte de Guilford et pair; mais déjà aveugle, il ne s'occupait plus guère des affaires publiques, p. 407.

O

Orléans (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), dit *Philippe-Egalité*. (1741-1793.) — Après les journées d'octobre 1789, le duc d'Orléans avait dû s'éloigner ; il fut envoyé à Londres, chargé d'une mission et pourvu d'instructions dans lesquelles on lui recommandait, notamment, de surveiller les menées révolutionnaires qui pourraient se produire en Angleterre et qu'il passait pour avoir provoquées. Lorsqu'il revint en France, son rôle à la Constituante fut assez effacé; il déclara, en 1791, renoncer aux prérogatives de son rang. — Bertrand de Molleville le fit nommer vice-amiral au commencement de 1792. Une tentative de rapprochement avec la cour manqua son effet, par suite de l'accueil outrageant que les courtisans lui firent quand il se présenta devant le Roi. Ses deux fils étaient à l'armée du Nord : il les y rejoignit, espérant que Dumouriez, qui était de ses amis, pourrait l'y employer. Mais la cour le fit bientôt rappeler. On connaît le rôle qu'il joua à la Convention. Son jacobinisme ne l'empêcha pas d'être guillotiné, p. 33, 212, 249.

P

Payne (Thomas). (1737-1809.) — Quaker d'origine, matelot, négociant, employé des douanes, sous-maître dans une école, enfin publiciste, il joua à ce titre un rôle considérable dans la révolution américaine, et la nouvelle République le chargea d'une mission financière en France. Après une tentative malheureuse dans l'industrie, il entreprit la défense des principes de la Révolution française en Angleterre, et la violence de ses attaques le fit poursuivre devant le banc du Roi. L'Assemblée législative lui donna le titre de citoyen français. Condamné au bannissement en Angleterre, il fut élu à la Convention et englobé plus tard dans la disgrâce de Condorcet, dont il était l'ami et le collaborateur. Emprisonné pendant la Terreur, délivré au 9 thermidor, il retourna plus tard en Amérique, où il termina sa carrière, p. 299, 302, 303.

Pays, p. 167.

Pitt (William). (1759-1806.) — Entré très jeune à la Chambre des communes, Pitt s'était posé à ses débuts comme réformateur, mais il était avant tout un homme de gouvernement. Il entra aux affaires en 1782 avec lord Shelburne (marquis de Lansdowne), dont le cabinet fut promptement renversé. Après avoir demandé de nouveau des réformes, il visita la France, où il fut très remarqué; il ne tarda

pas à son retour à être rappelé au pouvoir et devint en décembre 1783 chef du cabinet, chancelier de l'Échiquier et premier lord de la Trésorerie. En minorité dans la Chambre, il la fit dissoudre, et dans les élections suivantes, l'opposition perdit 160 voix. D'habiles mesures financières qu'il appliqua rétablirent le budget, et son gouvernement fut aussi heureux à l'extérieur qu'à l'intérieur. En 1788, le Roi George perdit la raison ; mais son prompt rétablissement consolida l'influence de Pitt, au moment où elle semblait le plus ébranlée. Pitt se montra très hostile à la Révolution française ; cependant, avant la chute de Louis XVI, il paraissait se réserver, et c'est surtout après l'époque à laquelle se rattache la mission de Talleyrand qu'il montra toute la violence de sa politique antifrançaise, p. XVII, 19, 36, 47 et suiv., 55, 68, 73, 92, 134, 136, 251, 293, 294, 295, 296, 297, 301, 403, 404, 405, 406, 407.

PORTLAND (William-Henri Cavendish, duc DE). (1738-1809.) — Membre du cabinet de Rockingham en 1765, président du conseil en 1789. Redevint ministre de l'intérieur en 1794, premier ministre en 1801, premier lord de la Trésorerie en 1807, p. 407.

R

RAWDON (lord Francis, marquis de Hastings). (1754-1826.) — Se distingua dans la guerre d'Amérique, où il avait connu le colonel Biron. Il fut élevé au poste d'aide de camp du Roi et de pair du royaume ; à la mort de son oncle (1792), il prit le titre de comte de Huntingdon ; à celle de son père, le titre de comte de Moira, et en 1816, le titre de marquis de Hastings. Il fit partie de diverses expéditions d'émigrés francais. Gouverneur de l'Inde de 1812 à 1822 ; de l'île de Malte en 1824, p. 112.

REINE D'ANGLETERRE (la). — Sophie-Charlotte de Mecklembourg-Strélitz. (1744-1818.) — Avait épousé George III en 1761, p. 255.

REUSS (le prince Henri DE). (1751-1830.) — Combattit d'abord les Turcs sous le prince de Cobourg, puis participa à toutes les guerres de l'Autriche contre la France. Ministre de l'Empereur à Berlin en 1792. Feld-maréchal-lieutenant en 1797, p. 79.

RICÉ (DE) ou DE RICÉE. — Membre de la Société des Amis de la Constitution. On lit dans la *Gazette nationale* du 20 septembre 1791 : « M. Ricée remplace à Berlin M. de Moustiers, lequel, dit-on, a l'ambassade de Constantinople, que M. Choiseul-Gouffier quitte pour passer à celle d'Angleterre. » — C'est le refus de Choiseul-Gouffier, ami d'enfance de Talleyrand, qui empêcha de donner suite à cette combinaison, p. 13, 22, 53.

RICHEMOND (duc DE) (Charles Lennox). (1735-1806.) — Grand maître de l'artillerie. Avait été précédemment ambassadeur en France. Il était partisan du suffrage universel, p. 294, 410.

RIEDE, p. 21.

ROBESPIERRE (Maximilien-Marie-Isi-

dore DE). (1758-1794.) — Pendant l'Assemblée législative, dont il s'était exclu lui-même, Robespierre ne pouvait se montrer qu'aux Jacobins; il était à ce moment aussi opposé à la guerre que les Girondins en étaient partisans. Il affichait en même temps un grand attachement pour la Constitution de 1791, et blâma, aux Jacobins, les résolutions qui précédèrent le 20 juin, p. 43, 429, 430.

ROCHAMBEAU (Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte DE). (1725-1807.) — Après une glorieuse carrière militaire, Rochambeau, qui s'était montré favorable aux idées nouvelles, fut chargé du commandement de l'armée du Nord en 1791. Ainsi qu'on le voit dans la correspondance de Biron, il n'approuvait point toutes les idées de Dumouriez et quitta l'armée le 15 mai 1792. Emprisonné sous la Terreur, Rochambeau évita la mort. Il passa le reste de sa vie dans la retraite, p. 3, 5, 6, 10, 16, 24, 30, 31, 33, 34, 166, 169, 181, 184, 189, 194 et suiv., 199, 202, 209, 210, 212, 245, 248, 260, 264, 265, 268, 269, 270.

ROCHAMBEAU (fils du maréchal) (Donatien-Marie-Joseph, vicomte DE). (1750-1813.) — En 1791, il était maréchal de camp. L'année suivante, il fut nommé lieutenant général et chargé d'un commandement aux Antilles, où il se distingua. Il fut tué à la bataille de Leipzig, p. 199, 203, 207, 213, 269.

ROVERAY (DU). — Voyez DUROVERAY.

S

SAINTE-CROIX (DE). — Voyez BIGOT, p. 43.

SAINTE-FOY. — Un des hommes d'affaires du comte d'Artois, lié avec Mirabeau, Bonne-Carrère et Dumouriez. A rempli sans doute longtemps le rôle d'espion près du ministère des affaires étrangères, p. 1, 9, 12, 15, 17, 18, 19, 45.

SALM (le prince Frédéric DE). (1746-1794.) — A construit à Paris un vaste hôtel qui fut affecté plus tard à la grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Fut guillotiné pendant la Terreur, p. 319.

SCHULEMBOURG (Kehnert-Frédéric-Guillaume, comte DE). (1742-1815.) — Avait été ministre sous Frédéric II. Démissionnaire à sa mort : il redevint ministre en 1791 et fut chargé des affaires étrangères. Après avoir rempli différentes fonctions, il devint général de division au service du royaume de Westphalie, créé par Napoléon, p. 77.

SÉGUR (le comte Louis-Philippe DE). (1753-1830.) — Le comte de Ségur, après avoir servi en Amérique, avait été nommé ambassadeur près de Catherine II; il réussit dans son ambassade et revint en France en 1789. Il avait été élu suppléant à la Constituante, mais appelé à siéger en 1791, à la mort du titulaire, il donna presque aussitôt sa démission. On ne paraît pas avoir fait de son mandat une objection à sa nomination comme ambassadeur en 1791 en premier lieu à Rome, où le Pape le récusa, et ensuite à Berlin.

Après sa mission, il rentra dans la vie privée et réussit à passer la Terreur en France sans être compromis. Il devint grand maître des cérémonies sous Napoléon, pair de France sous Louis XVIII et membre de l'Académie française. M. de Ségur a beaucoup écrit, notamment des Mémoires qui s'arrêtent à la Révolution; ils sont intéressants, et il y règne un esprit fort aimable. Mirabeau disait de lui, dans sa note du 26 juin 1792 le proposant pour une mission en Espagne à l'effet de modifier la forme et le fond du pacte de famille : « J'aurais voulu le comte de Ségur. Ségur a l'habitude de négocier, l'esprit juste, le cœur inflammable, le caractère très chevaleresque. » P. 28, 35, 49, 58, 62 et suiv , 74 et suiv., 86 et suiv., 94 et suiv., 131.

Servan de Gerbey (Joseph). (1741-1808.) — Sous-gouverneur des pages et ennemi de la Cour, avait traduit avec Mirabeau le traité *De la Royauté*, de Milton, qui ne parut pas. Il était lieutenant-colonel en 1791; on peut attribuer à ses opinions son avancement rapide : il fut nommé colonel en mars 1792, maréchal de camp deux mois après et ministre de la guerre le 9 mai. Il résigna ses fonctions en même temps que les Girondins, le 12 juin, les reprit après le 10 août, les quitta encore le 3 octobre et fut emprisonné le 31 mai, p. 270.

Sheridan (Richard Brinsley Butler). (1751-1816.) — Avait été ministre des affaires étrangères en 1782 et du Trésor en 1783, lorsque Fox était au pouvoir. Était au parlement anglais l'éloquent défenseur de la Révolution française. Ses talents de toute sorte, les hautes fonctions qu'il remplit et le riche mariage qu'il fit ne l'empêchèrent point de mourir dans une misère qu'il avait provoquée par tous les excès, p. 19, 407.

Shore (John). — Né en 1751. — Nommé en 1786 membre du Conseil suprême. Gouverneur général des Indes en 1792, créé baronnet la même année. Réputé pour sa compétence en matière d' « Indian Revenue ». Macaulay disait de lui qu'il était un de ces hommes dont on ne peut trop vanter l'intégrité, l'humanité et l'honorabilité. Quitta les Indes en 1798 et mourut en 1834, p. 446, 447.

Sieyès (Emmanuel-Joseph). (1748-1836.) — Sieyès n'avait pu faire adopter ses idées lorsqu'on revisa la Constitution de 1791. Pendant l'Assemblée législative, il ne prenait aucune part aux affaires. On sait que Mirabeau avait dit dans ses derniers temps : « Le silence de « Sieyès est une calamité publi- « que! » P. 196.

Spencer (lord Henry). (1756-1834.) — Ministre d'Angleterre, à la Haye, en 1792. Lord du sceau privé en 1794, transféré à l'amirauté peu de temps après. C'est sous son administration que fut gagnée la bataille navale du cap Saint-Vincent (1797) et celle d'Aboukir par Nelson (1798). Ministre dans le second cabinet de Pitt (1804), avec le portefeuille de l'intérieur, il donna sa démission à la mort du premier ministre. Il avait formé une des plus belles bibliothèques de l'Europe, p. 73.

STAEL (Mme DE). (1766-1817.) — Madame de Staël était en 1791 l'amie dévouée et la conseillère de M. de Narbonne; elle recherchait les moyens de faire évader le Roi; mais son action, comme celle du parti constitutionnel, était bien réduite et bien discutée, p. 45.

STAFFORD (le marquis DE). — Garde du sceau privé, p. 294.

STANHOPE (lord Charles, vicomte de Mahon, comte DE). (1753-1816.) — Se distingua dans les sciences et dans la politique. Malgré sa parenté avec Pitt, il lui fit opposition à la Chambre des lords et fonda à Londres un club de propagande révolutionnaire. Après avoir combattu vainement la déclaration de guerre à la France en 1792, il se retira des affaires pour longtemps. Il était le père de Lady Esther Stanhope, p. 146.

STARMONT (lord). — Neveu du lord de Mansfied, auquel il succéda en 1793, président du conseil au début du cabinet de Pitt, p. 407.

T

TATTERSALL (Richard). — D'abord jockey, puis entraîneur, organisa à Londres la vente à l'encan des chevaux. C'est à Hyde-Park Corner, dans un terrain fourni par lord Grosvenor, qu'il fit construire l'établissement qui porte son nom, p. 52.

TERNANT (chevalier DE). — Ancien colonel de la légion de Maillebois, au service des États-Généraux de Hollande, pensionné sur l'état de 1787. Envoyé auprès des princes d'Allemagne possessionnés en Alsace pour traiter de leur indemnisation. Ministre plénipotentiaire du Roi aux États-Unis (janvier 1791-juin 1793). Une lettre d'office du conseil exécutif provisoire de la République au Président des États-Unis le fait rentrer dans la carrière militaire dans la position de disponibilité. C'est Talleyrand qui lui fait solder, le 21 germinal an XII, l'arriéré de son traitement de 145,000 livres, qui lui était encore dû à cette époque, p. 428.

THURLOW (Édouard). (1732-1806.) — Avocat, membre du Parlement, lord chancelier en 1778, conserva ces fonctions malgré Fox pendant son ministère, mais dut démissionner en 1783. Il reprit son portefeuille avec Pitt, mais se mit plus tard en opposition avec lui et, malgré l'appui de George III, dut se retirer en 1792, p. 136, 293.

TOSCANE (le grand-duc DE), Ferdinand III. (1769-1824.) — Avait succédé, en 1791, à son père Léopold. Il n'était pas hostile à la Révolution et fut le premier qui reconnut la République. Le gouvernement anglais le contraignit, malgré sa résistance, à chasser de son territoire tous les Français partisans de la Révolution. Il fut dépossédé par le Directoire et ne reprit sa souveraineté qu'à la chute de l'Empire, p. XXIII.

TRÈVES (l'Électeur DE). — Clément Wenceslas, prince de Saxe, archevêque de Trèves, était l'oncle du duc Électeur de Saxe, Frédéric-Auguste. Né le 15 septembre 1739, il fut évêque de Freisingen (1768),

de Ratisbonne, d'Augsbourg (1769), Électeur archevêque de Trèves (février 1768). Il mourut en 1794. On sait que Coblentz, qui devint le lieu de réunion des émigrés (armée de Condé) dès 1790, puis le quartier général des Prussiens, était sur son territoire, p. 11, 75.

V

Vandermèche. — Peut-être s'agit-il du général belge Van der Mersch (1734-1792), qui avait servi la France pendant la guerre de Sept ans, l'Empire en 1778, l'insurrection révolutionnaire de Belgique en 1789, et qui, après diverses vicissitudes, était sans emploi depuis 1790, p. 3.

Vergennes (Charles Gravier, comte de). (1717-1787.) — Une des gloires de la diplomatie française. Longtemps ambassadeur de France à Constantinople, puis disgracié en même temps que Choiseul, ambassadeur de Stockholm en 1771, il fut appelé aux affaires étrangères par Louis XVI à son avènement, et dirigea la diplomatie française pendant la brillante période qui se termina par la paix de 1783 avec l'Angleterre, p. VII.

Vergniaud (Pierre-Victorin). (1753-1793.) — Faisait partie de la députation girondine à la Législative, dont il avait été nommé président, et dont il était un des orateurs les plus entraînants; dénoncé par Robespierre comme fédéraliste, il fut décrété d'accusation avec ses collègues le 2 juin 1793 et périt sur l'échafaud le 31 octobre suivant, p. 43.

Victor-Amédée III (Roi de Piémont). (1726-1796.) — Se montra bon administrateur, mais dut à son hostilité contre la révolution de perdre en 1792 la Savoie et le comté de Nice, et de se voir enfin forcé par Bonaparte à une paix désastreuse en 1796, p. XIII et suiv.

W

Walkiers (Édouard, vicomte). — D'une riche famille belge, compromis dans la révolution de ce pays, se fit banquier à Paris, où il se lia avec le duc d'Orléans. Il se ruina, et était commis des droits réunis en 1812, p. 213.

Washington (Georges). (1732-1799.) — L'un des fondateurs de la République américaine. Général en chef des troupes américaines au moment de la rupture avec l'Angleterre (1775), sut par sa prudence, son talent et sa persévérance, laisser à la nouvelle République le temps de s'affermir et de s'organiser. Prit, après la campagne, une grande part à la rédaction de la Constitution ; fut nommé deux fois de suite président de l'Union (1789-1793). Après les huit années de sa double présidence, rentra dans la vie privée. Mourut dans sa retraite de Mont-Vernon le 14 décembre 1799, p. 427, 729, 430, 441.

Wöhlner (Jean-Christophe). (1732-1800.) — Était pasteur, et fut choisi par Frédéric-Guillaume II, à qui il avait donné des leçons

pour le ministère de la justice et des cultes, p. 21.

William Young. — Employé à l'*East India Company*, p. 451.

Wittgenstein (Georges-Ernest, comte de). — Né le 23 septembre 1735 à Berlembourg. Capitaine au service palatin en 1753; lieutenant-colonel en 1757; admis au service de France comme colonel réformé à la suite du régiment d'Alsace le 7 mars 1761. Brigadier d'infanterie le 3 janvier 1770; en mission à Munich pour terminer un traité avec l'Électeur de Bavière en 1771. Maréchal de camp en 1780; lieutenant général commandant la deuxième division militaire, le 18 juillet 1791. Appelé à Paris le 20 juillet 1792. Arrêté et conduit à la prison de l'Abbaye le 10 août 1792; massacré le 2 septembre 1792, p. 163, 196.

Wycombe (lord). — Second fils du marquis de Lansdowne, destinataire de cette lettre, p. 443.

Y

York (la duchesse d') (Frédérique-Charlotte-Catherina). — Princesse de Prusse, épousa, en 1795, Frédéric, duc d'York et d'Albany, feld-maréchal, commandant en chef de l'armée, mort en 1820, p. 19.

PARIS. TYPOGRAPHIE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Mémoires secrets de J. M. Augeard, secrétaire des commandements de la reine Marie-Antoinette (1760-1800). Documents inédits sur les événements accomplis en France pendant les dernières années du règne de Louis XV, le règne de Louis XVI et la Révolution jusqu'au 18 brumaire, précédés d'une introduction par M. Évariste Bavoux. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

Étude sur l'histoire diplomatique de l'Europe, de 1648 à 1792, par le comte de Barral. 2e *édition*. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

— *Deuxième partie* (1789-1815). Tome I. Un vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

Histoire du Dépôt des Archives des affaires étrangères, à Paris, au Louvre, en 1710; à Versailles, en 1793, et de nouveau à Paris, en divers endroits, depuis 1796, par Armand Baschet. Un vol. in-8°, avec portraits. . . 10 fr.

Un Chancelier d'ancien régime. *Le règne diplomatique de M. de Metternich*, par Ch. de Mazade, de l'Académie française. Un vol. in-8°. Prix. 7 fr. 50

Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI, et sur la Révolution, par J. N. Dufort, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant général du Blaisois (1731-1802), publiés avec une introduction et des notes par R. de Crèvecoeur. Deux vol. in-8°, avec portraits. 16 fr.

Mémoires du prince Adam Czartoryski, et correspondance avec l'empereur Alexandre Ier. Préface de Ch. de Mazade, de l'Académie française. Deux vol. in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

Papiers d'un émigré (1789-1829). Lettres et notes extraites du portefeuille du baron de Guilhermy, député aux états généraux, conseiller du comte de Provence, attaché à la légation du Roi à Londres, mises en ordre par le colonel de Guilhermy. Un vol. in-8° Prix. . . . . 7 fr. 50

Mémoires et Souvenirs du baron Hyde de Neuville. La Révolution, le Consulat, l'Empire. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Mémoires de Malouet, publiés par son petit-fils le baron Malouet. 2e *édition*, augmentée de lettres inédites. Deux vol. in-8°, avec portrait. Prix. 16 fr.

Mémoires, documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich, chancelier de cour et d'État, publiés par son fils, le prince Richard de Metternich. 1re partie (1773 à 1815), t. I et II (3e *édition*). 2e partie : *L'Ère de paix* (1816-1848), t. III, IV (2e *édition*), V, VI, VII. 3e partie : *La Période de repos* (1848-1859), t. VIII. — Prix de chaque vol. . 9 fr. Prix des huit volumes in-8°. . . . . 72 fr.

Correspondance inédite de Mallet du Pan avec l'empereur d'Autriche (1794-1798), publiée par André Michel, avec une préface de M. Taine, de l'Académie française. Deux vol. in-8°. . . . . 16 fr.

Essais d'histoire et de critique. Metternich, Talleyrand, Mirabeau, Élisabeth et Catherine II, l'Angleterre et l'émigration française, la diplomatie de Louis XV, les colonies prussiennes, l'alliance russe et la Restauration, la politique française en 1866 et 1867, la diplomatie et le progrès, par Albert Sorel. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

L'Europe et la Révolution française. Tome I : *Les mœurs politiques et les traditions*. Tome II : *La chute de la royauté*, par Albert Sorel. Deux vol. in-8°. Chaque vol. se vend séparément. Prix. . . . . 8 fr.

(Couronné deux fois par l'Académie française, grand prix Gobert.)

L'Irlande et l'Angleterre depuis l'acte d'union jusqu'à nos jours (1800-1880), par Francis de Pressensé. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.